

99

Sig.: 10299

Tít.: Histoire de L'Habillement et de

Aut.: Bourdeau, Louis

Cód.: 1000941





BIBLIOTHÈQUE
SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. ÉM. ALGLAVE

BIBLIOTHÈQUE
SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION
DE M. ÉM. ALGLAVE

Volumes in-8, cartonnés à l'anglaise

CENT UN VOLUMES PARUS

Derniers volumes publiés :

- L'esprit dispos et le corps robuste, par A. MOSSO, professeur à l'Université de Turin, traduit de l'italien par M^{me} CLAUDIUS JACQUET, 1 vol. in-8. 6 fr.
- Mécanisme et éducation des mouvements, par G. DEMENY, professeur du cours d'éducation physique de la ville de Paris et de physiologie appliquée à l'école militaire de gymnastique de Joinville-le-Pont. 1 vol. in-8, avec 565 grav. 9 fr.
- Les bases scientifiques de l'éducation physique, par le même, 1 vol. in-8, avec 198 gravures. 6 fr.
- La géologie générale, par ST. MEUNIER, professeur au muséum d'histoire naturelle. 1 vol. in-8, avec grav. 6 fr.
- L'eau dans l'alimentation, par le D^r MALMÉJAC, pharmacien de l'armée, 1 vol. in-8, avec gravures. 6 fr.
- Les Maladies de l'orientation et de l'équilibre, par J. GRASSET, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, associé de l'Académie de médecine, 1 vol. in-8, avec gravures. 6 fr.
- Les débuts de l'art, par E. GROSSE, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brigau. Traduit de l'allemand par A. Dirr, introduction de M. Léon Marillier, 1 vol. in-8, avec gravures dans le texte et 3 planches hors texte. 6 fr.
- La nature tropicale, par J. COSTANTIN, professeur au muséum d'histoire naturelle. 1 vol. in-8, avec 166 gravures 6 fr.
- La géologie expérimentale, par STANISLAS MEUNIER, professeur au muséum d'histoire naturelle. 2^e édition 1 vol. in-8 avec 56 gravures. 6 fr.
- L'audition et ses organes, par le D^r GELLÉ, membre de la Société de Biologie. 1 vol. in-8, avec 70 gravures 6 fr.
- La céramique ancienne et moderne, par E. GUIGNET, directeur des teintures à la manufacture des Gobelins, et ED. GARNIER, conservateur du musée de la manufacture de Sèvres. 1 vol. in-8, avec 100 gravures. 6 fr.
- L'évolution individuelle et l'hérédité, par F. LE DANTEC, chargé du cours d'embryologie générale à la Sorbonne. 1 vol. in-8 6 fr.
- Les végétaux et les milieux cosmiques (*adaptation, évolution*), par J. COSTANTIN, professeur au Muséum. 1 vol. in-8, avec 171 gravures. 6 fr.
- La culture des mers (*piscifaculture, pisciculture, ostréiculture*), par G. ROCHÉ, inspecteur général des Pêches maritimes. 1 vol. in-8, avec 81 gravures. 6 fr.
- Formation de la nation française, par G. DE MORTILLET 1 vol. in-8. avec 450 gravures et 18 cartes (2^e édition) 6 fr.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

AUTRES OUVRAGES DE M. LOUIS BOURDEAU

- Le Problème de la mort, 3^e édition. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 5 fr.
- Le Problème de la vie. *Essai de sociologie générale*. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* 7 fr.50.
- Théorie des sciences. *Plan de science intégrale*. 2 forts vol. in-8. 20 fr.
- L'histoire et les historiens. *Essai critique sur l'histoire considérée comme science positive*. 1 vol. in-8. 7 fr.50.
- Les forces de l'industrie. 1 vol. in-8. 5 fr.
- Conquête du monde animal. 1 vol. in-8 5 fr.
- Conquête du monde végétal. 1 vol. in-8. 5 fr.
- Histoire de l'alimentation. 1 vol. in-8. 5 fr.

10299

Luis de Hoyos

36.70.1.

HISTOIRE
DE
L'HABILLEMENT

ET DE
LA PARURE

PAR
LOUIS BOURDEAU

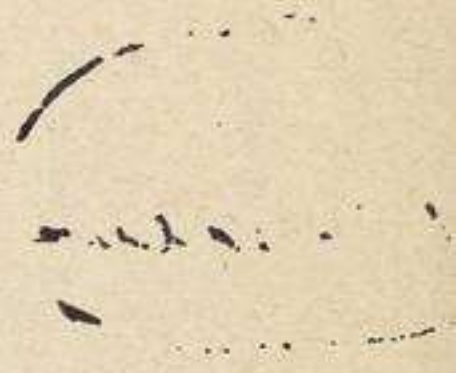
PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1904
Tous droits réservés.

3-III-37



2



3

4

HISTOIRE DE L'HABILLEMENT

INTRODUCTION

Après le besoin d'aliments, il n'y a pas pour l'homme de nécessité plus urgente que celle de vêtements. Tout lui rendait opportun, sinon indispensable, un moyen de protection contre les causes de souffrance qui l'assaillent du dehors. Dans l'air où il est plongé, sur la terre qui le porte, parmi les êtres qui l'environnent, son bien-être est incessamment menacé, parfois même sa vie compromise.

Les variations thermiques de l'atmosphère nous infligent un malaise presque continuel, car on n'y rencontre que par exception les conditions de tiédeur qu'exigerait l'organisme, et le froid comme le chaud, incommodes entre certaines limites, deviennent un danger quand ils les dépassent. Quoique l'homme puisse résister, mieux qu'aucun animal, à de notables écarts de température puisque, apte à vivre au delà du cercle polaire et sous l'équateur, il supporte des extrêmes qui seraient mortels pour toute autre espèce¹, il a besoin d'être protégé contre l'insuffisance de chaleur au-dessous de 12° et contre l'excès au-dessus de 37°. Il faut une température de 22° à 25° pour que le corps humain n'éprouve à cet égard de malaise d'aucune sorte. Or, peu de régions s'en rapprochent et s'y tiennent. Pour assurer

1. Il résiste à -71° , observés par Gildes, et à $+70^{\circ}$ constatés en d'autres lieux, même à $+80^{\circ}$ aux étuves du Hamman à Paris, soit un écart de 140° à 150° .

l'ordre des fonctions physiologiques, force est donc d'isoler l'organisme dans un milieu convenable, ou du moins de régulariser ses rapports avec les variations de l'air ambiant. Il faut de plus qu'il puisse éviter l'action desséchante du vent, la pluie qui le mouille, la neige qui le transit et le glace, la pénétrante humidité des brumes et de la rosée. La rigueur de certains climats, l'ardeur des autres, la périodique alternance des saisons, l'inégalité des jours et des nuits, enfin les accidents quotidiens de la météorologie, lui faisaient sentir, dans toutes les régions du globe, le besoin ou l'opportunité de vêtements.

En outre, l'obligation d'errer sans cesse à la surface du sol en quête d'éléments de subsistance exposait sa peau délicate et nue à de cruelles blessures. La dureté des corps solides pouvait, à chaque contact, le froisser, le meurtrir, le déchirer ou le transpercer. Il marchait sur une terre inégale, tantôt desséchée et durcie par le soleil, tantôt pulvérulente ou boueuse, parsemée de pierres aiguës ou tranchantes. Nombre de végétaux, hérissés de dards et d'épines, étaient hostiles à la rencontre. Une foule d'animaux disposaient contre lui de moyens d'agression ou de défense, et ses moindres ennemis le harcelaient de cuisantes piqûres. Pour assurer le repos et la sécurité de sa vie, amortir les chocs et tenir à distance un multitude d'assaillants, il lui fallait pouvoir s'entourer d'un revêtement protecteur contre leurs atteintes.

D'autres besoins moins pressants, mais impérieux encore, résultaient pour l'homme d'aspirations esthétiques et de convenances morales. Le goût des ornements est inné en lui et cher à sa vanité. Les animaux mêmes n'y sont pas insensibles puisque la nature a pris soin de les parer d'éléments décoratifs et de couleurs vives. Elle les leur prodigue surtout dans la saison des amours, où l'attrait de séductions extérieures, contribuant à rapprocher les sexes, devient un principe de sélection. Notre coquetterie a plus d'exigences parce qu'il s'y mêle une part d'idéal, et ses développements sont en proportion des ressources dont elle dispose pour se satisfaire. On a pu définir l'homme « un animal qui aime à se parer¹ ». Seul, le grossier Caton a

1. « Natura homo mundum et elegans animal est » (Sénèque, *Epist.*, 92).

osé mettre l'élégance parmi les vices, avec l'avarice, la luxure et la paresse¹. Le goût de la parure a contribué pour une part importante à la création des vêtements, car là où la clémence du ciel et l'égalité du climat auraient pu dispenser de costume, on n'a pas laissé de s'habiller à la seule fin de s'embellir. La plupart des sauvages qui, entre les tropiques, restent souvent nus, se parent avec une recherche curieuse d'ornements de toute espèce. Chez les peuples les plus rapprochés de l'animalité native, les hommes étalent seuls sur eux ces moyens de décoration, conformément à la loi en vertu de laquelle, chez presque toutes les espèces d'animaux, le mâle est le mieux paré. Lubbock en donne une autre raison : c'est que, à ce degré de dénûment, les hommes, qui sont les plus forts, gardent pour eux tous les éléments de parure qu'ils peuvent trouver. Mais, s'ils ont les premiers donné l'exemple, les femmes n'ont pas tardé à le suivre, quand elles en ont eu les moyens, et leurs dispositions étaient si heureuses qu'elles sont vite arrivées à dépasser leurs maîtres. Élevant la toilette à la hauteur d'une question d'esthétique, elles cultivent avec amour, de préférence à toute autre branche des beaux-arts, celle qui consiste à se faire belles, et d'éminents esprits assurent qu'elles réalisent de la sorte leurs chefs-d'œuvre les plus parfaits. « La femme, en se parant, accomplit un devoir, dit Renan ; elle pratique un art, art exquis, en un sens le plus charmant des arts... La toilette de la femme, avec ses raffinements, est du grand art à sa manière. Les siècles et les pays qui savent y réussir sont les grands siècles, les grands pays² ». Un conteur florentin du xvi^e siècle, Sacchetti, fait dire à un de ses personnages que les femmes, inspiratrices de l'art, savent, mieux que les artistes de profession, peindre et sculpter leur personne, de manière à corriger, suivant les exigences de l'idéal, les imperfections de la nature³. Le peu galant abbé Vertot dit en termes désobligeants : « Ce dérèglement a toujours été le défaut de ce sexe plein de vanité qui,

1. *Carmen de moribus*, dans Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XI, 2.

2. *Marc-Aurèle*, p. 554.

3. Sacchetti, *Novelle*, 106.

pour plaire aux hommes, cherche dans le secours des ornements étrangers les grâces que la nature lui a souvent refusées¹. » Avec autant de vanité, mais moins de goût, les hommes rivalisent avec les femmes, et les civilisés des deux sexes recourent, pour se parer, à des expédients sans nombre. Chacun veut attirer sur lui les regards, briller et plaire par des artifices de toilette, et si vif est ce penchant que, sauf les besoigneux réduits au strict nécessaire, les gens riches ou seulement aisés dépensent beaucoup plus pour l'agrément que pour le confort, pour se parer que pour se vêtir.

Enfin, il convient de faire une part au sentiment de la pudeur, bien que, selon toute apparence, il soit moins instinctif que réfléchi et plus acquis que naturel. La *Genèse* dépeint le premier couple humain portant sa nudité sans honte², comme font les enfants et les tribus les plus sauvages. Des peuples même relativement avancés en civilisation, comme les Japonais, semblent ignorer la pudeur, et chez nous-mêmes, qui croyons en avoir beaucoup, l'usage et les conventions mondaines autorisent bien des infractions. Mais lorsque, avec son imbécillité native, l'homme eut perdu sa bestiale innocence, l'être raisonnable s'aperçut de sa nudité, voulut cacher ce qui le faisait rougir, et la pudeur, indice de délicatesse morale, fit d'un lambeau de costume une loi de décence. Un pagne paraît avoir été le point de départ de l'habillement usuel, car c'est la plus répandue des pièces élémentaires de vêtement chez les sauvages et beaucoup n'en connaissent pas d'autre. La civilisation a compliqué par degrés cette première ébauche de costume, et mieux on sut couvrir le corps, plus il devint malséant de le montrer nu. Toutefois, ce sentiment dut résulter de l'habitude de porter des vêtements plus qu'il n'en fut la cause et l'inspiration. Quoi qu'il en soit, dès le début de la période historique, on le trouve établi, à titre de haute convenance, chez les peuples qui ont été les initiateurs de la civilisation. Les termes qui, dans les langues indo-euro-

1. Dissertation de l'établissement des lois somptuaires parmi les Français. *Recueil de l'Académie des inscriptions*, mai 1760.

2. « Erat autem uterque nudus, Adam scilicet et uxor ejus, et non erubescabant » (*Genèse*, II, 25).

péennes, expriment la nudité, se rattachent à un radical *nag*, dont le sens est « avoir honte¹ ».

Ainsi, des besoins matériels, des tendances esthétiques et le sentiment moral concouraient pour imposer à l'homme l'obligation de se vêtir, car sa nudité misérable faisait de lui un des êtres les plus disgraciés de la création. Le corps de la plupart des animaux est en effet recouvert d'enveloppes protectrices (tests, coquilles, soies, plumes, duvets, toisons...), merveilleusement adaptées aux exigences de leur genre de vie. Les uns, crustacés et coléoptères, sont cuirassés de solides téguments; d'autres, poissons et reptiles, ont une armure d'écailles imbriquées; les oiseaux sont munis et parés d'éclatants plumages, les mammifères, d'une fourrure de poils. L'homme seul, sorti nu du sein de la nature, comme il sort nu du sein de sa mère, et, selon la forte expression de Pline, « jeté nu sur la terre nue² », était livré sans défense aux intempéries de l'atmosphère, au contact douloureux de tous les corps extérieurs. Sa peau, fine et délicate, sorte de filet nerveux qui recouvre l'organisme, ne constitue pour ainsi dire qu'un vêtement de sensations, et le rend vulnérable sur chaque point de sa surface. Tout le froisse, le blesse et l'endolorit, les rayons brûlants du soleil, l'âpre froid de la bise, la pluie, la grêle, la neige, la pierre du chemin, la ronce du hallier, la dent ou la griffe des fauves, l'aiguillon envenimé des insectes. S'il résiste à tant de causes de torture, c'est par une sorte d'insensibilité acquise qui le cuirasse d'un derme épais, tanné par le hâle, endurci aux frimas, et l'amène, à force de souffrir, à ne plus sentir la douleur.

Telle fut la condition native de l'homme, et, tant que, faute d'industrie, il ignora l'art de se faire des vêtements, il dut se résigner à vivre dans cet état de nudité. Si l'espèce humaine, dont des vestiges ont été relevés pour toute la durée de la période quaternaire, a pris naissance, comme on le croit, durant

1. Sanscrit *nagna*, latin *nudus*, irlandais *nochd*, slave *nagn*... (V. Pictet, *Origines indo-européennes*, t. II, p. 154.

2. « Nudus in nuda humo. » *Hist. nat.*, VII, 1.

le laps immense de la période tertiaire, elle devait être vêtue du climat, alors uniforme sur toute la surface du globe, de l'équateur au Groënland, et peut-être pourvue d'un pelage dont nous n'avons conservé que des restes ou des indices, comme en témoignent le duvet qui couvre la peau des enfants nouveaux-nés, les cheveux et les poils des adultes, enfin l'existence de races à villosité prononcée (Aïnos du Japon, pygmées d'Afrique...¹). La tiédeur initiale de la température semble avoir persisté jusqu'à la fin de l'époque chelléenne, où des espèces, maintenant reléguées dans les régions chaudes, vivaient dans la zone tempérée. Mais il n'en fut plus de même à partir de l'époque monstérienne. Le froid se fit alors sentir, l'alternance des saisons se caractérisa plus nettement, des périodes glaciaires, encore mal expliquées, firent sentir leur rigueur, et la même cause qui contraignait les espèces tropicales à circonscrire leur habitat induisit l'homme à se vêtir². Néanmoins, jusqu'à l'époque magdalénienne, il a pu persister dans sa nudité première, car les dessins et les sculptures qui nous sont parvenus de cet âge, le montrent sans vêtements. Mais, à l'époque robenhausienne ou de la pierre polie, diverses preuves attestent que l'homme est vêtu.

Pour les populations restées le plus près de l'état de nature, cette condition de nudité s'est perpétuée jusqu'à nous; à travers toute la période historique. Les auteurs anciens et les voyageurs modernes mentionnent une foule de peuples sauvages chez qui les vêtements se réduisaient presque à rien ou étaient même tout à fait inusités. La plupart des indigènes de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Australie et de la Polynésie, dispensés de costume par la douceur du climat, n'avaient point d'habillements ou se contentaient des plus sommaires. Sur la côte Ouest du continent austral, on voit encore (1892), au rapport d'un voyageur, M. Lapage, les indigènes des deux sexes et de tout âge complètement nus. Sous un ciel inclément, les Fuégiens

1. V. Darwin, *La Descendance de l'homme*, ch. 1.

2. De Mortillet, *Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture*, t. I, p. 88.

vont nus, fouettés par un vent glacial, et, en Sibérie, les Yakoutes, appelés « hommes de fer », dorment sans abri, le corps couvert d'une couche de givre¹. Aux frileux Européens, qui s'étonnent de cette endurance et gardent, quoique vêtus, le visage découvert, les sauvages, habitués à rester nus, répondent : « Nous sommes tout visage. »

Les populations mi-civilisées, et mieux encore les civilisées, sont généralement vêtues ; cependant, on constate parmi elles, à titre de survivance, bien des témoignages de l'antique nudité. Dans l'Inde, les brahmanes, dont beaucoup, en souvenir des ascètes d'autrefois, rejettent tout vêtement durant un stage de leur vie religieuse, portent la qualification de *digambaras* (vêtus de l'air²). D'après l'abrégé de Dion Cassius, par Xiphilin, les deux peuples les plus nombreux de la Grande-Bretagne, à l'époque romaine, les Calédoniens et les Méates, « étaient nus, sans vêtements et sans chaussures ». Naguère, à Naples, les *lazzaroni* se contentaient en été d'un caleçon pour tout costume, et, sous un climat analogue, il en était de même des Japonais de classe inférieure.

Si l'homme avait dû vivre toujours dans sa nudité native, son existence, impossible ou difficile dans de vastes régions, serait restée, dans les autres, précaire et tourmentée. Mais la nature qui, insouciant de son bien-être, semblait l'avoir si mal traité, lui avait, en le douant d'intelligence, fait le plus précieux de ses dons. Grâce à l'ingéniosité de la raison, il va créer et perfectionner par degrés des vêtements appropriés à ses divers besoins, utiliser toutes les ressources que le monde pouvait offrir, et les disposer suivant les exigences du climat ou de la saison, suivant même les convenances de son goût et les caprices de sa fantaisie.

1. H. Spencer, *Principes de sociologie*, t. I, p. 72. Paris, F. Alcan.

2. Les ascètes de l'Inde vont nus. « Et quand on leur demande pourquoi ils vont nus, ils répondent : Nous allons nus parce que nous ne voulons aucune chose de ce monde, parce que nous sommes venus en ce monde nus et sans vêtements. »

(Marco-Polo, *Relation, De la province de Laos.*)

Jamais la nature, dont les voies sont simples et les moyens d'action bornés, n'aurait pu seule procurer à l'homme des facilités pareilles. Il fallait la nature et l'art, beaucoup d'art surtout. Le bien-être dont nous jouissons maintenant est le prix d'une longue suite d'efforts, de recherches et de découvertes accumulés durant le cours entier de la civilisation. Pris dans son ensemble, le problème qui consiste à entretenir de vêtements confortables, en tous temps et en tous lieux, une espèce naturellement nue et appelée à vivre dans les conditions les plus diverses, était singulièrement complexe et soulevait des difficultés sans nombre. Il fallait d'abord reconnaître par expérience dans le monde les substances propres à remplir la fonction vestimentaire, puis apprendre à les obtenir en quantité suffisante pour subvenir à tous les besoins. Ces substances devaient ensuite être plus ou moins modifiées afin qu'on en pût tirer parti, car, dans l'état où la nature nous les livre, la plupart seraient presque sans emploi. De là l'obligation d'apprêter les peaux, d'approprier, de filer et de tisser les textiles. Ceux-ci une fois convertis en tissus, il y avait encore à les parer de couleurs et de dessins capables de charmer l'œil et le goût. Enfin, il restait à confectionner des vêtements, à leur donner une forme et une disposition en harmonie avec des convenances variables.

Nous nous proposons d'esquisser ici à grands traits comment l'industrie qui pourvoit à ces différents besoins et qui, à raison de son importance générale, constitue une des principales occupations de l'activité humaine, est parvenue, par une évolution continuée durant tout le cours de la civilisation, à réaliser un aussi vaste programme. L'ordre à suivre dans cette étude étant tracé par l'enchaînement logique des élaborations successives, nous allons examiner l'histoire des matériaux successivement mis en œuvre, la préparation des peaux, celle des textiles, leur conversion en fils, le tissage des étoffes, la teinture et l'impression des tissus, enfin la confection des vêtements.

LIVRE PREMIER

MATIÈRES PREMIÈRES DE L'HABILLEMENT

Les substances propres à vêtir l'homme n'abondent pas dans la nature, car, pour remplir cet office, elles doivent offrir un ensemble de qualités spéciales assez peu communes. Il importe d'abord qu'elles soient mauvaises conductrices de la chaleur, c'est-à-dire suffisamment isolantes pour conserver au corps sa température propre et le soustraire à l'influence directe des variations de l'atmosphère. Il convient en outre qu'elles soient souples pour se modeler sur l'organisme, se plier à ses mouvements et l'envelopper sans le gêner. Enfin, elles devaient avoir assez de force de résistance pour payer par un long usage la peine de les produire et de les élaborer. Ces conditions, qui ne se rencontrent réunies que par exception, excluaient la presque totalité des substances minérales et bornaient les choix à quelques productions des deux règnes organiques, telles que les peaux des mammifères, les toisons des espèces lanigères, la soie de quelques insectes fileurs, et des fibres ou des bourres végétales.

Tous ces matériaux ont été exploités dans l'ordre indiqué par les difficultés de leur appropriation, de leur production et de leur mise en œuvre. On peut, à cet égard, distinguer assez nettement cinq époques qui correspondent aux phases principales de la civilisation : — Tant que dura l'état de nature, l'homme, réduit au régime animal de la quête et de la cueillette, dut vivre dans une absolue nudité, comme toutes les familles de singes, car il ne disposait que d'inutiles feuillages et de la dépouille de petites proies, impropres à le vêtir. — Lorsque, ensuite, grâce à l'invention d'armes et de procédés de chasse,

s'établit le régime déprédateur, le sauvage, ayant appris à défaire les grands animaux, s'habilla de leur peau après s'être repu de leur chair. — Plus tard encore, le régime pastoral, en soumettant et en multipliant des troupeaux à l'état domestique, conduisit l'homme à faire, par une exploitation plus habile, la récolte annuelle de toisons que les artifices de la filature et du tissage transformèrent en étoffes supérieures aux peaux des fauves. — A ces ressources précieuses, mais dont l'abondance était limitée, l'âge agricole vint ajouter les ressources indéfinies de textiles végétaux, plus faciles à produire. — De nos jours enfin, avec un régime industriel et commercial, il devient possible d'utiliser une foule de substances, de les recueillir partout où la civilisation les propage, et de les répartir sous forme d'articles de consommation partout où le besoin les réclame.

Faisons un rapide inventaire de ces éléments de richesse.

CHAPITRE PREMIER

EMPLOI DES « PEAUX » DANS L'HABILLEMENT

L'idée devait tout naturellement venir à l'homme, en voyant les animaux mieux vêtus que lui, de s'approprier leur dépouille, et, dès qu'il réussit à les vaincre, il ne manqua pas d'utiliser cette ressource pour se couvrir, d'autant plus qu'il n'était guère possible d'en tirer parti d'une autre façon. Les peaux, en effet, de peu de valeur comme aliment, étaient sans prix comme vêtement. Il ne fallait pas au chasseur un grand effort de génie pour jeter sur ses épaules nues ce reste inemployé de la proie dont il venait de manger les chairs. Il pouvait ainsi s'abriter contre la pluie, le vent ou le froid, se parer même avec fierté du trophée conquis sur quelque fauve redoutable dans un périlleux combat. Pendant toute une période primitive, les tribus humaines, ignorant l'art de filer et de tisser, ou hors d'état de se procurer des textiles en quantité suffisante, ne purent s'habiller que de peaux, comme font encore la plupart des populations sauvages et beaucoup de barbares.

Les indices de la préhistoire permettent d'établir par induction l'époque approximative où l'emploi des peaux devint usuel dans l'habillement. La phase chelléenne, la plus ancienne et la plus longue de l'âge de la pierre éclatée, ne nous ayant transmis qu'une forme d'arme ou d'outil, le coup de poing de silex, cet unique engin, qui ne se prêtait guère au travail de la préparation des peaux, autorise, ainsi que la douceur du climat durant ce laps de la période quaternaire, à conjecturer que l'homme de ces temps reculés conservait encore sa nudité native. Avec la phase monstérienne, au contraire, on voit apparaître en grand nombre des outils de pierre destinés à faciliter l'élabo-

ration des peaux, lames tranchantes pour les couper, pointes et perçoirs pour les trouser afin de les rattacher, racloirs, grattoirs, pour les débarrasser des débris de chair ou de graisse, enfin lissoirs pour les unir et les assouplir. Stimulé par la survenue des hivers et le froid d'époques glaciaires, l'homme apprit alors à se vêtir de la dépouille des grands gibiers qu'il pourchassait, dans un état de civilisation comparable à celui des Esquimaux et des Peaux-Rouges¹.

Pendant la phase historique, on voit encore l'emploi des peaux comme vêtement prédominer chez une foule de peuples peu avancés en industrie. Les plus vieux documents du Céleste empire donnent aux Chinois des temps primitifs le nom « d'hommes habillés de peaux² ». Dans la *Genèse*, Jéhovah fait à Adam et à Ève, jusque-là nus, un vêtement de peaux³. D'après les légendes mythologiques de la Grèce, une peau de chèvre, l'*égide* (de αἰγός), composait le costume de Jupiter et de Minerve. La Fable dépeint Hercule triomphalement drapé dans la peau du lion de Némée. Bacchus et d'autres dieux sont représentés couverts d'une peau de faon (*nébride*, de νεβρίς), vêtement traditionnel des chasseurs⁴. Homère en décrit de pareils. Ulysse, rentrant à Ithaque, n'a plus pour costume, au terme de ses longs voyages, qu'une vieille peau de cerf⁵. Son père, le roi Laërte, en tenue de jardinier, porte un bonnet en peau de chèvre, des pantalons et des gants de cuir⁶. Hésiode conseille, à l'approche de l'hiver, de coudre ensemble des peaux de bique avec des nerfs de bœuf, vêtement des plus confortables, assure-t-il, pour braver les rigueurs de la mauvaise saison⁷. Ces habillements rustiques restèrent fort tard en usage dans les campagnes de la Grèce. On les trouve encore mentionnés, sous divers noms⁸, du temps d'Hé-

1. De Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 251 ; et *Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture*, t. I, p. 88.

2. Pauthier, *Chine*, p. 63.

3. *Genèse*, III, 21.

4. Servius, *ad Virg., Géorg.*, IV, 342.

5. *Odyssée*, XXIV.

6. *Ibid.*

7. *Travaux et jours*.

8. Βάλτα, διφθέρα, καυνάκης.

rodote et d'Aristophane¹. Un manteau de peaux cousues était, au théâtre, le costume conventionnel des bergers et des paysans. Il pouvait même passer pour aristocratique en comparaison de celui des Hilotes, qui se composait d'une abjecte peau de chien².

Les pasteurs du Latium connaissaient aussi l'usage de ces vêtements de peaux (*pastoritia pellis*) dont s'habillent encore de nos jours les bergers de la Sabine et des Abruzzes. La même coutume régnait chez toutes les nations barbares de l'ancien monde. Sur les monuments de l'Égypte, divers peuples d'Afrique et d'Asie sont souvent figurés couverts de peaux. Une scène du tombeau des rois, à Biban-el-Molouk, montre, au xvi^e siècle avant notre ère, un homme de race blanche sur les épaules duquel flotte une peau de bœuf non tannée³. Hérodote, dénombrant l'immense armée de Xerxès, y mentionne des Caspiens et des Pactyens, vêtus de peaux crues, des Éthiopiens, habillés de peaux de lions et de léopards, des Lyciens, couverts de peaux de chèvres, des Thraces, de peaux de renards, etc.⁴. Au rapport du même historien, les riverains de la mer Caspienne s'habillaient de peaux de phoques⁵. Il dit même que les Scythes se faisaient, avec des peaux humaines cousues, des sortes de capes analogues à celles des bergers⁶.

On a, par des témoignages multipliés d'écrivains de l'époque romaine, la preuve qu'aux approches de notre ère, la plupart des populations de l'Europe barbare étaient habillées de peaux. Varron le constate pour les Gaulois⁷, César et Tacite pour les Germains. « Quoiqu'ils habitent une région très froide, dit le premier, ils n'ont d'autres vêtements que des peaux dont l'exiguïté laisse à découvert une grande partie du corps⁸. » Le cos-

1. Hérodote, *Hist.*, IV, 64; Aristophane, *Les Guêpes*, 1131 et suiv.

2. Athénée, *Deipnos.*, XIV.

3. Champollion, *Egypte*, p. 29-31.

4. *Histoires*, VIII, 67, 69, 92, 75.

5. *Ibid.*, I, 202.

6. *Ibid.*, IV, 64.

7. *Ling. lat.*, V, 167.

8. *Guerre des Gaules*, IV, 1.

tume des Germains, tel que le décrit Tacite, consistait surtout en dépouilles d'animaux, grossières sur les bords du Rhin, plus recherchées à l'intérieur, où ils étalaient souvent des fourrures d'espèces inconnues, provenant sans doute des régions du Nord¹. Le court manteau des Germains, appelé *reno*, était d'ordinaire une peau de renne ou de cerf. Les Romains l'adoptèrent quand leurs légions durent séjourner l'hiver sur les bords du Danube, et quelques soldats en sont revêtus sur les bas-reliefs de la colonne Trajane². César fait du costume des Bretons une description pareille³. D'après Varron, les Gétules et les Sardes s'habillaient de peaux de brebis⁴. Plusieurs siècles après Hérodote, Justin, abrégiateur de Trogue-Pompée, dit encore des Scythes : « Ils ignorent l'usage de la laine et de nos vêtements ; bien qu'ils soient exposés à un froid continuel, ils n'opposent que des peaux de bêtes fauves à la rigueur du climat⁵. »

Dans les rudes contrées du Nord, l'emploi presque indispensable des fourrures a pris une extension croissante à mesure que la civilisation, bornée d'abord au bassin de la Méditerranée, s'étendait dans les régions froides de la zone tempérée. Durant tout le moyen âge, les fourrures furent d'autant plus recherchées, en France et en Allemagne, que l'imperfection des modes de clôture dans les habitations et l'absence de fenêtres vitrées en faisaient sentir davantage le besoin. Nos rois des deux premières races s'habillaient volontiers de la dépouille d'animaux sauvages, et les chroniqueurs les désignent par l'expression de *reges pelliti*⁶. Éginhard, décrivant le costume de Charlemagne, dit que, l'hiver, « il se couvrait la poitrine et les épaules d'une veste en peau de loutre ou de martre⁷ ». Mais les fourrures étaient rares, il n'y en avait que pour les gens des classes supérieures, et l'on fit, du droit de porter certaines espèces, un privilège, in-

1. *Germanie*, 17.

2. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. « Reno ».

3. *Guerre des Gaules*, V, 14.

4. *De re rustica*, II, 11.

5. *Abrégé*, II, 2.

6. Chéruel, *Dictionn. des institutions*, au mot « armes ».

7. *Vie de l'empereur Charles*, 23.

signe de la condition sociale. La martre et l'hermine furent réservées aux chevaliers. Aux nobles de rang inférieur appartenaient le *vair* et le *gris*, provenant d'un écureuil du Nord¹. Les bourgeois devaient se contenter de l'écureuil commun et de l'agneau ; les moines et les paysans, du chat et du blaireau. C'est à cet usage honorifique des fourrures qu'est dû leur emploi persistant dans le costume de cérémonie des magistrats.

Les fourrures, plus ou moins fines et de teintes rares, continuent d'être recherchées, comme moyen de protection contre le froid, dans les régions à hiver rigoureux et, comme parure, dans les autres. On en fait des vêtements, des pelisses, des manteaux, des collets, des robes d'hiver, des couvertures, des tapis, des garnitures, des manchons, des boas, etc. La chasse des animaux à fourrure est la principale industrie des contrées hyperboréennes, dont cet article constitue le plus précieux objet d'échange. La Chine, la Russie et l'Allemagne font la plus grande consommation de ces peaux. En France, elles ne figurent guère que dans la toilette des dames. On emploie surtout en vêtements l'agneau, le lapin, le lièvre, le chat, le castor, la martre, l'hermine, le putois, la loutre, le blaireau, etc. En 1867, la France produisait et utilisait comme fourrures environ 2 000 peaux de martres, 36 000 de fouines, 4 000 de loutres, 100 000 de putois, 60 000 de renards, 60 millions de lapins, 100 000 d'agneaux, 30 000 de chats, etc., d'une valeur totale de 26 millions de francs². En 1901, nos exportations de pelleteries préparées, ouvrées ou confectionnées dépassaient 21 millions de francs³ (21 308 380 francs). En 1887, la Compagnie de la baie d'Hudson et la Compagnie consignataire des fourrures de l'Amérique du Nord ont mis en vente à Londres les dépouilles de : 14439 loutres, 7 192 pékans, 1 967 renards argentés,

1. Le dos de cet écureuil, roux en été, gris en hiver, était dit *petit gris* ; le ventre, blanc bordé de noir, constituait le *vair* (*varius*). Cendrillon, dans les premières versions du conte, a des pantoufles de *vair*, et non de *verre*, comme nous disons maintenant par homophonie.

2. *Rapports du jury international sur l'exposition de 1867*, t. VI, p. 120.

3. *Direction générale des douanes : Tableau général du commerce et de la navigation*, année 1901.

6 785 renards croisés, 31 597 renards gris, 85 022 renards rouges, 10 257 renards blancs, 1 440 renards bleus, 14 520 lynx, 682 794 putois, 98 342 martres, 376 223 visons, 104 279 castors, 2 484 368 rats musqués, 7 156 loups, 13 944 carcayons noirs, 3 793 blaireaux, 4 116 hermines, 114 824 lièvres, 13 478 phoques à crinière, 8 517 zibelines, 13 943 ours, etc. Il faudrait y joindre le produit de la Sibérie, qui alimente la Russie et la Chine. En outre, l'Afrique exporte, comme fourrures, 90 000 peaux de singes noirs par an ; on recherche également le singe d'Abyssinie, le singe vert, le singe gris, le singe rouge, le singe blanc. En 1892, la valeur des fourrures importées à Londres, principal centre de ce commerce, s'est élevée à 43 millions de francs ; à la même date, il s'est fait pour 23 millions d'affaires de fourrures à Nijni-Novogorod et pour plus de 6 millions à Irbit¹.

Malgré son importance, dont témoignent les chiffres que nous venons de citer, l'emploi des fourrures n'est plus qu'une application spéciale des peaux. On en fait, sous forme de cuir, un usage infiniment plus étendu. On exploite, à cette fin, les dépouilles des animaux, sauvages ou domestiques, dont la peau serait de peu de ressource comme fourrure, tandis que sa rigidité, qui ailleurs serait un défaut, est ici un avantage. Les peaux de bœuf et de buffle servent à préparer des cuirs forts ; celles de vache, de veau, de cheval, de chèvre, des cuirs souples et mous ; celles d'agneau, de chevreau, de castor, etc., des produits fins et délicats. La cordonnerie, la ganterie, la chapellerie, la sellerie, la carrosserie, les équipements militaires, les relieurs, tapissiers, etc., emploient des quantités croissantes de peaux. En 1840, l'industrie française mettait en œuvre pour 53 millions de francs de peaux brutes qui, tannées et corroyées, valaient au moins 100 millions, et, transformées en objets de consommation, environ 250 millions. Ces chiffres ont beaucoup

1. H. Poland, *Fur-bearing Animals in nature and in commerce*, 1893. Les trois régions productrices de fourrures sont la Sibérie, le Canada et l'Alaska. Dans les trois on peut dire que la chasse aux animaux porteurs de fourrures a été la cause de la conquête.

progressé depuis, car, en 1886, la France n'importait pas moins de 77 millions de kilogrammes de peaux brutes valant 178 millions de francs¹. En 1900, l'importation française des peaux et pelleteries brutes était estimée à 580 124 quintaux métriques, représentant plus de 161 millions de francs². Les industries du cuir occupent directement, dans leur ensemble, en Allemagne, 577 884 personnes, en France, 335 000, en Angleterre, 178 602, soit au total 1 091 450, faisant vivre plus de 3 millions de personnes dans ces trois pays. Leur production minima peut être évaluée pour la France, à 600 millions de francs ; pour l'Allemagne, à 500 millions ; pour l'Angleterre, à 250 millions ; soit, en totalité, 1 350 millions de francs, qui peuvent être facilement quintuplés et portés à plus de 7 milliards dans ces trois pays seulement, si l'on tient compte des multiples échanges commerciaux auxquels donnent lieu ces industries³.

On peut rapprocher de la dépouille des mammifères, à raison de l'analogie de leur emploi dans l'habillement, celle des oiseaux, dont les plumes ont été recherchées comme ornement dès la période sauvage. Sénèque parle de peuples qui savaient se faire des vêtements en plumes d'oiseaux⁴. Les Mexicains se tressaient des manteaux splendides avec des plumes d'un coloris éclatant, et, dans son *Voyage autour du monde*, l'amiral Dupetit-Thouars rapporte qu'un vêtement de ce genre, en plumes d'ivi, offert par le roi des îles Hawaï à l'empereur du Brésil, n'était pas évalué moins de 30 000 francs. Chez nous, le cygne et l'oie sont utilisés comme fourrures. Les plumes remplissent surtout dans le costume une fonction décorative. La consommation des plumes d'autruche s'élevait en 1893 à 350 000 kilogrammes valant 35 millions de francs. En 1900, cette industrie, dans le monde entier, représentait un chiffre d'affaires d'environ 100 millions

1. *Statistique agricole*, 1886, p. 177.

2. *Annales du commerce extérieur*, 1902, 4^e fascicule.

3. Placide Peltureau, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Cuirs et peaux. »

4. *Épist.*, 90.

de francs¹. Le commerce des oiseaux exotiques à plumage brillant a plus d'importance encore. Une mode cruelle, qui les recherche comme ornement pour la coiffure de dames, fait pourchasser et détruire, dans les contrées où elles abondent, une foule de charmantes espèces, victimes d'une sottise coquette et de leur beauté. L'Angleterre en recevait pour 50 298 000 francs, plus pour 3 881 000 francs d'oiseaux en peaux (dont 250 000 colibris). La plupart venaient des Indes (geais bleus, coqs des jungles, orioles, tragopans, martins-pêcheurs, pélicans, etc.). L'importation des plumes de parure par l'industrie française s'est élevée de 5 500 000 francs en 1865 à 42 millions et demi environ en 1899².

1. J. Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Industries diverses du vêtement ».

2. *Ibid.*

CHAPITRE II

TEXTILES ANIMAUX

L'emploi des peaux dans le costume, prépondérant et presque exclusif tant que dura le régime de la chasse, ne pouvait pas toujours suffire. La matière même manqua lorsque les populations humaines s'accrurent. Parmi les gibiers que l'on pourchassait de préférence, peu fournissaient des dépouilles propres à servir de vêtements, et, plus on leur faisait une guerre active, plus ces ressources devenaient rares. Il en fut de même des pasteurs adonnés à l'élevage des troupeaux domestiques. Bien que, au début, ils se fussent attachés à soumettre des espèces moyennes qui, comme la brebis et la chèvre, étaient doublement précieuses, puisqu'elles pouvaient à la fois les nourrir et les habiller, les exigences de la vie pastorale les amenèrent plus tard à leur adjoindre diverses espèces, le porc, le bœuf, l'âne, le cheval, le chameau, recommandables comme alimentaires ou auxiliaires, mais dont la dépouille n'avait guère d'utilité comme vêtement. Il arriva donc un moment où l'insuffisance des peaux contraignit de chercher à se procurer d'autres ressources.

L'expérience dut faire reconnaître que, dans les peaux employées pour se vêtir, le poil conservait le mieux la chaleur, et que, dénudé, le cuir, rude et grossier, habillait fort mal. L'idée vint de confectionner des vêtements avec les plus fins de ces pelages, et l'on put remarquer d'ailleurs que, dans les espèces lanigères, les toisons se détachaient d'elles-mêmes à l'époque de la mue. On imagina de recueillir ces flocons, puis de les mettre en œuvre par l'invention de la filature et du tissage. Ces industries une fois créées, on trouva de grands avantages à dépouiller vivants

les animaux domestiques dont le poil pouvait servir de textile, et à composer avec cette matière des tissus souples et chauds, sortes de peaux artificielles qu'on obtenait sans causer la mort de la bête, qui donna dès lors, comme un produit annuel, cette dépouille renaissante.

La laine est le plus précieux des textiles fournis par les animaux, le mieux approprié à la fonction vestimentaire. Grâce à ses propriétés isolantes, elle garantit également des extrêmes opposés de température et permet de braver soit le froid des hivers du Nord, soit l'atmosphère embrasée des étés du Midi. Ses emplois, infiniment variés, se prêtent à d'innombrables besoins. On en fait des draps, des serges, des tissus croisés, des flanelles, des tricots, des feutres, des couvertures, des tapis, des tentures, des étoffes d'ameublement, des matelas, des sièges, etc. Les applications de cette substance seraient illimitées si la production pouvait l'être aussi.

En Asie, où, selon toute vraisemblance, s'opéra, dès le début de la phase pastorale, la domestication de la brebis¹, l'exploitation de la laine comme textile usuel est immémoriale et bien antérieure à l'âge historique. Ce fut sans doute la première substance que la filature put largement utiliser. La mythologie grecque avait consacré le bélier à Mercure qui, selon la Fable, apprit à le dépouiller de sa toison, et l'attribution de cet animal au dieu du commerce atteste l'importance de la laine dans les échanges primitifs. D'après les légendes hébraïques, des troupeaux de brebis composaient, dès les temps rappelés par la *Genèse*, la principale richesse des peuples pasteurs. En Judée, à l'époque des rois, la tonte était l'occasion de grandes réjouissances, et les princes de la maison de David célèbrent par des fêtes cette récolte bénie².

Les Égyptiens qui avaient reçu tardivement le mouton, tenaient la laine pour impure. Leurs rites religieux ne consacraient que le lin, et Hérodote dit que les Égyptiens, bien que portant parfois sur leurs vêtements de lin un manteau de laine,

1. Voy. *Conquête du monde animal*, p. 184-193.

2. *Rois*, I, xxv, 7, 36 ; II, xiii, 24.

ne pouvaient pas entrer, ainsi couverts, dans les temples. Les Grecs et les Romains, au contraire, faisaient généralement usage de tissus de laine et ne travaillèrent d'autres textiles que par exception. Il en fut de même en Europe durant tout le moyen âge ; car, jusqu'à la renaissance, l'emploi des tissus de lin et de soie fut extrêmement limité. Depuis un siècle, le coton partage avec la laine le privilège d'habiller les populations civilisées, mais sans pouvoir lui enlever son antique prééminence. Les toisons de l'espèce ovine sont toujours le plus précieux, le seul indispensable de nos textiles.

C'est par le travail des lainages que les peuples modernes de l'Europe ont présumé à leur prospérité industrielle et commerciale. Vers la fin du moyen âge, la fabrication des draps fut pour Florence et pour les Flandres une source de richesse. Au ^{xiv}^e siècle, l'emploi des laines anglaises dans les ateliers flamands était assez important pour influencer sur la politique des deux pays. Jacques d'Arteveld, voulant engager ses concitoyens à embrasser le parti d'Édouard III, leur représentait que « sans le roi d'Angleterre ils ne pouvaient vivre. Car toute Flandre était fondée sur draperie, et, sans laine, on ne pouvait draper ». Cela décida les communes. Bientôt après, l'Angleterre établit chez elle cette lucrative industrie, point de départ de sa fortune manufacturière. Par tradition et reconnaissance, la Grande-Bretagne fait asseoir ses premiers magistrats (le lord maire de Londres, le président de la chambre des lords) sur un sac de laine, digne trône de rois marchands.

Longtemps spéciale à une région moyenne de l'ancien monde, la production de la laine s'est étendue avec la civilisation européenne qui a disséminé l'espèce ovine dans toutes les colonies où se rencontraient des conditions propices à son élevage. Transportés en Amérique, aux États-Unis et à la Plata, au Cap, en Australie, à la Nouvelle-Zélande, des troupeaux de races choisies y prospèrent à miracle et fournissent aux manufactures des quantités croissantes de ce textile dont l'emploi commence à pénétrer par importation dans l'Extrême-Orient où il était jusqu'ici peu usité. La Chine, le Japon et l'Asie centrale pourraient ouvrir au commerce des lainages un immense débouché.

Depuis l'époque romaine, mais surtout dans les temps modernes, on s'est appliqué à développer la qualité des laines, non moins désirable que leur quantité. Les anciens, réduits à des types imparfaits, ne récoltaient que des laines courtes, rudes et grossières. Les tissus communs qu'ils en pouvaient retirer devaient offrir plus d'analogie avec le droguet des paysans qu'avec nos étoffes moelleuses, faites de laines améliorées. Durant la phase gréco-romaine, les laines de Milet et de Tarente avaient le plus de réputation. Pline dit qu'on avait soin de couvrir les bêtes de housses pour donner à leurs toisons plus de mollesse et de douceur¹. Les modernes ont obtenu de meilleurs résultats par d'intelligentes sélections et la création de types supérieurs². L'adoption, pour la filature et le tissage, d'appareils mécaniques d'une grande délicatesse, fait de plus en plus rechercher les laines fines, et l'on est arrivé à en produire qui, comme celle de la race charmoise, sont susceptibles de fournir 55 kilomètres de fil au kilogramme.

Quelques chiffres feront apprécier l'importance de la laine dans notre ordre économique. Au commencement du XIX^e siècle, la production de ce textile dans le monde civilisé ne dépassait pas 200 millions de kilogrammes. Elle s'est élevée depuis à 691 en 1879 et à plus de 1 200 millions (1 216 351 000) en 1900. Dans ce total la France figurait pour environ 47 millions de kilogrammes, l'Australie pour 268 millions et demi, la Plata pour 235 millions et demi, l'Angleterre pour 63 millions et demi, l'Allemagne pour 22 millions et demi, l'Espagne pour 46 millions et demi, l'Autriche pour plus de 29 millions, la Russie pour 163 millions et demi, le Cap, le Natal et l'État d'Orange ensemble pour plus de 45 millions, etc.³ La valeur totale de ce milliard de kilogrammes de laine était supérieure à 3 milliards de francs. D'après le *Board of trade*, les principales contrées manufacturières employaient, en 1887, les quantités suivantes de laine : la France tenait la tête avec 190 millions

1. *Hist. nat.*, VIII, 72.

2. *Voy. Conquête du monde animal*, p. 188-190.

3. Charles Marteau, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de laine. »

de kilogrammes. L'Angleterre venait ensuite et mettait en œuvre 180 millions, les États-Unis 170, l'Allemagne 140, la Russie 80, l'Autriche-Hongrie 40, la Belgique 40, etc. Dans la période quinquennale de 1895 à 1899, l'Angleterre employait jusqu'à 235 900 000 kilogrammes de laine brute, tandis que la France, après en avoir mis en œuvre 264 millions de kilogrammes en 1896, n'en travaillait plus que 197 millions de kilogrammes en 1900¹.

Si grand est le besoin de laines que ces quantités prodigieuses sont encore loin de suffire, et une industrie nouvelle, dite renaissance, s'est fondée pour utiliser de nouveau la matière des vieux tissus, régénérée par effilochage et mélangée à un peu de laine vierge. Cette manière de reconstituer, en vue d'un second usage, des débris jusque-là inutiles et perdus, a pris naissance en Angleterre, vers 1840, et donne lieu à la fabrication d'une classe spéciale de tissus (*rag-wool*). Dès 1865, les fabriques anglaises employaient ainsi 36 millions de kilogrammes de chiffons².

Plusieurs espèces d'animaux domestiques fournissent des textiles d'une utilité moins générale que la laine, mais dont on n'a pas laissé de tirer parti.

Le poil de chèvre a été très anciennement exploité en Orient, où vivent des espèces à toisons plus fines que nos races communes d'Europe. Dans l'*Exode*, Jéhovah ordonne qu'on lui fasse des offrandes de poil de chèvre³, et le *Cantique des cantiques* compare les cheveux de l'amante « au poil des chèvres que l'on tond lorsqu'elles sont descendues de la montagne de Galaad⁴ ». Virgile mentionne, mais d'une façon moins flatteuse, l'emploi du même textile en Italie : « Les longs poils du bouc tombent sous les ciseaux. On en fait des tissus pour les soldats et des vêtements pour les matelots⁵. » Quatre siècles

1. Id., *ibid.*

2. *Rapports du jury intern. sur l'expos. de 1867*, t. VI, p. 290.

3. *Exode*, XXV, 4.

4. *Cantique des cantiques*, IV, 1, et VI, 5.

5. *Géorgiques*, III, 311-313.

plus tard, ces étoffes étaient encore, malgré leur grossièreté, en usage dans l'armée et sur les flottes, comme l'atteste Végèce¹. Les Romains, qui avaient emprunté aux habitants de la Cilicie la fabrication de ces tissus, les appelaient « étoffes de Cilicie », et c'est de là que dérive notre terme de *cilice* dont l'acception indique assez clairement la rudesse d'un produit qui, dans les âges suivants, amollis et raffinés, ne fut plus qu'un moyen de mortification, à l'usage des ascètes. Une étymologie fait dériver bougran de bouc et ce terme aurait exprimé d'abord un tissu grossier en poil de chèvre. Les chèvres d'Angora et surtout celles du Thibet fournissent, par exception, un textile fin et moelleux, recherché pour la confection de tissus de luxe. Transportée au Cap, la chèvre d'Angora y donne un poil (*mohair*) supérieur en finesse à celui de la race-mère, mais doué de moins d'éclat. En 1886, la colonie du Sud de l'Afrique en exportait 2 440 000 kilogrammes valant 5 200 000 francs². En 1900, on estimait à plus de 12 millions de francs l'exportation de ce produit³.

De tout temps les Arabes ont su filer et tisser le poil de chameau. Ils en font des vêtements, des cordes et des tissus pour leurs tentes. Pendant sa retraite au désert, saint Jean-Baptiste n'était vêtu que d'habillements en poil de chameau⁴. Ces grossiers tissus, importés en Europe à l'époque des croisades, y prirent le nom de *camelot* (*a camelo*). A raison sans doute de sa nouveauté et de son origine étrangère, c'était, au XIV^e siècle, un produit de prix. En 1367, un édit de Charles V interdit aux femmes de basse condition de porter des vêtements « de drap d'or, de soie ou de camelot ». Mais les qualités de ce dernier ne firent pas longtemps illusion, et le terme de *camelotte*, qui est resté dans la langue commerciale, témoigne du discrédit où il ne tarda pas à tomber.

Lors de la découverte de l'Amérique, les Péruviens travaillaient, depuis plusieurs siècles, la laine de leurs lamas, et il est à noter que, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, le

1. *De re militari*, IV, 6.

2. Élisée Reclus, *Géogr. univ.*, t. XIV, p. 511.

3. *Annales du commerce extérieur*, 11^e fascicule.

4. *Saint Mathieu*, III, 4.

premier essai de domestication ait porté sur une espèce lanigère, tant le besoin de textiles se faisait partout vivement sentir. La laine d'alpaca, dont la longueur peut atteindre de 20 à 30 centimètres, est une des plus belles que l'on connaisse et serait des plus utiles si sa production était moins restreinte ; mais, malgré des tentatives pour répandre une aussi précieuse espèce, le Pérou, la Bolivie et le Chili ont conservé jusqu'ici le monopole de ces toisons d'or. L'Europe ne s'est avisée qu'à une date récente d'y mettre du prix. Quoique les tissus fabriqués en poil de lama par les Péruviens eussent été, dès le début de la conquête, fort admirés des Espagnols, personne n'eut, pendant trois siècles, l'idée de les imiter. L'importation de la laine d'alpaca en Angleterre ne remonte pas au delà de 1834 et a pris un rapide développement. De 500 000 livres en 1840, elle s'est élevée à 2 186 000 en 1852, à 4 millions en 1872, et à 4 960 000 en 1896¹.

L'Extrême-Orient fabrique avec le poil de l'yack, espèce bovine lanigère, des tissus grossiers, mais solides et imperméables. On tire encore parti de la laine des kangourous en Australie. Le poil des lapins, utile pour la fabrication des feutres, trouve un large emploi dans la chapellerie. Le poil de la plupart des animaux est aussi susceptible d'être feutré, et celui même qu'on ne peut pas utiliser autrement trouve des applications dans la bourrellerie. L'industrie recherche encore comme textiles le *ploc* de l'autruche et le duvet des cygnes, dont les Romains savaient déjà tirer parti², et avec lequel les Anglais fabriquent une étoffe très chaude appelée *Swansdown*. On a imaginé récemment de feutrer et de tisser les barbes des plumes de nos volailles communes.

Mentionnons enfin le crin des chevaux, qui n'a servi longtemps qu'à faire une sorte de toile claire, dite *rapatelle*, employée pour tamis, d'après une invention attribuée par Pline aux Gaulois³. Plus tard, on confectionna avec du crin des chemises

1. Yves Guyot et Raffalovich, *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque*.

2. « Lana interior cycni » (Martial, XIV, 161).

3. *Hist. nat.*, XVIII, 2.

qualifiées de *haires*, à l'usage des ascètes qui voulaient se mortifier¹. Mais la mode ne s'en est jamais beaucoup répandue. A la fin du XVIII^e siècle, un industriel de Paris, nommé Bardet, prit un brevet d'invention (en date du 9 vendémiaire an VII) pour la fabrication de tissus de crin teint en noir, propres à recouvrir des sièges ou des coussins². L'usage en est resté. La vogue des *crinolines* a fait un moment rechercher les tissus de crin pour donner aux jupes des dames de l'ampleur et de la tenue. En 1900, la France importait 12 857 quintaux métriques de crins bruts, préparés ou frisés, valant 3 746 000 francs³.

De tous les textiles fournis par les animaux, le plus original et le plus précieux est le produit d'une chenille. Par ses propriétés isolantes, son éclat, sa finesse, sa légèreté, la soie occuperait le premier rang si on pouvait l'obtenir à moins de frais. Mais la ténuité de ce filament, la petitesse du ver qui le donne et les soins que son éducation réclame font de cette matière coûteuse une consommation de luxe.

En Chine, d'où le ver à soie est originaire, l'art d'utiliser ses cocons est attribué à des personnages mythiques, indice d'une très haute antiquité. On débuta sans doute par recueillir la soie sauvage sur les mûriers des forêts, car, dans la même région, il s'en récolte encore de pareille que l'Europe importe sous le nom de *tussah*. Lyon la travaille depuis 1847, et la France, en 1888, en recevait environ 500 000 kilogrammes. L'importation moyenne n'a pas sensiblement varié pendant la période quinquennale 1895-1899⁴. Cette source de production étant naturellement très bornée, on s'occupa de l'accroître par l'élevage du ver à soie. Les Chinois en font honneur à l'impératrice Si-ling-Chi, femme de l'empereur Hoang-Ti, 2650 ans avant notre ère. D'après les légendes du Céleste Empire, cette prin-

1. « Laurent, serrez ma haire avec ma discipline. »

(*Tartuffe*, III, 27).

2. H. Havard, *Histoire de l'ameublement*, au mot « Crin ».

3. *Annales du commerce extérieur*, 1902, 4^e fascicule.

4. Piotet, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Soies et tissus de soie ».

cesse aurait trouvé l'art de nourrir les bombyx, de dévider leurs cocons et de tisser la soie. En reconnaissance d'un si grand bienfait, Si-ling-Chi, mise au nombre des génies, est vénérée sous le nom de *Sien-Thsan*, « la première qui a élevé des vers à soie¹ ». La Chine établit alors des pratiques régulières de sériciculture. Le *Chou-king* mentionne un tribut de soie exigé sous le règne de l'empereur Yu, 2022 avant notre ère, et le *Tchéou-Li*, recueil composé en 1115, parle de l'obligation, imposée par les règlements aux impératrices, de cueillir les feuilles de mûriers, d'élever des vers à soie, de filer et de tisser la soie provenant de leurs cocons. Les documents chinois attestent que, du III^e siècle avant notre ère au XIII^e après, les impôts étaient souvent payés en écheveaux ou tissus de soie, et la même valeur remplissait l'office de monnaie dans les transactions². Pour les populations de l'immense Empire du Milieu, la soie est encore le textile le plus usité.

La connaissance de ce riche produit se répandit avec lenteur en Asie, à raison du long isolement de la Chine, et ne parvint que tardivement en Europe. Dans l'Inde, les *Lois de Manou* mentionnent des tissus de soie du XII^e au VIII^e siècle avant notre ère. Quelques siècles après, ils sont signalés en Assyrie et en Perse. Les livres hébreux en parlent à partir du VI^e siècle. Ézéchiél met les soieries au nombre des objets dont Tyr faisait le commerce³. Mardochée, triomphalement promené dans les rues de Suse, est revêtu d'un manteau de soie⁴. Lors des conquêtes d'Alexandre, la Grèce vit paraître avec admiration ces splendides étoffes. César inaugura dans Rome ce luxe nouveau. A l'occasion de jeux donnés au peuple, il dépensa des sommes énormes pour couvrir un amphithéâtre entier avec un *velarium* de soie. Au I^{er} siècle de notre ère, la cherté de ces tissus devint une cause de ruineuses profusions. En étaler sur sa personne était afficher sa folie et se déshonorer publiquement. Sous

1. Stanislas Julien, *Résumé des principaux traités chinois sur l'éducation des vers à soie*.

2. E. Parisot, *Les Industries de la soie*.

3. « Sericum » (*Ézéchiél*, XXVII, 16).

4. « Serico pallio » (*Esther*, VIII, 15).

Tibère, quelques dissolus ayant osé porter des toges de soie, le Sénat crut devoir interdire aux hommes de s'avilir par un aussi scandaleux abus¹. Néanmoins, Caligula, qui avait toute honte bue, parut effrontément vêtu de l'habillement prohibé². Mais il eut peu d'imitateurs, même parmi les pires Césars, puisque l'*Histoire Auguste* accuse Héliogabale d'avoir le premier donné le déplorable exemple de porter des vêtements de soie³. Les femmes, toujours en avance quand il s'agit de coquetterie, et contre le caprice desquelles il n'y a pas de règlement qui puisse tenir, se paraient de soieries dès le règne de Néron. Mais c'était un luxe excessif qui n'était pas toujours à portée même d'une impératrice. Comme indication du haut prix de ces tissus, rappelons la réponse que, d'après Vopisque, Aurélien, prince économe, fit à l'impératrice Severina, sollicitant l'emplette d'un manteau de soie, grave affaire qui risquait de mettre en déficit le budget de l'empire : « Aurélien, rapporte son biographe, n'eut jamais dans sa garde-robe d'habillement tout de soie, et il ne permit à personne l'usage de vêtements pareils. Sa femme lui ayant demandé à porter un seul manteau de soie teinte en pourpre, il répondit : Aux Dieux ne plaise que j'achète du fil au poids de l'or ! Et, en effet, une livre de soie équivalait à une livre d'or⁴. » Pourtant les étoffes de soie ne tardèrent pas sans doute à devenir moins rares, car l'empereur Tacite, successeur d'Aurélien, en permit l'usage à toutes les femmes et ne maintint la prohibition que pour les hommes. Mais bientôt la corruption croissante des mœurs fit tomber toutes les barrières posées par les lois. Sous le règne de Carin, des vêtements de soie étaient distribués aux acteurs et aux musiciens⁵. Les Barbares qui, à la fin de l'empire, ravagèrent l'Italie, ne se montrèrent pas moins avides de ces somptueux tissus que les patriciens

1. « Ne vestis serica viros fœdaret » (Tacite, *Annales*, II, 33).

2. Suétone, *Caligula*, 52.

3. « Primus romanorum holoserica veste usus fertur, quum jam subserica in usu essent » (Lampride, *Héliogabale*, 25). *Subserica* semble désigner des tissus de soie mélangée.

4. Vopiscus, *Vie d'Aurélien*, 44.

5. Id., *Vie de Carin*, 19.

dégénérés. Lorsque, en 408, Alaric s'empara de Rome, il exigea, entre autre trésors, comme rançon, « quatre mille tuniques de soie », chiffre qui témoigne d'une assez grande abondance de cet article dans le commerce du temps.

Le luxe romain n'avait pu tirer que par intermédiaires et à grands frais la soie du fond de l'Asie, sans entrer en relation avec les peuples inconnus qui la produisaient et auxquels on donnait le nom du produit¹. Cependant, une tentative paraît avoir été faite sous les Antonins pour lier des rapports avec le mystérieux pays des Sères, d'où venait la soie, car Abel Rémusat a signalé dans des documents chinois la mention d'une ambassade envoyée, vers 166 de notre ère, par An-Thiun (Antonin ?), roi du grand Thsin. Mais tels étaient l'éloignement et les obstacles que cette mission commerciale ne fut pas suivie d'effets durables. A partir des premiers siècles du moyen âge, l'importation des soieries en Europe s'effectua surtout par les Arabes, maîtres du transit ; on en trouve la preuve dans l'étymologie de la plupart des noms modernes donnés à la soie².

La cherté des soieries, importées de la Perse dans le Bas-Empire, et le désir de les produire sur place, à moins de frais, motivèrent, de la part de Justinien, l'envoi de missionnaires qui réussirent (552) à rapporter de Serindes (?) des œufs de vers à soie³. Des fabriques s'établirent à Constantinople pour mettre en œuvre les soies récoltées en Morée, et les soieries byzantines furent recherchées des princes de l'Occident. Grégoire de Tours parle de vêtements de soie comme d'un objet de rare magnificence. A l'apogée de son règne (780), Charlemagne

1. Du mot chinois sé (soie) qui, dans les provinces du Nord, se prononce *ser*, les Grecs firent celui de Σήρ et les Latins ceux de *Serica tellus* (pays de la soie), appliqué à la Chine, et de *Seres*, à ses habitants.

2. L'italien *seta*, l'espagnol *seda*, le français *soie*, l'anglais *silk*, l'allemand *Seide*, le russe *schelk...*, se lient à l'arabe *sada*. Après la langue chinoise, qui a près de cent caractères composés où entre comme radical le caractère de la soie, ce sont les langues arabe et persane qui ont le plus grand nombre de mots pour désigner les produits des industries de la soie (Parisot, *Les Industries de la soie*, p. 8).

3. Voy. *Conquête du monde animal*, p. 195, et *Conquête du monde végétal*, p. 171-173.

envoyait au roi de Mercie, Offa, un manteau et deux robes de soie des manufactures de Constantinople, premiers produits de ce genre que mentionne l'histoire d'Angleterre. Peu après, Louis le Débonnaire interdit à ses sujets de porter des étoffes de soie, et cette prohibition montre que ce luxe, jusque-là royal, commençait à se répandre. Dans les riches et libres citées d'Italie, l'usage de vêtements de soie devint, à partir des croisades, commun au point que, vers le milieu du ^{xiv}^e siècle, on put voir, d'après ce que rapporte Mézerai, jusqu'à mille seigneurs habillés de soie figurer à Gênes dans une procession. Florence, en 1338, ne comptait pas moins de 83 ateliers occupés à la fabrication des soieries.

La France se livra au travail des soies avant de savoir les produire. Dans les *Établissements de saint Louis*, des règlements sont assignés à six corps de métiers adonnés à l'élaboration de la soie¹. Toutefois, cette industrie ne prit quelque importance que sous Louis XI². Au ^{xvi}^e siècle, le droit de porter des étoffes de soie était réservé aux nobles. Une ordonnance somptuaire de Henri II (juillet 1549) défend « à tous paysans, gens de labour et valets, s'ils ne sont aux princes, de porter pourpoints de soye, ne chausses bandées ne bouffées de soye³ ». Olivier de Serres loue la modestie de ce roi, qui ne voulut jamais « porter bas de soie, encore que, de son temps, l'usage en fust jà reçu en France⁴ ». Sous Henri IV, la France était tributaire de l'Italie et lui achetait pour plus de 4 millions d'écus d'or (environ 25 millions de francs) de soieries par an⁵. Colbert réussit enfin à faire de la production et du

1. « Lasseurs de fil et de soie, fileresses de soie à grands fuseaux, crépi-niers de fil et soie, ouvriers de tissus de soie, ouvriers de draps de soie, tixerandiers de couvre-chefs de soie » (V. Étienne Boileau, *Livre des métiers*).

2. Le kilogramme de soie qui vaut actuellement (1896) 30 francs, valait de 400 à 600 francs au ^{xiv}^e siècle; tel velours ou drap de soie se vendait couramment, au moyen âge, 900 francs d'aujourd'hui, une pièce de « cendal vermeil » sorte de taffetas, figure dans les comptes de la maison du roi, en 1342, pour 1 400 francs le kilogramme (G. d'Avenel, *La Soie*).

3. *Anciennes lois françaises*, XIII, 103.

4. *Théâtre d'agriculture*, V, 15.

5. Lettre de Henri IV à Olivier de Serres.

tissage de la soie une de nos industries nationales les plus prospères. — Les soieries furent d'abord presque prohibées en Angleterre. Un décret d'Édouard III n'accordait qu'aux centaines le privilège de pouvoir porter des habits de soie. Comme les centaines ne sont pas nombreux et qu'à cet âge on est en général un peu revenu de la vanité, la consommation ne devait pas être fort étendue. Elle le devint davantage quelques siècles après, car on raconte que Jacques V, roi d'Écosse, ayant à recevoir des étrangers de qualité, empruntait au comte de Mar une culotte de soie, « afin, disait-il, de ne pas ressembler à un marmiton ».

En France, la récolte annuelle de la soie, d'environ 6 millions de kilogrammes de cocons au xviii^e siècle, avait été portée à 10 800 000 de 1820 à 1830, et atteignait, en 1856, le chiffre de 26 millions de kilogrammes, valant 130 millions de francs¹. Mais, depuis lors, un fléau dont les efforts de la science n'ont pu atténuer que partiellement les ravages, a fait décroître cette rapide progression. En 1900 on évalue, pour la période quinquennale 1895-1899, la moyenne annuelle de la production de la soie, évaluée en soie grège², à 27 900 000 kilogrammes dans le monde entier, savoir : 5 480 000 pour l'Europe (Italie 4 400 000 ; France 680 000 ; Autriche-Hongrie 280 000 ; Espagne 80 000...); 21 200 000 pour l'Extrême-Orient (Chine, Inde, Japon) et l'Asie Centrale, et 1 220 000 pour le Levant. Il se fabrique dans le monde environ pour 2 milliards 50 millions de francs de soieries, dont près des trois quarts en Europe. On estime que l'Asie³ retire de diverses autres espèces de vers sétigères environ 35 millions de kilogrammes de cocons, donnant 2 100 000 kilogrammes de soie.

Ces quantités sont loin de suffire, et, si grand est le besoin de soie, qu'on a fait, depuis peu, des tentatives originales pour fabriquer industriellement un produit analogue, qu'on pourrait obtenir avec une abondance facultative dès qu'il ne faudrait plus

1. Rapport de M. Dumas à l'Acad. des sciences, 1857.

2. Piotet, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Soies et tissus de soies. »

3. Parisot, *Les Industries de la soie*, 1890, p. 355-357.

le demander à l'élevage d'une chenille. La science est, de nos jours, assez avancée pour aborder ce problème avec chance de le résoudre. La soie artificielle, dont l'invention date de 1887 et qui a fait son apparition à l'exposition de 1889, résulte d'une transformation chimique de la cellulose du bois en fulmi-coton par sa combinaison avec l'azote, cette substance étant ensuite dissoute, soit dans un mélange d'alcool et d'éther (procédé de Chardonnet), soit dans de l'acide acétique (procédé de Vivier). On a ainsi un liquide visqueux qui se laisse étirer en fils ténus au moyen de tubes capillaires de verre. Ces filaments, fins et soyeux, solidifiés au contact de l'eau, sont enfin dénitrifiés et additionnés de substances accessoires. Très propres à recevoir la teinture et à subir toutes sortes de façons, cette soie artificielle est presque égale en qualité et supérieure en éclat à la soie naturelle. Mais elle a l'inconvénient de brûler comme du fulmi-coton avec une inquiétante facilité. Elle s'altère en outre rapidement. L'avenir fixera le mérite de cette ingénieuse découverte.

CHAPITRE III

TEXTILES VÉGÉTAUX

Si précieux que soient les textiles de nature animale, ils ne répondent qu'à une catégorie de besoins. Outre qu'ils sont difficiles et coûteux à produire, ils ne réunissent pas toutes les qualités désirables. La laine et la soie, excellentes comme corps isolants pour préserver l'organisme des écarts de température, manquent de cette fraîcheur dont la sensation est agréable dans les contrées et les saisons chaudes. De plus, elle s'humectent médiocrement, absorbent mal, et, portées sur la peau, laissent s'y accumuler des produits d'excrétion, cause fréquente de fâcheuses incommodités. Enfin, ces substances, par suite de leur peu de résistance et d'autres désavantages, ne convenaient pas à une foule d'applications domiciliaires ou industrielles. A mesure que, sous l'influence de la civilisation, s'étendirent les exigences de la vie humaine, on sentit le besoin d'autres textiles, qui fussent d'une production plus facultative et moins dispendieuse, doués de qualités spéciales et aptes à de nouvelles séries d'usages. On ne pouvait les emprunter qu'à certaines espèces de végétaux, dont les fibres flexibles et tenaces offraient des propriétés que le poil des animaux ne possédait pas au même degré. La phase agricole apprit à multiplier par la culture les plus utiles de ces plantes, et les ressources en matière de textiles se trouvèrent complétées de la façon la plus heureuse.

L'exploitation des substances végétales propres à servir de vêtements remonte sûrement à un âge reculé de la préhistoire, car il n'y avait pas d'expédient plus simple que de composer

avec des feuilles souples et des lianes, qu'on avait partout sous la main, des pièces rudimentaires d'habillement dont on pouvait se contenter dans les régions à climat très doux. Peut-être même l'emploi de ressources de ce genre a-t-il précédé celui des peaux et l'institution du régime de la chasse. Dans la *Genèse*, Adam et Ève cachent d'abord leur nudité avec des feuilles de figuier, avant que Jéhovah ait pris la peine de leur confectionner des habillements de peaux¹. En beaucoup de lieux, notamment dans la Polynésie, où manquaient les espèces de gibiers propres à fournir des dépouilles utilisables, les indigènes n'ont pu se vêtir qu'en tressant des feuillages et des chaumes. Les Maoris de la Nouvelle-Zélande se faisaient ainsi des sortes de mantelets appelés *tappas*. Aux États-Unis, les populations préhistoriques de l'Arizona et du Colorado, connues sous le nom de *Cliff-dwellers*, se tressaient avec des feuilles de yucca des vêtements dont on a trouvé des vestiges dans les cavernes qui leur servaient de refuge. On a exhumé de même, des grottes de l'Andalousie, des débris de vêtements en sparte qui devaient ressembler à ceux des Polynésiens et qui datent de l'époque de la pierre polie. Les bergers d'Espagne en portaient encore de pareils du temps de Pline². Des vêtements de ce genre sont mentionnés dans une foule de lieux, durant la période historique. Les épopées de l'Inde décrivent de pieux solitaires vêtus d'écorces d'arbre³. Hérodote et Pline citent des populations de la côte d'Afrique habillées de feuilles de palmier⁴. Cook décrit le vêtement des Néo-Zélandais « composé de feuilles d'une espèce de glaïeul (*phormium tenax*). Ils coupent ces feuilles en trois ou quatre bandes, et, lorsqu'elles sont sèches, ils les entrelacent les unes dans les autres et en forment une espèce d'étoffe qui tient le milieu entre le roseau et le drap⁵ ». Aux premiers siècles de notre ère, les Pères du désert se con-

1. *Genèse*, III, 7 et 21.

2. *Hist. nat.*, XIX, 7.

3. *Ramayana*, trad. Fauche, t. I, p. 140-141.

4. Hérodote, *Hist.*, IV, 43. Pline, *Hist. nat.*, XII, préface.

5. Cook, *Premier voyage ; Description des habitants de la Nouvelle Zélande*.

formaient encore, par ascétisme, à cette pratique. Paul l'ermite, rapportent les hagiographes, s'était fait une tunique de feuilles de palmier tressées en manière d'ouvrage de sparterie¹. Divers objets d'usage commun rappellent, dans le costume moderne, cette industrie des temps primitifs. Tels sont nos chapeaux de paille, de joncs, de latanier, de panama, etc., les sandales d'écorce ou de sparte des peuples du midi, etc. On fait en outre avec des chaumes, des feuillages, des bourres..., des nattes, des paillassons, des sacs d'emballage, des liens, etc. Par un artifice analogue, la vannerie confectionne avec des rameaux flexibles des corbeilles, des paniers, des hottes, etc. Ces petits travaux, où l'on voit souvent des sauvages déployer une remarquable ingéniosité, sont peut-être les plus anciens qu'ait tentés l'industrie textile, et ont pu servir de point de départ à l'invention du tissage.

Des feuilles et des écorces, employées à l'état brut ou simplement divisées et assouplies par le battage, ne comportaient que des emplois assez restreints, parce qu'elles manquaient de finesse, de force et de flexibilité. On reconnut par expérience que les fibres intérieures de certaines plantes dites filamenteuses, étaient mieux douées de ces avantages, et l'on apprit à les extraire des trames où elles étaient engagées, en leur faisant subir une élaboration préalable. Chaque région mit à profit les ressources de ce genre que la flore locale pouvait offrir. Leur exploitation a devancé l'établissement de l'agriculture, car on la signale chez des peuples qui ne savent pas encore propager les plantes utiles, et les premiers essais ont nécessairement dû porter sur des produits de plantes sauvages. Quelques-uns de ces textiles élémentaires, d'origine immémoriale, n'ont pas cessé, en Europe même, d'être usités jusqu'à nos jours.

En Espagne, on a très anciennement fait emploi de l'écorce d'un genêt (*Sparteum junceum*, DC.), dont la filasse grossière continue d'être employée dans la péninsule. Les paysans du

1. « Tunicam in spartæ modum ex palmæ foliis sibi contexerat » (*Breviarium Parisiense*, pars hiemalis, pp. 291 et 401).

Sud de l'Italie en tirent aussi parti pour se faire des vêtements¹. L'Europe moyenne a longtemps exploité les fibres de l'écorce intérieure du tilleul, dont les lacustres de la Suisse se confectionnaient des tissus². L'usage de ce textile a persisté durant tout le cours de la période historique pour la fabrication de toiles et de cordages. Il avait même autrefois une importance dont témoignent les mots de *teiller* et de *teilleur* (du vieux français *tille*, tilleul), appliqués depuis au travail qui consiste à briser les tiges du lin ou du chanvre. Olivier de Serres mentionne, au xvi^e siècle, l'emploi de la filasse de tilleul aux environs de Paris³, et, actuellement encore, les Russes en extraient de leurs forêts pour environ 12 millions de francs par an.

Lors de la découverte de l'Amérique, les Mexicains savaient retirer des feuilles charnues de l'agavé (*Agave americana*, L.) des fibres longues et tenaces que les Espagnols, à leur exemple, utilisent sous le nom de *pitte*. En traitant de même le *phormium tenax*, les Nouveaux-Zélandais obtenaient une sorte de soie végétale, brillant textile qu'on a essayé, mais sans succès, de produire en Europe.

Des plantes venues sans culture donnaient un produit gratuit, mais épars et peu abondant, qui tendait même à décroître pour peu que l'exploitation devînt active. Le besoin de textiles conduisit à multiplier les plantes qui les fournissaient. On s'attacha de préférence à quelques espèces annuelles, aisées à propager de semis, et dont la récolte ne se faisait pas trop longtemps attendre. Leur mise en culture fut postérieure à celle des plantes alimentaires, d'une utilité plus grande encore ; néanmoins, dans l'histoire des conquêtes agricoles, les plantes filamenteuses viennent immédiatement après les céréales, et, comme valeur de production, occupent toujours le second rang. Trois espèces, choisies parmi les plus avantageuses, le lin, le chanvre et le

1. Fr. Lenormant, *A travers l'Apulie et la Lucanie*.

2. De Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 582-583.

3. *Théâtre d'agriculture*, V, 16.

coton, entretiennent les peuples civilisés de textiles dont la prééminence est justifiée par d'inappréciables qualités. Bien que leur emploi soit immémorial dans l'ancien monde, il n'a pris qu'à une époque récente le grand développement que nous voyons. C'est seulement dans l'âge moderne et particulièrement depuis un siècle que les toiles sont entrées dans la consommation générale.

En tête de nos textiles les plus usités, il convient de placer le lin, à raison de l'ancienneté de sa culture, de son importance historique et de sa haute distinction. La finesse et la blancheur des toiles qu'il sert à tisser leur assurent une supériorité véritable, et leur fraîcheur à la peau les rend agréables pour les usages du corps. Dès le temps de l'ancien empire, les Égyptiens s'habillaient de lin. Une courte tunique, appelée *calasiris*, constituait le costume habituel de la classe populaire, et, d'après Hérodote, les seuls vêtements permis aux prêtres étaient des robes de lin¹. Toutes les enveloppes des momies ont été tissées avec cette substance. Il est souvent question, dans le *Pentateuque*, de tissus de lin et même de « fin lin² ». L'extrême Asie connaissait aussi ce textile, à une date reculée, car la plante a un nom sanscrit ; mais l'Inde, déjà en possession du coton, n'a jamais beaucoup employé le lin. En Europe, son usage est contemporain des premières immigrations aryennes, si même il ne les a pas précédées. Les fouilles des cités lacustres ont en effet montré que les Helvètes de l'âge de la pierre utilisaient, sous forme de fils, de cordes et de tissus, un lin à brins courts³ (*Linum angustifolium*, Hudson), indigène en Europe, et différent du lin d'Asie (*Linum usitatissimum*, Lin.), dont la culture a prévalu parce qu'il donne des fibres plus longues et accomplit en un an son cycle de végétation, au lieu d'être vivace comme le précédent. Lors de leurs premiers établissements, les Celtes et les Germains cultivaient le lin. La plupart des noms européens de la plante se rattachent au cel-

1. *Histoires*, II, 37. La *linistola* des prêtres égyptiens se retrouve dans l'*étrole* des prêtres catholiques.

2. *Exode*, XXV, 4.

3. De Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 582, 583.

tique *llin*¹ qui a la signification générale de *fil*, et cette étymologie témoigne, comme celle du mot *linge* (*linteum*, tissu de lin), d'un emploi prépondérant sinon exclusif de ce textile. Pline dit que « les tissus de lin étaient les plus prisés des femmes germanes² ». En Gaule, les druides s'habillaient de lin, comme les prêtres d'Égypte, et le nom de *Bellec'h*, qui leur était donné, se lie au gaélique *belh*, lin. Il est à noter que la même désignation de *bellec'h* s'applique encore, en Bretagne, aux prêtres catholiques, en partie vêtus de lin comme leurs prédécesseurs gaulois.

Les Grecs ne firent pas grand usage des toiles de lin ; mais les Romains, au déclin de la République et sous l'Empire, les recherchèrent avec passion, comme articles de grand luxe. Un tribut perpétuel de lin fut même imposé à l'Égypte³. L'Espagne et particulièrement la ville de Sætabis fabriquaient des toiles renommées pour leur finesse, auxquelles le luxe romain attachait un très haut prix⁴. Le lin de Cumes avait aussi de la réputation. Pline rapporte qu'on en faisait des toiles de chasse capables de résister aux efforts des sangliers et même au tranchant du fer. « J'en ai vu, assure-t-il, d'une telle finesse qu'elles passaient par un anneau avec tout leur appareil. Un seul homme portait de quoi entourer une forêt⁵. »

Aussi longtemps que, dans l'Europe barbare, l'agriculture imparfaite eut peine à entretenir les populations de céréales, la production du lin, qui aurait fait concurrence et accaparé les meilleures terres, ne put prendre qu'une faible extension. Cette condition se prolongea pendant tout le moyen âge, où le linge de corps, de table ou de lit constitua un signe d'aristocratique somptuosité. D'après les comptes d'inspection que nous ont conservés les *Capitulaires* de Charlemagne, on voit que, dans telle résidence de ce prince, toute la lingerie se composait d'une paire de draps, d'une nappe et d'une serviette. Le goût des toiles

1. Grec *λίνον*, latin *linum*, allemand *Lein*, etc.

2. *Hist. nat.*, XIX, 2.

3. Vopiscus, *Aurélien*, 44.

4. Catulle, *Carm.*, 25.

5. *Hist. nat.*, XIX, 2.

de lin se répandit surtout à partir du xv^e siècle. L'Inventaire des biens meubles de la reine Anne de Bretagne compte « huit cents douzaines de paires de draps », chiffre dont la royale importance atteste une fabrication déjà très active. Depuis, la consommation des tissus de lina toujours été croissant. En 1867, la production de ce textile en Europe était évaluée à 457 000 tonnes de filasse valant 600 millions de francs (Russie, 200 000 tonnes; Allemagne, 74 000; Autriche-Hongrie, 40 000; France, 39 000; etc.) En 1900, la production de la Russie était évaluée à 300 000 tonnes, en année moyenne; la production des autres pays est en décroissance¹.

Plus grossières, mais douées d'une exceptionnelle ténacité, les fibres du chanvre sont surtout utiles pour la confection des cordages et de tissus résistants. C'est un textile inappréciable pour les emplois qui exigent de la force, comme le lin pour ceux qui réclament de la finesse. Le chanvre a été très anciennement cultivé en Chine et dans l'Inde. Les inductions de la philologie portent même à supposer qu'il était connu des Aryas primitifs, car le radical des noms sanscrits du chanvre se retrouve dans diverses langues européennes², tandis que les termes qui servent à désigner le lin diffèrent dans les deux groupes et seraient postérieurs à leur séparation³. Mais ni l'ancienne Égypte, ni la Judée ne paraissent avoir employé le chanvre. On n'en a découvert aucune trace dans les bandelettes des momies, et la *Bible* ne mentionne pas ce textile. Chez les Grecs et chez les Romains, il ne semble pas avoir été usité avant l'époque de Pythagore. Hérodote dit que le chanvre venait sans soin chez les Scythes, et rapporte comme un fait singulier que les Thraces en faisaient des toiles si semblables à celles de lin qu'on avait peine à les distinguer⁴. Les Gaulois cultivaient

1. Edmond Faucheur, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. »

2. Cf. le sanscrit *banga*, *gangika*, le grec *κάνναβις*, le celtique *kanon*, l'allemand *Hanf*, etc.

3. Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 155.

4. *Histoires*, IV, 74.

le chanvre. Hiéron, roi de Syracuse, leur demandait celui dont il avait besoin pour les agrès de ses vaisseaux. Pendant toute l'antiquité et le moyen âge, le chanvre ne servit guère qu'à fabriquer des cordages. Pline, après avoir longuement traité du lin, se borne à mentionner cette application spéciale du chanvre¹. Olivier de Serres atteste encore que, sous Henri IV, son étoupe n'avait guère d'emploi que dans les corderies. C'est seulement de nos jours qu'on est parvenu à vaincre l'indocilité de cette substance, si longtemps rebelle au travail du tissage. L'industrie en fait maintenant des toiles fines d'excellente qualité. La France produisait, en 1842, environ 100 millions de kilogrammes de filasse de chanvre, valant 90 millions de francs, et dont la plus grande partie était toujours consacrée à la fabrication de cordages et de toiles à voiles. Mais cette production est en décroissance par suite de la transformation des marines et de la concurrence de textiles plus économiques. En 1897, la France ne produisait plus que 24 millions de kilogrammes de filasse de chanvre. La surface cultivée en chanvre, évaluée à 150 000 hectares dans la période de 1840 à 1852, n'était plus que de 30 000 hectares environ en 1900².

En fait de textiles usuels, le climat de l'Europe ne lui permet de produire avec quelque abondance que le lin et le chanvre ; mais leur mise en œuvre alimente la grande industrie des toiles.

Le plus fin et, de nos jours, le plus usité des textiles végétaux, le coton, est fourni, non plus par des écorces ou des fibres intérieures, comme les précédents, mais par une bourre qui enveloppe les semences. Grâce à ses qualités exceptionnelles, cette matière a pris, dans l'industrie contemporaine, un rôle analogue à celui de la laine parmi les textiles animaux, et lui dispute maintenant la primauté économique. D'admirables propriétés rendent en effet le coton propre aux emplois les plus divers. Mieux que le lin et le chanvre, il conserve la chaleur

1. *Hist. nat.*, XIX, 56.

2. Edmond Faucheur, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. »

du corps dans les climats frais, et n'expose pas aux mêmes dangers de refroidissement par rapport à la transpiration dans les climats chauds. Son bas prix, qui permet d'en faire des tissus communs, a surtout contribué à généraliser l'usage du linge de corps, si avantageux pour l'hygiène publique, et sa finesse, qui se prête aux élaborations les plus délicates, lui assure un rôle distingué dans les industries de luxe. Les tissus les plus déliés que l'on connaisse, les mousselines, se font avec du coton. D'autre part, la ténacité de ses fibres rend ses fils précieux pour la couture. A raison de son homogénéité, cette matière se prête, avec une docilité parfaite, aux élaborations les plus délicates; son aptitude à recevoir la teinture et l'impression est incomparable. A l'état de bourre ou de fil, le coton se laisse aisément associer aux autres textiles pour accroître leurs avantages ou diminuer leur cherté. Le travail du coton a même atteint une perfection si grande qu'on réussit à lui faire imiter les qualités de la laine et même celles de la soie. Tant de mérites réunis ouvrent au coton, sorte de Protée industriel, une carrière indéfinie d'applications. On en fait des toiles, des tricots, du linge de corps, de toilette, de table ou d'office, des draps, des velours, des peluches, des mousselines, tulles et dentelles, des couvertures, des tissus d'ameublement, des ouates, des rembourrages, etc. Par suite de cette multiplicité d'emplois et de l'importance de quelques-uns, le coton, dernier textile mis à la disposition de l'industrie européenne, n'a pas tardé à y prendre le premier rang.

Cet inappréciable produit, que la nature offrait à l'homme dans trois des parties du monde, fut sans doute exploité dès qu'on sut filer. Mais l'Afrique et l'Amérique n'avaient que des espèces arborescentes de cotonniers, d'une culture peu lucrative. A l'arrivée des Espagnols, les peuples à demi-civilisés du Nouveau-Monde, Caraïbes, Mexicains et Péruviens, étaient vêtus de coton. Les premiers indigènes que rencontra Colomb, en débarquant dans une des îles Lucayes, lui présentèrent comme objet d'échange des écheveaux de coton filé¹. Toutefois, ce textile n'a pu être produit en abondance que par la propagation du

1. Chr. Colomb, *Relation, Premier voyage*, 12 octobre 1492.

cotonnier herbacé, originaire de l'Inde et qui, depuis un temps immémorial, habille son immense population. La dispersion de cette espèce annuelle s'est tardivement accomplie. On doute que les Égyptiens, les Assyriens et les Hébreux, quoique en relation accidentelle avec l'Inde, aient eu connaissance du coton, même à titre de produit exotique, car ni les textes hiéroglyphiques, ni les inscriptions cunéiformes, ni le *Pentateuque* n'en font mention. Hérodote constate que les Assyriens s'habillaient de laine et de lin, les Égyptiens de lin seulement. Restent les indications, par malheur assez incertaines, de la linguistique. Quelques commentateurs croient le coton désigné dans divers passages des livres postérieurs de la *Bible*, comme celui où il est question du *kouttonith* d'Égypte¹, et celui où Ézéchiel parle des richesses commerciales de Tyr : « Tu suspendis sur tes pavillons des étoffes de coton et des broderies apportées d'Égypte². » Le mot sanscrit *karpâsa*, qui désigne le coton, importé peut-être par les Phéniciens avec les tissus de l'Inde, se retrouve dans l'hébreu *karpas*, le grec *κάρπασος* et le latin *carbasus*.

Hérodote est le premier écrivain de l'antiquité qui fasse une mention formelle du coton, et il n'en parle que comme d'un produit spécial à l'Inde : « Les Indiens, dit-il, possèdent une plante qui, au lieu de fruits, porte une laine plus belle et meilleure que celle de la brebis. Ils en font leurs vêtements³. » Nulle part ailleurs, il ne signale l'usage de cette substance singulière. Les relations des Grecs avec l'Inde, après les conquêtes d'Alexandre, la firent mieux connaître, et l'on s'efforça de propager le cotonnier qui la produisait. La plante passa d'abord en Bactriane, où Théophraste la décrit⁴, puis sur les côtes du golfe Persique, où Strabon constate sa culture⁵, en Égypte, où Pline la mentionne⁶, enfin dans l'Élide, du temps de Pausanias⁷.

1. *Proverbes*, VII, 16.

2. *Ézéchiel*, XXVII, 7.

3. *Histoires*, III, 106.

4. *Hist. plant.*, IV, 5, 9.

5. *Géographie*, XV, 3.

6. *Hist. nat.*, XIX, 2.

7. *Itinéraire*, V, 5; VI, 26.

Néanmoins, ces tentatives ne paraissent pas avoir donné de résultats bien sérieux, et la consommation du coton dans le monde gréco-romain resta d'une insignifiance presque absolue, car les auteurs anciens sont muets à cet égard.

Il est plus surprenant que la Chine, voisine de l'Inde, et dont le climat ne se refusait pas à la culture du coton, ne se soit approprié cette source de richesse que vers le milieu du moyen âge. Ses annalistes rapportent qu'en 502 avant notre ère, l'empereur Ou-Ti, de la dynastie des Léang, s'enorgueillissait de posséder une tunique de coton. C'était là un fait notable, dont le souvenir semblait digne d'être conservé par l'histoire. Introduit en Chine au ix^e siècle, le cotonnier de l'Inde ne fut cultivé en grand qu'à partir du xiii^e, à la suite de la conquête tartare. Il fallut encore un siècle au nouveau textile pour triompher des préventions que lui opposait l'immuable routine du Céleste Empire.

L'Europe doit aux Arabes la propagation du coton, comme le rappelle le terme qui le désigne, dérivé de l'arabe *q'hotton*. Au x^e siècle, sous Abdérame-le-Grand, les Maures cultivaient le coton dans le royaume de Valence. Les Vénitiens, maîtres de Chypre, s'y adonnèrent aussi à cette culture et en retirèrent de si grands profits qu'ils donnèrent à la plante le nom d'« herbe d'or ». Merrino, historien du commerce de Venise, dit que quelques fabriques de cotonnades y étaient établies au commencement du xiv^e siècle, et le rapport présenté en 1421 au grand conseil par le doge Mocenigo sur le commerce de la république, constate que « cinq milliers de coton, valant 250 000 ducats », se vendaient chaque année à la seule Lombardie¹. Dans le reste de l'Europe, ces tissus étaient d'une telle rareté qu'en 1220 un comte de la Marche transmettait par testament, à titre d'objet précieux, une robe de coton². En 1320, un compte de la maison de France mentionne l'achat de trois livres de coton « pour le matelas du roi amender³ ».

1. Daru, *Histoire de Venise*, t. II, p. 293.

2. Alcan, *Traité de la filature du coton*.

3. H. Havard, *Dictionn. de l'ameublement*, t. I, p. 951.

Jusqu'à la fin du xiv^e siècle, l'industrie cotonnière constitua le monopole de quelques villes d'Espagne et d'Italie. Barcelone, Grenade, Venise et Milan s'appliquèrent à produire des futaines et des *barins* recherchés à l'égal de la soie¹. Bientôt Gand et Bruges, dont le tissage de la laine avait fait la prospérité, s'essayèrent aussi à travailler le coton. L'Angleterre, qui devait plus tard éclipser tous ses rivaux dans cette lucrative industrie, eut de modestes débuts. Dans les premières années du xiv^e siècle, des marchands vénitiens et génois lui vendirent quelques balles de ce textile inusité, qui ne fut jugé bon qu'à faire des mèches de chandelle, emploi auquel la finesse de ses fibres le rendait en effet excellemment propre. Vers 1430, des tisserands du Lancastre et du Chester entreprirent de fabriquer avec du coton des tissus dans le genre des futaines flamandes, et l'essai fut assez heureux pour suggérer le désir d'aller s'approvisionner dans le Levant d'un textile dont la cherté seule limitait les applications. Cependant la première mention de fabriques de quelque importance n'est pas antérieure à 1641, et se lit dans un ouvrage² où il est question de toiles faites à Manchester avec du coton provenant de Chypre et de Smyrne. En 1652, des métiers à filer et à tisser le coton étaient disséminés dans les paroisses de quelques comtés, où cette industrie accessoire, alternant avec les occupations agricoles, aidait les ouvriers des champs à traverser la morte saison. En France, bien que quelques fabriques de cotonnades se fussent établies vers la fin du xvii^e siècle, cette production ne prit un peu de développement, à Rouen et à Amiens, qu'au milieu du xviii^e.

Tel fut, en Europe, l'humble point de départ d'une industrie qui devait prendre, en moins d'un siècle, une prodigieuse extension. Deux obstacles avaient jusque-là retardé son essor. C'étaient : d'une part, la difficulté de se procurer la matière première, que le bassin de la méditerranée n'aurait jamais suffi à produire en quantité suffisante ; de l'autre, la lenteur de la mise en œuvre, qui aurait exigé plus de bras que la population, oc-

1. Du grec byzantin βαμβάσιον, soie, dérivent l'espagnol *bombari*, l'italien *bambagino*, le vieux français *bombarin*...

2. *Le Trésor du commerce*, de Lewis Robert.

cupée à d'autres tâches, n'en pouvait fournir. Or, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, ces deux causes d'arrêt se trouvèrent supprimées grâce à un concours de circonstances propices. Par suite de la fondation de l'empire anglo-indien et de la culture du coton aux États-Unis, les fabriques d'Europe purent se pourvoir du textile convoité à des sources presque inépuisables de production; et, à ce même moment, par la plus heureuse des coïncidences, les mécaniciens anglais réussirent à donner au travail du coton, à l'aide de procédés mécaniques, une puissance et une célérité merveilleuses. Le progrès fut dès lors rapide, et, en moins de deux ou trois générations, l'industrie cotonnière prit rang parmi les plus importantes du monde. On en jugera par les chiffres suivants : les états de douane de la Grande-Bretagne constataient l'importation de 522 715 kilogrammes de coton en 1701, de 734 000 en 1741, et de 1 727 000 en 1764. Les quantités employées dans les fabriques anglaises se sont ensuite élevées à 3 millions de kilogrammes en 1776, à 23 en 1800, à 270 en 1850, à 400 en 1860. La valeur du coton acheté en Amérique n'était pas moindre de 600 millions de francs, et celle de l'importation totale atteignait 864 millions. L'industrie cotonnière, qui sous Georges III faisait vivre 40 000 personnes, en occupait un million en 1860, et, avec les industries annexes, assurait la subsistance de quatre millions d'habitants.

La France suivit d'assez loin ces étonnants progrès. Une administration aveugle sembla même moins soucieuse d'encourager l'industrie nouvelle que de l'arrêter par d'inintelligentes restrictions. Sous Napoléon I^{er}, les tissus de coton étaient encore une consommation réservée à l'opulence. Un rapport de Beugnot, préfet à Rouen, dit, en 1806, que « les toiles de coton sont un degré de luxe bien supérieur à celui de la soie ». Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon raconte qu'il avait eu la pensée de proscrire les cotonnades pour favoriser les batistes et linons indigènes; mais l'impératrice Joséphine se révolta, poussa de hauts cris, et il fallut renoncer à ce projet¹. Les

1. *Mémorial*, 1842, t. I, p. 703.

patriotiques efforts de quelques manufacturiers, et surtout de Richard Lenoir, parvinrent à introduire en France les procédés britanniques. Nos usines, qui employaient 12 millions de kilogrammes en 1816, en recevaient 65 en 1850, et 124 en 1861.

Lorsque la guerre de Sécession vint, il y a trente ans, jeter dans une industrie si prospère une perturbation profonde, on évaluait la production des États-Unis à un milliard de kilogrammes de coton par an. Cette masse de textile était presque entièrement filée et tissée en Europe, où sa mise en œuvre occupait 1 500 000 ouvriers, et la valeur des produits manufacturés s'élevait à 7 ou 8 milliards de francs¹. Une matière aussi précieuse avait fini par usurper dans les transactions commerciales et même dans les relations politiques des peuples une réelle prééminence. Les Américains proclamaient avec orgueil la suprématie du « Roi Coton » (*Cotton is king*), à la veille du jour où ils parurent menacés de la perdre. Mais ils l'ont vite reconquise. Après quelques années, leur production, de 4 475 000 balles² en 1860, a pris un élan plus rapide encore, et s'est élevée à 5 750 000 en 1880, pour atteindre, en 1898, le chiffre prodigieux de 11 millions de balles, valant plus de 630 millions de dollars (plus de 3 150 millions de francs³). Toutefois, de nombreux compétiteurs, suscités par la crise même, ont surgi de divers côtés. Dès 1873, l'Inde portait sa production à 250 millions de kilogrammes, l'Égypte à 105, le Brésil à 50... En 1901, cette même production était estimée à environ 542 millions de kilogrammes pour les Indes anglaises, 230 pour l'Égypte, 320 pour la Chine et la Corée, 170 pour l'Amérique du Sud et l'Asie centrale. La récolte du coton dans le monde entier était évaluée à 3 493 millions de kilogrammes, soit 17 465 000 balles⁴. Grâce à l'universelle convoitise que provoque la récolte de « l'herbe d'or », la civilisation est désormais en

1. Alcan, *Traité de la filature du coton*.

2. La balle américaine est de 206 kilogrammes.

3. Henry Déchelette, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de coton. »

4. *Annales du commerce extérieur*, année 1902, 9^e fascicule.

mesure de satisfaire le grand besoin d'un textile, si rare il y a un siècle à peine, maintenant le plus commun de tous, et dont il ne serait pas possible désormais de se passer.

Mentionnons pour terminer quelques textiles récemment mis en usage, et qui, de peu d'importance en comparaison des précédents, pourront en acquérir beaucoup plus dans l'avenir.

L'importation du jute de l'Inde a pris, depuis un demi-siècle, un grand développement. Cette filasse, fournie par deux corchorus indigènes au Bengale (*Corchorus capsularis*, Lin., et *C. olitorius*, Lin.), peut, à raison des facilités exceptionnelles de leur culture, être produite avec une extrême abondance et à peu de frais. Elle ne revient guère, rendue à Londres, qu'à 0 fr. 35 le kilogramme, c'est-à-dire le tiers de la filasse de lin la plus commune. Son introduction dans les fabriques d'Europe date seulement de 1835. En 1881, l'Angleterre importait 220 000 tonnes de jute valant près de 100 millions de francs, et la France 33 000 tonnes valant 15 millions. D'après les évaluations du gouvernement anglais, la récolte de 1897 dans l'Inde s'élevait à 6 800 000 balles ou 1 250 000 tonnes environ, dont 700 000 sont travaillées dans le pays même et 550 000 exportées en Europe et en Amérique¹. En 1900, l'importation du jute se chiffrait par plus de 103 millions de francs pour l'Angleterre et plus de 29 millions pour la France².

Les Chinois extraient de deux espèces d'orties (*Urtica nivea*, Lin., et *U. utilis*) un textile si estimé qu'ils le classent immédiatement après la soie. Les Anglais en importent depuis 1840 sous le nom de *china-grass*, et l'emploient à la confection de brillantes batistes. Les urticées de ce genre abondent en Cochinchine, mais les essais de culture tentés ailleurs ont mal réussi, et l'exploitation est arrêtée par les difficultés de la décortication.

Un bananier de Manille (*Musa textilis*) donne un textile dit « chanvre de Manille », dont on fait des tissus presque inusa-

1. Edmond Faucheur, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. »

2. *Annales du commerce extérieur*, 1902, 4^e et 11^e fasc.

bles. L'Europe, pendant ces dernières années, de 1885 à 1898, en recevait pour 25 millions de francs environ.

Citons encore pour mémoire la laine végétale ou « laine de forêt » (*Waldwolle*) des Allemands, qui provient des familles de pin. On s'en sert pour fabriquer des flanelles censées antirhumatismales, rembourrer des matelas, etc.

Enfin, une industrie toute récente est parvenue à transformer le bois en textile, au moyen d'une élaboration qui consiste à désagréger les fibres, à les séparer et à les blanchir. On obtient ainsi une sorte de coton artificiel qui se laisse aisément tordre et filer, et qui, doué de qualités particulières, serait plus économique que le vrai coton. On exploite ainsi surtout le bois d'essences résineuses ; mais le même traitement appliqué à diverses espèces pourrait être susceptible de fournir une certaine variété de textiles. L'Allemagne se livre à cette préparation, et, en 1892, une seule fabrique de cordes en fibres de bois employait 60 machines à filer.

La vulgarisation de l'emploi des textiles végétaux dans les temps modernes a heureusement complété les ressources de l'industrie du vêtement et modifié les habitudes des populations civilisées. Le lin, le chanvre et le coton nous entretiennent de toiles d'une fraîcheur agréable, d'une blancheur éclatante, aptes à une foule d'usages et faciles à maintenir propres par des lavages répétés. Outre des vêtements précieux pour l'hygiène, ces mêmes tissus composent notre linge de nuit, de lit, de toilette, de table, et assurent enfin, sous forme de linceul, la suprême décence de nos sépultures. Les arts domiciliaires leur demandent des tentures d'ameublement, la pêche des filets, la marine des voiles et des agrès, le commerce des sacs, toutes les industries des cordes et des ficelles, la médecine des ouates, des bandages et de la charpie... ; et lorsque, après tant d'usages divers, ils semblent mis hors de service, une fabrication nouvelle recueille avec soin leurs derniers débris et leur ouvre, par leur transformation en papier, une nouvelle carrière d'emplois de la plus grande utilité.

CHAPITRE IV

SUBSTANCES DIVERSES UTILISÉES POUR L'HABILLEMENT

Outre les peaux et les textiles de nature animale ou végétale, beaucoup d'autres matières sont utilisées, à titre accessoire, par l'industrie qui nous occupe. Citons-en quelques-unes afin de donner idée de la variété des ressources mises à contribution par l'ingéniosité de l'homme pour se vêtir ou pour se parer.

Dans les pays à climat pluvieux, comme est celui de l'Europe, le bois est communément employé, au moins depuis l'époque historique, pour la confection de chaussures (sabots, galoches...) hydrofuges et chaudes, dont le bas prix et les avantages compensent l'incommodité, et dont l'usage, en France, est à peu près général dans les campagnes. Le liège sert à faire des semelles hygiéniques et des chapeaux.

Le caoutchouc, d'un emploi si répandu, malgré la date récente de son exploitation, communique aux vêtements deux propriétés inappréciables, l'élasticité et l'imperméabilité. Dès le xvi^e siècle, le caoutchouc est signalé par les premiers explorateurs en Amérique, comme un produit de l'industrie des sauvages qui en faisaient des balles d'une élasticité singulière pour jouer à la paume. Il est mentionné par Fernandez d'Oviedo en 1535 (*Historia general y natural de las Indias*, Séville, 1535, lib. V, cap. 2), par Herrera y Tordesillas, lors du deuxième voyage de Colomb, à Haïti (*Histoire générale des voy. et conq. des Castillans dans les isles et terres fermes des Indes occident.*, Madrid, 1601, t. I, liv. III et IV), enfin par Torquemada au Mexique (*Monarquia indiana*, 1615). Mais ce ne fut longtemps en Europe qu'une curiosité d'histoire naturelle, rangée dans les collections parmi les minéraux et les coquillages. Les premières ap-

plications de cette substance à des articles d'habillement furent faites à Vienne, au commencement de ce siècle, et, depuis, elles se sont multipliées à l'infini. On fabrique avec le caoutchouc des tissus, des chaussures, des bretelles, ceintures, jarretières, cordons, lacets, etc. Si grande est la diversité de ses usages qu'il n'y a guère de personne aisée qui n'en porte sur elle sous plusieurs formes différentes.

Des substances minérales de nature fibreuse ont pu être utilisées comme textiles et transformées en tissus. Les anciens savaient tisser l'amiante et en faire des toiles incombustibles où ils recueillaient les cendres des morts consumés sur le bûcher funèbre, des mèches de lampe inusables, des linges qu'on jetait au feu pour les blanchir. L'art de tisser l'amiante a été retrouvé de nos jours, et l'on en a fait des vêtements qui préservent les pompiers, luttant avec l'incendie, de l'atteinte directe du feu¹. Nous avons appris à filer le verre en filaments d'une finesse extrême, où la matière, devenant flexible malgré sa proverbiale fragilité, se laisse engager dans des tissus qui relèvent ses couleurs et son éclat. Ce textile paradoxal trouve emploi dans les chapes, chasubles, étoles du clergé, tentures, etc. Avec le laitier des hauts fourneaux, on fabrique depuis peu une sorte de laine dite « minérale », qu'on obtient en projetant sous pression un jet de vapeur sur un courant de laitier en fusion. La substance pâteuse se divise, par l'effet du choc, en myriades de gouttelettes dont chacune étire après elle un filament flexible. Cette laine, passée au crible, jouit de propriétés utiles comme corps non conducteur de la chaleur. On emploie ces laines de scories pour remplir l'intervalle des cloisons, les rendre moins perméables au froid ou à la chaleur et empêcher la propagation des sons. Une seule fabrique de Stanhope, aux États-Unis, en produisait, en 1882, près de 1 000 kilogrammes par jour.

1. La province de Québec (Canada), qui fournit 90 pour 100 de la consommation d'amiante du monde entier, en produisait 15 892 tonnes en 1898. Le prix moyen est de 20 francs les 100 kilogrammes (Edmond Faucheur, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. »).

Les métaux précieux, l'or et l'argent, ont, à raison de leur ductilité et de leur éclat, été très anciennement incorporés à des tissus pour en augmenter la richesse. Les étoffes brochées ou lamées, les broderies et les galons ont figuré, chez nombre de peuples, parmi les ornements dont se paraient les pontifes et les rois et dont nous rehaussons encore les uniformes militaires ou civils. Suivant Pline¹, Attale, roi de Pergame (III^e siècle avant notre ère), aurait imaginé d'insérer des fils d'or dans des tapisseries (*attalica aulea*) célèbres à l'époque romaine, et dont la tradition se maintint en Orient. Les tissus brochés d'or furent très recherchés aux XVI^e et XVII^e siècles. Les métaux plus communs, tels que le fer et le cuivre, étirés à la filière, donnent des fils de diverses grosseurs dont les plus fins se laissent entrecroiser en tissus. L'industrie des toiles métalliques, instituée en 1778 à Schlestadt par Roswag, est arrivée à fabriquer des tissus où l'on compte jusqu'à 390 fils de chaîne et autant de trame par pouce carré². A l'exposition universelle de 1900, on pouvait voir des tissus métalliques faits avec des fils d'une extrême finesse (deux centièmes de millimètre³).

Les métaux résistants, surtout le bronze et le fer, ont longtemps servi à faire des pièces d'armes défensives, casques, cuirasses, cottes de mailles, jambars, cuissars, boucliers, etc. Le moyen âge vulgarisa l'usage de ces carapaces métalliques, utiles dans les combats corps à corps, et, pendant cinq ou six siècles, les nobles ne se hasardèrent sur les champs de bataille que bardés de fer. Ces moyens de protection, devenus plus gênants qu'efficaces, sont tombés en désuétude par suite de la transformation des armes de guerre.

A raison de leur couleur, de leur éclat et de leur rareté, les métaux précieux, l'or et l'argent, ont de tout temps joué, dans l'habillement des classes riches, un rôle décoratif, sous forme de bijoux (colliers, bracelets, anneaux, chaînes, pende-

1. *Hist. nat.*, VIII, 74.

2. *Rapports du jury international sur l'exposition de 1867*, t. V, p. 566.

3. Dufrene, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Petite métallurgie. »

loques, agrafes, fibules, etc.). Des alliages économiques en empruntent l'aspect pour remplir à moins de frais la même fonction. Avec l'acier et le laiton, l'industrie confectionne des boucles, des crochets, des épingles, si employées dans la toilette des femmes...

Enfin la vanité humaine et surtout la coquetterie féminine, qui aiment à se parer de tout ce qui brille, afin d'attirer le regard, ont toujours avidement recherché les pierres précieuses et les gemmes, l'ambre, le corail, les diamants, les perles, la nacre, etc.

Prises dans leur ensemble, les matières premières de l'habillement composent un de nos plus précieux éléments de richesse. Toutes n'ont pas la même valeur, mais chacune a ses avantages. Les peaux des animaux supérieurs nous entretiennent de fourrures et sont surtout utiles sous forme de cuir. Les textiles des espèces lanigères ou sétigères nous protègent le mieux contre les variations de la température ; les textiles végétaux se prêtent à une extrême diversité d'emplois. Parmi tant de ressources accumulées d'âge en âge, le premier rang appartient à la laine et au coton, excellemment propres à vêtir le genre humain parce qu'ils se complètent l'un l'autre et se plient aux exigences des climats les plus inégaux.

Pour donner une idée de l'importance économique de ce groupe, disons que, en 1867, on évaluait à 11 ou 12 milliards de francs la production des industries textiles dans le monde civilisé, savoir : 3 648 millions pour le coton, 3 631 pour la laine, 1 628 pour la soie¹... Ces industries se sont beaucoup développées depuis, surtout celle du coton, représentant aujourd'hui plus de 7 milliards², et celle de la soie, dont la valeur dé-

1. Michel Chevalier, *Introduction aux rapports sur l'exposition universelle de 1867*, p. 14, 15.

2. Le progrès s'est particulièrement manifesté aux États-Unis, où, en 1900, la production de l'industrie cotonnière était évaluée à 339 198 619 dollars (près de 1 700 millions de francs), et celle de la soie à 107 256 298 dollars (plus de 536 millions de francs). [*Bulletin de la Chambre de commerce de New-York*, cité dans le *Monde économique*, 12 juillet 1902].

passé 2 milliards de francs¹. Dans les relevés de l'administration des douanes, les matières premières, les machines et les produits relatifs aux arts textiles représentent assez régulièrement un tiers de l'ensemble. La proportion serait plus élevée encore et atteindrait au moins la moitié, si l'on y ajoutait les autres classes afférentes au vêtement, les peaux, les chaussures, les confections, la bijouterie...

1. J.-M. Piotet, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Soies et tissus de soie. »

LIVRE II

APPROPRIATION DES MATIÈRES VESTIMENTAIRES

Avant de pouvoir être offertes sous forme de vêtements à la consommation, toutes les substances dont nous venons de parler avaient besoin de subir diverses sortes d'élaborations, car, dans l'état où les livrait la nature, elles n'étaient guère susceptibles d'emploi direct. Pour les adapter aux usages qu'on avait en vue, il fallait modifier leur condition, assouplir ou tanner les peaux, démêler et filer les textiles afin de pouvoir ensuite les convertir en tissus. Ce travail d'appropriation, exécuté par des industries spéciales, exigeait plus d'intelligence que l'acquisition des matières premières. D'ingénieux artifices, imaginés et perfectionnés dans le cours des siècles, ont permis de faire subir à chaque substance le traitement qui lui convenait le mieux pour en retirer la plus grande somme d'utilité. Nous avons à examiner, d'une part la préparation des peaux, de l'autre celle des textiles et leur réduction en fils.

CHAPITRE I

APPROPRIATION DES PEAUX

La peau, souple et chaude, des mammifères, constituait une étoffe toute préparée, dont on dut tirer parti dès les premiers temps du régime déprédateur. Il était d'ailleurs facile de les couper avec une lame de silex pour les ramener aux dimensions voulues, ou de les assembler à l'aide de lanières ou de tendons. La simplicité de ce travail et la possibilité même de s'en passer mettaient des habillements de ce genre à portée de toutes les populations chasseresses ou pastorales, et elles en ont fait de tout temps l'emploi le plus étendu.

Mais on dut s'apercevoir de bonne heure que les peaux, employées à l'état brut, faisaient des vêtements peu confortables, car elles devenaient raides et cassantes en se desséchant, ou s'humectaient et se corrompaient sous l'influence de l'humidité. Il fallut donc chercher le moyen de prévenir leur rigidité, de les rendre moins altérables et d'assurer leur bon service. Ce besoin fut surtout senti lorsque, durant la seconde partie de la phase pastorale, on multiplia les troupeaux d'espèce bovine, de préférence à ceux d'espèces ovine ou caprine, car leurs dépouilles, de peu d'utilité comme fourrure, ne pouvaient guère être employées à l'état de cuir qu'après avoir subi une préparation qui en corrigeât la rudesse. L'observation et l'expérience firent reconnaître les procédés capables de donner aux peaux les qualités de souplesse et de longue conservation qui leur manquaient.

L'art de travailler les peaux est assurément une des industries les plus anciennes que les hommes aient pratiquées. Parmi les débris d'outils qui nous sont parvenus de l'âge de la pierre éclatée, un des types les plus communs est celui de racloirs en silex

destinés à débarrasser les peaux des parcelles de chair ou de graisse qui, en séchant, leur donnaient de la raideur, et qui, mouillées, les rendaient nauséabondes en déterminant la putréfaction. Ces grattoirs servaient en outre à réduire l'épaisseur des peaux et par conséquent à les assouplir. Avec les racloirs en silex on voit également apparaître des pointes pour percer les peaux, des lames tranchantes et des ébauches de scies pour les couper. Toutefois, cet outillage spécial, inconnu durant la période chelléenne, date seulement de l'époque monstérienne¹, et marque, dans la chronologie des âges préhistoriques, le temps où l'emploi des peaux comme vêtements prit une grande extension. Beaucoup de peuples sauvages, notamment les Peaux-Rouges et les Esquimaux de l'Amérique du Nord employaient naguère des artifices pareils et savaient apprêter les peaux dont ils s'habillaient, en les débarrassant de leurs poils et de leurs rugosités, les rendre plus douces et moins perméables en les imprégnant de graisse ou de moelle, et même les colorier ou les peindre.

Les peaux destinées à servir de fourrures subissent des préparations spéciales qui, sans altérer le poil, consistent à les assouplir, à les approprier, à les assortir, à les préserver des ravages des insectes, mais aussi parfois à leur faire éprouver d'étonnantes transformations. Grâce à des artifices de teinture et d'apprêt, les peaux de lapins se métamorphosent, au gré du fourreur, en toutes sortes d'espèces rares. Travaillées à longs poils, elles sont vendues pour martres de Sibérie; épilées, pour du castor; rasées à la mécanique, façon peluche, pour des loutres marines. Les peaux de chat, diversement modifiées, se débitent aussi sous de multiples étiquettes. Dans un rapport officiel, M. Gruhier, délégué du ministère du commerce à l'exposition d'Amsterdam (1886), signalait ces diverses fraudes et concluait que « la fabrication du lapin entre au moins pour les deux tiers dans la consommation de fourrures de l'univers ». Seulement, les amateurs de pelleteries exotiques paient cent francs et plus ce qui vaut à peine cinq ou six.

1. De Mortillet, *Le Préhistorique*, 1883, p. 253.

Quoique assez complexe, la transformation en cuir des peaux les plus fortes et les plus rudes par l'opération du tannage, remonte à des temps très reculés. On a trouvé à Wangen et à Robenhausen des morceaux de cuir bien conservé, attestant que, dès l'époque de la pierre polie, on connaissait l'art de tanner¹. Néanmoins, comme son application exige beaucoup de temps, il ne doit pas dater du régime pastoral, mais appartenir plutôt à la phase agricole qui rendit les mœurs sédentaires. D'heureux hasards firent découvrir les qualités que communique aux peaux l'action prolongée du tanin. Elles forment avec lui un composé fixe (tannate de gélatine) qui les rend imputrescibles. Les anciens se servaient à cette fin de plusieurs sortes d'astringents dont les plus usités sont les écorces de chêne, d'aulne, de saule et de bouleau. Théophraste et Dioscoride mentionnent l'emploi, dans les tanneries, du sumac, que Pline appelle *Rhus coriariorum*. On utilisait encore l'écorce et l'enveloppe des fruits du grenadier, qualifiés « pommes de tanneur » (*malicorium*). L'Inde ancienne faisait usage du cachou, etc.

Les procédés lents et compliqués dont se compose le tannage consistent à débourrer les peaux, c'est-à-dire à les dépouiller de leur poil après un passage à l'étuve, puis à les immerger dans des fosses à tan où elles séjournent au moins un an. Pour abréger ce travail rebutant et pénible, on a essayé, mais sans succès, d'autres méthodes, telles que le tannage à la mécanique ou à la vapeur. Depuis une date récente, on a beaucoup mieux réussi en recourant à l'électricité. Par son action, il est possible d'obtenir en quatre jours les mêmes effets qui, jusqu'ici, exigeaient une macération de douze à dix-huit mois. Cette innovation fait mentir le vieux dicton des tanneurs que, « pour bien tanner, il faut du tan et du temps ». L'économie, de 99 pour 100 quant à la durée, est, quant au prix de revient, de 0 fr. 20 par kilogramme de cuir. La seule usine de Bonavista, au Brésil, organisée d'après ce système, pourrait traiter 70 millions de kilogrammes de cuir par an.

Au moyen de pratiques spéciales, les corroyeurs, mégissiers

1. Joly, *L'Homme avant les métaux*, p. 190.

et chamoiseurs, savent rendre les peaux tannées propres à une multitude d'usages en leur procurant l'égalité, la douceur, la souplesse, le lustre et la couleur susceptibles d'ajouter à leur valeur. On les détrempe, on les amincit, on dédouble même les plus fortes en les sciant dans le sens de leur épaisseur, on les foule, on les passe à l'huile ou au suif, on les traite par l'alun et le sel, on les teint, on les lisse, etc. Plusieurs de ces artifices étaient connus dès une haute antiquité. Homère cite un artisan, Tychius, célèbre par son habileté à préparer et à travailler le cuir. Bien avant la conquête d'Alexandre, Babylone était renommée pour la confection des peaux maroquinées. Les Arabes transportèrent en Espagne cette industrie dont Cordoue devint le centre. Avec le cuir ainsi apprêté, on faisait au moyen âge des chaussures de luxe, et de là vient le nom de *cordouaniers*, par corruption *cordonniers*, que prirent alors les fabricants de souliers, précédemment appelés *sueurs*. Nous avons emprunté au Maroc, à la fin du xvii^e siècle, l'art de préparer le *maroquin* avec des peaux de bouc, et à l'Orient celui de confectionner le *chagrin* (du mot turc *sagri*), avec celle de l'âne.

La découverte du *parchemin*, faite à Pergame au iii^e siècle avant notre ère, et celle du *vélin*, qui suivit de près, montrent que les manipulations des peaux de mouton et de veau étaient dès lors très perfectionnées. Ces heureuses inventions nous ont rendu l'inappréciable service de conserver, au moyen âge, à peu près tout ce qui nous est parvenu des littératures antiques. — La préparation des peaux dites *chamoisées* leur donne une flexibilité très grande, et s'applique non seulement aux peaux de chamois, mais encore à celles de daim, de chèvre, de mouton, etc. — Une manière de travailler les cuirs de tenture, pratiquée en Hongrie, fut introduite en France, sous Henri II, par un tanneur nommé Rose, que le roi avait envoyé en mission à cet effet.

L'industrie du *cuir bouilli* est ancienne. On obtient ce produit en faisant bouillir le cuir avec un mélange de cire, de résines et de colles, ce qui le ramollit et permet de lui donner, dans des moules, diverses formes qu'il garde ensuite avec rigidité quand il est sec. On faisait ainsi, au xv^e siècle, une foule

d'objets, casques, bouteilles, étuis, etc. — La fabrication du cuir *verni*, au moyen de couches successives d'huile siccativée épaissie avec du noir de fumée, donne aux peaux de l'éclat et de l'imperméabilité. Les premiers produits de ce genre, imaginés en France, parurent à l'exposition de 1802. Les Anglais les imitèrent aussitôt. L'industrie française ne s'adonna sérieusement à cette préparation qu'à partir de 1831. Mais, huit ans plus tard, elle pouvait suffire à la consommation nationale et faire même concurrence à l'Angleterre sur son propre marché.

Ainsi modifiées d'une foule de façons, les peaux se prêtent à des applications sans nombre. Les fourreurs, cordonniers, gantiers, culottiers, tapissiers, relieurs, carrossiers, etc., en utilisent des quantités croissantes. Un chiffre partiel suffit à faire apprécier l'importance économique de cette classe de produits. Dans la seule Angleterre, l'industrie du cuir créait, en 1858, une valeur annuelle de 450 millions de francs. Aujourd'hui, la production de la Grande-Bretagne en cuirs et peaux est évaluée de 250 à 300 millions de francs, dégagée des transactions commerciales des industries annexes¹.

1. Placide Peltureau, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Cuirs et peaux. »

CHAPITRE II

APPROPRIATION DES TEXTILES

L'art de convertir des textiles en vêtements était plus nécessaire et plus difficile que la préparation des peaux, car des filaments ténus et sans cohésion ne comportaient guère d'utilité immédiate, et, pour les disposer en fils réguliers, puis pour entre-croiser ces fils en tissus, il y avait à découvrir des procédés d'une ingéniosité rare. Avant d'aborder l'étude des modes de tissage, nous avons à examiner les artifices imaginés en vue d'adapter les textiles au travail de la filature, et la filature elle-même.

Dès les premiers et grossiers essais où l'on tâcha de tordre en fils des filaments brouillés sans élaboration préalable, on dut reconnaître qu'il était avantageux de les mettre dans une condition d'homogénéité et de démêlage propre à faciliter la filature.

Les toisons des animaux, qui consistent en poils de même nature et assez égaux, pouvaient à la rigueur être filées dans l'état où la bête les livrait. Néanmoins l'expérience apprit de bonne heure combien il était utile de tondre, de laver, de dégraisser, de carder et de peigner la laine brute avant de la convertir en fils.

Lorsque, après s'être contenté des toisons provenant d'animaux sacrifiés, on voulut exploiter, sans les tuer, celles des animaux vivants, on se borna sans doute d'abord à recueillir le pelage dont ils se dépouillaient à l'époque de la mue, et l'on arracha les flocons au moment où, prêts à tomber d'eux-mêmes, ils se laissaient enlever sans peine. Mais on n'obtenait ainsi que des laines mortes, de qualité inférieure. La laine vive, récoltée sur la bête en pleine croissance, était beaucoup moins défectueuse.

Mais, pour en dépouiller l'animal, alors qu'elle adhérait encore fortement à la peau, il fallait ou arracher le poil à la main, ou le couper ras afin d'en perdre le moins possible. Le premier procédé est évidemment le plus ancien, car le second n'est devenu praticable qu'avec la connaissance des métaux et l'emploi des ciseaux à ressort appelés *forces*. Le barbare et cruel usage d'arracher la laine par poignées dut donc être le seul usité pendant une période primitive. Il a même persisté longtemps, en pleine phase historique, alors que des facilités pour tondre les bêtes auraient permis de s'en passer. Il était commun dans les bergeries romaines au commencement de notre ère. Varron en fait dériver le nom latin de la toison : « La laine fraîchement coupée, s'appelle, dit-il, *vellus* ou *velumen* (de *vellere*, ce qui s'arrache), d'où l'on voit clairement que la coutume d'arracher la laine a précédé celle de la tondre. Ceux qui procèdent encore suivant l'ancienne méthode font jeûner les brebis trois jours à l'avance, parce que, l'animal étant affaibli, la laine cède plus facilement à la main¹. » Cependant, l'usage moins inhumain de tondre les bêtes commençait à prévaloir du temps de Tibère, qui disait à un gouverneur trop avide : « Un bon pasteur tond ses brebis et ne les écorche pas. »² Dix-huit siècles plus tard, Buffon constate pourtant que la pratique de l'arrachage n'avait pas partout disparu, tant la routine est tenace : « Dans les pays chauds, dit-il, où l'on ne craint pas de mettre l'animal tout à fait à nu, l'on ne coupe pas la laine, mais on l'arrache... »³. Maintenant on tond les brebis à peu près partout, et, pour accélérer cette opération, les Australiens emploient des tondeuses électriques, bien préférables aux anciens ciseaux.

Les laines ainsi recueillies sont d'ordinaire malpropres, imprégnées de suin, et ont besoin d'être lavées. On a reconnu qu'il est avantageux de les approprier sur la bête même, avant plutôt qu'après la tonte. Les modernes dégraissent les toisons avant de les mettre en œuvre ; les anciens, au contraire, les humec-

1. Varron, *De re rustica*, II, 11 ; Pline, *Hist. nat.*, VIII, 73.

2. « Boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere » (Suétone, *Tibère*, 32).

3. Buffon, *De la Brebis*.

taient d'huile, comme font encore les Chinois, afin de rendre la matière moins rebelle au double travail de la filature et du tissage, et d'obtenir ainsi des tissus plus imperméables à la pluie.

On dut s'aviser, dès les premiers temps, de carder la laine pour en débrouiller les amas de poils, lui donner une consistance uniforme et éliminer ou réduire les mèches compactes qui nuiraient à la régularité du fil. Cette pratique est immémoriale. Dans l'*Odyssée*, Ulysse renvoie les servantes infidèles de Pénélope « tourner le fuseau et peigner la laine¹ ». Pour exécuter ce travail, on dut se servir d'abord du peigne, engin élémentaire, imité des doigts de la main, avec lequel une foule de sauvages démêlent leurs longs cheveux. Plus tard, on fit des cardes en forme de brosses dont les pointes, disposées en sens inverse, représentaient des séries de peignes mis simultanément en action. Toutefois, ce travail, opéré à la main par des cardeurs, était lent et dispendieux. Depuis le milieu du XVIII^e siècle, il s'effectue, avec une grande économie de temps et de frais, à l'aide de cardeuses mécaniques. En 1760, Hargreaves inventa les *stock-cards*, qui donnaient un résultat double de celui des anciennes cardes. Peu après, parurent les cardeuses cylindriques, dont la rotation continue, substituée au mouvement alternatif des plaques antérieures, activa singulièrement le travail. L'inventeur est resté inconnu. Robert Peel les installa le premier, avec le concours d'Hargreaves, dans sa fabrique de Blackburn, en 1762. On compléta plus tard la cardeuse en y adaptant le peigne à détacher la nappe de filaments. Enfin, on chargea l'eau, puis la vapeur, de faire mouvoir le mécanisme, et, dès lors, le cardage des laines ne présenta plus de difficulté d'aucune sorte. En France, bien que l'introduction des cardeuses automatiques eût été tentée peu après leur découverte, elles ne se répandirent qu'à partir de 1802.

Le cotonnier livre en houppes épanouies dans des capsules une bourre très propre, qui ne semble pas exiger autant de soins d'appropriation que la laine : mais comme, au moment de la récolte, les graines de la plante se trouvent mêlées au duvet, il

1. *Odyssée*, XVIII.

faut les éliminer. Or, ce triage, long et fastidieux, devait, jusqu'à la fin du dernier siècle, s'exécuter à la main. Dans l'Inde, où il a toujours été fait ainsi, un ouvrier n'arrive guère à éplucher plus d'une livre de coton par jour. On doit à un maître d'école américain, Whitney, en 1793, la machine à éplucher le coton qui trie aisément, en un jour, 4 à 500 kilogrammes de matière, accomplissant ainsi à très peu de frais le travail d'un millier d'Hindous. Sans le secours de cet appareil expéditif, l'industrie européenne n'aurait pas pu mettre en œuvre les prodigieuses quantités de ce textile qu'élaborent ses manufactures.

Une fois séparée des semences, la bourre de coton n'exige qu'un démêlage facile, accompli, comme celui de la laine, par des cardeuses automatiques. Le problème du peignage était plus malaisé à résoudre, à cause de la brièveté des filaments. Il importait cependant de les assortir par catégories de longueur et de les ranger par faisceaux parallèles, afin de produire des fils d'une netteté, d'une ténacité et d'un brillant que le simple cardage ne permet pas d'obtenir. La machine à peigner le coton, due à Josué Heilmann, de Mulhouse, en 1845, put opérer ce travail, réputé impraticable, éliminer les brins trop courts, disposer la matière en boudins d'une égalité parfaite, et rendre les qualités communes propres au filé le plus fin. Cet ingénieux appareil fut vite adopté par les fabriques anglaises. On l'applique également au travail des laines, surtout pour celles qui doivent servir à confectionner des tissus lisses, tandis que le cardage suffit pour celles qui sont destinées à faire des tissus velus. Cette différence de traitement détermine dans les produits une telle différence d'aspect qu'ils ne paraissent pas provenir d'une même substance.

Les textiles qui, comme le lin et le chanvre, consistent en filaments incorporés à une tige de plante, nécessitent une préparation particulière pour passer à l'état d'étope. Ces opérations comprennent le rouissage et le broyage. Le premier a pour objet de débarrasser, au contact de l'eau, les filaments d'une substance

1. V. René Ménard, *La vie privée des anciens : Le Travail*, p. 119.

gélatineuse (putine) qui les tient agglutinés ; le second, de séparer, par des chocs mécaniques, les parties fragiles de la tige qui, brisées, se détachent et tombent. Ces deux pratiques sont aussi anciennes que l'emploi commun du lin. Des peintures funéraires de Beni-Hassan représentent la préparation du lin dans l'Égypte pharaonique, la submersion des paquets de tiges dans une fosse à rouir, puis leur battage avec des maillets¹. Au rouissage traditionnel, qui se faisait d'une manière aussi insalubre qu'incommode par une immersion prolongée dans des mares ou des ruisseaux, cause d'infection pour les campagnes, on a substitué de nos jours le rouissage à l'eau chaude ou à la vapeur, imaginé par l'Américain Shenk, en 1850. Diverses tentatives ont été faites pour combiner avec ce procédé l'influence d'agents chimiques. Enfin, la pénible opération du broyage, qui s'est accomplie si longtemps à force de bras, s'effectue maintenant par le moyen de machines, dans les centres industriels. Le problème, cependant, est encore imparfaitement résolu en ce qui concerne la ramie, et la difficulté de sa décortication est le principal obstacle à l'exploitation de ce textile, que ses qualités rendraient précieux.

L'appropriation de la soie est assez complexe. L'éducation du ver, objet d'une sollicitude de tous les instants, une fois achevée, il faut étouffer la chrysalide pour l'empêcher de percer sa coque afin d'en sortir transformée en papillon, débarrasser ensuite le cocon de sa bourre, étirer le filament enroulé pour avoir de la soie *grège*, dévider cette soie, la tordre et la doubler par l'opération du *moulinage*, enfin, par celles du *décreusage* et du *dégommage*, enlever à la soie, à l'aide de dissolvants (eau de savon bouillante, acide acétique, alcool), la gomme (*grès de soie*) qu'elle contient, en vue d'ajouter ainsi à sa flexibilité, à son éclat et à son aptitude à recevoir la teinture.

On *charge* la soie pour augmenter son volume. Les matières diverses (sels d'alumine, teinture, bichlorure d'étain, phosphate de soude, sucre, paraffine) arrivent à doubler et même à quadrupler son poids.

CHAPITRE III

FILATURE DES TEXTILES

Peu de tâches exigeaient autant d'adresse, d'application et de patience que la conversion des textiles en fils. C'était même un problème fait pour embarrasser que d'ajuster dans le sens de leur longueur des filaments ténus, presque insaisissables, de les unir et de les tordre pour les rendre solidaires et leur donner de la force, en un mot de transformer un amas de brins confus et brouillés en un fil solide, égal et continu. Cependant, un travail de ce genre ne paraît pas excéder l'instinct de quelques oiseaux. Les naturalistes citent une fauvette d'Asie, la *Sylvia sutoria*, qui sait coudre les feuilles dont elle compose son nid avec des bourres végétales qu'elle file en s'aidant du bec et des pattes.

Bien que doué de raison, l'homme fut longtemps incapable d'en faire autant. L'expérience plus que le raisonnement devait conduire à la découverte de la filature. Cet art remonte jusqu'à la phase de sauvagerie. Peu de peuples, même parmi les moins avancés en industrie, en ont ignoré la pratique, et son extrême diffusion, partout où se rencontraient des textiles, montre que cet artifice doit prendre rang parmi les plus anciennes inventions. La quenouille et le fuseau, outils élémentaires, mais essentiels, de la filature, ont une origine immémoriale. Des fusaïoles, sortes d'anneaux en terre cuite ou en métal, qui servent à lester le fuseau, afin de régulariser sa rotation, abondent dans les stations des derniers temps de la préhistoire¹. Schliemann

1. De Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 561.

en a exhumé des milliers de l'antique Ilion¹. Chez les peuples de souche indo-européenne, les termes qui désignent les outils de la filature appartiennent au fond le plus ancien des langues aryennes².

Partout l'invention parut si belle que la tradition en fit honneur à de bienfaisantes divinités. Les Égyptiens l'attribuaient à Isis, les Grecs à Minerve, les Lydiens à Arachné, les Chinois à l'impératrice femme du mythique Iao, les Phéniciens à Mama Oello, femme de Manco-Capac. Mais un art si ancien et si répandu est évidemment bien antérieur à toute légende mythologique. Il faut noter du moins que partout on s'est accordé à faire inventer la filature par des femmes. Ce genre de travail, qui réclame plus de dextérité que de vigueur, convenait en effet à leur faiblesse et leur a, de tout temps, été dévolu, à l'exception des hommes, qui, au contraire, ont mis une sorte de point d'honneur à s'en abstenir. Depuis la plus haute antiquité jusqu'à la fin du xviii^e siècle, la conversion des textiles en fils constitua la principale occupation des femmes, même de celles du plus haut rang, car ce n'était pas trop de toutes leurs mains réunies, mains agiles et infatigables, pour suffire à cette tâche d'une désespérante lenteur. Afin de donner l'exemple, les déesses filaient dans l'Olympe, les reines sur le trône. Les poètes célébraient la quenouille et la corbeille de Minerve, où la plus sage des divinités féminines, protectrice des arts utiles, déposait les pelotons de laine filés par ses immortelles mains³. Vénus, Uranie, les Parques, filles de Jupiter, étaient aussi représentées munies d'une quenouille et filant. Hélène, dit Homère, avait reçu en cadeau de mariage un fuseau d'or et une corbeille d'argent. On sait le portrait de la femme forte dans la *Bible* : « La femme forte tient la quenouille et le fuseau ; elle file la laine et le lin...⁴ » Une des idylles de Théocrite a pour sujet l'envoi d'une quenouille d'ivoire à la femme d'un ami⁵. A Rome, dit

1. Schliemann, *Ilion*.

2. Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 161, 163.

3. Virgile, *Enéide*, VII, 805.

4. *Proverbes*, XXXI, 13, 19, 21, 24.

5. *Idylle* 28.

Pline, « les jeunes filles ne se mariaient pas sans avoir avec elles une quenouille garnie et un fuseau chargé¹ », symboles de leur fonction domestique. Aux beaux temps de la République, l'épithaphe des matrones exprimait avec un laconisme austère leur existence de résignation et d'activité : « *Casta vixit, lanam fecit, domum servavit* ». Les mœurs se dépravèrent lorsque les femmes perdirent l'habitude de filer. En vain Auguste, vigilant conservateur des vieilles coutumes, ne voulait porter que des vêtements dont sa femme et ses filles avaient filé la laine² ; les Romaines émancipées ne consentirent pas à reprendre la servitude du fuseau et laissèrent à des esclaves cette tâche fastidieuse pour laquelle a été créé le mot de *pensum*³. La pratique de la filature, jadis si honorée, subit alors une sorte de déchéance, et les fileuses (*quasillariæ*) descendirent au dernier rang des servantes de la maison.

Le moyen âge reprit ou plutôt continua les traditions de la haute antiquité. Charlemagne faisait apprendre à ses filles à filer⁴, et, dans ses *Capitulaires*, il indique le soin de filer la laine et le lin comme l'occupation la plus convenable aux mères de famille. Charles le Chauve l'imposa même par décret à toutes les femmes de ses domaines. A l'exemple de la reine Berthe, femme du roi Robert, qui a laissé un renom de sempiternelle fileuse, les châtelaines filaient dans leurs manoirs. La *Chronique de Mersebourg* rapporte qu'on suspendit sur le tombeau de la fille d'Othon le Grand, à Mayence, le fuseau d'argent dont elle avait coutume de se servir. Jusqu'à la Renaissance, une quenouille figura toujours parmi les pièces indispensables d'un coffret de noces, et nos musées en possèdent qui, par l'élégance de leur ornementation, sont des œuvres d'art. Le maniement du fuseau a si longtemps constitué la principale occupation des femmes qu'il finit par symboliser le trait caractéristique de leur sexe. Les généalogistes d'autrefois distinguaient dans leurs

1. *Hist. nat.*, VIII, 74.

2. Suétone, *Auguste*, 73.

3. Les Latins appelaient *pensum* la quantité de laine qui, chaque matin, était pesée et assignée à chacune des servantes fileuses pour sa tâche du jour.

4. Éginhard, *Vie de l'empereur Charles*, 3, 4.

cadres le « côté de la lance » et le « côté du fuseau », d'où l'expression féodale « tomber en quenouille » pour désigner l'état d'un fief qui, faute d'hoirs mâles, devenait la propriété d'une femme. En Angleterre, la qualification de *spinster* (fileuse), communément appliquée, dans les publications de mariage, aux jeunes filles sans profession, atteste encore combien celle-là était générale jadis. L'habitude de filer s'est maintenue dans les hautes classes jusqu'à la fin du dernier siècle. M^{me} de Maintenon, pseudo-reine de France, se livrait, non sans étalage de modestie, à cette fonction de matrone, et Fénelon redit, d'après l'idéal biblique : « La femme forte file, se cache, obéit et se tait. » Mais les femmes de nos jours font tout le contraire et se croient plus fortes. En moins d'un siècle, la quenouille et le fuseau, manœuvrés par elles depuis des milliers d'années, sont tombés en complète désuétude, et ces antiques engins ne sont plus pour nous que des curiosités archéologiques.

Durant l'immense espace de temps qui sépare la découverte initiale et le milieu du xviii^e siècle, aucun perfectionnement notable n'avait été apporté au procédé de la filature. On ne trouve guère à citer que la construction du rouet. Ce petit mécanisme, ancien dans l'Inde, fut réinventé en Europe, vers 1520, par Jürgen de Waltenmutter, près de Brunswick. Quoiqu'il facilite le travail parce que, mis en mouvement avec le pied, il laisse les deux mains libres, il était peu usité, sauf pour le filage du coton, parmi les fileuses de profession, et la presque totalité des textiles se filait encore au fuseau, lorsque les inventions des mécaniciens anglais vinrent révolutionner une industrie stationnaire depuis tant de siècles, et lui donner, en la transformant, une puissance, une célérité de production incomparables.

La filature à la main qui, si longtemps, avait pu suffire au régime de la petite industrie, opposait à l'établissement de la grande un obstacle insurmontable, car le nombre des bras disponibles était limité. Aussi, tant qu'on fut réduit à la quenouille et au fuseau, la tâche de filer des quantités indéfinies de textiles ne pouvait pas être abordée. La fabrication, forcément circonscrite, restait domestique ou régionale. Mais lorsque, par suite de l'exten-

sion du commerce, dans l'âge moderne, les nations industrielles eurent la facilité de s'approvisionner de textiles aux lieux les plus favorables à leur production, et de revendre avec bénéfice les tissus qu'on en pouvait fabriquer après les avoir filés, dans toutes les régions où le besoin s'en faisait sentir, le problème s'imposa de trouver un procédé plus expéditif de filage. La mise en œuvre du coton devait contraindre la première à chercher une solution, parce que ce textile est à la fois le plus facile à propager par la culture et le plus long à filer, à cause de la ténuité de ses fibres. Si donc on n'avait pas réussi à changer le mode d'exécution du travail, l'industrie cotonnière aurait été incapable de prendre les développements inouïs qu'elle a reçus depuis un siècle. Le point de départ de ses progrès a été la découverte du métier à filer.

En 1767, un ouvrier fileur de Stanhill, Hargreaves, auquel on devait déjà la machine à carder la laine, inventa un appareil pour filer le coton, où huit fils, déroulés simultanément de huit quenouilles, venaient s'enrouler sur autant de fuseaux, par l'action d'un moteur commun. Il appela sa machine, du nom de sa femme, « Jenny-la-fileuse » (*spinning-Jenny*). Bientôt après, il porta la puissance de production du mécanisme jusqu'à 120 broches, fonctionnant de concert. Toutefois, le travail était imparfait. Il manquait un organe qui, faisant office de la main, pût presser le fil et l'étirer. Un barbier de village, Richard Arkwright, adapta le laminoir à la machine d'Hargreaves et trouva le banc à broches (*spinning frame*) qui la complétait heureusement. Son brevet porte la date de 1769. Quelques années plus tard (1775), Samuel Crompton, combinant avec plus d'ingéniosité les deux machines précédentes, les doigts fileurs d'Arkwright et les fuseaux disposés sur un chariot mobile, d'Hargreaves, résolut définitivement le problème de la filature mécanique du coton, par la construction de la *mule-Jenny* (métier de Jenny). Il ne restait plus qu'à supprimer les ouvriers auxiliaires chargés de mettre l'appareil en mouvement, et à le rendre *self-acting*. Watt acheva cette série d'admirables découvertes en actionnant la machine au moyen de la vapeur (1785). On s'est appliqué depuis à perfectionner en détail les organes

du métier fileur qui parvint successivement à faire tourner d'abord 200 broches, puis 500, puis 1200, avec une vitesse des broches portée jusqu'à 11 000 tours par minute ¹.

A partir du moment où, par l'effet d'un seul mécanisme, mu par la vapeur, des centaines de broches furent mises en activité, une ère nouvelle commença pour l'industrie de la filature. Peu de découvertes ont, en aussi peu de temps, produit d'aussi vastes résultats. L'essor de la fabrication n'a plus désormais pour limites que l'abondance des matières premières et l'étendue des débouchés commerciaux. La réduction des textiles en fils s'opère dans des conditions à peine croyables de célérité, d'économie et de perfection. Au milieu du XVIII^e siècle, une ouvrière habile ne filait guère au rouet plus d'une demi-livre de coton par jour. La mule-Jenny, dirigée par un seul surveillant, accomplit aisément la tâche de 6 000 fileuses. En même temps que la production s'élève, le prix de revient s'abaisse. Avant 1786, la valeur des cotons filés était en moyenne de 30 francs le kilogramme; elle est graduellement descendue à 10 francs en 1813, à 2 fr. 80 en 1830, à 1 fr. 70 en 1846. Elle variait, en 1901, suivant les fluctuations des prix de la matière première, entre 2 fr. 60 (janvier) et 1 fr. 95 (décembre) ². De plus, les produits sont de qualité supérieure. La mule-Jenny donne des fils d'une grosseur et d'une torsion constamment égales, avec lesquels on obtient des tissus d'une régularité parfaite. La délicatesse du travail mécanique permet d'atteindre dans les fils un degré de finesse presque invraisemblable. On a vu des filateurs de Manchester retirer d'un kilogramme de coton brut un fil long de 1400 kilomètres. Nulle main ne serait assez légère et assez sûre pour exécuter un tour de force pareil.

Dès le début, l'Angleterre s'engagea avec une confiance hardiesse dans la carrière que venait de lui ouvrir le génie de ses constructeurs, et la mule-Jenny devint rapidement un des agents les plus efficaces de sa prospérité industrielle et commerciale.

1. Delessart, *La filature du coton par les machines modernes*.

2. *Annales du commerce extérieur*, 1902, 9^e fascicule.

Jacquard

Les autres peuples, tentés par les grands profits qu'elle recueillait, ont suivi à pas inégaux son exemple. En France, quoique des machines anglaises eussent été introduites en 1784 et 1787, la filature mécanique du coton, peu encouragée par l'État, ne réussit à s'organiser que vers la fin de l'empire, grâce aux efforts de Richard Lenoir et n'acquît un peu d'importance qu'à partir de 1815. Aux États-Unis, la première filature fut établie, en 1790, par Samuel Slater, dans le Rhode-Island. Depuis la fondation de l'usine de Lowell, près de Boston, cette industrie a pris une extension très grande, et, actuellement, les Américains manifestent l'ambition de supplanter l'Angleterre et d'arriver, dans un avenir prochain, à filer tout le coton récolté sur leur territoire.

Quelques chiffres donneront la mesure des progrès réalisés en moins d'un siècle dans la filature du coton. Avant la construction de la mule-Jenny, on ne comptait en Angleterre que 5 000 fileuses au rouet. En 1886, les filatures de coton mettaient en action, dans la Grande-Bretagne, 41 millions de broches. A la même date, on en dénombrait 11 millions aux États-Unis, 5 en France, autant en Allemagne, 3 en Russie, 2 en Suisse, 2 en Autriche-Hongrie, 1 700 000 en Espagne, 1 en Italie, 1 en Belgique..., soit, pour le monde entier, environ 80 millions de broches, représentant un nombre incalculable de fileuses et travaillant 2 milliards de kilogrammes de coton. Toutes les femmes de l'Europe, uniquement appliquées à cette tâche, ne parviendraient pas à s'en acquitter. Aujourd'hui, la masse entière du coton que manufacturent les peuples civilisés est filé par des procédés mécaniques qui mettent en mouvement près de 101 millions de broches, soit 45 millions dans la Grande-Bretagne ; 18 millions aux États-Unis, 5 millions et demi en France, 8 millions en Allemagne, autant en Russie et en Autriche, 2 600 000 en Espagne ; 2 millions en Italie, 1 200 000 au Japon, etc. ¹. Le travail manuel ne persiste qu'en Asie et en Afrique, dans les pays barbares ou sauvages. Mais partout il est voué à un déclin inévitable, par son

1. Henry Déchelette, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de coton. »

impuissance à soutenir, malgré le bas prix de la main-d'œuvre, la concurrence des machines.

Le succès éclatant remporté par le filage mécanique du coton a été le signal d'une rénovation générale qui a successivement transformé toutes les industries similaires. L'appareil automateur une fois trouvé, son adaptation aux autres textiles ne présentait pas en effet de difficultés sérieuses. Les Anglais étendirent presque aussitôt à la laine les procédés si heureusement employés pour le coton. Mais, sur le continent, la vulgarisation des moulins à filer la laine s'opéra plus lentement. Leur importation en France, due à Douglas et à Cockerill, date de 1809 à 1812. Néanmoins, jusque vers 1825, la laine continua d'être filée à peu près exclusivement au fuseau et au rouet. Maintenant, au contraire, elle se file toute à la machine. En 1883, la France comptait 3 097 000 broches, filant 190 millions de kilogrammes de laine. Tout ce que pouvait faire autrefois une fileuse habile était de filer 800 grammes en un jour¹. Sans le secours des machines, la France et l'Angleterre n'auraient donc pas eu le moyen d'utiliser les quantités croissantes de laine que produisent l'Australie, la Plata, le Cap et la Nouvelle-Zélande. Par un autre effet du même progrès, le prix de la filature de la laine peignée, qui était de 32 francs par kilogramme en 1800, est descendu à 1 fr. 20 environ en 1900².

La filature mécanique de la soie s'est aisément établie après celle du coton et de la laine. Elle ne soulevait pas d'ailleurs la même difficulté, à raison de la rareté de la matière. Seuls, le lin et le chanvre ont été plus longtemps rebelles, parce que la nature particulière de leurs filaments les rendait aussi peu traitables que les précédents étaient dociles. On n'est parvenu à vaincre leur résistance qu'en faisant passer par un bain d'eau

1. Après s'être élevé jusqu'à 3 152 000 en 1887, le nombre des broches est plutôt tombé actuellement (1900) au-dessous de 3 millions. Charles Marteau, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de laine. »

2. *Annales du commerce extérieur*, 1902, 9^e fascicule.

chaude les étoupes et les fils à demi formés. Napoléon avait offert une récompense nationale pour la découverte d'une machine à filer de lin. Philippe de Girard, en 1810, en construisit une qui répondait au programme ; mais cette invention, faite pour enrichir la France, ne profita d'abord qu'à l'Angleterre qui s'appropriâ et perfectionna le mécanisme. L'industrie française ne le recouvra que vers 1830. En 1867, la Grande-Bretagne possédait 1 470 000 broches à filer le lin, la France 623 000, l'Autriche-Hongrie 327 000, la Belgique 195 000. En tout, l'Europe disposait de 3 millions de broches, produisant pour 900 millions de francs de fil. En 1900, on ne comptait plus que 1 132 000 broches dans la Grande-Bretagne, à peine 500 000 en France, 294 000 en Autriche-Hongrie. Il y avait progrès pour la Belgique (285 000 à 300 000 broches) et surtout pour la Russie où le nombre de broches, qui était de 160 000 à peine en 1878, s'élevait à 251 000 en 1900¹. Enfin, on est parvenu à dompter même la rudesse et la rigidité du chanvre, le plus réfractaire des textiles. Le jute, plus souple, s'est plié facilement à la filature mécanique.

Il convient de rapprocher de la filature, à cause de l'analogie du travail, sinon de la destination des produits, la fabrication des fils forts, ficelles, cordes, cables, cordons et cordonnets. Leur emploi est très étendu pour liens de tout genre, filets de pêche ou de chasse, agrès de vaisseaux, machines funiculaires, etc. Le chanvre, par la ténacité de ses fibres et le bas prix de sa filasse, est le plus propre à cette fabrication. Les deux tiers de ce que la France met en œuvre de ce textile est ainsi façonné en cordages. Avec le coton, la laine et la soie, on confectionne des cordonnets, cordelières, embrasses et autres articles de passementerie destinés à des usages moins grossiers.

La roue de cordier, engin de cette fabrication, n'est guère qu'un rouet de grandes dimensions. On doit à Fulton, l'inventeur des bateaux à vapeur, un mécanisme pour fabriquer, dans un très petit espace, des cordes de tout diamètre et

1. Edmond Faucheur, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. »

de toute longueur, pourvu qu'on dispose de moteurs assez puissants.

Enfin, les métaux, bien qu'on ne puisse qu'assez improprement les qualifier de textiles, se laissent réduire, par des procédés spéciaux, en fils analogues aux précédents. Les anciens ne pouvaient qu'amincir en les martelant les métaux ductiles et malléables ; mais la lenteur et l'imperfection de ce travail devait singulièrement restreindre leur emploi sous forme de fils. Depuis les derniers siècles du moyen âge, on sait les étirer à la filière, avec autant de promptitude et de régularité que d'économie, et le changement qui s'en est suivi peut être comparé à celui qui, dans les industries textiles, a substitué la filature mécanique à la filature au fuseau. Quoique le *Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, fasse mention, au XIII^e siècle, d'ouvriers « tréfileurs de fer ¹ », on croit que l'art d'étirer les métaux à la filière fut trouvé à Nuremberg, au commencement du XV^e siècle. Dans les *Comptes du roi René* figure, en 1448, un achat de « fil de fer », à Aix, « pour faire une cage d'oiseaux ». De même, les *Comptes de l'hôtel de Louis XI* (1481) parlent d'une « cage ronde de fil de fer ». Ce sont là les premières mentions rencontrées par M. Havard². L'Angleterre dut sa plus ancienne tréfilerie à des Allemands, qui vinrent l'établir en 1568. On tréfile maintenant ainsi le fer, le cuivre, le laiton, le zinc, le plomb, etc. La facilité de ce travail et le bas prix des métaux usuels ont fait prendre à la production et à l'emploi des fils métalliques un immense développement. Ils s'appliquent, non plus seulement à la confection de cages et de volières, mais aussi à celle de treillages, de clôtures, de toiles métalliques, de réseaux télégraphique et téléphonique, au transport de la force par l'électricité, à la fabrication des clous, pointes, épingles, aiguilles, etc. Dès 1839, la France produisait 123 000 quintaux métriques de fil de fer valant 10 millions de francs.

En ce qui concerne l'industrie du vêtement, on a su, à une

1. *Livre des métiers*, 61, 62.

2. *Dictionn. de l'ameublement*, t. II, p. 720.

époque très ancienne, réduire les métaux précieux, investis par leur éclat de fonctions décoratives, en fils fins ou en feuilles minces, pour les incorporer à des tissus. Tyr, Babylone et Pergame étaient renommées pour leurs étoffes brochées d'or. L'*Exode* décrit ce genre de travail qui consistait à découper en longs filets des lamelles amincies de métal et à les tordre autour de fils de lin afin de les rattacher à la trame¹. Le même procédé est exposé par le moine Théophile au XII^e siècle². Le verre, employé depuis peu pour rehausser de riches tissus, se file aisément, amolli à la lampe ou au chalumeau.

L'opération de la filature a pour l'industrie générale du vêtement une importance très grande, puisque les textiles ne trouvent communément d'emploi qu'après avoir été convertis en fils. La découverte de procédés expéditifs et peu dispendieux constituait donc un progrès dont les conséquences devaient rapidement transformer la condition de cette branche du travail humain. La tâche lente et monotone qui, pendant des siècles sans nombre, n'avait pu être accomplie que par une main d'œuvre insuffisante et coûteuse, l'est maintenant à peu de frais par des appareils mécaniques puissants et infatigables. Grâce au métier à filer, les femmes sont affranchies d'un labeur fastidieux qui suffirait à expliquer leur long asservissement, et un seul peuple se chargerait aujourd'hui de filer tous les textiles disponibles dans le monde, quelle que pût être leur abondance. Enfin, les machines, d'une force et d'une délicatesse à défier les plus robustes comme les plus adroites mains, réussissent également à faire les fils impalpables qui servent à tisser des étoffes aériennes, et les cables destinés à retenir sur leurs ancres des vaisseaux battus par la tempête.

1. *Exode*, XXXIX, 2, 3.

2. *Diversarum artium schedula*.

LIVRE III

MODES DE TISSAGE

Le procédé très simple de la filature ne donne qu'une classe de produits dont l'emploi serait bien restreint s'il se bornait aux services qu'on en tire sous forme de fils. Beaucoup plus ingénieux et plus varié, l'artifice du tissage communique aux textiles toute leur utilité, en les disposant en forme de trames propres aux services les plus divers. Les tissus jouent, dans l'industrie du vêtement, un rôle de la plus haute importance et tout à fait prédominant. Avant la découverte du tissage, les populations humaines n'avaient pour se couvrir que la ressource des feuilles, des chaumes et des peaux. La fabrication des tissus, en leur procurant des étoffes mieux adaptées aux exigences du bien-être parce qu'on pouvait en modifier à volonté la matière, la mise en œuvre et les dimensions, réalisa pour elles un progrès décisif. Là où l'on ignore l'art de tisser, il n'y a que sauvagerie et nudité ; partout où il est connu, au contraire, l'habillement se complète, se perfectionne avec le temps, et les tissus trouvent des applications utiles dans une multitude d'industries. La pratique et le développement du tissage constituent donc un des indices les plus caractéristiques de la civilisation supérieure.

Tout porte à présumer que cette invention si féconde remonte aux origines mêmes de la vie civilisée. On y arriva sans doute par diverses voies et dans une foule de lieux, puisqu'on a trouvé le tissage usité chez presque tous les peuples sortis du plus bas état de sauvagerie. Parmi ceux qui l'ignoraient, on cite les Fuégiens, les Boschimans, les Australiens et les Polynésiens. Les

voyageurs ont signalé des méthodes assez avancées de tissage chez nombre de tribus d'Afrique et d'Amérique. Lors de la conquête espagnole, les Péruviens étaient habiles à tisser le coton et la laine de leurs lamas. De tout temps, les peuples de l'ancien monde, l'Égypte, la Chaldée, la Chine, les nations sémitiques ou aryennes, ont su faire des étoffes communes et même de riches tissus. Mais si, par ses origines premières, l'art de tisser remonte au plus lointain passé et va se perdre dans les profondeurs de la préhistoire, ses plus notables progrès appartiennent à la période historique, et notre âge en a vu s'accomplir de décisifs. Inauguré durant la phase de sauvagerie chasseresse, le tissage a surtout pris un grand essor durant les deux phases pastorale et agricole, qui purent lui fournir des textiles en abondance, pour atteindre le plus haut point de puissance de production et de perfection technique dans l'âge industriel et commercial moderne, où les textiles, recueillis dans tous leurs lieux de production, sont ensuite offerts, transformés en tissus, dans tous les lieux de consommation. Nous avons à exposer les principaux stades de cette longue évolution.

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DU MÉTIER A TISSER

Le premier qui s'avisa de croiser des fils et d'en composer un tissu fit une découverte aussi ingénieuse que féconde. Les anciens supposaient que l'idée d'un pareil travail avait pu être suggérée par l'exemple des toiles que tisse l'araignée¹; mais ni les produits, ni la manière de procéder n'ont beaucoup d'analogie, et il paraît plus vraisemblable qu'on fut conduit à imaginer le tissage par l'artifice des nattes que la plupart des peuples sauvages savent tresser avec des feuilles découpées en lanières, des chaumes, des filaments d'écorce, des joncs, des rameaux flexibles, adroitement entre-croisés. Cette fabrication élémentaire, qui se faisait à la main, sans appareil d'aucune sorte, a forcément dû précéder le tissage, dont le procédé est plus complexe, et lui servir d'indication. Cette conjecture est confirmée par l'archéologie et l'histoire. On a la preuve que, pendant le dernier âge de la pierre, les habitants de l'Europe occidentale s'habillaient de trames tressées et non encore tissées. A Wangen, sur le lac de Constance, on a trouvé les restes d'une toile de lin nattée, et, dans quelques grottes d'Espagne, des vestiges de vêtements en sparte, également tressés. Hérodote parle de vêtements nattés, en usage chez les Indiens². Les premiers navigateurs qui visitèrent les îles du Pacifique virent leurs habitants réduits à cette ébauche de tissage et vêtus de

1. Ovide, *Métamorphoses*, VI; Pline, *Hist. nat.*, VII, 67.

2. *Histoires*, III, 98.

nattes faites avec des feuilles souples, amincies et battues au maillet.

L'art de natter s'est conservé jusqu'à nous et s'applique à une foule d'ouvrages confectionnés avec des matières végétales autres que les textiles proprement dits. On fabrique ainsi des chapeaux de paille, des chaussures tressées, des nattes, des paillasons, des corbeilles, des paniers, des sacs d'emballage aux colonies, des voiles de vaisseaux en Chine, et une multitude d'articles qui alimentent le commerce de la vannerie et de la sparterie. Si le rôle de ces produits dans l'habillement est de nos jours assez restreint, c'est que les tissus les remplacent avec avantage. Mais, avant le large emploi des textiles, on dut partout avoir recours à des nattes. C'est ce que rappelle un vers de Lucrèce, écho d'antiques traditions :

« Nexilis ante fuit vestis quam textile tegmen »¹.

Quand les besoins accrus ne se contentèrent plus de vêtements tressés ou nattés, aisés à faire, mais médiocrement confortables et de peu d'usage, on s'efforça de confectionner avec des textiles filés des tissus plus chauds et plus résistants. On y parvint par l'invention du tissage.

Les premiers essais pour entre-croiser des fils en tissu se firent sans doute avec des aiguilles d'os ou de corne, engin primitif que possèdent beaucoup de peuples sauvages et dont on a trouvé de nombreux spécimens dans les stations préhistoriques, à partir de l'époque magdalénienne². Le travail du tissage ressemblait alors aux reprises que font les couturières avec des fils entre-croisés. Toutefois ce n'était là qu'une indication initiale, car la lenteur du procédé n'aurait permis de l'utiliser que par exception. Un inventeur de génie imagina de rendre l'artifice plus expéditif à l'aide d'un double cadre où, la moitié des fils dont doit se composer le tissu étant préalablement tendus dans des directions parallèles, il ne restait plus qu'à

1. *De rerum natura*, V, v. 1348.

2. De Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 400.

introduire, par des mouvements alternatifs, le fil destiné à les relier. Tel est le principe de la construction du métier à tisser. La division de la *chaîne* en deux séries qui s'écartent et se rapprochent tour à tour en s'entre-croisant, permet de lancer, entre les rangées de fils, la navette, simple modification de l'aiguille originelle. Au lieu de promener patiemment l'aiguille d'un fil à l'autre, on lui fit parcourir d'un jet toute la largeur de la trame, ce qui accéléra singulièrement le travail. Dès lors l'industrie du tissage se trouva fondée.

Cette découverte du métier à tisser, l'une des plus utiles de la civilisation primitive, avait une importance si grande que le nom de cet engin, prenant une acception générale, est devenu dans nos langues synonyme de tous les arts industriels (*métier* dans le sens de profession manuelle). Il est impossible de lui assigner une date, à raison de sa haute antiquité et de son extrême diffusion. Dès les premiers temps de l'histoire, cet appareil est mentionné chez tous les peuples policés de l'ancien monde, et plusieurs en avaient déjà beaucoup perfectionné la disposition ainsi que le fonctionnement. En Égypte, des enveloppes de momies, remontant à l'ancien empire, témoignent d'une remarquable habileté. A la première exposition de Londres, la Chine avait envoyé des tissus qui dataient de 1735 avant notre ère et faisaient honneur aux tisserands de cet âge reculé. Enfin la philologie montre que les Aryas, avant leur dispersion, c'est-à-dire de 3 à 2000 ans avant notre ère, étaient familiers avec la fabrication des tissus¹.

Bien que diversement modifié durant le cours de la période historique, le métier à tisser n'offre guère, sous ses formes successives, que des variantes d'un même type. La principale différence entre le métier des anciens et le nôtre consiste dans la substitution du tissage horizontal au tissage vertical. Ce dernier paraît avoir été général autrefois. La linguistique établit que la disposition perpendiculaire des fils de la chaîne était commune aux peuples de souche aryenne². Chez les Grecs, les

1. Pictet, *Origines indo-europ.*, t. II, p. 742-743.

2. Pictet, *Ibid.*, t. II, p. 172, 173.

fil du métier vertical (ἄρτιος ἱστός) étaient retenus par de petits poids, et il en était encore ainsi chez les Romains du temps de Sénèque¹. Homère fournit quelques indices sur ce point d'archéologie industrielle. Par malheur, le passage le plus important qui, dans l'*Iliade*, montre une tisseuse à l'œuvre², comporte plusieurs interprétations. Mais, dans l'*Odyssée*, la nymphe Calypso, occupée à tisser une toile, travaille debout et se porte alternativement d'un côté à l'autre du métier³. Hésiode recommande à la tisseuse de « dresser la chaîne⁴ ». On constate la même disposition dans les représentations de la vie domestique en Égypte. Hérodote signale toutefois comme une singularité locale ce détail que les Égyptiens poussaient la trame en bas, alors que les autres peuples la poussaient généralement en haut⁵. Le métier horizontal a prévalu chez les modernes. Néanmoins, le métier vertical des anciens n'est pas partout abandonné. On le retrouve en usage chez les Islandais pour le tissage des toiles, et Livingstone le décrit chez divers peuples de l'Afrique centrale. L'Inde continue de s'en servir pour la fabrication des tissus, et, en France même, la manufacture des Gobelins n'en emploie pas d'autre.

Comme le travail du tissage était la continuation et le complément de la filature, il fut aussi, à l'origine, une fonction domestique dont les femmes furent investies. A l'âge héroïque de la Grèce, les nymphes et les princesses tissaient. Homère dépeint Calypso fabriquant avec une navette d'or un immortel tissu⁶. Circé se livre à la même occupation dans son palais⁷. Pénélope, reine d'Ithaque, ourdit une toile légendaire, destinée à servir de linceul au vieux Laërte, et trois ans s'écoulaient sans que l'ouvrage, intentionnellement retardé, arrive à sa fin⁸. Dans

1. *Epist.*, 91.
2. *Iliade*, XXIII, 760.
3. *Odyssée*, V, 68.
4. *Travaux et jours*.
5. *Histoires*, II, 35.
6. *Odyssée*, V.
7. *Ibid.*, X.
8. *Ibid.*, II.

la *Bible*, le mérite de la « femme forte » ne consiste pas moins à tisser qu'à filer¹. Anne, femme de Tobie, va tous les jours faire de la toile². Hérodote remarque, à titre d'exception, qu'en Égypte les hommes tissaient, tandis que les femmes allaient sur la place³. A Rome, les matrones suivirent longtemps l'usage traditionnel, et, sous Auguste, le tissage rentrait encore dans les occupations habituelles des femmes de la campagne⁴. Mais bientôt, ce travail, plus pénible que la filature, fut délaissé par elles et la tâche n'incomba plus qu'aux hommes. On y employa d'abord des esclaves. Le moyen âge institua de bonne heure des corporations de tisserands, et cette fonction leur resta dévolue chez tous les peuples civilisés. Néanmoins, les femmes ne sont pas partout affranchies de ce dur labeur, et, chez les Arabes, dont la condition économique et sociale se rapproche à tant d'égards de celle des anciens, elles sont toujours chargées de la confection des tissus.

L'antique procédé du tissage, dont le mécanisme, actionné par des forces humaines, était demeuré à peu près stationnaire durant la période de cinq à six mille ans qui nous sépare de la haute antiquité, a subi, depuis un siècle, une transformation profonde qui change toutes les conditions du travail. On commença par accroître la largeur des bandes tissées, dont les dimensions, autrefois, ne pouvaient guère excéder un mètre, limite assignée par les exigences de la manœuvre des bras, pour lancer alternativement la navette de chaque main. Quand il voulait fabriquer des tissus plus larges, le tisserand devait recourir à l'assistance de deux aides qui, tour à tour, lançaient la navette de droite et de gauche. Mais cela compliquait la mise en activité du métier et augmentait les frais. Par l'invention, faite en 1738, de la « navette volante », chassée au moyen d'un dé clic, John Kay diminua de moitié la fatigue de l'ouvrier et permit de faire le double d'ouvrage, sans limiter la largeur des bandes.

1. *Proverbes*, XXXI, 21, 24.

2. *Tobie*, II, 19.

3. *Histoires*, II, 35.

4. *Virgile, Géorg.*, I, 294.

Un demi-siècle plus tard, la découverte capitale du métier automoteur (*self-acting*) vint révolutionner le procédé du tissage, comme celle de la *mule-Jenny* avait métamorphosé l'industrie de la filature. Les deux progrès étaient en effet solidaires, et le premier en date devait, dans un temps donné, conduire forcément au second. Tant que la quenouille et le fuseau avaient suffi à convertir en fils les textiles dont on disposait, le métier à bras suffisait aussi à convertir ces fils en tissus, pour un groupe circonscrit de consommateurs ; mais lorsque le métier fileur put, à l'aide de centaines de broches, filer expéditivement des quantités indéfinies de coton ou de laine, il fallut, pour utiliser ces fils, employer des procédés de tissage plus actifs et plus rapides. La création du métier tisseur (*power-loom*) s'imposa dès lors comme une nécessité, car, sans son secours, les développements de la filature auraient été bien vite arrêtés par la difficulté d'en tisser les produits surabondants.

Le premier essai de tissage mécanique fut fait, vers 1784, par un docteur en théologie, Cartwright, dont la patente est de 1786. Son appareil, très imparfait, fut peu après dépassé par celui d'un ouvrier mécanicien, Thomas Thompson. Enfin, en 1787, Arkwright construisit le métier dit *power-loom*, actionné par la vapeur. L'apparition de ce mécanisme dans les fabriques de cotonnades suscita des émeutes de la part des tisserands qui se crurent menacés d'être évincés par lui. Néanmoins, sa supériorité reconnue le fit promptement se répandre, car il permettait à une femme, surveillant deux métiers à la fois, de tisser en un jour 2 200 grammes de coton, quatre fois plus que ne pouvait produire un ouvrier avec le métier à bras. Aussi le nombre des métiers automoteurs s'accrut-il rapidement. En 1813, l'Angleterre n'avait encore que 2 400 métiers mécaniques à tisser le coton. Ce chiffre s'est progressivement élevé à 80 000 en 1829, à 250 000 en 1845, à 400 000 en 1862¹ ; enfin, en 1900, à près de 700 000 qui représentent presque la moitié de la production cotonnière du monde entier. On compte actuellement 100 000 de ces métiers en France « occupant environ

1. De Foville, *La France économique*, p. 198-200.

85 000 ouvriers, préparations comprises, et constituant un chiffre d'affaires annuel de plus de 200 millions de francs¹ ». Le métier automoteur a été aisément appliqué au tissage des laines ; mais le métier à bras s'est en partie maintenu dans celui des soieries, à raison de sa délicatesse plus grande, de la complexité du travail et de la valeur des produits².

Pour la confection des tissus brochés, le métier de Jacquard a procuré des avantages analogues à ceux dont la confection des tissus unis était redevable au métier d'Arkwright. La première idée du métier à brocher avait été conçue par Vaucanson ; mais, malgré sa remarquable ingéniosité, il ne réussit pas à rendre le mécanisme pratique. La machine présentée à l'exposition de 1801, par l'illustre artisan de Lyon, réussit à résoudre le problème et marque un progrès signalé dans l'histoire des procédés de tissage, en ce qu'elle donne la facilité d'orner les tissus, dans la trame même, de toutes sortes de dessins. Construit en vue du tissage de la soie, le métier Jacquard se prête également à celui du coton, de la laine et du lin. On a cherché à simplifier, par l'emploi de l'électricité, la disposition compliquée des cartons qu'exige ce métier. Le type du métier électrique, inventé par Bonelli, a été perfectionné par Froment et fonctionne en Angleterre. Enfin, une modification du métier Jacquard, imaginée par M. Durand, l'a rendu propre à opérer le tissage des châles.

D'autres métiers, d'un usage plus spécial, servent à fabriquer les tricots, les filets de pêche, les tulles, etc. Nous en parlerons plus loin à propos de ces modes particuliers de tissage.

1. Henry Déchelette, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de coton. » — Le nombre global des métiers à tisser le coton s'élèverait à 2 millions, et l'on compterait, pour les autres matières textiles, 700 000 métiers à tisser dans le monde entier, d'après le *Textile Mercury*, cité par le *Moniteur des fils et tissus* (23 septembre 1902).

2. De même dans l'industrie linière où, en 1900, l'on comptait encore 20 000 métiers à la main contre 22 000 métiers mécaniques. Edmond Faucher, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. »

CHAPITRE II

TYPES GÉNÉRAUX DE TISSUS

Par le moyen du métier, tous les textiles peuvent se transformer en tissus. Nous avons à examiner les principaux groupes de ces produits et à donner quelques indications sur leur histoire.

Considérons d'abord les tissus de laine, à raison de l'ancienneté comme de l'importance de leur usage. Bien que leur fabrication soit très variée, ils se laissent répartir en deux classes qui sont : les tissus foulés, dont le drap est le type, et les tissus ras.

Dans le principe, les étoffes, faites avec des laines de médiocre qualité, mal cardées et grossièrement filées, devaient avoir une texture assez lâche. On apprit à les resserrer et à leur donner plus de force par l'opération du *fouillage* qui, déterminant un retrait ou *rentrée* dans le tissu, réduit sa longueur d'environ un tiers, sa largeur de près de moitié et le rend ainsi plus corsé. Cette découverte, que les Grecs attribuaient à Nicias de Mégare, vers le temps de la guerre de Troie, devait être immémoriale en Asie, berceau de l'industrie pastorale, et résulta sans doute de l'observation des premiers lavages. Rome avait une corporation de foulons dès l'époque de Numa¹. Ils étaient chargés de blanchir périodiquement les étoffes de laine, et, comme l'indique le sens du mot *foulon*, ils exécutaient leur

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 17

travail avec les pieds. Une peinture trouvée dans la *Fullonica* de Pompéi et conservée au musée de Naples, représente un foulon qui piétine des étoffes dans un bassin. Ce procédé est encore décrit dans une charte de Provins, à la date de 1273. Depuis la fin du moyen âge, on opère plus promptement et à moins de frais le foulage à l'aide de légers pilons mus par les *moulins à foulon*.

Dès qu'on sut fouler les tissus de laine, on put obtenir des étoffes denses et serrées, analogues à nos couvertures. Ce produit, qui maintenant semble assez mal approprié aux exigences du vêtement, est encore usité chez plusieurs peuples barbares et reste précieux pour la literie.

Un travail plus soigné conduisit à la confection des draps. L'Asie paraît les avoir connus à une époque très ancienne, car il en est fait mention dans les *Lois* de Manou et dans le *Zend-Avesta*. Une sorte de tissu de laine (*pannus*), usité chez les Romains, composait la *trabée* (*trabœa*), ancêtre étymologique de notre mot *drap*. Ce vêtement de luxe, consacré d'abord à parer les statues des dieux et à rehausser les pompes royales, devint ensuite un costume de cérémonie dont s'habillaient les triomphateurs, les augures et les chevaliers. On faisait aussi des étoffes de laine velues. Pline parle d'un drap pelucheux, à longs poils des deux côtés (*amphimallum*), en usage de son temps¹, et Strabon, décrivant le costume des Gaulois, dit qu'ils portaient des saies d'étoffes de laine comparables à des peaux de chèvres².

Le moyen âge vulgarisa en Europe la consommation de diverses sortes de draps, dont les plus communes avaient sans doute quelque ressemblance avec le droguet des paysans, mais dont les plus belles étaient déjà des produits distingués, avidement recherchés par les classes riches. L'Italie s'adonna la première à la fabrication des draps fins. Au xiv^e siècle, les fabriques de Florence jouissaient d'un grand renom. En 1338, cette ville opulente ne comptait pas moins de 200 fabricants de drap, et

1. *Hist. nat.*, VIII, 73.

2. *Géographie*, IV, 4, § 3.

leur production totale s'élevait à près de 80 000 pièces par an, d'une valeur de 1 200 000 florins d'or (de 150 à 180 millions de francs). Les Flamands exercèrent aussi de bonne heure cette lucrative industrie et lui durent la meilleure part de leurs richesses. Un peu plus tard, l'Angleterre imita leur exemple. La France fut la dernière à le suivre. Quoique une communauté de drapiers soit mentionnée à Paris dans un acte de 1183, la fabrication des draps fins ne date que de l'époque de Colbert. Jusque-là, ces articles étaient tirés de Hollande et d'Angleterre¹. Au xvii^e siècle, la corporation des drapiers constituait le premier des six corps marchands de la ville de Paris. Comme, à partir de la fin du moyen âge, les draps étaient le privilège d'une classe supérieure, on les faisait très variés pour satisfaire la diversité des goûts et le désir de briller. Un compte de Guillaume Brunel, trésorier du roi Charles VI, en dénombre cinquante-trois espèces, dont chacune porte une désignation particulière².

Néanmoins, la fabrication des draps n'a réalisé que depuis un siècle des progrès qui l'ont amenée à un haut degré de perfection. L'attention se porta d'abord sur la qualité des laines, et l'on demanda aux éleveurs de races d'élite des toisons susceptibles, par leur finesse et leur longueur, de se prêter à un travail délicat. L'emploi de cardeuses et de peigneuses perfectionnées, puis de meilleurs procédés de filature, donnèrent des fils d'une égalité parfaite, mieux appropriés aux genres de tissus qu'on en voulait retirer. Enfin on transforma les appareils de tissage, et l'on fit exécuter par des machines la fabrication des draps avec une incomparable précision. Ces mécanismes, inventés en Angleterre à la fin du xviii^e siècle, se répandirent en France à partir de 1806.

Les anciens ne paraissent pas avoir connu la pratique du *tonnage*, qui donne aux draps modernes, par l'uni, l'éclat et la régularité des surfaces, leur aspect caractéristique. Aucun auteur de la phase gréco-latine n'a décrit ni même mentionné

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, 29.

2. H. Havard, *Dictionn. de l'ameublement*, t. II, p. 180-181.

d'opération de ce genre. Tout au plus les drapiers d'autrefois avaient-ils soin d'enlever avec les ciseaux imparfaits dont ils disposaient (forces), les bouts de fil et les brins saillants qui nuisaient à l'uniformité du tissu. Un bas-relief gallo-romain, conservé au musée de Sens, représente un ouvrier apprêtant ainsi une pièce de drap¹. Lorsqu'on prit l'habitude de tondre les draps, ce travail fut d'abord exécuté à la main, par des spécialistes adroits. Depuis 1790, la machine à tondre, imaginée en France par Delarche, l'accomplit avec une régularité supérieure et une promptitude qui a contribué à diminuer le prix de ces brillants produits.

Vers la fin du moyen âge, la consommation des draps fins, de Flandre ou d'Italie, constituait un très grand luxe. Sous Charles V, une aune de bon drap se vendait plus de 200 francs. En 1463, le drap brun employé pour faire une robe au roi Louis XI coûtait 110 francs l'aune, et le drap violet 130. Au xviii^e siècle, le prix élevé de ces tissus ne les rendait abordables qu'à la plus riche bourgeoisie. Les progrès introduits dans la fabrication ont mis par degrés ce produit à la portée des classes simplement aisées et, de nos jours, à celle des classes ouvrières. Telle qualité qui, au commencement de ce siècle, se vendait encore de 60 à 80 francs le mètre, en vaut à peine 10 ou 15 maintenant.

Jusqu'en 1834, on n'avait su faire que des draps unis, de teinte uniforme. Un fabricant de Sedan, nommé Bonjean, eut alors l'idée de les tisser en laines de couleurs variées, et créa de la sorte les draps dits « de fantaisie », dont le succès a été si grand qu'ils ont presque entièrement supplanté les draps unis. Aujourd'hui, en effet, plus des trois quarts des étoffes riches consistent en articles façonnés, connus sous le nom de « nouveautés » dans le commerce de la draperie.

Après la grande famille des draps vient, par ordre d'importance, celle des tissus croisés, serges, molletons, flanelles, tartans, etc. La confection des flanelles, qui exige des laines fines et douces, est moins ancienne que ne le ferait supposer la dif-

1. V. René Ménéard, *Vie privée des anciens, le Travail*, p. 120.

fusion croissante de leur emploi. Bien qu'on fasse dériver ce mot du bas-latin *flamineum* (de *flamen*, voile), cette fabrication ne remonte pas au delà du xvii^e siècle, et l'on se demande quelles sortes de cilices les générations antérieures portaient sur la peau, avant que le linge de corps fût communément usité.

Les tissus ras, mérinos, alépines, lastings, orléans, mousselines de laine..., faits avec des laines peignées, sont de création récente et datent du commencement de ce siècle, où l'on inventa des appareils pour opérer le peignage des laines de qualité supérieure.

En somme, on fait avec la laine toutes sortes de tissus, depuis les draps grossiers couleur de la bête (*bure*, de *burrus*, roux), dont s'habillent les paysans, jusqu'aux draps fins ou aux étoffes de fantaisie, depuis les couvertures jusqu'à des mousselines légères. — La production totale de la France en tissus de laine était évaluée, pour la période de 1880 à 1885, à une moyenne annuelle de 1 200 millions de francs, dont 345 alimentaient le commerce d'exportation. En 1900, la valeur totale des tissus de laine sortis des usines françaises ne paraît pas avoir dépassé 700 millions de francs, dont 220 millions pour l'exportation¹.

On ne doit pas assigner à la confection des toiles, dans les pays chauds, une origine moins ancienne que celle des lainages dans les pays tempérés. Mais la difficulté, pour l'agriculture, de produire en abondance, concurremment avec des récoltes alimentaires, des textiles végétaux, l'obligation de leur faire subir un traitement préalable, dont la laine était dispensée, enfin l'urgence moins grande du besoin, ont rendu tardive la consommation habituelle de cette classe de tissus. Très limitée chez les peuples de notre antiquité classique, elle n'a pris d'importance en Europe qu'à partir du xvi^e siècle pour le lin et le chanvre, du xviii^e pour le coton. Il a fallu, dans la mise en œuvre de ces textiles, diversifier les artifices du tissage en vue d'emplois spéciaux et

1. Charles Marteau, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*: « Fils et tissus de laine. »

appliquer à des fabrications variées ce que l'art du tisserand a trouvé de plus ingénieux.

Dès le début de l'âge historique, la confection des toiles de lin avait atteint en Égypte une notable perfection, comme on en peut juger par les spécimens que les hypogées nous ont conservés sous formes de bandelettes de momies. Les unes rappellent les mousselines de l'Inde, d'autres nos batistes; quelques-unes sont ornées de dessins tracés dans la trame. Il est question, dans la *Genèse*, d'une robe « d'un tissu très fin », dont le Pharaon fait revêtir Joseph¹. Parmi les ornements du grand-prêtre et du tabernacle, l'*Exode* mentionne des tissus de lin, délicatement ouvragés². Homère donne à Ulysse une tunique de lin « fine et transparente comme la première enveloppe d'un oignon desséché³ ». L'usage, très ancien en Orient, de voiles dans la toilette des femmes⁴, suffirait à montrer que, dès ces temps reculés, on savait faire des tissus à demi-transparentes. Isaïe reproche aux filles juives leurs toiles fines et leurs habillements légers⁵. Les tissus fameux de Cos (Céos, aujourd'hui Zéa) et d'Amorgos, autre île des Cyclades, étaient probablement faits avec du lin et devaient avoir quelque analogie avec nos mousselines, car on en composait des vêtements transparents (εἴματα διαφανῆ), à travers lesquels on voyait la couleur de la peau et le réseau des veines. Les Romaines dégénérées recherchèrent ces tissus diaphanes que les auteurs appellent des « étoffes de verre⁶ » ou « du vent tissé », qui les paraient sans les couvrir et les montraient nues sous un nuage de lin⁷. Pline attribue l'invention de ces toiles aériennes à une femme nommée Pamphile, dont il inscrit le nom afin, dit-il, de ne pas la frustrer de la gloire qui lui revient d'avoir permis aux femmes d'étaler leur nudité en

1. *Genèse*, XLII, 42.

2. *Exode*, XXVI, 1; XXVIII, 5, 6.

3. *Odyssée*, XIX, 232.

4. *Genèse*, XXIV, 65; *Iliade*, III.

5. *Isaïe*, III, 22-23.

6. « Vitream vestem » (Varron).

7. « Æquum est induere nuptam ventum textilem
Palam prostare nudam in nebula linea. »

paraissant la vêtir¹. La coquetterie féminine aime encore à se parer de ces tissus vaporeux, mais elle n'ose plus guère s'en habiller.

On classe d'ordinaire les différentes sortes de toiles par la considération de leur emploi ; mais, comme nous n'avons ici à tenir compte que du mode de tissage, nous nous bornerons à distinguer les tissus simples ou unis, et les tissus ouvrés ou de fantaisie.

Les toiles simples, de beaucoup les plus importantes, subviennent à une multitude de besoins. Sans parler des plus grossières (toiles à voiles, à sacs, à torchons, d'emballage...), les toiles proprement dites nous entretiennent de linge de corps, de lit, de toilette, de table ou d'office. On peut les distribuer sommairement en mi-fines et en fines. Les premières, dont l'usage est général, ne soulevaient aucune difficulté de fabrication, et leur emploi n'a été retardé que par l'insuffisance des textiles. Les secondes exigeaient des matières de choix et des procédés perfectionnés. Le plus distingué des tissus de lin est la batiste, inventée vers 1680 par un tisserand nommé Baptiste, de Cantaing, près Cambrai, et qui a sa statue dans cette ville. En 1698, d'après le mémoire de l'intendant de la province, Péronne fabriquait pour 150 000 livres de batiste et Saint-Quentin pour 2 millions. La France a conservé le monopole de ce beau produit. — Quoiqu'il soit fait mention de *coutis* dans le butin conquis par les troupes françaises à Commines, en 1382², les toiles fines de chanvre sont de date assez récente, à cause des obstacles opposés par la résistance de la matière à une élaboration délicate.

On s'est appliqué de bonne heure à *ouvrer* les toiles, c'est-à-dire à les orner de dessins dans le tissu même. Nos musées possèdent des toiles égyptiennes rayées, quadrillées, brochées, peluchées, etc.³ La pratique, vraisemblablement byzantine, du *damassage*, se maintint en Orient et fit la renommée des

1. *Hist. nat.*, XXII, 11.

2. Froissart, *Chroniques*, II, 11, 188-225.

3. Champollion, *Égypte*, p. 163.

fabriques de *Damas*. Ce genre de travail fut soit imité, soit réinventé dans les Flandres aux approches de la Renaissance. Dès le xv^e siècle, Courtray confectionnait des toiles de lin rehaussées de dessins très simples, tels que damiers, œils de perdrix, etc. Il est question de linge « à l'œuvre de Damas » dans les *Comptes de l'hôtel des rois de France* (1421-1422)¹. Les serviettes dont la ville de Reims fit présent à Charles VII à l'occasion de son sacre, étaient « à ramages² ». A ces tissus simplement ornés de dessins en quadrilles, losanges ou vignettes, les tisserands flamands du xvi^e siècle ajoutèrent des compositions compliquées, telles qu'armoiries, figures, devises, etc. Arthur Thomas, dans sa satire *l'Isle des Hermaphrodites*, montre la table du roi Henri III couverte « d'un linge mignonnement damassé ». Il est donc difficile d'admettre l'authenticité de la tradition qui désigne comme l'inventeur du damassage un artisan du xvi^e siècle nommé Graindorge. Peut-être imagina-t-il quelque perfectionnement de détail. L'usage de ces toiles ouvrées, d'abord luxe royal, puis privilège de l'aristocratie, se répandit au xvii^e siècle dans la plupart des maisons aisées, comme en témoignent leur mention et leur nombre dans les inventaires des familles bourgeoises. L'application du métier Jacquard à ce genre de produits a permis de créer des chefs-d'œuvre et de reproduire, tissés dans la trame, des vues de monuments, des tableaux, des marines et des paysages.

L'art de tisser le coton est immémorial dans l'Inde, dont, de tout temps, les populations n'ont guère été vêtues que de cotonnades. Partout ailleurs, et notamment en Europe, leur fabrication est assez récente. Lorsqu'on voulut l'entreprendre, on commença naturellement par imiter les produits renommés de l'Orient. La plupart de nos tissus de coton portent, en effet, comme souvenir de leur origine, des désignations empruntées aux lieux d'où le commerce les avait d'abord tirés. Le nom général d'*indiennes*, ceux de villes célèbres dans l'Inde par quelque spécialité de fabrication, comme Calicut, Madras,

1. H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, t. II, p. 29-30.

2. Legrand d'Aunay, *Vie privée des Français*, t. III, p. 169-170.

Madapolam, Jaconat..., ont passé aux produits similaires de l'industrie européenne. Il en est encore ainsi du mot de *percale*, terme de la langue tamoule qui signifie « toile superfine », et de celui de *futaine*, autrefois *fustaine*, dont le nom rappelle l'ancienne désignation du Caire (Fostat¹), d'où l'Europe recevait ce produit. Les futaines, toiles dont la chaîne était en fil et la trame en coton, sont mentionnées dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), et dans celui de Charles V (1380). Leur fabrication en France date de 1549. Les *siamoises*, en mélange de soie et de coton, puis en fil et coton rayés de diverses couleurs, furent mises en vogue lors de l'ambassade dont on amusa la vieillesse de Louis XIV. Nous avons imité de même les *nankins* de la Chine. La *gaze*, tissu léger et transparent de soie ou de lin, ou du mélange des deux, était ainsi nommée, selon Ducange, de Gaza en Syrie. Elle a été généralement remplacée par la *mousseline*. Celle-ci, originaire de l'Inde où elle porte la qualification expressive de « brouillard du matin », doit son nom à Mossoul, sur le Tigre, qui, comme Gaza, servit longtemps d'entrepôt entre l'Inde et l'Europe. Les Anglais imitèrent ce produit à partir de 1690; mais jusqu'ici nos fabriques de l'Occident, malgré la supériorité de leur outillage, n'ont pas pu atteindre l'incroyable finesse des mousselines de l'Inde. A Londres, on voit au musée de l'Inde une pièce de mousseline longue de 14^m,60 sur 1^m,22 de large et pesant seulement 368 grammes².

Outre ces différentes sortes de tissus de coton dont l'Asie avait fourni le modèle, l'industrie européenne en produit un grand nombre qui lui sont propres, cretonnes, draps, velours, mélanges, etc. Leur diversité augmente sans cesse, par suite de la multiplicité croissante des emplois et des progrès de la mise en œuvre.

1. Le nom primitif du Caire, assigné par Amrou, son fondateur, était *Fostat*, la tente, parce qu'il avait donné pour emplacement à la ville celui de son camp. Elle n'a pris que plus tard le nom d'*El Kahirèh*, la victorieuse.

2. Michel Chevalier, *Introd. aux rapports sur l'expos. de 1867*, p. 397.

En 1870, l'Angleterre, principal centre de la fabrication des cotonnades dans le monde, en exportait environ 3 milliards de mètres, de quoi faire 75 fois le tour du globe, et leur valeur s'élevait à près de 1 500 millions de francs¹. En 1901, la valeur des cotonnades anglaises exportées représentait plus de 1 642 millions de francs². La production de l'industrie cotonnière dépasse, pour l'ensemble des peuples civilisés, un total de 7 milliards de francs.

Malgré la date, peu ancienne en Europe, de la confection des tissus de soie, cette fabrication est celle qui a réalisé les plus notables progrès, parce que, dans une classe de produits réservée au luxe, on s'est ingénié à rendre la délicatesse du travail digne de la richesse de la matière. Les Gréco-Romains, qui recevaient de contrées inconnues des soieries toutes travaillées, et qui n'en tirèrent jamais de soies grèges, n'eurent pas à leur appliquer de procédés de tissage, et n'auraient même pas pu, à cet égard, rivaliser avec l'antique industrie chinoise, plus avancée que la leur. Mais, peu après l'acquisition du ver à soie, sous Justinien, des ateliers s'établirent à Constantinople pour filer et tisser le précieux textile. Les Arabes s'en firent bientôt après les actifs propagateurs, d'abord en Orient, puis en Espagne. L'Italie suivit leur exemple au XII^e siècle, la France au XIII^e, mais bien timidement au début. Nous avons vu que, d'après le *Livre des métiers*, d'Ét. Boileau, il y avait à Paris, sous saint Louis, six corporations travaillant la soie. Dès le milieu du XV^e siècle, Lyon s'adonnait à cette industrie qui devait faire sa fortune et sa gloire. De lettres patentes retrouvées dans cette ville et datées de 1466, il résulte que la fabrication des soieries y était déjà organisée et régulière. Néanmoins, elle ne se développa qu'à partir du XVI^e siècle et a suivi depuis lors une progression continue. L'Angleterre s'est mise assez tard à travailler la soie qu'elle ne produisait pas, mais dont l'approvisionnement son commerce avec la Chine, l'Inde et le Japon. Ainsi constituée d'abord

1. Leone Levy, *History of british commerce*.

2. *Annales du commerce extérieur*, 1902, 9^e fascicule.

au Céleste Empire, de 3 à 2 000 ans avant notre ère, puis propagée en Perse, dans l'empire grec, et surtout par les Arabes au moyen âge, l'industrie de la soie, après avoir eu en Italie, aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles, un moment de grand éclat, est parvenue à son apogée en France, à qui appartient actuellement une incontestable primauté. En 1900, on estimait la valeur des étoffes de soie produites en France à 600 millions de francs, dont 400 à 410 millions pour l'industrie lyonnaise¹.

Dans la création de ces opulents produits où le génie de l'Europe entrait en rivalité avec celui de la Chine, comme pour les cotonnades avec l'Inde, l'Occident a vite dépassé ses maîtres, et réalisé des œuvres qui, par l'habileté du travail, l'élégance du dessin et la magnificence de l'aspect, se rapprochent des objets d'art. Les modes de tissage ont été diversifiés à l'infini pour adapter ces somptueux tissus aux variations du goût dans les classes opulentes. Le progrès a été particulièrement rapide depuis l'invention du métier Jacquard qui, construit en vue du travail des soieries, a donné un si vif élan à toutes les industries textiles.

Les tissus de soie se répartissent communément en deux sections : les unis (taffetas simples, sergés, satins, crêpes, velours, peluches...), et les façonnés (taffetas façonnés, damas, satins lamés, brocatelles, brocards, rubans...).

Les premières soieries durent être des tissus unis analogues au *taffetas* (du persan *tâftah*, dont le radical est *taften*, tresser). Le *gros de Naples*, sorte de taffetas à grain plus fort et plus épais, se tirait d'abord de Naples et fut imité à Tours, au *xvi^e* siècle. Le *satins* (du latin *seta*, soie, ou plutôt de l'arabe *sadin*, tissu), est une étoffe brillante, due probablement aux Arabes, et dont l'éclat provient de ce que la trame n'apparaît qu'à l'envers. Rarement cité avant le *xv^e* siècle², ce tissu est, depuis, devenu d'usage commun. La production des *foulards*, imités de l'Inde, ne remonte pas, en Europe, plus haut que la

1. Piotet, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Soies et tissus de soie. »

3. H. Havard, *Dictionn. de l'ameublem.*, art. « Satin ».

fin du xviii^e siècle. Mentionnons encore les *crêpes*, que nos fabricants ne sont pas parvenus à faire avec autant de perfection que la Chine. Ce tissu fin et non croisé, analogue à la gaze, est connu depuis le xiv^e siècle. Froissart raconte qu'à l'entrée d'Isabeau de Bavière dans Paris (1389), les bourgeois lui offrirent « une litière couverte d'un ciel fait d'un délié crespé de soie ». En 1649, un industriel sollicite un privilège pour établir à Lyon une fabrique de « crespes, façon de Naples », industrie, dit-il, « jusques à présent incogneue et inusitée en ce royaume¹ ».

On croit que le *velours* (du latin *villosus*, velu), ignoré des Chinois, a été inventé en Perse². Il était recherché dès le xiii^e siècle, et les Italiens le fabriquaient. Au commencement du xiv^e siècle, Philippe le Long portait à son sacre un habillement complet de velours bleu. En 1353, l'*Inventaire de l'argenterie du roi de France* mentionne « XVI pièces de *veluyau* » valant de 3 à 5 écus l'aune, et de couleurs variées « verts, bleu de ciel, violets, paonnés », etc³. Gênes avait surtout de la réputation pour ses velours. La première fabrique qu'ait eue la France fut fondée à Lyon, en 1536, par deux Génois, Étienne Turqueti et Barthélemy Narris. Colbert encouragea cette industrie dont l'insuffisance, sous Louis XIV, rendait encore la France tributaire de l'étranger. La confection des peluches, peu différente de celle des velours, date du xvii^e siècle. Découverte en Hollande ou en Angleterre, elle fut introduite en France vers 1690.

L'ingéniosité de la fabrication s'est plus librement déployée dans les soieries façonnées, dont plusieurs sont d'une richesse extrême. Le *damas*, à grands dessins, se fabriquait à Damas, en Syrie, dès le xi^e siècle. Gênes en produisit au xiii^e et la France au xv^e. A la Renaissance, les fabriques italiennes s'illustrèrent par ces splendides étoffes à ramages dont les toiles du Titien et de Paul Véronèse nous ont transmis l'aspect écla-

1. Id., *ibid.*, t. I, p. 1020.

2. Pariset, *Les Industries de la soie*, p. 318.

3. H. Havard, *Ibid.*, art. « Velours ».

tant. Le *lampas*, originaire de la Chine, étale des dessins dont la couleur diffère de celle du fond. Le *velours de Gênes*, inventé dans cette ville au xvii^e siècle, et dont la première mention se trouve dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), est un magnifique tissu dont le fond satiné tranche sur les dessins veloutés ou épinglés, ce qui produit par contraste des effets d'une richesse exceptionnelle. La France imita ce beau produit sous Louis XIV.

Il faut sans doute assigner aux rubans une origine très ancienne. Des bandes ornées de laine ou de lin constituaient, chez les Égyptiens et chez les Hébreux, une parure sacerdotale et royale. Les Grecs et les Romains décoraient de bandelettes colorées la bordure de leurs vêtements, et Isaïe reproche aux filles de Sion les rubans qu'elles mêlaient aux tresses de leurs cheveux¹. Cependant, il ne paraît pas que l'antiquité ait connu les rubans de soie, d'un aspect bien plus brillant. Ce produit semble dater du moyen âge, peut-être des premières manufactures en Orient, car, lorsque la matière était rare et que chacun s'en voulait parer, un ornement accessoire, moins dispendieux qu'un habillement complet, devait plus aisément se répandre. De nos jours encore, il n'est si pauvre artisane ou paysanne qui ne puisse porter un ruban, tandis que la robe de soie marque un niveau supérieur d'aisance. Dès le xiv^e siècle, la France fabriquait des rubans. En 1403, des statuts sont assignés à la corporations des « tissutiers-rubaniers ». L'application du métier Jacquard à la confection des articles de rubannerie lui a permis de prendre un développement prodigieux. On n'évaluait pas à moins de 400 millions de francs, en 1883, la production des rubans en Europe et aux États-Unis. La France figurait pour un tiers, dans ce total. En 1900, Saint-Étienne, principal centre de production des rubans, représentait une fabrication de 80 à 90 millions de francs².

1. *Isaïe*, III, 20.

2. Piotet, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900* : « Soies et tissus de soie. » — D'après la chambre syndicale des tissus de Saint-Étienne, la production des rubans s'est élevée à 94 472 694 francs en 1901. Cité par le *Moniteur des fils et tissus*, 22 avril 1902.



Enfin, avec les diverses sortes de textiles, laine, lin, chanvre, coton et soie, l'industrie opère d'utiles mélanges qui diversifient sans fin les produits et, tantôt les font valoir en les opposant, tantôt les combinent pour associer leurs qualités ou diminuer la dépense. L'idée de tissus mélangés est sans doute fort ancienne et dut être mise de bonne heure à profit par des fabricants peu scrupuleux. Crainte de tromperie, on ne faisait pas autrefois grand cas de ces étoffes mêlées. Le *Deutéronome* interdit même aux Hébreux l'usage des tissus mi-partis de laine et de lin¹. On suppose que les étoffes appelées *subsériques* par les Romains étaient faites avec des fils de soieries pures défaites et croisées avec de la laine ou du lin afin de les rendre moins coûteuses. Loin de répugner à ces mélanges économiques, l'industrie moderne les pratique couramment, et associe surtout la laine et le coton à la soie, de manière à concilier l'éclat du textile le plus riche avec le bas prix des plus communs. Le mélange économique de coton et de soie dans des tissus où les deux textiles font bon ménage, s'opère en toute proportion, $3/4$, $7/8^{\text{es}}$, jusqu'à $19/20^{\text{es}}$, où la soie ne donne plus qu'un aspect brillant. Mieux encore, l'opération du *soïage* consiste à déposer, sur des tissus de jute ou de simples madapolams, une couche de solution de soie liquéfiée dans de l'ammoniaque de cuivre².

On allie même des métaux précieux aux plus opulents tissus. Originaires d'Orient, la fabrication des draps d'or, d'argent et de soie, est mentionnée en France au XIII^e siècle, dans le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau³. Un compte de 1532 constate qu'à l'entrevue de François I^{er} et de Henri VIII, qui a gardé dans l'histoire le nom de *Camp du drap d'or*, il en fut dépensé pour la somme, énorme à cette époque, de 38,505 livres dix sols. Ces luxueux tissus étaient encore en vogue sous Louis XIV. M^{mo} de Sévigné décrit avec admiration une robe féerique de M^{mo} de Montespan, « d'or sur or, rebrodée d'or, et par-dessus

1. *Deutéronome*, XXII, 11.

2. G. d'Avenel, *La soie*.

3. *Livre des métiers*, titre XL.

un or frisé, rebroché d'un or mêlé avec un certain or qui en fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée¹ ». Les tissus de ce genre ne sont plus guère usités que pour des ornements d'église ou des costumes de théâtre. Il en est resté toutefois les brocards, brocatelles et les broderies des tenues officielles.

1. *Lettre* du 7 août 1675.

CHAPITRE III

TYPES SPÉCIAUX DE TISSUS

Les tissus qui précèdent ont un principe commun de fabrication et composent un même groupe de produits de l'utilité la plus générale. Il nous reste à parler de plusieurs autres genres de tissus, obtenus par des procédés divers et qui répondent à des fins particulières. Nous rangerons dans cette classe les broderies, les tapis, les tricots, les dentelles, les châles et les feutres.

La broderie est un mode de tissage à l'aiguille, dont l'origine remonte sans doute aux premiers essais de confection des tissus. Comme, dans le principe, on ne pouvait guère produire que des trames lâches et de couleur terne, on dut chercher, soit à les renforcer par des reprises multipliées, soit à parer d'ornements surajoutés leur simplicité trop nue. On varia la disposition et la teinte des fils appliqués par points à l'aiguille, et l'art de broder sur canevas fut constitué.

Dans le monde ancien, les étoffes assyriennes étaient célèbres par leur riche décoration de broderies en couleur où figuraient des combinaisons de lignes entrelacées, de fleurs, même d'animaux ou de personnages, réels ou symboliques. On peut s'en faire une idée par les bas-reliefs de Nimrond où sont représentés, en costumes d'apparat, les rois Assurbanipal¹ et Sennachérib². Le même travail se pratiquait en Égypte, en Phé-

1. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. II, p. 301, 322.

2. Fr. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, t. IV, p. 281.

nicie et en Judée. Les Égyptiens avaient du renom comme habiles brodeurs, et leurs produits étaient encore recherchés à l'époque romaine¹. Les Phéniciens y excellaient également. Homère parle des beaux ouvrages que les Sidoniennes savaient exécuter en broderie². Dans plusieurs passages de l'*Exode*, il est question de tissus brodés : Jéhovah ordonne de parer le tabernacle de rideaux de lin, de pourpre, d'écarlate et de cramoisi, où seront figurés des Chérubins³, et des ornements analogues sont mentionnés pour le vêtement du grand-prêtre⁴.

Les Grecs attribuaient aux Phrygiens, de qui sans doute ils le tenaient, l'art de broder à l'aiguille, pratiqué chez eux dès avant la guerre de Troie. De là le nom d'*opus phrygium acupictum*, que les Romains donnaient à ce genre d'ouvrages⁵. Ils en distinguaient deux sortes, l'une où la broderie était en relief⁶ et que fabriquaient surtout les Phrygiens, l'autre où la broderie, faisant corps avec le tissu, semblait peindre le dessin avec des couleurs sur une surface unie⁷, travail où les Babyloniens avaient une supériorité reconnue.

Durant l'âge héroïque de la Grèce, les femmes d'un rang élevé s'adonnaient à cette occupation élégante de la broderie, qui constituait presque une industrie d'art. Homère parle d'un *péplos* où Hélène avait représenté les combats des Grecs et des Troyens⁸. Ailleurs, il montre Andromaque, dans le gynécée de son palais, ourdissant une toile double, éclatante de pourpre, et l'ornant de divers dessins de fleurs⁹. Ulysse, partant pour la guerre de Troie, avait, dit le poète, « un manteau de pourpre du tissu le plus fin, orné d'une broderie qui était un chef-d'œuvre. Elle représentait un chien tenant sous ses pattes de devant un

1. Lucain, X, 141 ; Martial, XIV, 150.

2. *Iliade*, VI, 289 ; *Odyssée*, XV, 417.

3. *Exode*, XXVI, 1.

4. *Ibid.*, XXXIX, 1, 2, 29...

5. Plin., *Hist. nat.*, VIII, 74.

6. « Eminebat ac asperior reddebatur. »

7. « Tegmen unite pictum de coloribus variis. »

8. *Iliade*, III, 125-128.

9. *Ibid.*, XXII, 440.

faon de biche palpitant et le couvrant de ses regards¹ », détails qui indiquent un travail assez délicat pour rendre, non seulement la ressemblance et le geste, mais même l'expression. Sur les vases grecs, on voit de nombreux exemples de femmes occupées à broder². Dans Athènes, les matrones et les vierges étaient chargées de broder de riches péplos, offerts chaque année à Minerve. A Rome, les patriciens portaient, outre la toge prétexte, simplement ornée, selon un usage étrusque, d'une bande de pourpre³, des toges brodées (*toga picta*). Une toge parsemée de feuilles de palmier en broderie (*toga palmata*) était réservée aux triomphateurs et aux consuls, les jours de leur entrée en fonction.

Le moyen âge conserva le goût des ouvrages de broderie. Ce fut longtemps l'occupation favorite des châtelaines et de leurs dames. Selon la *Chronique des ducs de Normandie*, écrite au XI^e siècle par Dudon, l'Angleterre était renommée pour ce genre de travail, et, quand on voulait désigner une belle broderie, on la qualifiait d'ouvrage anglais (*opus anglicanum*). On en peut juger par la Tapisserie de Bayeux, document historique d'un grand intérêt, où sont représentés les principaux épisodes de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Ce n'est pas une tapisserie, mais une broderie sur toile, en laines de diverses couleurs, appliquées à l'aiguille, formant une bande longue d'environ 70 mètres sur 0^m,50 de haut. Ce curieux travail a longtemps passé pour l'œuvre de la reine Mathilde, mais il paraît dater du XII^e siècle.

L'emploi de broderies de couleur se retrouve en Europe dans beaucoup de costumes populaires. Les dames se plaisent encore à produire ainsi une foule de charmants ouvrages. Mais les Chinois et les Japonais font preuve, dans ce genre d'ornementation, d'un adresse et d'une fantaisie supérieures.

Les tapis diffèrent de la broderie en ce que le dessin est, non

1. *Odyssée*, IX.

2. *La vie antique*, t. I, fig. 359.

3. Pline, *Hist. nat.*, VIII, 74.

surajouté à l'aiguille, mais tissé dans la trame même. Cet art, extrêmement ancien en Orient, fut sans doute une des premières industries de l'Asie, où elle est restée toujours florissante. Peut-être même des tapis furent-ils le premier luxe des peuples pasteurs, car, lorsque par l'effet de la multiplication des troupeaux, la laine devint surabondante pour la confection des vêtements, on dut l'employer à faire des tissus destinés, soit à recouvrir le sol de la tente, soit à l'orner de tentures ou de portières, soit enfin à servir de sièges ou de couche. Pour les peuples nomades qui ne peuvent, dans leur vie errante, se charger de meubles encombrants, des tapis composent encore presque tout l'ameublement.

Au sortir de la phase de barbarie pastorale qui mit en usage les tapis, les Chaldéo-Assyriens, parvenus à l'opulence des grandes cités, perfectionnèrent la fabrication de ces riches ouvrages. Les auteurs anciens ont admiré les splendides produits sortis des ateliers de Babylone. On en décorait les palais des rois. Le livre d'*Esther* mentionne dans la salle de festin d'Assuérus, des tentures multicolores reliées par des cordons de lin à des anneaux d'argent et suspendues entre des colonnes de marbre¹. Dans la vie d'Apollonius de Tyane, par Philostrate, on lit que « le palais des rois de Babylone était orné de tapisseries à personnages². » Pline vante la perfection des tapis babyloniens et nous renseigne sur le prix qu'on y attachait de son temps. Métellus Scipion paya, dit-il, un de ces tapis pour lit de table 800 000 sesterces (168 000 francs), et Néron en acquit un autre qui ne lui coûta pas moins de 4 millions de sesterces, soit 840 000 francs de notre monnaie³.

Les Phéniciens pratiquèrent aussi l'art de la tapisserie. Dans l'*Iliade*, une chambre du palais de Priam est pleine de tapis tissés par des esclaves sidoniennes qu'avait enlevées Pâris⁴. Au v^e siècle avant notre ère, Carthage fournissait à Athènes des

1. *Esther*, I, 6.

2. *Vie d'Apollonius de Tyane*, I, 25.

3. *Hist. nat.*, VIII, 74.

4. *Iliade*, VIII, 288.

tapis ainsi que des coussins brodés¹ et cette double production s'est perpétuée jusqu'à nous en Tunisie. Des tapisseries employées comme tentures figuraient en Grèce dans les temples, les théâtres et les palais. Phidias, au rapport de Plutarque, fit compléter la décoration du Parthénon par des ouvrages d'artistes tapissiers. Les Grecs avaient, pour désigner les diverses sortes de tapis, une terminologie abondante, indice d'une production très variée².

Quelques siècles avant notre ère, la fabrication des tapis réalisa de nouveaux progrès dans les riches cités de Pergame et d'Alexandrie. On attribue aux ouvriers de la seconde la découverte du procédé encore en usage pour reproduire, au moyen de la navette, les dessins et les couleurs dans la trame du tissu. Athénée parle des tapisseries à personnages qui décoraient la salle à manger et les lits de table de Ptolémée Philadelphe (285-247)³, et Martial dit que « le peigne égyptien a vaincu l'aiguille babylonienne⁴ ». La description détaillée que fait Ovide du métier à tapisserie de Minerve et d'Arachné⁵ montre qu'on pouvait reproduire de vrais tableaux, avec encadrement de verdure et de fleurs. Les Romains recherchèrent avidement ces tapis imitant la peinture (*picturæ textiles*), et les employèrent même comme vêtements. A partir du règne de Constantin et durant la période byzantine, le costume se surcharge d'étoffes raides, d'ornements brodés ou tissés en couleur. Certains de ces produits étaient estimés à l'égal des bijoux. « Toute notre admiration, dit saint Jean-Chrysostome, est aujourd'hui réservée pour les orfèvres et pour les tisserands⁶. » Ammien Marcellin parle, en 353, d'élégants qui faisaient admirer dans Rome leurs

1. Athénée, *Deipnosoph.*, I, 49.

2. Le *Thesaurus græcæ linguæ*, de H. Estienne, mentionne les termes suivants : ἀύλαία, ἐπίβλημα, ἐμπέτασμα, καταπέτασμα, παραπέτασμα, περιπέτασμα, πέπλος, πολύμετος, ποικιλτής, περίστρωμα, στρώμα, τάπης, τάπης, ταπήτιον...

3. *Deipnosoph.*, V, 26.

4. *Épigr.*, XIV, 150.

5. *Métamorphoses*, VI.

6. *Homélie* LXXX,

tuniques à franges, décorées de représentations d'animaux¹. On pouvait compter, sur un de ces vêtements, jusqu'à 600 figures². Une homélie d'Astérius, évêque d'Amasie, au iv^e siècle, reproche à ses contemporains d'attacher un prix excessif « à cet art de tisser, aussi vain qu'inutile, qui, par la combinaison de la chaîne et de la trame, imite la peinture. On est avide pour soi, pour sa femme, pour ses enfants, de vêtements décorés de fleurs et de figures sans nombre, de sorte que, quand les riches paraissent en public avec ces tableaux sur le corps, les petits enfants se rassemblent, les montrent au doigt et les suivent en riant. Vous voyez là des lions, des panthères, des ours, des taureaux, des chiens, des arbres, des chasseurs, enfin tout ce que les peintres savent imiter de la nature... Ceux qui ont plus de religion font représenter Jésus-Christ au milieu de ses disciples ou bien divers miracles..., et ils s'imaginent en cela faire œuvre pie et se parer d'habits agréables à Dieu³ ». Sidoine Apollinaire parle de douze sujets relatifs aux légendes conjugales de l'antiquité, figurés sur une toge de cérémonie, offerte au préfet des Gaules, Polémius, par Aranéola, sa fiancée⁴.

Grégoire de Tours mentionne des tapisseries dans ses descriptions de cérémonies religieuses, telles que le baptême de Clovis⁵ et la consécration de l'église de Saint-Denis. Mais c'étaient là sans doute des ouvrages de provenance byzantine, car l'Occident ne paraît pas s'être livré à cette fabrication avant le viii^e siècle. Dans sa *Vie des papes*, le bibliothécaire Anastase dit que Léon III, contemporain de Charlemagne, avait fait faire, pour orner les églises de Rome, de riches tapisseries représentant des sujets religieux. La fabrication des tapis était surtout active en Orient. La *Chronique du moine de Saint-Gall* rapporte que, dans le palais du calife Haroun al Raschid, les envoyés de Charlemagne virent les appartements tendus de 38 000 pièces

1. *Rerum gestarum*, XIV, 6.

2. Photius, *Cod.*, 271.

3. V. Mongez, *Recherches sur les vêtements*, p. 265.

4. V. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 65.

5. *Hist. ecclésiast. des Francs*, II, 31.

de tapisserie, dont 12 000 brochées d'or. On attribue à Charles Martel l'établissement de cette industrie en France. Le vainqueur des Sarrazins aurait transporté à Aubusson ceux de ses prisonniers qui connaissaient ce genre de travail. Auxerre et Poitiers avaient, au ix^e siècle, des ouvriers habiles à tisser des tapisseries. Lors des premières croisades, le luxe de ces opulentes tentures, admirées en Orient, passa des églises dans les châteaux. Leur vogue devint bientôt générale pour cacher, dans les habitations seigneuriales, la nudité de parois qu'on n'avait pas, comme les anciens, la ressource de peindre à fresque et qui n'étaient d'ordinaire couvertes que d'un simple badigeon. Jusqu'à la Renaissance, cet art de la tapisserie l'emporta sur tous les autres genres de peinture, par l'importance comme par la variété des compositions.

Les manufactures de tapisserie des Flandres jouirent les premières d'une grande célébrité. Arras était le centre de cette fabrication, et peut-être faudrait-il faire remonter sa renommée industrielle jusqu'à l'époque gallo-romaine, car il y est fait allusion par un des auteurs de l'*Histoire Auguste*¹. Au xiv^e siècle, les tapis d'Arras étaient les plus estimés. Ils portaient en Italie le nom d'*arazzi* qui s'est maintenu pour désigner en italien cette classe de produits. Leur réputation s'étendait jusqu'en Orient, et, lorsque, en 1396, le duc Jean de Nevers fut fait prisonnier par le sultan Bajazet, il acquitta une partie de sa rançon avec des tapisseries d'Arras. A la même époque, Florence et Venise tissaient des tapis où l'or et la soie se mariaient à la laine. Au commencement du xvi^e siècle, les ateliers de Bruxelles étaient le mieux organisés pour le travail des tapisseries, et c'est là que furent exécutés les célèbres cartons de Raphaël.

Étienne Boileau mentionne à Paris, dans son *Livre des métiers*, la corporation des « faiseurs de tapis sarrazinois », à laquelle se joignit bientôt celle des « haut-tisseurs ». La *Taille de Paris pour 1292* compte 24 « tapiciers de tapiz sarrazinois ». L'inventaire dressé à la fin du règne de Charles V (1379-1380) contient la description de 33 « tapis à images », destinés à

1. Trebellius Pollion, *Les deux Galliens*, 6.

orner les parois des appartements du palais, et note 130 tapisseries à armoiries, plus d'innombrables tapis velus. D'après l'inventaire du duc de Bourgogne, fait à Dijon en 1420, le garde-meuble de Philippe le Bon contenait une splendide collection de tapisseries, la plus riche du temps. Au xiv^e siècle, alors que la fabrication était industrielle et courante, les *verdures* communes se vendaient 16 sous l'aune ; mais les tapis historiés, tissus d'or, valaient 9 livres 12 sous l'aune (710 francs, valeur actuelle¹). Certaines tapisseries, plus délicatement ouvragées, se vendaient jusqu'à 900 et même 1 200 livres, somme énorme pour le temps.

Aux xv^e et xvi^e siècles, le travail de la tapisserie se perfectionna et devint, pour la diversité des teintes et le fini du détail, un art véritable, rival de la peinture à l'huile. François I^{er} établit à Fontainebleau une fabrique où, au lieu de tisser à part, comme on avait fait jusqu'alors, des fragments que la couture raccordait ensuite plus ou moins mal, le tissu entier ne formait qu'une seule pièce. Henri II, puis Henri IV fondèrent à Paris de nouvelles manufactures. Enfin Colbert institua, d'abord à Beauvais, puis bientôt après aux Gobelins, des fabriques célèbres de tapisseries. Le dernier de ces établissements maintient encore, aux frais de l'État, les traditions artistiques d'une industrie si longtemps glorieuse et maintenant presque abandonnée, parce que la cherté de ces produits de grand luxe n'est plus en rapport avec les conditions économiques des sociétés contemporaines.

Depuis un siècle, en effet, l'emploi des tapis de tenture a été, pour la décoration des appartements, remplacé par celui des papiers peints, infiniment moins dispendieux et faciles à renouveler. Mais, si la fabrication à la main des tapisseries historiées a presque complètement disparu, celle des tapis de pied ou d'ameublement, qui peut se faire à la mécanique, s'est développée avec une activité croissante. L'industrie, sollicitée par de nouvelles exigences de confort, a transformé sa production en ce sens. L'usage des tapis, immémorial en Asie, même chez des

1. Müntz, *La Tapisserie*, p. 119.

peuples barbares, et resté commun parmi eux, fut toujours exceptionnel en Europe. Les Grecs et les Romains en couvraient leurs lits de table. Horace les mentionne¹ et Catulle en pare la couche nuptiale de Thétis². Mais les anciens ne paraissent pas s'être avisés d'étendre des tapis sur le sol de leurs habitations, le climat leur en faisant moins qu'à nous sentir le besoin. En France, aux XII^e et XIII^e siècles, la coutume était de joncher de paille en hiver le parquet des appartements et les chambres mêmes des palais des rois. Le luxe des tapis s'introduisit en Occident vers la fin du moyen âge. Au commencement du XVIII^e siècle, la France entreprit de fabriquer des tapis de pied « façon de Turquie ». Le nom de *moquette*, donné à la classe la plus distinguée de ces produits, rappelle celui de *Damas* (en arabe *Dimock* ou *Dimack*, au moyen âge *Mokade*, *Kamokat*). Nous avons aisément dépassé l'Orient comme travail industriel, mais sans pouvoir rivaliser avec lui pour l'harmonie des couleurs. Peu importante en Europe il y a un siècle, la fabrication des tapis de pied a pris une extension rapide, et leur usage, naguère aristocratique, fait maintenant partie du confortable le plus vulgaire, ce qui témoigne d'un niveau supérieur d'aisance et de bien-être.

Le *tricot* est un mode très original de tissage où le tissu, au lieu de résulter de l'entre-croisement des fils de la chaîne et de ceux de la trame, provient d'un fil unique, enroulé sur lui-même à l'aide d'aiguilles, de manière à former un système continu de mailles. On obtient ainsi, non plus des bandes longitudinales d'étoffe, mais des pièces circulaires, élastiques et sans couture, qui se moulent sur les différentes parties du corps, avantages précieux pour une foule d'usages.

Cet artifice ingénieux, cas particulier du « polygone funiculaire », semble avoir été très anciennement connu et remonte peut-être jusqu'à la phase pastorale, où les bergers, pour occuper leurs loisirs, s'amusaient, comme font encore ceux des

1. *Satires*, VI.

2. *Noces de Thétis et de Pélée*.

Landes ou des Pyrénées, à pratiquer ces curieux enlacements. Quelques indications de philologie comparée font présumer que les Aryas, avant l'époque de leur dispersion, savaient exécuter des tissus à mailles ¹. L'Extrême-Orient n'ignore pas cette industrie, et les Japonais portent des bas tricotés comme les nôtres. Les Gréco-Romains ont fait peu d'usage de ces produits, car ils n'avaient pas le goût des vêtements ajustés et allaient communément les jambes nues. Cependant les ouvrages de tricot ne leur étaient pas inconnus, bien que les auteurs n'y fassent guère allusion. Une fresque de Pompéi représente une femme dont les jambes sont couvertes d'une sorte de tricot ², et l'on en a reconnu la marque très nette sur l'empreinte d'un cadavre dont la cendre du Vésuve avait conservé le moule. La « tunique sans couture », que porte Jésus dans l'*Évangile* et qui était « d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas ³ », devait être tricotée, et le prix qu'y attachent les soldats après son supplice atteste la rareté des vêtements de ce genre au premier siècle de notre ère.

L'Europe du moyen âge avait, sinon laissé perdre, du moins fort négligé ce mode spécial de tissage, lorsque l'Italie, qui peut-être en avait conservé la tradition, le remit en vogue à la Renaissance. Dès le XII^e siècle, pourtant, on tricotaient des gants et des bonnets ; mais on ne s'avisa qu'au XVI^e siècle de faire ainsi des bas. Sous François I^{er}, la mode des articles de tricot s'introduisit d'Italie en France, puis gagna les autres pays. Toutefois, la lenteur de ce travail, alors qu'on avait peine à suffire, avec la main-d'œuvre disponible, aux tâches plus pressantes de la filature et du tissage, empêcha longtemps les ouvrages tricotés d'entrer dans les usages communs et les réduisit au rôle d'objets de fantaisie. Ce fut, pendant plusieurs siècles, une des occupations des ménagères dans la classe bourgeoise. Le Sganarelle de l'*École des maris* veut que sa femme « en personne bien sage », s'applique « à tricoter quelques bas par plaisir ⁴ ». Mais, pour entretenir de vêtements de tricot une masse de con-

1. Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 171.

2. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. Fascia.

3. *Saint Jean*, XIX, 23.

4. Molière, *L'École des maris*, I, 11.

sommateurs, il fallait un procédé plus expéditif que le travail à l'aiguille, et la diffusion des articles de ce genre ne date que du moment où leur fabrication put être effectuée mécaniquement.

De même que la *mule-Jenny* a libéré les femmes de la servitude de la quenouille et du fuseau, le métier à bas les dispensa de la tâche monotone du tricot. Ce fut, dit-on, l'amour qui inspira la découverte de cet engin. La légende anglaise raconte que William Lee, de Nottingham, choqué de voir toujours des aiguilles à tricoter dans les mains de sa fiancée, entreprit de la délivrer de cet assujettissement et construisit une machine capable de la suppléer en exécutant le même travail (1589). Mal accueilli par Élisabeth, il serait venu installer son métier en France, à Rouen, où il aurait reçu des encouragements de Sully. Mais les Français revendiquent aussi l'invention et disent que, faite au commencement du xvi^e siècle par un serrurier bas-normand, elle fut aussitôt portée en Angleterre, d'où elle serait ensuite revenue. Quoi qu'il en soit, la fabrication régulière des tricots au métier ne réussit à s'organiser que vers le milieu du xvii^e siècle. En 1656, la première fabrique de bas fut installée par Jean Hindret au château de Madrid, dans le bois de Boulogne, aux portes de Paris. Quelques années plus tard, en 1672, on comptait à Paris toute une corporation de ces fabricants. Au petit métier, dit « à diminution », mû par des pédales, en usage dès la fin du xvi^e siècle, a succédé, au commencement du xix^e, le métier circulaire, d'invention française, appliqué vers 1827. Enfin, le métier à vapeur, qui date de 1860, a centuplé la production. Alors que dans le tricot à la main, le travail n'avance qu'à raison de 150 à 200 mailles par minute, on pouvait voir, à l'exposition universelle de 1900, des métiers à bonneterie exécutant 350 000 mailles dans le même espace de temps¹.

Les ouvrages tricotés composent une nombreuse famille d'articles qui se prêtent aux emplois les plus variés et dont l'usage est universel. On en fait des tissus unis ou à côtes, des bas, des chaussettes, des chaussons, des gants, des mitaines, des gilets,

1. *L'Industrie textile*, 15 janvier 1901.

des maillots, des caleçons, des bonnets, des écharpes, etc. On tricote ainsi divers genres de textiles, la laine, la soie, le lin et le coton. En 1867, la production des articles de bonneterie était évaluée, pour la France, 120 millions de francs, et, pour l'Angleterre, 180. En 1900, la production de ces mêmes articles dépassait 175 millions pour la France seulement¹.

Malgré sa complexité plus grande, le mode de tissage des châles n'est pas sans analogie avec celui du tricot. Ces somptueux tissus, originaires de l'Inde, comme le textile qui sert à les faire (le poil des chèvres de Cachemire), paraissent y avoir été très anciennement connus, car le mot *châle* dérive du sanscrit *châla*.

Pendant plus de 3 000 ans, l'Inde a conservé le monopole de cette fabrication. Quelques-uns de ces riches produits, sans analogues dans le monde de l'antiquité sémitique ou classique, transportés accidentellement chez les peuples occidentaux, provoquèrent parmi eux une admiration très vive, dont l'écho est parvenu jusqu'à nous, et atteignirent, à titre d'objets de haute curiosité, des prix invraisemblables. On suppose que les *sindons* des Babyloniennes et des Juïves² étaient des châles de l'Inde. On croit aussi les reconnaître dans ces manteaux de laine dont parle Aristophane, et qui, transmis par des marchands perses, se vendaient dans Athènes jusqu'à 5 000 francs de notre monnaie. Enfin, il est probablement question d'un châle dans le récit que font le pseudo-Aristote³ et Athénée⁴, d'un célèbre *himation*, devenu presque historique par ses pérégrinations et ses aventures. Sur ce vêtement, long de quinze coudées, se trouvaient représentés, dans le tissu même, les animaux sacrés des Susiens et des Perses, ainsi que des figures de divinités. Consecré, par le sybarite Alcisthène, dans le temple de Héra Licinienne, près de Crotone, ce précieux tissu, à la fois chef-

1. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*: « Industries diverses du vêtement. »

2. *Isaïe*, III, 23.

3. *De mirabilibus auscultationibus*, 96.

4. *Deipnos.*, XII, 541.

d'œuvre industriel, objet d'art et relique sacrée, vint en la possession de Denys l'ancien, roi de Syracuse, et fut vendu par lui 120 talents (660 000 francs) aux Carthaginois qui en firent figurer dans une collection de *pépla*. A la chute de Carthage, les Romains ornèrent un de leurs temples de ce magnifique trophée. Vopisque parle encore d'un manteau de pourpre offert à Aurélien par le roi de Perse, « qui l'avait fait venir du fond de l'Inde », et qu'on présume avoir été un châle¹.

Inconnus durant tout le moyen âge en Europe, quelques châles y réapparurent dans les temps modernes, comme faisant partie de cadeaux envoyés par des souverains d'Asie ; mais ils étaient accueillis à titre de singularité sans emploi dans le costume, dont la disposition, aux xvii^e et xviii^e siècles, ne se prêtait guère à les admettre. En 1788, Legoux de Flaix ayant importé quelques châles de l'Inde à Versailles, les dames de la cour, ne sachant comment s'en servir, les coupèrent et en firent des jupes. La vogue de ces tissus exotiques s'établit soudainement à la suite de l'expédition de Bonaparte en Égypte (1798-1799). La plupart des Mamelucks s'en faisaient des turbans ou des ceintures. Ceux que les officiers français rapportèrent, tachés de sang, excitèrent entre les femmes à la mode des convoitises ardentes. « On citait, dit malignement un auteur du temps, des cachemires qui avaient coûté des sommes prodigieuses, et même encore plus². » L'industrie, toujours empressée à satisfaire les engouements des classes riches, ne tarda pas à imiter les tissus hindous que le commerce ne pouvait pas procurer avec assez d'abondance. On doit à Bellangé (1801), puis à Ternaux, les premiers essais d'une fabrication qui, en peu d'années, dépassa les immuables procédés de l'Inde. Nos constructeurs réussirent à faire exécuter rapidement par des machines un travail où s'épuisent la patience et la dextérité des artisans de Cachemire. A leur méthode, imparfaite et lente, du *spoulissage*, qui consiste à faire séparément, au crochet, une multitude de petites pièces, assorties d'après un dessin d'ensemble et reliées

1. Vopiscus, *Aurélien*, 29.

2. Moreau de Jonnés, *Statistique de l'industrie de la France*, p. 50.

ensuite par des sutures, on a substitué le *lancé*, qui, par une application du métier Jacquard, permet de tisser des châles d'une seule pièce, sans raccords et même sans envers. L'industrie française, malgré l'infériorité de la matière première et le taux élevé de la main-d'œuvre, venait ainsi de remporter sur la vieille industrie de l'Inde un triomphe signalé, quand un caprice de la mode a rendu cette victoire inutile par l'abandon des châles dans la toilette des dames.

On peut enfin rattacher aux tissus à mailles une foule de combinaisons de fils en réseaux qui servent à faire des objets dont les usages sont des plus divers, car ils comprennent depuis les dentelles jusqu'aux filets de pêche.

Quelques interprétateurs attribuent à la dentelle une origine reculée ; mais les allusions qu'ils ont cru découvrir à cet égard dans les auteurs se rapportent avec plus de vraisemblance à des broderies d'or ou d'argent sur étoffe qu'à des broderies blanches qui seules constituent la dentelle. Rien ne fait supposer que les peuples anciens aient su confectionner ce léger tissu dont ils ne nous ont transmis ni mention expresse, ni représentation figurée. Cette fabrication ne paraît pas antérieure au xiv^e siècle. Les Italiens et les Flamands, alors les plus avancés dans les arts textiles, en revendiquent la découverte. Un traité de commerce, conclu en 1390 entre l'Angleterre et la ville de Bruges, serait le plus vieux document où il soit question de dentelle. A la fin du xv^e siècle, Olivier de la Marche la mentionne, dans son *Parlement des dames*, sous le nom de « doux filet ». La vogue de cet élément de parure, complément du linge de corps, se répandit au xvi^e siècle. On trouve, dans un compte de Marguerite de Navarre, à la date de 1545, un article de « soixante aulnes de fine dentelle pour mettre à des colletz ». La mode des *fraises* fit, sous le règne de Henri III, donner à ces collets des dimensions extravagantes. Pierre de l'Estoile, parlant de la guipure de Venise employée dans la toilette des seigneurs et des dames aux noces de Joyeuse, ajoute : « Ces beaux mignons portaient... leurs fraises de chemise de toile d'atour empezées et longues, de demi-pied, de façon qu'à voir leur teste dessus leur fraize, il

semblait que ce fust le chef saint-Jean dans un plat¹. » On peut juger, par les portraits peints ou gravés de cette époque, combien la comparaison est exacte. L'inventaire, dressé en 1607, d'un marchand de Bordeaux, n'énumère pas moins de 24 sortes de dentelles². Sous Louis XIII, le goût de cet élément de parure devint une passion si ruineuse que le *Code Michaux* (1629) et trois édits successifs en prohibèrent la vente. Mais cela ne fit qu'ajouter à la séduction d'un ornement à la mode l'irrésistible attrait du fruit défendu. Mieux inspiré, Colbert encouragea la production en France de ces articles luxueux qu'on tirait jusqu'alors d'Italie (Gênes, Venise), ou des Flandres (Bruxelles) par l'Angleterre, et il voulut même que l'industrie nationale pût en produire assez pour en vendre à son tour aux étrangers. Des fabriques s'établirent à Valenciennes, Alençon, etc. C'est surtout de 1650 à 1750 que l'art de la dentelle, stimulé par la faveur d'une aristocratie opulente, paraît avoir atteint le plus haut degré de perfection. Ces produits coûteux se transmettaient par héritage dans les familles, comme les diamants et les bijoux. Saint-Simon parle d'une M^{me} de Puysieux qui s'amusa à manger ses dentelles : « Elle en mangea pour 100 000 écus, en une année, à ronger entre ses dents celle qu'elle avait autour de sa tête et de ses bras³. » De nos jours, les hommes (sauf les magistrats et les prêtres) ont à peu près renoncé à se parer de dentelles ; mais les femmes ne cessent pas d'en raffoler.

Le travail de la dentelle met en œuvre les plus fins textiles et applique divers artifices de fabrication. On emploie le lin pour les dentelles riches, la soie pour les *blondes*, le coton pour les articles communs. Leur confection, qui s'est longtemps opérée par la main des femmes, soit à l'aiguille, soit à l'aide d'un système de fuseaux, s'effectue maintenant par des procédés mécaniques ; mais, si la dentelle y a gagné un grand abaissement de prix, elle y a perdu ce qui en faisait la valeur d'art, la marque d'un travail personnel. Le *tulle*, ou dentelle unie, qui, par la finesse et la régularité de ses réseaux, se rapproche

1. *Journal de l'Estoile*, juillet 1576.

2. H. Havard, *Dictionn. de l'ameublem.*, art. « Dentelle ».

3. *Mémoires*, 1704, t. III, p. 130.

le plus de la toile d'araignée, se fait sur une sorte de métier à bas, imaginé en 1799 par John Lindley, de Nottingham, puis perfectionné par Heathcoat en 1809 et par Leavers en 1812. Leurs inventions réduisirent à un quarantième le prix de revient de ce produit qui n'était coûteux que par la façon. A partir de 1840, l'application du métier Jacquard donne le moyen de fabriquer du tulle brodé, de reproduire les dentelles et guipures, et d'obtenir les dessins les plus variés. Nottingham, centre de cette industrie en Angleterre, comptait, en 1860, environ 5 000 métiers à fabriquer la dentelle mécanique, et sa production était évaluée à 50 millions de francs. Pendant la période de 1879 à 1883, Saint-Pierre-lès-Calais livrait annuellement pour 120 millions de francs de tulles et d'imitations de dentelles. Malgré les crises que subit cette industrie, on évalue la production annuelle de la France entre 60 et 80 millions.

En 1900, les exportations françaises de tulles, d'imitations de dentelles et de guipures étaient estimées à 70 millions et demi de francs environ¹.

Mentionnons encore la broderie blanche, sur toile fine (batiste ou mousseline), où l'on s'efforce d'imiter en relief les effets de la dentelle par le procédé de la tapisserie à l'aiguille. Ce genre de travail, imaginé en Saxe vers le milieu du xviii^e siècle, sert de distraction ou de gagne-pain à un certain nombre de femmes.

D'après une statistique officielle, dressée en 1851, la confection des dentelles et des blondes occupait alors en Europe 535 000 ouvrières, et celle des broderies 560 000, soit en tout près de 1 100 000 femmes dont le travail ne servait qu'à en parer d'autres².

Quoique voisins des dentelles par le principe de leur fabrication, les filets de corde s'en éloignent tellement par leurs

1. Henri Hénon, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*: « Dentelles, brocheries et passementeries. »

2. Depuis ce temps, la concurrence des dentelles à la mécanique et surtout le nouveau régime scolaire ont gravement compromis cette industrie, surtout en France. On comptait, en 1851, dans le seul Calvados, 50 000 dentellières; on en trouverait à peine 1 000 aujourd'hui (Fernand Engerand, *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} août 1900).

usages que nous devons nous borner à les indiquer. La plupart des peuples adonnés à la pêche ont connu, dès une haute antiquité, la confection des filets, employés également pour la chasse des fauves et la capture des oiseaux. Des combinaisons ingénieuses de nœuds ont été trouvées pour tresser ces engins. Notre âge a su rendre mécanique leur fabrication si longtemps manuelle. La première machine à faire les filets de pêche fut inventée par Jacquard, dont le brevet porte la date de 1806. Depuis lors jusqu'en 1867, quarante brevets ont été pris, par vingt-neuf inventeurs différents, pour ce même genre de travail¹. La France produit par an pour 12 millions de filets de pêche ; mais les peuples pêcheurs, comme l'Angleterre, la Scandinavie et les États-Unis, ont un chiffre de production bien plus élevé.

Des réseaux analogues aux filets, mais plus délicatement ouvragés, ont parfois figuré dans le costume. Tel était le *reticulum* dont se coiffaient les dames romaines², et qui est représenté sur plusieurs statues antiques (l'*Érato* du musée du Louvre, l'*Agrippine* du musée de Naples, etc.). On le retrouve dans la *résille* espagnole et le filet de cheveux de nos jeunes filles. Le même artifice de tissage est encore usité pour faire des lacis, des franges, des bourses, des sacs, et beaucoup d'autres petits articles.

Disons, pour terminer, quelques mots d'un genre très spécial de fabrication par lequel certains textiles sont transformés directement en tissus sans avoir été préalablement convertis en fils, procédé qui porte le nom de *feutrage*. On utilise ainsi l'aptitude qu'ont les poils des animaux à s'entre-croiser et à se lier quand on les presse ou quand on les foule, et l'on obtient par cette méthode l'équivalent d'une étoffe plus économique mais moins résistante. Une foule de peuples anciens, familiers avec l'élaboration des laines, ont connu la préparation et fait un large emploi des feutres. Hérodote³ et Hippocrate⁴ disent que

1. *Rapports du jury international sur l'exposition de 1867*, t. VIII, p. 272.

2. Varron, *Lingua latina*, V, 130.

3. *Histoires*, IV, 23 et 75.

4. *De l'air, des eaux et des lieux*.

les Scythes en couvraient leurs tentes et leurs chars. Les Grecs donnaient au feutre le nom *πιλητός* ou de *πιλωτός*, et les Romains celui de *lana coactilis*¹. Ils consacraient à cet emploi les laines les plus courtes. Pliné prétend que, trempée dans le vinaigre, cette étoffe résistait au tranchant du fer et même à l'action du feu². Nous feutrons encore de grossiers tissus, des tapis à bon marché mais de peu d'usage, etc. Depuis la Renaissance, les feutres trouvent surtout leur application dans la chapellerie pour hommes et pour femmes. Le poil de lapin est principalement utilisé de la sorte. Toutefois on feutre aussi des poils et bourres de toute espèce sur des formes déterminées. Le coton se laisse également feutrer, mais avec moins de consistance, à l'état de *ouate*, dont on se sert pour rendre les vêtements plus chauds sans augmenter sensiblement leur poids.

On pourrait encore rapprocher du procédé de feutrage la fabrication du papier, qui est un vrai feutre de fibres végétales agglutinées. Ce produit, ancien en Chine et au Japon, mais ignoré des peuples de notre antiquité classique, fut introduit par les Arabes en Europe, vers le milieu du moyen âge. Sa production se lie à celle des toiles, dont elle utilise les derniers débris. Bien que, par les plus communs de ses usages, le papier soit trop distinct des étoffes pour prendre place dans leur histoire, il ne peut pourtant pas en être complètement séparé, car il a quelquefois rempli, par circonstance, des fonctions analogues. Les peuples de l'extrême Asie, Chinois, Japonais et Coréens, font en papier une multitude d'articles de toilette, des chapeaux, des manteaux, des mouchoirs, des serviettes, des éventails, des parapluies, des semelles de chaussures, des fleurs artificielles, etc. Depuis un quart de siècle, les Américains ont mis en circulation des cols et des manchettes de chemise en papier, dont le prix de revient est inférieur à celui du blanchissage des similaires en toile.

1. Pliné, *Hist. nat.*, VIII, 73; Ulpien, *Digeste*, 34, 2, 26.

2. *Hist. nat.*, VIII, 73.

CHAPITRE IV

APPRÊTS DES TISSUS

Très peu de tissus sont mis en vente et livrés à la consommation tels qu'ils sortent des mains du tisserand. Presque tous ont besoin d'être finis et parés afin de se présenter sous un aspect avantageux. Le travail de l'ouvrier tisseur achevé, l'apprêteur reprend son produit, le traite comme une matière première et lui fait subir diverses modifications en vue d'ajouter à ses qualités, d'embellir son apparence, de faciliter sa mise en couleur et de l'approprier à des usages spéciaux. Cette industrie des apprêts, que les anciens ont presque ignorée, a pris depuis un siècle un grand développement et réalisé de remarquables progrès. Chaque genre de tissu comporte des modes particuliers de préparation. Bornons-nous à dire quelques mots des principaux, car le détail technologique d'opérations très variées dépasserait notre cadre et nous entraînerait trop loin.

On fait subir aux lainages de multiples apprêts, afin de les renforcer s'ils sont faibles, de les resserrer s'ils sont lâches, de les étirer dans un sens ou dans l'autre, de régulariser leur surface, de la rendre unie, pelucheuse, lustrée ou mate. Le *fou-lonnage*, dont nous avons déjà parlé, opère en eux du retrait, les condense et leur donne plus de corps ; le *ramage* les distend en longueur ou en largeur, leur faisant perdre d'un côté ce qu'ils gagnent de l'autre ; le *tondage* rend leur surface nette, lisse et brillante ; le *tirage à poil* la rend au contraire laineuse et pelucheuse ; l'*humectage* et le *décatissage* les modifient sous l'influence de l'humidité ; enfin l'*épaillage* supprime dans les tissus de laine les débris végétaux (*gratterons*) souvent mêlés aux toisons, par suite du libre parcours des bêtes dans les lieux

de dépaissance, et qui abondent surtout dans les laines australiennes, les plus recherchées de nos jours, sans que le nettoyage à la machine réussisse à les éliminer entièrement. Ces menus fragments, disséminés dans les tissus, nuisent à leur régularité d'aspect, prennent mal la teinture et rompent l'uniformité de ton. On s'appliquait jadis à les enlever à la main au moyen de pinces. L'épauillage se fait maintenant mieux et plus expéditivement, grâce à l'emploi de chlorures d'aluminium ou de magnésium, qui détruisent la substance végétale sans attaquer la laine ni altérer sa couleur.

Les tissus de lin et de coton doivent être débarrassés, soit à la main ou par des tondeuses mécaniques, soit par un grillage superficiel, des filaments et des nœuds qui rendent leur surface inégale et nuiraient à la netteté de l'impression. Cette pratique est ancienne. Job parle des fils de la toile que coupe le tisserand¹. Villon fait, dans son *Grand Testament*, allusion à la manière de flamber les toiles :

Mes jours s'en sont allez errant
Comme, dit Job, d'une tenaille
Font les filetz, quand tisserant
Tient en son poing ardente paille :
Car, s'il y a un bout qui saille,
Soudainement il est ravi.

Le *grillage*, pour lequel on employait naguère des plaques de fonte chauffées au rouge, sur lesquelles passait rapidement le tissu, s'exécute aujourd'hui à la flamme du gaz disposée en nappe dans l'appareil de Samuel Hall (1862).

L'*empesage* et le *gommage* procurent aux toiles de la raideur et de la tenue ; le *cylindrage*, en leur faisant subir de fortes pressions, écrase le grain du tissu, aplatit uniformément les fils, comble les vides laissés par le tissage et lustre brillamment la surface. Ce résultat, obtenu jadis à l'aide de lourdes caisses chargées, l'est, depuis le milieu du dernier siècle, par un laminage entre des cylindres à rotation rapide et continue.

A raison de la finesse et de la docilité de ses fibres, le coton

1. *Job*, VII, 6.

se prête à une multitude d'apprêts qui opèrent, dans les dérivés de ce textile, des transformations véritables. On peut, en effet, au moyen de brosses métalliques, tirer en dehors une partie des fibres, et donner à un produit uni l'aspect pelucheux d'un molleton. Le drap de coton, ainsi traité, a l'apparence d'un drap de laine. Soumis à une sorte de pilonnage, le coton imite l'éclat et jusqu'au cri de la soie...

Les tissus de soie comportent des apprêts spéciaux, tels que le *gaufrage*, qui incruste en saillie ou en creux un dessin gravé sur un cylindre, et le *moirage*, qui écrase partiellement la trame, de manière à faire jouer la lumière par ondes sur des surfaces réfléchissantes inégalement inclinées.

Aux tissus usuels, recommandables à tant de titres, qui remplissent la fonction de vêtements, une qualité fait généralement défaut, dont les avantages seraient de l'utilité la plus grande dans les régions à climat pluvieux, l'imperméabilité. Le vêtement idéal devrait en effet abriter de la pluie, comme il préserve du froid ou du rayonnement solaire. Or, les textiles végétaux s'humectent facilement, et les textiles animaux se mouillent par capillarité. On a essayé de remédier à cet inconvénient par des artifices hydrofuges.

L'expédient le plus simple et le plus anciennement employé consiste à imprégner de corps gras les tissus qu'on veut soustraire aux effets de l'humectation. Le droguet, souvent mal dégraissé des paysans, suffit à les garantir d'une averse. Les Chinois ont coutume d'huiler légèrement leurs vêtements, afin qu'ils soient moins aisément traversés par la pluie. Avec du papier huilé, ils se font des manteaux et des parapluies. En Europe, on a préféré des enduits. Dès le moyen âge, on se servait de toiles *cirées*, c'est-à-dire enduites de cire, pour garnir les châssis des fenêtres, avant que le verre fût communément employé. Nos toiles actuelles, dites *cirées* par tradition, subissent une préparation beaucoup plus complexe. Les plus grossières, utilisées pour emballages, couvertures de chariots, etc., sont enduites d'un vernis noir où entrent du goudron, de la résine, de l'huile siccatrice, de la gélatine ou du savon altéré par l'alun.

Elles étaient connues au commencement du xvii^e siècle. Les plus fines, d'origine récente, servent comme dessus de table, tapis, tenture, etc. Le taffetas gommé est enduit de colle de poisson dissoute dans de la teinture de benjoin.

Le caoutchouc, par sa souplesse et son élasticité, est surtout précieux pour imperméabiliser les tissus. On le dépose en couche mince sur une face ou entre deux doubles, après l'avoir fait dissoudre dans des huiles minérales. Cette fabrication, établie vers 1835, à Manchester, par Mackintosh et Hancock, a vu rapidement se vulgariser ses produits. Toutefois, ce n'est encore là qu'une solution imparfaite, car, si l'étoffe caoutchoutée arrête l'eau, elle empêche aussi la circulation de l'air et gêne l'évaporation cutanée, condition contraire aux exigences de l'hygiène. L'idéal serait de rendre les tissus imperméables à l'eau, sans qu'ils cessent d'être perméables à l'air. Le progrès industriel qui réaliserait ce résultat à peu de frais serait pour les classes laborieuses, exposées aux intempéries, un service signalé et supprimerait une des causes les plus fréquentes d'indispositions et de maladies. On a proposé divers expédients, comme d'imprégner les tissus de composés chimiques ayant peu d'affinité pour l'eau, tels que des solutions de savon et d'alun, de savon et de sulfate de fer ou de cuivre, un bain d'acétate d'alumine, etc. Depuis 1884, le gouvernement belge fait soumettre à ce dernier mode de traitement les habillements des soldats. Mais aucun procédé ne s'est encore généralisé dans la pratique.

Un autre inconvénient auquel il importerait d'obvier résulte de la combustibilité des tissus légers qui entrent dans la toilette des femmes, et spécialement des toiles fines, gazes et mousselines. Pour les empêcher de flamber et prévenir les douloureux accidents qui, en Angleterre, ont, de 1852 à 1856, occasionné la mort de 500 personnes, brûlées vives dans un affreux supplice, il suffirait de tremper ces tissus, au moment du repassage, dans une solution de tungstate de soude ou de phosphate d'ammoniaque.

Journal de J. Héroard, t. II, p. 205.

LIVRE IV

HISTOIRE DE L'APPLICATION DES COULEURS A L'HABILLEMENT

Il y a dans la couleur un principe de beauté dont le charme attire et réjouit le regard. L'homme devait naturellement éprouver le désir de transporter sur sa personne ce moyen de plaire, car il s'en trouvait dépourvu. D'une part, en effet, la teinte propre de sa peau, d'une triste uniformité dans chaque race, ne varie guère, entre les diverses races, que du brun sombre ou du noir fuligineux des nègres, qui est une livrée de deuil, au jaune effacé des Mongols ou au roux terreux des Américains, pour aboutir au blanc sale des Sémites et des Indo-Européens, qui est une livrée de misère, dont la science croit retrouver le ton primitif dans les taches de rousseur qui réapparaissent par atavisme sur les épidermes délicats. D'autre part, les matériaux avec lesquels il pouvait se faire des vêtements, ont presque tous des nuances ternes, incapables de plaire aux yeux. Pour un être doué de goût, la couleur, dans ce qu'elle a de plus séduisant, devait donc être le complément nécessaire de l'habillement normal, car l'agrément de l'aspect est un élément de jouissance, une part de l'utilité des choses, et, le bien-être satisfait, l'idéal réclame à son tour. Dès le début de la civilisation, l'homme s'est appliqué à rehausser de couleurs vives sa personne et ses vêtements. Comme il était l'être le plus fertile en ressources, il voulait être le mieux paré de la création. Par une longue suite de recherches, il est parvenu à s'orner du plus riche coloris et à pouvoir, sous ce rapport, rivaliser d'éclat avec ce que les oiseaux, les insectes et les fleurs offrent de plus brillante décoration.

CHAPITRE PREMIER

COLORIAGES, TATOUAGES, FARDS, TEINTURES

Avant d'avoir appris à se confectionner des vêtements, l'homme ne pouvait colorier que son corps. C'est par là qu'il a commencé. L'usage de s'enluminer la peau est commun à la plupart des peuples sauvages qui, en général, ne sont point ou ne sont guère vêtus. Il s'explique, soit par le besoin de se préserver des piqûres envenimées des insectes sous une couche de matière terreuse (quelques animaux se font ainsi à dessein une cuirasse de boue), soit par le désir de se rendre plus effroyable aux ennemis dans les combats, ou plus séduisant en amour, ou remarqué dans les assemblées. Cette coutume paraît avoir existé dès un âge reculé de la préhistoire. Dans plusieurs stations des époques solutréenne et magdalénienne, on a trouvé des fragments de limonite (sanguine, peroxyde de fer hydraté) qui est d'une belle couleur rouge, et du minerai de manganèse, qui donne une couleur noire. Cela porte à supposer que les anciens aborigènes de l'Europe avaient l'habitude de se teindre le corps. Cette induction est confirmée par la rencontre, dans les mêmes stations, de petits godets de pierre, dont ils se servaient probablement pour broyer les couleurs, et qui sont analogues à ceux qu'emploient encore les Osages du Missouri. Ils devaient ensuite appliquer ces poudres mêlées à des graisses pour les faire adhérer¹. Dans des sépultures très anciennes d'Amorgos, on a trouvé des figurines peintes et, près du mort, des grains de matières colo-

1. De Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 395-396.

rantes, surtout d'un bleu intense et d'un rouge sombre, qui servaient sans doute à peindre le visage du défunt. « Mais les personnages à la dernière toilette de qui elles ont été employées s'en étaient servis, pendant leur vie, pour tracer sur leur face, leur poitrine et leurs bras, l'appareil multicolore de dessins qui variaient avec les individus et qui, pendant la période la plus reculée du développement de cette civilisation, étaient peut-être la seule parure des chefs¹. » En Amérique et en Australie, l'usage d'une foule de tribus est de se colorier, en temps de guerre ou les jours de fêtes, avec des ocres ou d'autres substances.

A son arrivée dans le Nouveau-Monde, Christophe Colomb constate l'usage qu'avaient les indigènes de se colorier la peau : « Il y en a, dit-il, qui se peignent en blanc ou en rouge, ou avec toute autre couleur, soit le corps entier, soit seulement la figure, ou les yeux ou seulement le nez². » Et ailleurs : « On vit seulement des habitants peints en blanc, en rouge, en noir ou en autres couleurs, comme ceux des autres îles³. » Il ajoute : « S'ils se peignent presque tous en rouge et quelques-uns en noir, ou autrement, c'est pour se garantir de l'ardeur du soleil⁴. » Les Peaux-Rouges des États-Unis doivent, comme les Ronconyennes de la Guyane, leur désignation ethnique à l'habitude de se peindre le corps en rouge. Les Australiens, qui portent le deuil en blanc, se badigeonnent avec de la craie le front, les joues et le bout du nez. « Les femmes, dit Cook des Néo-Zélandaises, se peignent le visage avec de l'ocre rouge et de l'huile, qui, étant ordinairement sur leurs joues et sur leur front dans un état d'humidité, se communique aisément à ceux qui jugent à propos de les embrasser ; les nez de plusieurs de nos gens démontraient d'une manière évidente qu'elles n'avaient point d'aversion pour cette familiarité⁵. »

1. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiquité. La Grèce primitive*, p. 743.

2. Christophe Colomb, *Relation de son 1^{er} voyage*, 12 octobre 1492.

3. *Id.*, *ibid.*, 22 octobre.

4. *Id.*, *ibid.*, 24 octobre.

5. Cook, *Relation de son 1^{er} voyage autour du monde*, 21 octobre 1769.

Les mêmes usages sont constatés dans l'ancien monde, par un grand nombre d'auteurs, pendant tout le cours de la période historique. « Lorsque les Éthiopiens vont à la guerre, dit Hérodote, ils se frottent la moitié du corps avec du plâtre et l'autre avec du vermillon ¹. » Ailleurs, il parle d'un peuple scythe, les Budins, qui se peignaient en bleu et en rouge ². Au rapport de César, « tous les Bretons se peignaient le corps avec du pastel qui leur donnait une couleur bleue et les rendait effroyables dans les combats ³. » Suivant Pline, « les femmes et les filles des Bretons se teignaient le corps avec le *glastum* (guède, *Isatis tinctoria*), et, noires comme des Éthiopiennes, paraissaient nues dans certaines cérémonies religieuses ⁵. » Les habitants de l'ancienne Écosse avaient reçu des Romains le nom de *Pictes* (*Picti*) à cause de la peinture dont ils se couvraient le corps, et la même étymologie explique le nom donné à une tribu gauloise, les *Pictavi* (Poitevins), qui se teignaient en rouge pour avoir l'air plus terrible. Virgile parle des Gélons « bariolés ⁴ ». Enfin Tacite mentionne l'emploi de coloriations pareils chez les Germains : « Les Ariens, dit-il, ajoutent par art à leur férocité naturelle. Ils teignent en noir leurs boucliers et leur corps, de sorte que, par l'aspect formidable et la couleur lugubre de leurs armées, ils répandent l'épouvante dans les rangs ennemis. Nul ne peut soutenir un spectacle si étrange et pour ainsi dire infernal, car, dans tous les combats, les yeux sont toujours les premiers vaincus ⁶. » Les *Hussards de la mort*, en Allemagne, semblent perpétuer la tradition de cette coutume. On pourrait encore voir une survivance générale de ces antiques usages dans le soin qu'ont tous les peuples modernes d'habiller les soldats de couleurs vives qui contrastent par leur éclat avec les costumes civils, et donnent un air de fierté à ceux qui les portent, même aux dépens de leur sécurité dans les rencontres.

1. *Histoires*, VII, 69.

2. *Ibid.*, IV, 108.

3. *Guerre des Gaules*, V, 14.

4. *Hist. nat.*, XXII, 2.

5. « Pictosque Gelaunos », *Géorg.*, II, 115.

6. *Germanie*, 43.

Des coloriations superficielles, avec des matières pulvérulentes délayées dans de l'eau ou associées à quelque corps gras, étaient trop dépourvus d'adhérence et devaient être périodiquement renouvelés. On réussit à se décorer de marques indélébiles par une opération douloureuse qui consiste à piquer la peau et à introduire dans la blessure une substance colorante, désormais incorporée au pigment. Cette pratique, où la coquetterie s'élève à une sorte d'héroïsme, a été très répandue, car on la signale chez une multitude de peuples, à tous les degrés de civilisation. « L'homme le plus brut, dit Théophile Gautier, sent d'une manière instinctive que l'ornement trace une ligne infranchissable de démarcation entre lui et l'animal, et, quand il ne peut broder ses habits, il brode sa peau¹. »

Le tatouage a peut-être été usité dès la phase préhistorique : une gravure sur os, représentant la main et le bras d'un homme, laisse distinguer un dessin quadrillé qui semble inhérent à la peau². Diverses méthodes de tatouage se sont conservées en beaucoup de lieux, surtout parmi les populations sauvages. Les noirs d'Afrique et d'Australie, dont la peau se prête mal à recevoir des empreintes de couleur les remplacent par un tatouage cicatriciel, en faisant, à l'aide d'un caillou tranchant, sur certaines parties du corps, des entailles d'où résultent des traits en saillie. Pour provoquer la tuméfaction, ils enveniment la blessure pendant deux ou trois mois en la saupoudrant de cendres, ou bien encore en se faisant mordre par des fourmis ; d'autres font usage de caustiques³. « Les chefs de Guinée ont, en quelque sorte, la peau damasquinée, et, dans le Décan, les femmes ont des fleurs gravées sur le front, les bras et le sein : les cicatrices qu'on a fait lever sont mises en couleur, ce qui leur donne l'air d'un damas à fleurs⁴. » Les Polynésien ont donné une importance particulière à l'art de tatouer,

1. *Constantinople*, ch. VIII.

2. V. de Nadaillac, *Mœurs et monuments des peuples préhistoriques*, p. 88.

3. Carl Lumholtz, *Chez les Cannibales*.

4. Forster, *Observations faites dans un voyage autour du monde*, p. 588.

et les mots qui s'y rapportent dans nos langues dérivent de celui de *tatou*, emprunté à l'idiome de Taïti. A la Nouvelle-Zélande, des tatouages compliqués tenaient lieu d'écriture, d'armoiries, d'histoire, d'insignes honorifiques et de signalement. Ces illustrations gravées sur la peau, auxquelles les Maoris donnaient le nom de *mokos*, rappelaient l'origine des chefs et racontaient symboliquement leurs exploits. « Les Vitiens... étaient persuadés qu'une femme qui n'était pas tatouée d'une manière orthodoxe pendant sa vie, n'avait pas de bonheur à espérer après sa mort. Cette idée curieuse se rencontre aussi chez les Esquimaux. Hall nous dit qu'ils se tatouent par principe, croyant que les lignes faites de la sorte passeront, dans l'autre monde, pour un signe d'honnêteté¹. »

On trouve, chez la plupart des peuples d'Asie et d'Europe, soit des mentions historiques, soit des vestiges persistants de tatouage qui obligent d'admettre la grande extension et l'immémoriale antiquité de son emploi. Dans le Lévitique, Jéhovah interdit aux Hébreux « de se faire des incisions en signe de deuil et de s'imprimer des caractères sur le corps² ». Au tombeau des rois, à Biban-el-Molouk, monument antérieur au xvi^e siècle avant notre ère, on voit la représentation d'un homme de race blanche tatoué sur les bras et sur les cuisses³. Hérodote rapporte que, chez les Grecs du temps d'Homère, le tatouage était usité en signe de consécration⁴. Il dit qu'au Nord de la Grèce, les Thraces se faisaient des stigmates décoratifs⁵, et les femmes mêmes étaient tatouées en commémoration du meurtre d'Orphée⁶. Pomponius Mela signale l'habitude du tatouage comme générale parmi les peuples établis sur les bords du Pont-Euxin⁷. Pline mentionne une coutume pareille chez les Daces et les Sarmates⁸. Les Bretons, non contents de se colorier l'épiderme avec du pas-

1. V. Lubbock, *L'homme avant l'histoire*, p. 470.

2. *Lévitique*, XIX, 28.

3. Champollion, *Égypte*, p. 30.

4. *Histoires*, II, 113.

5. *Ibid.*, IV, 6.

6. Plutarque, *De sera numinis vindicta*, XII, 20.

7. *De situ Orbis*, I, 19.

8. *Hist. nat.*, XXII, 2.

tel, se gravaient plus profondément, avec la même substance, des dessins de fleurs, d'animaux et d'autres figures que Tertulien appelle « *Britannorum stigmata* ». Le nom de *Breiz*, par lequel les Bretons désignent encore la Bretagne, a le sens de *tacheté* ou *tatoué*. Enfin les Germains n'ignoraient pas cet artifice. Sidoine Apollinaire décrit à la cour des rois Visigoths de Toulouse « l'Hérule aux joues tatouées de bleu ».

La pratique du tatouage existait même chez les Gréco-Romains de la période classique, mais elle n'avait plus rien de décoratif, comme l'indique le sens défavorable du mot *stigmaté*, qui nous vient d'eux. En Grèce, on imprimait sur le front des esclaves fugitifs et des prisonniers des dessins destinés à servir de signallement, afin qu'on pût les reconnaître et les ressaisir¹; chez nous-mêmes, la *marque*, naguère encore, était imprimée au fer rouge sur l'épaule des forçats. Lorsque les malheureux, humiliés de présenter à tout venant sur le front ces stigmates de honte, essayaient de les cacher en ramenant leurs cheveux, les maîtres impitoyables leur faisaient raser la tête². A Rome, sous l'Empire, la coutume s'établit de graver en points ineffaçables, sur le dos de la main des soldats, des marques (*stigmata*) correspondant à leur numéro d'immatriculation³. De même encore, on marquait au bras ou sur la main les ouvriers d'État (monnayeurs, armuriers...), en leur imprimant, par un stigmaté, le nom de l'empereur, pour les empêcher de s'enfuir⁴.

De nos jours, les membres des tribus arabes ou kabyles du Nord de l'Afrique se reconnaissent au moyen de signes gravés sur le front ou sur les tempes. Buckle rapporte qu'à la fin du xvii^e siècle, comme il n'y avait pas en Irlande de registres de l'état civil, les parents faisaient souvent inscrire les noms et l'âge des enfants sur leurs bras, avec de la poudre à canon⁵. En Europe, le tatouage sur diverses parties du corps, mais particulièrement sur les bras ou sur la poitrine, n'est guère usité de nos

1. Hérodote, VII, 233 ; Plutarque, *Périclès*, 26.

2. Athénée, *Deipnos.* ; Pétrone, *Satyricon*.

3. Végèce, *De re militari*, I, 8 ; II, 5.

4. *Code de Justinien*, livre XI, titre XLII, l. 10.

5. *Histoire de la civilisation en Angleterre*, t. I, ch. VI, p. 333, note.

jours que dans les classes inférieures, ouvriers, soldats, matelots, criminels et prostituées, qui aiment, par atavisme, à s'illustrer de devises, figures et symboles. Des indiscrets racontent qu'après son élévation au trône, Bernadotte ne voulut jamais se résoudre à souffrir la saignée, de peur de laisser voir sur son bras une devise républicaine d'ancien soldat qui aurait été compromettante pour une Majesté. Les Japonais sont le seul peuple policé chez lequel le tatouage ait conservé jusqu'à nous sa primitive importance. Dans l'empire du Soleil levant, la plupart des gens adonnés à de basses occupations, porteurs, coureurs, portefaix, traîneurs de voitures, etc., d'ordinaire peu vêtus, se faisaient naguère, pour dissimuler leur nudité, couvrir les bras, le tronc et les jambes, mais non le visage, les mains et les pieds, d'un tatouage ornemental et pittoresque appelé « chemise de chair » (*niki no jiban*). Le motif, capricieusement choisi (animaux fantastiques, oiseaux, fleurs, scènes militaires, vêtements simulés, etc.), variait selon la profession, le goût du porteur ou la fantaisie de l'artiste. Celui-ci gravait en quelques heures les dessins les plus compliqués, à l'aide d'au moins 200 000 piqûres mises en couleur par l'encre de Chine, qui paraît bleue sous la peau, ou par le vermillon. Mais, depuis une date récente, le tatouage a été formellement interdit au Japon, comme un reste de barbarie, par un gouvernement trop pressé peut-être d'imiter en tout la civilisation européenne.

Le goût des bariolages de couleur appliqués sur la peau n'est pas, autant qu'on pourrait le croire, particulier aux populations sauvages; on le retrouve, non moins prononcé, chez la plupart des civilisés qui en ont seulement perfectionné les artifices sous forme de fards. Les peuples mêmes à qui une industrie avancée offrait le moyen de satisfaire par la teinture et le faste des vêtements le penchant inné à se parer de couleurs brillantes, n'ont pas laissé de peindre les parties du corps que le costume laissait à découvert.

La mode des fards est aussi ancienne que le désir des femmes de paraître belles et de réparer les irréparables outrages du temps. L'auteur du livre d'*Énoch* assure que, dès avant le

déluge, l'ange Azazel avait appris l'art de se farder aux filles des hommes. En Égypte, l'emploi de substances colorantes dans la toilette était général. Les hommes se teignaient en noir les sourcils et le tour des yeux, afin d'atténuer l'éclat d'une lumière trop vive, cause fréquente d'ophtalmies, tandis que les femmes coloraient de diverses façons leur visage, leurs mains, leurs ongles et leurs pieds. D'après la quantité des articles de toilette affectés à cet usage qu'on a découverts dans les tombes féminines des temps pharaoniques, on peut croire que les Égyptiens ont, plus qu'aucun autre peuple de l'antiquité, fait emploi de fards. La base de ces cosmétiques était une composition de sulfure d'antimoine, préparation dont le musée de Ghiseh possède de nombreux spécimens. On a également trouvé, dans les tombes de femmes appartenant à la plus vieille civilisation chaldéenne (de 4 à 3 000 ans avant notre ère), des pains de couleur noire qui servaient à peindre les sourcils¹.

Le même fard d'antimoine dont on usait en Égypte était recherché des femmes juives. Job donne à une de ses filles le nom flatteur de « vase d'antimoine » ou de « pot à mettre le fard² ». Isaïe, dénombrant les atours dont il reproche l'abus aux filles de Sion, n'a garde d'omettre les aiguilles qu'elles employaient pour se teindre en noir les paupières³. Lorsque Jézabel apprend l'arrivée de Jéhu au camp de Samarie, « elle se peint les yeux avec du fard », avant de se présenter à l'usurpateur⁴. Enfin, Jérémie, reprenant les jeunes Juives, leur dit : « En vain vous vous peindrez le tour des yeux avec de l'antimoine ; vos amants vous mépriseront⁵ », sans qu'il ait été bon prophète à cet égard, puisque la mode persista.

A l'exemple des femmes d'Asie, les Grecques cherchèrent à se procurer, par l'emploi du fard d'antimoine, ces grands yeux qu'admirait l'antiquité. Homère donne à Minerve la qualifica-

1. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. II, p. 354.

2. « Cornu stibii » (*Job*, XL, 14).

3. *Isaïe*, III, 22.

4. *Rois*, II, III, 30.

5. *Jérémie*, IV, 30.

tion de « déesse aux yeux de bœuf¹ ». Le *stibium*, qui en faisait de pareils, était réputé comme « propre à agrandir les yeux² ». Cette mode passa de la Grèce à Rome, ainsi qu'en témoignent Pline et Juvénal³. Après les prophètes hébreux et non moins inutilement, les Pères et les docteurs de l'Église, déclarant la guerre au *stibium* des païennes, voulurent en préserver les chrétiennes. Ils s'élèvent avec force contre l'antimoine qui leur semble un produit de l'enfer : « Oignez vos yeux, s'écrie saint Cyprien, non avec ce fard du démon, mais avec le collyre du Christ⁴. » Rien n'y fit, et l'usage diabolique continua d'être en honneur.

Les coquettes d'Europe n'en ont même pas oublié la tradition ; mais elle s'est mieux encore perpétuée en Asie et dans l'Afrique du Nord. Les Arabes, les Persans, les Turcs, les Hindous, etc., font un emploi commun du sulfure d'antimoine, connu dans le monde musulman sous le nom de *koheul*, pour teindre en noir les paupières. Les poètes orientaux le célèbrent comme donnant aux femmes des « yeux de gazelle » ; les médecins le préconisent à titre de préservatif contre les ophtalmies ; enfin Mahomet en fait l'objet d'une prescription formelle, ainsi que de la teinture de *henneh* pour colorer en rouge orangé les mains et les pieds. En conséquence, les Mauresques passent pieusement une partie de leur temps à se noircir les sourcils et les paupières, à se farder le visage et à se teindre les mains. C'est là pour elles une pratique dévote, une manière agréable de faire son salut.

La civilisation occidentale, toujours ingénieuse à féconder les inventions de l'Orient, ne tarda pas à imaginer des modes de coloration susceptibles d'applications plus variées. Elle trouva et mit en vogue deux fards nouveaux, le rouge et le blanc.

Le premier paraît avoir été très anciennement en usage chez les Grecs. Les femmes le recherchaient afin de relever la pâleur de leur visage, due à la continuelle reclusion dans l'ombre du

1. Βοῶπις Ἀθήνη.

2. Πλατιόφθαλμον.

3. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 6 ; Juvénal, *Sat.* II, 93-95.

4. *De habitu virginum.*

gynécée. Homère fait conseiller par Eurynome à Pénélope de rendre l'éclat à ses joues décolorées, par le moyen d'une essence parfumée¹. Les poètes montrent le difforme Polyphème s'enluminant le visage pour paraître plus séduisant, et, dans Xénophon, Ischomaque reprend sa femme qui aimait à se farder². Les Grecques composaient leur rouge avec du vermillon (μύλτος) et une couleur extraite de l'orcanète (ἀργουσα)³. Les Grecs ne se contentaient pas du fard des vivants; ils fardaient aussi leurs statues et leurs bas-reliefs en les recouvrant d'un coloriage conventionnel et discret qu'ils appelaient κόσμησις et qui cherchait, non à simuler les couleurs de la vie, mais à rehausser en le complétant le charme de la forme⁴. A Rome, l'emploi du rouge fut, dans le principe, tout religieux. A certains jours de fête, on peignait avec du *minium* les statues des dieux, et, du temps de Pline, les consuls étaient encore chargés de faire colorier en vermillon la face de Jupiter⁵. Cet usage d'enluminer les idoles est resté une des formes demi-païennes de la piété dans les pays du Midi. On sait les jolis vers de Gresset sur les occupations des nonnes :

« L'une découpe un *agnus* en losange
 Ou met du rouge à quelque bienheureux ;
 L'autre bichonne une vierge aux yeux bleus
 Ou passe au fer le toupet d'un archange⁶. »

Ce qui seyait aux dieux ne pouvant manquer de plaire aux hommes, la mode d'un fard purpurin se répandit en Italie. Pline dit que, d'après un usage étrusque adopté par les Romains, le triomphateur se peignait le visage avec du minium, comme représentant le Jupiter capitulin⁷. Le même fard était en honneur chez les Mèdes, du temps de Cyrus. « Ce prince, raconte

1. *Odyssée*, XVIII.

2. *Economiques*, X.

3. *La Vie antique*, t. I, p. 258.

4. V. Collignon, *La polychromie dans la sculpture grecque*, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1895.

5. *Hist. nat.*, XXXIII, 36.

6. *L'Ouvroir*.

7. *Hist. nat.*, XXXIII, 36.

Xénophon, voyant le vieil Astyage bien paré, les yeux peints, le visage fardé, avec des cheveux postiches, toutes choses accoutumées chez les Mèdes, s'écria : — Il est beau mon grand père¹. » — Comme les Grecques, les Romaines mettaient du rouge².

Quand on fait son teint, il est naturel d'avoir le désir d'en changer. Un caprice de coquetterie porta les femmes à rechercher des fards blancs et à les combiner avec les rouges, de manière à mêler sur leurs figures « les lis et les roses », suivant une métaphore dont les poètes ont abusé. Alors que les peuples sauvages se badigeonnent avec des couleurs simples et criardes, les civilisés, plus artistes et maîtres de plus de ressources, cherchent à produire des teintes nuancées. Les Romaines se servaient de terre d'un blanc de lait, qu'on tirait de Chio, ou d'oxyde de plomb (céruse) dont on connaissait la préparation. Sous Auguste, ces fards blancs³ étaient encore le privilège des patriciennes ; mais il n'y a point de privilège qui tienne contre l'envie de paraître belle, et, toutes les femmes étant égales au point de vue de la vanité, l'emploi de ce badigeon devint bientôt général. Martial raille la coquette Fabulla qui redoutait d'exposer aux risques d'une averse son visage enduit de craie, tandis que Sabella évitait de compromettre sa couche de céruse aux rayons ardents du soleil⁴. Pétrone, parlant de la mésaventure d'un galant dont le fard avait coulé sous la sueur, compare sa figure dévastée à un crépissage défait par la pluie⁵. Déjà Cicéron avait signalé et flétri, comme étalant les marques de leur dépravation, les compagnons pommadés et parfumés de Catilina. Les femmes abusèrent de ces artifices sous les Césars. Elles y employaient toutes les couleurs, des fards blancs et rouges sur les joues, du noir pour teindre ou pour simuler les cils et les sourcils, du bleu pour se dessiner aux tempes un fin réseau de veines⁶. Les satiriques latins ne tarissent

1. *Cyropédie*, I, 3.

2. Plaute, *Mostellaria*, I, 3, 108 ; Properce, II, 18, 31.

3. « Humida creta » (Horace, *Épodes*, XII, 10).

4. *Epigr.*, II, 41.

5. *Satiricon*, 23.

6. *La Vie antique*, t. II, p. 334.

pas sur les expédients de la coquetterie féminine pour cacher des défauts trop apparents et faire illusion par des agréments fallacieux. Lucilius dit dans une épigramme de l'Anthologie : « Vous avez acheté des tours de cheveux bien frisés, du fard, de la pommade, de la cire, des dents... Un masque vous aurait coûté moins ». « Pendant que tu es chez toi, dit Martial à Galla, on frise tes cheveux chez un coiffeur de la rue Suburrane qui, chaque matin, t'apporte tes sourcils. Chaque soir, tu ôtes tes dents¹ comme ta robe. Tes attraits sont enfermés dans cent pots divers et ton visage ne couche pas avec toi². » — « Les deux tiers de Messaline, dit-il encore, se trouvent enfermés dans des boîtes. Sa table de toilette est composée d'une centaine de mensonges, et, lorsqu'elle vit à Rome, ses cheveux rougissent aux bords du Rhin. Un homme n'est pas en état de lui dire qu'il l'aime, car ce qu'il aime en elle, ce n'est pas elle, et, ce qu'elle est, on ne peut pas l'aimer. » — « Si quelqu'un, déclare Lucien, pouvait voir ces dames au saut du lit, il se croirait en présence d'une guenon ou d'un babouin. »

Les moralistes chrétiens font écho par leurs invectives aux railleries des satiriques. « Il y a des femmes, écrit saint Jérôme, qui se peignent le visage de vermillon et les yeux de fard, dont les faces plâtrées, hideuses de blancheur, les font ressembler à des idoles et qui se fourbissent sous leurs rides une tardive jeunesse. Mais qu'une larme mal surveillée vienne à tomber sur leurs joues, elle y creusera son sillon³. » Saint Cyprien assure que Dieu enverra en enfer les femmes qui se fardent, faute de pouvoir les reconnaître sous leurs masques de peinture ; mais peut-être fait-il ainsi l'éloge de l'habileté des femmes à se déguiser plus que de la sagacité divine à les découvrir. Saint Clément d'Alexandrie se plaît à reproduire un fragment du poète comique Alexis, également cité par Athénée, pour reprocher aux femmes leurs artifices sans fin : « Elles mettent sous

1. Dès l'époque de la loi des XII tables, les Romains savaient poser des dents en ivoire attachées avec des fils d'or. Un article défendait d'ensevelir les défunts avec de l'or, sauf celui qui avait pu servir à fixer de fausses dents.

2. *Epigr.*, ix, 38.

3. *Épître à Marcella*, 38.

leurs chaussures d'épaisses semelles de liège, afin de se rehausser si elles sont petites ; elles portent au contraire des semelles légères et minces si elles sont grandes et vont la tête abaissée entre les épaules. Ont-elles les hanches plates et sans grâce, elles se font des tournures avec des pièces rapportées et renfoncent à l'aide de buscs un ventre proéminent. Leur sein tombe-t-il comme celui des nourrices de théâtre, elles ont des machines pour le relever... Elles colorent leurs sourcils, ont soin de montrer les parties du corps où leur peau est fine et blanche ; rient sans cesse ou tiennent une branche de myrte aux dents si elles les ont belles et bien rangées¹ ».

Le poème composé par Ovide sur les cosmétiques, et qui portait le nom bien choisi de *Medicamenta faciei*, détaillait une multitude de recettes pour adoucir la peau, conserver la fraîcheur du teint, blanchir les dents, rougir les lèvres, donner du brillant aux cheveux, changer à volonté leur nuance, etc. Ce précieux recueil est malheureusement perdu et il n'en reste que des fragments. Mais le livre sur *la Cosmétique*, que nous a laissé Criton, médecin de l'impératrice Plotine, peut nous dédommager en partie. On y trouve énumérées vingt-cinq sortes de pommades et d'essences. Les femmes romaines semblent avoir fait grand usage de ces compositions dont le nom général de *cosmétique* rappelle l'idée de beauté (*κόσμος*). Sous Néron, la célèbre Poppée avait eu la gloire d'inventer un nouveau fard (*Poppæana pinguis*), mélange de pâte de pain et de lait d'ânesse, tellement épais que Juvénal n'ose décider si les faces couvertes de ce cataplasme doivent s'appeler des visages ou des emplâtres. Lorsque la figure des femmes en était enduite, les lèvres de l'infortuné mari s'y prenaient comme à la glu².

Quelques-unes de ces préparations, recherchées par la coquetterie la plus élégante, se composaient d'ingrédients qui semblent assez singulièrement choisis ; mais l'envie de s'embellir n'éprouve guère de scrupules et ne recule devant rien. Les femmes grecques employaient, pour se blanchir la peau, une pommade

1. Saint Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*.

2. *Satires*, VI, 464.

(*ægipon*) où entrait du suin de brebis, et se nettoyaient les dents avec de la poudre de pierre ponce délayée dans de l'urine d'enfant. « La crasse de queue de mouton, affirme Pline, est un topique souverain pour les dents et les gencives¹. » Il recommande « la bouse de veau ou de taureau² », et Ovide « les excréments de crocodile », pour effacer les traces de hâle et rendre aux joues leur fraîcheur³. Strabon dit que, « par un amour raffiné du bien-être, les Cantabres Ibères et les Celtes employaient, pour se laver et se nettoyer les dents, de l'urine qu'ils laissaient croupir dans des réservoirs...⁴ » On conçoit qu'Ovide donne aux belles le prudent conseil de dérober avec soin à la vue de leurs amants les apprêts d'une toilette qui renfermait, dit-il, plus de mystères que les cérémonies de la Bonne déesse⁵.

Pendant le moyen âge, la mode des fards, sans être aussi générale qu'à l'époque romaine, ne tomba pourtant pas en désuétude. On en trouve la mention dans plusieurs fabliaux du XIII^e siècle, tels que l'*Art d'aimer*, de Guiart, et la pièce du *Mercier*, qui annonce dans l'énumération de ses marchandises les plus propres à tenter la convoitise des dames :

J'ai *queton* dont eus (elles) se rougissent,
J'ai *blanchet* dont eus se font blanches...

Mais, à partir de la Renaissance, la mode reprit avec une intensité nouvelle. L'Italie, restée fidèle aux traditions romaines, remit alors les fards en honneur. A Florence, le goût des cosmétiques sévit avec fureur. Le frère Berthold fulminait en chaire contre cet abus et, reprenant l'argument de saint Cyprien, disait : « Puisque les femmes veulent cacher le visage que Dieu leur a donné, le bon Dieu, lui, se souviendra qu'on a eu honte de son œuvre et rejettera dans l'enfer toutes les femmes au visage

1. *Hist. nat.*, XXIX, 10.

2. *Ibid.*, XXVIII, 50.

3. *Artis amatoriæ*, III, 290.

4. *Géographie*, III, 4, § 15 : v. aussi Diodore de Sic., V, 33 ; et Catulle, *Epigr.*, 36.

5. *Artis amatoriæ*, III, 209.

peint. » Mais les prédicateurs y perdirent leurs foudres, car la coquetterie est plus forte que la crainte même de l'enfer. En France, la cour adopta l'usage du rouge, à l'exemple de Catherine de Médicis. Lorsque Jeanne d'Albret vint à Paris négocier le mariage de son fils Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, elle écrivait que la jeune princesse gâtait sa beauté à force d'aide; « mais en cette cour, ajoute-t-elle, le fard est aussi commun comme en Espagne¹ ». Les mignons de Henri III et le roi lui-même se fardaient non moins que les femmes. D'Aubigné nous dépeint ce prince :

Son visage de blanc et de rouge empâté,
Son chef tout empoudré²...

La contagion gagna jusqu'aux nonnes. L'Estoile parle de religieuses qui, en 1593, se promenaient dans Paris « fardées, musquées et poudrées³ ». Sous Henri IV, l'engouement pour les fards devint excessif. « Ma tante, l'abbesse de Maubuisson, écrit la duchesse d'Orléans, m'a raconté que la reine Marie (de Médicis) avait auprès d'elle un homme que l'on appelait *le raccommodeur du visage de la reine*; la reine et toutes ses dames et demoiselles jusqu'aux plus vieilles étaient toutes fardées de rouge et de blanc⁴. » Un livre de philosophie morale du P. du Bosc (*L'Honneste femme*, 1632), dit : « Il ne faut pas néanmoins entièrement défendre l'ornement et l'étude pour les visages, puisqu'aussi bien de temps en temps on blanchit les murailles et que tous les matins on noircit ses souliers... » Dans la *Contre-mode* de Fitelien, ouvrage paru en 1642, il est dit qu'une boutique entière doit être mise à contribution pour farder une élégante : « Ce sont, entre autres drogues, la céruse, le sublimé, le rouge d'Espagne, l'alun zaccarin, la mie de pain, le vinaigre distillé, l'eau de fleurs, les fèves, la fiente de bœuf, les amandes, etc. D'autres semblables fatras embarrassent toute une chambre de mille bouêtes; autant de fioles et de vases

1. *Lettre à Henri de Navarre.*

2. *Tragiques, les Princes.*

3. *Journal de l'Estoile*, 8 décembre 1593.

4. *Lettres de la duchesse d'Orléans*, 23 décembre 1718.

peuvent remplir une maison. » Il ajoute que les femmes faisaient usage de « masques de qui les toiles sont ajustées pour le fard et qu'on porte dans le lit¹ ».

La coutume de se farder ne se perdit point durant le long règne de Louis XIV. Dans les *Précieuses ridicules*, le bonhomme Gorgibus reproche à Cathos et à Madelon d'avoir consacré en peu de temps, à « se graisser le museau », le lard d'une douzaine de cochons, pour le moins. « Elles emploient chaque jour une quantité de pieds de mouton suffisante pour faire vivre quatre valets. » Enfin, il ne voit partout que « blancs d'œufs, lait virginal et mille autres brimborions inconnus² ». Boileau parle avec un réalisme énergique de la femme qui se farde

Et, dans quatre mouchoirs de sa beauté salis
Envoie aux blanchisseurs ses roses et ses lis³.

M^{me} Cornuel, célèbre par ses bons mots, disait à une jeune femme fardée : « Quel joli masque vous avez là, ma mignonne ! On voit votre visage à travers. » M^{me} de Sévigné écrit : « Le rouge peut être regardé comme la loi et les prophètes ; c'est tout le christianisme. » Ce simple mot, jeté en riant, en dit long sur la dévotion du grand siècle. En Espagne, au rapport de M^{me} d'Aulnoy, les dames se peignaient le visage d'un rouge tellement vif qu'elles ressemblaient « à de vraies écrevisses ». Brébeuf, traducteur de la Pharsale, n'a pas composé moins de 151 épigrammes contre le goût des femmes pour le fard. 151 épigrammes, pour un seul travers, c'est beaucoup. Il fallait que le poète fût exaspéré⁴. Une épigramme qui figure dans divers recueils du xvii^e siècle disait des femmes :

Au dedans ce n'est que malice
Et ce n'est que fard au dehors.
Ostez-leur le fard et le vice,
Vous leur ostez l'âme et le corps.

1. Cité par A. Franklin, *La vie privée d'autrefois*, Les magasins de nouveautés.

1. *Les Précieuses ridicules*, sc. 4, et 5.

2. *Satire des femmes*.

3. V. Brébeuf, *Poésies diverses*, éd. de 1858, pages 57 à 186.

Un ouvrage d'André le Fournier, sur la parfumerie, qui date du xvii^e siècle, donne des recettes : « Pour faire les cheveux blons. Pour avoir les cheveux noirs. Pour multiplier les cheveux. Pour faire tomber le poil. Pour faire la face belle et blanche. Pour oster les taches et macules du visage, et, d'autre part, pour allustrer, purifier et faire triompher la face de la personne, qu'elle semblera n'avoir que 15 ans. Une manière de se farder le visage la nuit, et le froter quand l'on va coucher¹. »

Au milieu du xviii^e siècle, l'abus des artifices féminins prit de telles proportions en Angleterre que le parlement jugea nécessaire de le refréner par l'arrêt suivant : — « Toute femme, de tout rang, âge, profession ou condition, vierge, fille ou veuve, qui, à dater du jour de publication de cet acte, tentera, séduira ou entraînera au mariage quelqu'un des sujets de Sa Majesté à l'aide de parfums, faux cheveux, fards en crépon et autres cosmétiques, buscs d'acier, paniers, souliers à talons ou fausses hanches, encourra les peines établies par les lois actuellement en vigueur contre la sorcellerie et autres manœuvres, et le mariage sera déclaré vain et de nul effet². »

Jusqu'à la fin du xviii^e siècle, la mode du rouge persista. On en mettait même aux mortes. On lit dans le *Journal de Barbier* que, lorsque le cadavre de M^{me} Henriette, fille de Louis XV, fut transporté de Versailles à Saint-Denis, « elle était en manteau de lit, coiffée en négligé, avec du rouge ». Marie-Antoinette, dans la première fraîcheur de la jeunesse, mettait du rouge, ainsi que toute sa cour³. La révolution, en changeant les conditions du costume, fit tomber à peu près en désuétude l'emploi du rouge dans le monde, et l'on n'en mit plus guère qu'à la scène.

Pourtant, sous Napoléon I^{er}, l'impératrice Joséphine se maquillait outrageusement de rouge. « En une seule année (1808) elle prend du rouge chez Martin pour 2 749 fr. 58, chez M^{me} Chaumeton pour 598 fr. 52, et il s'en trouve encore dans les

1. Cité par A. Franklin, *La vie privée d'autrefois*, Les magasins de nouveautés.

2. Cité par Octave Uzanne.

3. M^{me} de Campan, *Mémoires*.

mémoires d'autres parfumeurs. Elle y a si bien habitué l'œil de Napoléon qu'il exige que toutes les femmes qui paraissent devant lui en mettent. Cela lui semble à ce point l'accessoire obligé de la grande toilette qu'il rudoie quiconque essaie de s'y soustraire : « Allez mettre du rouge, dit-il à une, vous avez l'air d'un cadavre¹... »

Si le rouge est presque abandonné aujourd'hui, ce n'est pas à dire toutefois que les femmes aient fait à une honnête simplicité de mœurs le sacrifice du fard ; y renoncer est au-dessus de leurs forces. Seulement, les dames de nos jours préfèrent se peindre en blanc. Depuis que les romanciers ont poétisé une pâleur élégiaque et sentimentale, les apparences d'une banale santé sont devenues malséantes pour les femmes qui se respectent, et les petites filles de celles qui s'enluminaient de vermillon s'enfarinent de poudre de riz, se badigeonnent de *cold-cream*, se maquillent ou s'émaillent, suivant des expressions nouvelles créées pour rajeunir des artifices bien vieux.

Les Chinoises se fardent comme les Européennes, mais avec moins d'art. Leurs fards, de talc ou de terre, sont assez grossiers. Elles cherchent à dissimuler sous une couche de blanc leur teint naturellement jaunâtre, car le teint qu'on préfère est toujours celui que la nature vous a refusé. Les Annamites se font, par une opération douloureuse, teindre à chaud les dents en noir au moyen d'un vernis à base de laque, et trouvent très laides les dents blanches des Européens qu'ells assimilent à celles des chiens. Au Japon, les jeunes filles, pour capter les amoureux, se mettent, avec un pinceau, du rouge aux joues et du carmin aux lèvres. Quant aux femmes mariées, elles n'ont plus droit à ces privilèges et se contentent, comme les Annamites, de se teindre les dents en noir². A Lhassa, la Rome thibétaine, toute personne qui sort dans la rue doit, pour ne pas induire les passants en tentation, se barbouiller la figure avec un vernis noir et gluant. Cet usage, qui transforme le fard en préservatif

1. Frédéric Masson, *L'existence d'une impératrice*, *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} septembre 1898.

2. A. Humbert, *Le Japon*, dans *Tour du Monde*, 1866, t. II, p. 18.

des bonnes mœurs, existait déjà du temps de Rubruquis qui le mentionne en 1352, et il a été, récemment encore, constaté par le P. Huc¹. On comprend sans peine qu'il ne se soit pas répandu.

Quoique la coutume de porter un masque sur le visage semble faire double emploi avec celle de le farder, les deux modes ont régné simultanément, aux xvi^e et xvii^e siècles. Les anciens n'avaient connu que des masques de théâtre, portés par les acteurs et par les danseurs, les premiers destinés à exprimer, en traits exagérés à dessein, le caractère des personnages tragiques ou comiques, et à servir de porte-voix, les seconds à idéaliser la figure du danseur. Vers la fin du xvi^e siècle, la mode s'établit pour les dames de porter, à l'exemple de certains rôles de la comédie italienne², de légers masques de velours, afin de se préserver du hâle et de se procurer, avec l'avantage de l'incognito, une plus grande liberté. Elles eurent alors, outre leur visage naturel, qu'elles ne montraient que par occasion, deux visages artificiels, l'un en peinture, l'autre de velours. « Les femmes, dit Saint-Foix, parurent ne plus se soucier de leur visage et commencèrent à le cacher : elles prirent un loup et n'allèrent plus que masquées dans les rues, aux promenades, en visite et même à l'église³. » Dans *Roméo et Juliette*, comme dans les comédies de Lope de Véga, il est souvent question de personnages masqués (*Roméo et Juliette*, a. I, sc. 4 et 5). La coutume était générale en Italie et en Espagne ; hommes et femmes de la bonne société ne sortaient guère que masqués. Dans son *Histoire de mon temps*, l'évêque Burnet constate un retour de cette mode sous Charles II, qui avec la reine et toute la cour, « se promenaient masqués et allaient incognito dans les maisons ». Henri III, prince efféminé, portait la nuit, pour effacer les traces de hâle et conserver la finesse de sa peau, un masque

1. *Voyage au Thibet*, p. 256.

2. L'emploi du masque, qui était usuel dans la comédie italienne (Scapin, Arlequin), s'est conservé près d'un siècle pour les représentations des *Fourberies de Scapin*, de Molière (v. le Molière de l'éd. Hachette, t. VIII, p. 403, 404).

3. Poullain de Saint-Foix, *Essais sur Paris, OEuv.*, t. IV, p. 116.

fait de farine et de blancs d'œufs qu'il enlevait le matin avec de l'eau de cerfeuil. L'usage de porter un masque à la ville durait encore à la fin du règne de Louis XIV. La vieille femme, chargée de personnifier l'avarice dans la satire de Boileau, ne peut même pas s'en passer. Il dépeint

Ses coiffes d'où pendait, au bout d'une ficelle,
Un vieux masque pelé, presque aussi hideux qu'elle¹.

Les masques, interdits maintenant par mesure de police, ne sont plus guère usités qu'à la scène, dans les bals masqués et dans les réjouissances populaires en temps de carnaval. Mais ceux qui paraissent alors dans les rues sont plus laids que nature et font de l'esthétique à rebours. Dans ces déformations de la physiologie humaine, les Japonais déploient une fantaisie supérieure.

Le provoquant artifice des *mouches*, qui vise à reproduire les « grains de beauté » et sert ainsi quelquefois à cacher des grains de laideur, fut mis en vogue, au milieu du xvii^e siècle, afin de faire ressortir la blancheur de la peau par le contraste d'une tache noire. Dans leur inexpérience, les femmes n'en appliquaient d'abord que sur la figure. Massillon, les reprenant en chaire, leur demanda ironiquement pourquoi, non contentes de se plaquer des mouches sur le visage, elles n'en mettaient pas aussi sur le cou, sur les épaules et jusque sous leurs fichus. Ce fut un trait de lumière. Elles mirent aussitôt à profit cette heureuse indication, et les mouches ainsi placées furent dites « mouches à la Massillon ». C'est tout ce qu'y gagna le prédicateur. Lors de la vogue des mouches, on en distinguait, sous des noms spéciaux, une vingtaine de variétés, « la sympathique, l'amoureuse, l'enchanteresse, la majestueuse », etc. Les mouches au milieu de la joue portaient le nom de *galante*, au bord des lèvres, de *friponne*, au coin de l'œil, d'*assassine*. Le maréchal de Tessé, qui fut ambassadeur à Rome, dresse, dans une de ses lettres, le catalogue des mouches dont s'était parée la marquise de Zenobio : « Elle avait autant de mouches qu'elle avait d'en-

1. *Satire x.*

levures (petites ampoules sur la peau), et, comme le matin il s'en était trouvé seize sur son grand et long visage, son long et grand visage était porteur de seize mouches, dont celles de dessus le front représentaient des croissants, celles des environs des yeux, des cœurs, celles du menton et des environs de la bouche, des fleurs ; et entre l'oreille gauche et la tempe se trouvait une grande mouche, sans comparaison plus grande que les autres, qui représentait un arbre, sur lequel je remarquai deux petits oiseaux qui se becquetaient¹. »

On ne s'est pas borné à peindre la peau ; on a voulu aussi teindre les cheveux. Cet art est fort ancien, et, quoique Jésus, dans le *Sermon sur la montagne*, regarde comme une chose impossible de rendre un cheveu blanc ou noir², ce miracle s'est accompli trop souvent pour qu'on soit, par exception, fondé à le mettre en doute. Dès le siècle de Périclès, les Grecs savaient l'opérer. Aristophane reproche à Lysistrate de teindre en noir ses cheveux blancs³. Toutefois, dans les premiers temps, une telle supercherie choquait ceux qui n'aiment pas à être dupes. Philippe de Macédoine, ayant remarqué qu'Antipater avait changé la nuance de ses cheveux, le destitua de ses emplois, alléguant que toutes les fourberies étaient sœurs et qu'un homme convaincu d'avoir voulu tromper de la sorte ne pouvait inspirer confiance dans le maniement des affaires publiques⁴, raisonnement logique bien que rigoureux. La biographie d'Hadrien cite de lui un joli mot adressé à l'un de ces faussaires : « Un solliciteur, dont la tête commençait à blanchir et auquel l'empereur avait refusé une grâce, étant revenu à la charge, mais cette fois avec les cheveux teints, Hadrien le congédia de nouveau en lui disant : J'ai déjà refusé à votre père⁵. »

A Rome, les femmes teignaient souvent leur chevelure quand

1. *Lettres du maréchal de Tessé*, mai 1701.

2. *Saint Matthieu*, v, 36.

3. *L'Assemblée des femmes*.

4. Suidas, *Lexique historique*.

5. Spartien, *Hadrien*, 19.

elle n'était pas de la nuance à la mode¹, et les auteurs latins constatent que, dans ce pays de brunes, on voyait plus de blondes que la nature n'en faisait. Lucien mentionne les drogues en usage de son temps pour teindre les cheveux en noir ou en blond doré². Les Gaulois, nos ancêtres, obtenaient une nuance fauve, particulièrement prisée par ces dandys demi-nus, en décolorant leurs cheveux à l'aide d'une lessive de chaux et de savon³. Ils n'avaient même, au rapport de Pline, inventé le savon que pour cela⁴. Les Germains préparaient aussi, avec de la cendre de hêtre et du suif de chèvre, des boules de savon recherchées à Rome, sous le nom de *pila mattiaca*⁵, comme un cosmétique propre à modifier la nuance des cheveux⁶. La graisse d'ours, sans doute à cause du pelage fourré de la bête, était dès lors en réputation pour prévenir la calvitie. Pline en parle⁷, et sa mention a suffi pour perpétuer le crédit de cette fallacieuse recette.

Les teintures, en usage en Italie à la Renaissance, pour procurer aux belles les « *crini d'oro* » célébrés par les poètes et admirés par les peintres, sont encore le recours des coquettes soucieuses de donner plus de piquant à leur physionomie, et des hommes qui tiennent à paraître jeunes en dépit de l'âge. Les plus sincères devraient donner pour excuse, comme le poète persan Kisaï : « Cela te fâche que je me farde et me teigne les cheveux ? Je ne cherche point à me rajeunir ; seulement, j'ai peur qu'on ne cherche en moi la sagesse et qu'on ne la trouve pas. » Le librettiste Saint-Georges, ayant fait teindre en noir ses cheveux blancs, disait aussi très bien à ses amis qui s'en étonnaient : « Je n'étais pas digne des autres. »

L'étrange coutume de se poudrer la tête avec de l'amidon et de paraître blanc avant le temps, est d'origine moderne. On voit bien citer dans l'histoire l'exemple de quelques princes qui, par étalage de fastueuse prodigalité, se plaisaient à saupoudrer de

1. Tibulle, 1, 9, 43.

2. *Des Amours*.

3. Diodore de Sicile, *Biblioth. histor.*, V, 26.

4. « Galliarum hoc inventum rutilandis capillis » (*Hist. nat.*, XXVIII, 12).

5. De *Mattium*, Marbourg.

6. Martial, *Epigr.*, XIV, 27.

7. *Hist. nat.*, XXVIII, 46.

limaille d'or leurs cheveux et leur barbe. Vérus¹, Commode² et Gallien³ donnèrent cette marque d'extravagante magnificence. Mais un pareil usage n'avait guère chance d'être généralement suivi. La farine, moins dispendieuse, a pu seule devenir une mode. La première mention de son emploi comme artifice de toilette se lit dans un passage du *Journal* de l'Estoile relatif aux trois religieuses qui, en 1593, se montraient « frisées et poudrées » dans les rues de Paris. Hamilton raconte que, lorsque le jeune chevalier de Grammont, d'abord destiné à l'Église, fut présenté, en costume d'abbé de cour, au cardinal de Richelieu, il était « poudré et frisé⁴ ». Plus tard, il le fait paraître avec une perruque poudrée au bal de la cour d'Angleterre, sous Charles II⁵. M^{lle} de Montpensier dit, dans ses *Mémoires*, que le prince de Condé étant un jour venu chez le roi « sans poudre », les dames en furent choquées et regardèrent cette négligence comme une affectation de mépris pour le bel usage. Néanmoins, la poudre ne prévalut que vers la fin du règne de Louis XIV. Ce prince, qui n'avait pas pu la souffrir tant qu'il était jeune, l'adopta quand il prit de l'âge, parce qu'elle faisait paraître tout le monde aussi vieux que lui. L'usage de se poudrer devint bientôt général, dans la bonne société, et les portraits du XVIII^e siècle lui doivent un air caractéristique de physionomie. L'imitation française répandit cette mode chez tous les peuples d'Europe, hormis les Turcs qui, ayant l'habitude de se raser la tête et de porter un turban, furent préservés de la contagion. Sous le règne de Louis XVI, on n'évaluait pas au-dessous de 20 millions de francs par année la valeur des farines de choix gaspillées à salir des perruques, tandis que des misérables mouraient de faim. Il n'a pas fallu moins qu'une révolution sociale pour abolir cette coutume contre laquelle protestaient également une saine économie, le bon sens, le bon goût et la propreté. Brissot osa le premier se montrer dans Paris

1. Capitolin, *Vérus*, 10.

2. Lampride, *Commode*, 17.

3. Trebellius Pollion. *Les deux Galliens*, 16.

4. *Mémoires de Grammont*, III, p. 12.

5. *Ibid.*, VII, p. 132.

sans poudre, avec l'intention de rappeler les *têtes-rondes* de la révolution anglaise, et son exemple, promptement suivi par les novateurs, a fait loi pour la génération suivante. L'emploi de la poudre, jadis privilège des maîtres, ne s'est au rebours maintenu que pour des livrées. Les gens du bel air ne se parent plus de cet ornement saugrenu ; ils en ont reconnu les inconvénients et le ridicule pour eux-mêmes : ils le font porter à leurs valets.

La préparation et le débit des divers cosmétiques dont nous venons de parler ne sont pas sans importance industrielle et commerciale. Une petite donnée de statistique fixera sur ce point les idées. D'après l'enquête de 1860, la parfumerie faisait à Paris, en teintures, cosmétiques, fards, etc., un chiffre d'affaires s'élevant à 23 millions de francs. En 1900, on estimait à 80 millions le chiffre d'affaires total de la parfumerie française¹. Combien d'artifices de coquetterie féminine se cachent sous ce total ? On frémit d'y penser. Mais il ne faut pas trop approfondir ces mystères. Ce sont secrets de déesses.

Nous ne pouvons mieux terminer cette étude, d'apparence futile mais de fond sérieux, que par deux citations empruntées à des moralistes anciens. Xénophon fait dire par Ischomaque à sa femme, qui a paru devant lui fardée de blanc et de rouge, ces sages paroles : « Crois bien, ma femme, que des couleurs empruntées me sont moins agréables que les tiennes ; et comme les dieux ont voulu que la jument plût au cheval, la génisse au taureau, la brebis au bélier, ils ont voulu de même que le corps de la femme plût à l'homme dans sa pureté native². » Le vieux comique latin Afranius dit non moins excellemment : « Des grâces simples et naturelles, le rouge de la pudeur, l'enjouement et la complaisance, voilà le fard le plus séduisant de la jeunesse ; pour la vieillesse, il n'est point de fards qui la puissent embellir que l'esprit et les connaissances. »

1. L.-T. Piver, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Parfumerie ».

2. *Économiques*, X.

CHAPITRE II

BLANCHIMENT ET BLANCHISSAGE DES TISSUS

Dès que l'homme disposa de quelques éléments de costume, il dut s'efforcer d'en relever la nuance, en général assez terne, en les parant des mêmes couleurs dont il avait d'abord cherché à orner sa personne. Il put ainsi ajouter à leurs avantages une beauté particulière et même une utilité plus grande, car la couleur n'a pas seulement une valeur esthétique, elle influe sur la calorification par son aptitude à absorber ou à réfléchir les rayons solaires. Ce résultat, constaté par expérience, a été partout mis à profit avec un instinct très sûr. Le blanc et les nuances claires prédominent en effet chez les habitants des pays chauds, tandis que le noir et les teintes sombres l'emportent dans les pays froids.

A l'origine, dans l'ignorance profonde où l'on était du mode d'extraction, d'application et de fixation des couleurs, on dut se borner sans doute à parer les vêtements d'objets sur lesquels la nature avait répandu ses colorations les plus brillantes, tels que les plumes de certains oiseaux, des fleurs, des fourrures voyantes, des métaux ou des pierres d'un éclat très vif, des coquillages aux nuances irisées... Les ornements de ce genre, les plus anciens que l'homme ait portés et dont le goût semble ne devoir jamais passer, doivent leur attrait et leur prix à un coloris exceptionnel qui les rend aptes à jouer un rôle décoratif.

Plus tard, on essaya de colorer les vêtements mêmes en les imprégnant de substances tinctoriales qui, délayées ou dissoutes, pouvaient adhérer aux peaux ou aux tissus. On utilisa pour cela des sucs de fleurs ou de fruits, des ocres, des

oxydes, etc. Le hasard fit naître de divers mélanges des réactions imprévues. Des recettes et des méthodes se constituèrent pour préparer des couleurs déterminées, les incorporer aux vêtements, leur donner du lustre et de la solidité, et un art de la teinture se dégagait de ces expérimentations confuses.

C'est assurément une des plus anciennes industries. Son origine va se perdre dans les profondeurs de l'âge préhistorique, car il y a peu de barbares ou même de sauvages qui n'aient quelques notions de teinture, et, dès les premiers temps de l'histoire, les documents écrits ou figurés attestent l'emploi de vêtements colorés. Mais l'organisation et le développement de l'industrie tinctoriale ne sont devenus possibles que durant une phase avancée de la civilisation. Tant que la mise en couleur des tissus fut, comme la filature et le tissage, une fonction domestique, elle ne put appliquer que des procédés rudimentaires, gain du plus grossier empirisme. Les manipulations délicates et compliquées de la teinture nécessitaient des ateliers spéciaux, un apprentissage suivi, les ressources et les débouchés d'un commerce étendu. C'est pourquoi jusqu'à une époque relativement récente, l'usage très circonscrit de teindre les étoffes a été un luxe réservé aux classes riches. La foule, comme naguère les paysans en France, était uniformément vêtue de *bure* (du latin *burrus*, roux), ton naturel de la toison qui servait à faire ce tissu rustique, et, dans les villes même, les femmes et les filles de la classe populaire, habillées d'une étoffe grise appelée *grisette*, avaient pris de cette livrée caractéristique leur qualification qui a persisté, quoique peu justifiée maintenant.

Par suite de l'universelle préférence donnée aux laines de couleur franche, on faisait surtout cas des bêtes qui la donnaient blanche ou noire, et l'on s'efforça de les multiplier par une intelligente sélection. Dans la *Genèse*, Laban maître du troupeau confié à Jacob, a soin de se réserver les brebis de ces deux couleurs et abandonne à son serviteur les brebis à toison bigarrée, que celui-ci trouve moyen d'obtenir par un subterfuge assez singulier¹. A Rome, les censeurs étaient chargés de sur-

1. *Genèse*, xxx, 32, 35.

veiller les troupeaux de brebis blanches, et le citoyen qui les négligeait était puni d'une forte amende. Columelle donne le motif de cette prédilection : « La couleur blanche, dit-il, est la meilleure dans ce bétail parce qu'avec elle on peut se procurer beaucoup d'autres couleurs au lieu qu'on n'en peut avoir de blanche avec aucune autre¹. » Le commerce n'estime aussi de nos jours que les laines blanches, à cause de leur aptitude à prendre toutes les teintes. Seules, les populations de l'Espagne ont préféré de tout temps les brebis noires, et le goût pour cette couleur, qui leur vient des Ibères, semble constituer un trait de race. Columelle parle de troupeaux noirs soigneusement entretenus à Corduba, dans la Bétique², et Strabon rapporte que, dans la Bastétanie, tous les hommes étaient vêtus de noir³.

Examinons d'abord les procédés de blanchiment des tissus ; nous étudierons ensuite leur mise en couleur.

Le blanc, symbole de pureté, fut de bonne heure la couleur la plus distinguée pour les vêtements. Il était, par son éclat, l'expression de la joie et du bonheur, comme le noir du deuil et de la tristesse. Il n'y a pourtant pas unanimité de sentiments dans ces attributions, car les Chinois portent le deuil en blanc. Il en était de même à Rome. Plutarque, dans ses *Questions romaines*, cherche pourquoi les femmes en deuil s'habillaient de blanc. En France même, la coutume de porter le deuil en noir n'est pas très ancienne. Une des premières mentions de prise de deuil date de la mort du roi Jean⁴. Les reines en costume de deuil étaient vêtues de blanc, et plusieurs, qui l'avaient longtemps porté, ont été pour cela surnommées *Blanches*. Les preuves abondent, dans nos littératures classiques, de l'estime où était tenu le blanc. L'auteur de l'*Écclésiaste* dit que ceux qui veulent vivre agréablement doivent s'habiller de cette couleur⁵. Les anges, les saints dans la gloire sont représentés vêtus

1. *De re rustica*, VII, 2.

2. *Ibid.*

3. *Géographie*, III, 3, § 7.

4. Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 288.

5. *Écclésiaste*, IX, 8.

9-

de blanc. Jésus transfiguré a des vêtements « blancs comme la lumière » ou « comme la neige¹ ». L'*Apocalypse* montre, dans la Jérusalem céleste, les fidèles habillés de blanc². L'Évangile interdit même allégoriquement de porter sur soi deux couleurs, du blanc et du noir, voulant exprimer par là que le chrétien doit être sans partage au Seigneur. En Égypte, les prêtres d'Isis, à Rome, ceux de Jupiter, devaient être vêtus de blanc, tradition que les papes ont conservée. Maintenant encore, les Italiens se plaisent à opposer le *pape blanc*, qui siège au Vatican, et le *pape noir*, au Jésus.

Le blanc fut la couleur habituelle des vêtements dans les hautes classes chez les Grecs et chez les Romains. Le peuple et la tourbe des esclaves s'habillaient de gris ou de brun. Les écrivains appellent *pullatam turbam* les porteurs de cette sombre livrée de la misère. La toge romaine était blanche. Un costume d'une entière blancheur était imposé par l'usage à ceux qui briguaient les fonctions publiques et sollicitaient les suffrages populaires. Ils témoignaient ainsi de la pureté de leurs mœurs et de l'excellence de leurs intentions. De là provient notre terme de *candidat* qui, au sens propre et latin, signifie « habillé de blanc ». Les toges noires (*toga atra*), pourpres (*toga purpurea*) ou brodées de diverses couleurs (*toga picta*), ne se portaient que dans des conditions ou des circonstances particulières. Au moyen âge, les plus anciens ordres religieux, continuant la tradition romaine, adoptèrent le blanc pour costume, signe persistant d'aristocratie ; mais les ordres mineurs (franciscains, capucins, ...), se conformant de préférence à l'humilité populaire, s'habillèrent de roux ou de brun, couleurs de laines grossières et non teintées.

Les anciens ont su mettre en œuvre des procédés élémentaires pour décolorer les tissus, sans pouvoir, comme nous, les obtenir d'une blancheur éclatante. Par l'opération du blanchiment, on débarrasse les textiles de substances dont ils sont imprégnés à l'état brut, et qui, à raison de leur teinte terne ou sale, nuisent

1. *Saint Matthieu*, xvii, 2 ; *ibid.*, xxviii, 3.

2. *Apocalypse*, iv, 4 ; vii, 9-14.

à la beauté de l'aspect. Le traitement diffère selon la nature des éléments à éliminer, car les textiles de provenance animale, constituant des composés azotés, sont dissous par les alcalis et respectés par les acides, tandis que les textiles d'origine végétale, où domine la cellulose, sont attaqués par les acides, mais non par les alcalis.

La laine et la soie se blanchissent à la vapeur de soufre, pratique déjà connue des anciens¹. Apulée fait, d'après une fable milésienne, le conte de la femme d'un blanchisseur qui, surprise dans un tête à tête illicite par le retour imprévu de son mari, cacha l'amant sous la cage où l'on soufrait les vêtements de laine ; mais le galant, que les émanations d'acide sulfureux prenaient à la gorge, trahit sa présence par une insurmontable toux². On soumet encore à ce traitement les textiles de nature animale qu'on veut décolorer.

Jusqu'à la fin du dernier siècle, on ne sut blanchir les toiles qu'en les exposant à l'air libre, dans des prairies, à l'action du soleil et de la rosée, combinée avec des lessivages répétés. Oxydée par l'influence de la lumière et de l'humidité, la matière incrustante des fibres végétales peut ainsi être rendue soluble et entraînée par des bains alcalins. Mais cette méthode, lente et défectueuse, ne donnait du linge à peu près blanc que lorsqu'il était à moitié usé. Depuis la découverte du chlore, due à Scheele (1774), et l'étude de ses propriétés décolorantes par Berthollet (1785), surtout depuis la préparation industrielle du chlorure de chaux par Termant (1798), le blanchiment des toiles s'effectue en quelques heures, sans les altérer autrement. Ce procédé, aussitôt appliqué en Angleterre et en France, procure aux textiles végétaux, à peu de frais et sans perte de temps, une blancheur parfaite, condition de beauté et garantie de propreté pour tous les usages.

Il semble que ce goût de propreté aurait dû commencer par celle du corps, et cependant elle est restée fort longtemps en retard, la plupart des êtres humains étant plus soigneux de

1. Pline, *Hist. nat.*, XXV, 57.

2. *L'Ane d'or*, IX.

leurs vêtements que de leur personne. La malpropreté des peuples les plus sauvages (Australiens, Esquimaux, Boschimans, etc.) est indescriptible. Beaucoup sont comme cuirassés d'une couche épaisse de crasse qui s'accumule de la naissance à la mort, sans être jamais lavée autrement que par des averses accidentellement subies. La saleté de nombre de peuples barbares révolte non moins notre délicatesse. Mahomet, en faisant d'ablutions quotidiennes une obligation religieuse à ses sectateurs, atteste combien une prescription pareille était nécessaire et quelle résistance opposaient des habitudes invétérées. Parmi les civilisés eux-mêmes, le haut prix qu'on a si longtemps attaché aux parfums les plus violents témoigne d'une propreté des plus défectueuses, car on ne recherche les odeurs fortes que pour en dissimuler de mauvaises. Le grand usage des bains, durant l'époque romaine, semble indiquer des mœurs plus soucieuses de la propreté corporelle ; mais la fréquentation des thermes n'était possible que dans les villes, et la masse de la population ne profitait guère de leurs avantages. Ce goût, conscrit et passager, n'a pas persisté, même en Italie. Au rebours des Romains d'autrefois, qui passaient une partie de leur temps dans les thermes, ceux de nos jours se plongent rarement dans l'eau. « D'après une statistique récente, les Italiens prennent en moyenne un bain tous les deux ans. A Rome, il y a très peu d'établissements de bains : les ruines des thermes semblent leur suffire¹. » Quoique le moyen âge ait eu ses *étuves*, elles n'étaient fréquentées que par un public très restreint. Aucun peuple d'Europe n'aurait, au XIII^e siècle, pu rivaliser en matière de propreté avec celui de l'Inde dont Marco-Polo dit : « Tous, hommes et femmes, se lavent le corps dans l'eau deux fois par jour, une fois le matin et une fois le soir, et jamais ils ne mangeraient ni ne boiraient sans s'être lavés ; et ceux qui ne se lavent point ainsi, on les regarde comme chez nous des hérétiques². » Le *Journal de la santé de Louis XIV*, par Vallot, d'Aquin et Fagon, constate que, pendant tout le cours de sa longue vie,

1. Maurice Albert, *Les médecins grecs à Rome*.

2. Marco-Polo, *Relation, De la grande province de Malabar*.

ce prince ne se baigna qu'une fois (1665), et encore par ordonnance de ses médecins¹. A Versailles, sous son règne, il n'y avait qu'une salle de bain, plus honoraire qu'utile, ornée d'une gigantesque vasque de marbre où personne n'eut jamais l'idée de se baigner. « M^{me} de Montespan, ayant fait judicieusement observer au grand roi que ce meuble n'avait aucune raison d'être, s'en fit gratifier pour servir de bassin dans sa propriété de l'*Ermitage*, au milieu d'une pelouse, où elle est encore² ».

Il ne faudrait pas remonter loin dans le passé pour trouver, même dans les classes aristocratiques en Europe, une complète insouciance des soins les plus élémentaires de la propreté du corps. Un auteur anglais dit des Écossais, à la date de 1650 : « Beaucoup de leurs femmes sont si sales qu'elles ne lavent leur linge qu'une fois par mois, environ, et leurs mains et leur figure, à peu près une fois l'an³. »

Marie de Romieu, dans son *Instruction pour les jeunes dames*, leur recommande de se tenir « bien nettes, quand ce ne serait que pour satisfaction de soy-mesme ou d'un mari... Encore, ajoute-t-elle, ne faut-il pas faire comme quelques-unes que je cognois, qui n'ont soin de se tenir propres, sinon en ce qui paroist à descouvert, se tenant ordes et sales au demeurant de ce qui est sous le linge ».

Un autre auteur du temps, Pont de Drusac, reproche aux femmes, dans un opuscule en vers publié vers 1530, d'user de senteurs plutôt que d'eau claire « augmentant ainsi les mauvaises odeurs qu'elles vouloient déguiser ».

« J'ai connu, rapporte Brantôme, beaucoup de gentilshommes qui, premier que porter leurs bas de soye, prioient leurs dames et maîtresses de les porter devant eux quelque huit ou

1. Notons en passant que la forme actuelle de nos baignoires, en cuivre ou en zinc, est assez récente. Elle fut imaginée, en 1768, par un chaudronnier de Paris nommé Level. Auparavant, on se baignait dans des cuves de bois ou de terre, comme font encore les Japonais (v. H. Havard, *Dictionn. de l'ameublement*, art. Baignoire).

2. V^{te} G. d'Avenel, *Le mécanisme de la vie moderne*, *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1897.

3. Whitelock, *Memorials*, 1732, p. 468.

dix jours, du plus que du moins, et puis les portoient en très grand vénération et contentement d'esprit et de corps.»

Marguerite de Valois, se mettant en scène sous le nom d'Uranie, vante la beauté de ses mains, « encore, dit-elle, qu'elle ne les eût pas décrassées depuis huit jours¹ ». M^{me} de Motteville rapporte que la reine Christine de Suède, dînant à Compiègne en grande cérémonie, avec Anne d'Autriche et les dames de la cour, avait « les mains si crasseuses qu'il était impossible d'y apercevoir quelque beauté² ». Olivier de Serres, traitant, dans un chapitre de son *Théâtre d'agriculture*, de la tenue d'un gentilhomme campagnard, croit devoir donner quelques conseils relatifs à « la netteté du cuir » : « c'est, dit-il, une particularité très requise à la conservation de la santé que de tenir nettement la personne. Pour laquelle cause, le principal ne sera oublié, qui est la personne, se lavant souvent les mains, quelquefois la face. » Un ouvrage de savoir vivre, intitulé *Les lois de la galanterie françoise*, publié en 1644, parle d'un « luxe de propreté » qui commence à se répandre et qui consiste à « se laver les mains tous les jours », et le visage « presque aussi souvent. » Et il est à remarquer que, selon la politesse du temps, hommes et femmes s'embrassaient à chaque rencontre, ce qui était la manière de saluer³. Les Espagnols, fidèles à ces traditions, tiennent pour suspects les moyens d'entretenir la propreté. Une de leurs maximes déclare l'eau malséante et le savon perfide : « *L'agua es indigno y el jabon traidor* ». Dès que les Maures furent chassés d'Espagne, les prêtres firent fermer les maisons de bains, comme contraires au christianisme victorieux, et les Espagnols ont regardé les ablutions comme une pratique dangereuse pour la foi, qui les ferait suspecter d'islamisme. Ils en vinrent à croire qu'ils com-

1. *La Ruelle mal assortie*.

2. *Mémoires*, ch. XLIX.

3. Montaigne, *Essais*, III, 5 ; en 1670, un personnage d'une comédie de de Visé, *Le gentilhomme Guespin*, dit encore :

« ...Baisez donc Madame :

C'est toujours en baisant qu'on salue une femme. »

La même coutume est constatée par les comédies de Molière (*Femmes savantes*, III, 3, v. 946 ; et *Malade imaginaire*, II, 5).

promettaient leur salut en se nettoyant. Grégoire de Tours rapporte que Dieu fit connaître à Saint-Martin, qui priait au tombeau de Sainte-Vitaline, que son entrée dans le paradis avait été différée en punition de ce qu'elle s'était lavé le visage un vendredi saint. Naguère, on a canonisé Saint-Labre, dont le grand mérite fut d'avoir donné l'exemple d'une saleté idéale. Malgré la boutade de Louis Veuillot reprochant aux raffinés de nos jours de « se vautrer dans la propreté » et assurant que « l'avenir est aux peuples sales », le goût de la netteté du corps et des vêtements est un des plus incontestables gains de la civilisation moderne. Il a pour base le sentiment de la dignité personnelle, et il est moral de regarder, avec la sagesse britannique, la propreté comme une demi-vertu.

L'art de reblanchir et de purifier les tissus salis par l'usage est resté longtemps empirique. Dans le principe, on se contentait de les laver à grande eau, comme on lavait parfois le corps, et de là vient le rôle symbolique attribué à l'eau dans certaines cérémonies religieuses (baptêmes, ablutions, bains sacrés...) qui lui attribuent le pouvoir d'enlever les souillures morales de même que les souillures matérielles. Ces lavages constituaient une fonction domestique dont les femmes étaient chargées. Dans un des plus gracieux épisodes de l'*Odyssée*, Homère montre la princesse Nausicaa venant, avec ses suivantes, laver à la rivière le linge et les vêtements de la maison de son père¹. Mais le faible pouvoir dissolvant de l'eau ne suffisait pas à faire disparaître toutes les impuretés. Pour décomposer les taches grasses, on dut recourir à des lessives alcalines préparées avec les sels de potasse extraits des cendres, résidu de la combustion du bois dans les foyers. Cette coutume immémoriale est encore suivie par les ménages rustiques, bien que, depuis un siècle, il soit plus économique d'employer la soude, extraite du sel marin.

Les Gréco-Romains, qui ne faisaient guère usage de linge de corps et ne portaient habituellement que des vêtements de laine, les envoyaient de temps à autre chez le foulon pour les net-

1. *Odyssée*, VI.

toyer et les reblanchir. Pline décrit l'ordre des manipulations : « d'abord on lave l'étoffe avec de la terre sarde ; puis on l'expose à une fumigation de soufre ; ensuite on nettoie à la terre cimoliée » (craie de Cimole¹). On peut suivre le détail de ces opérations dans les peintures qui ornaient la *fullonica* découverte à Pompéi. Mais c'étaient là des soins coûteux, et beaucoup, pour en éviter la dépense, gardaient tels quels leurs vêtements, jusqu'à usure complète. De là une malpropreté générale, source de sérieux dangers, par suite de l'irritation que cause à la peau le contact de la laine imprégnée des exhalaisons du corps. La lèpre, ce fléau que les peuples de l'antiquité léguèrent à ceux du moyen âge, sévit avec intensité parmi ces derniers. D'après Matthieu Pâris, la France, au XIII^e siècle, comptait 2 000 léproseries et l'Europe 19 000.

De tous les adjuvants employés pour faciliter le blanchissage, le savon, composé de sels alcalins (potasse ou soude) et de corps gras, est le plus utile. La vulgarisation de son usage n'est cependant pas ancienne, et la consommation de ce produit n'a pris d'importance que depuis une époque toute récente. La première mention historique du savon se lit dans un passage de Jérémie : « Quand tu te laverai avec du nitre, dit l'Éternel au pécheur, et que tu prendrais beaucoup de savon, ton iniquité ferait encore tache devant moi². » Les Grecs d'avant notre ère ne paraissent pas avoir connu le savon. Pline parle d'un mélange de cendres et de suif dont il attribue la découverte aux Gaulois³. Le nom de *sapo* qu'il lui donne, se rattache, comme celui de *σάπων* des écrivains grecs de la même époque, à un radical germanique ou celtique dont proviennent également le bas allemand *sepe*, l'anglais *soap*, l'allemand *seife*, le danois *sæbe* et le français *suif*. Toutefois, si les anciens de cette période n'ont pas ignoré le savon, ils n'en faisaient qu'une application des plus restreintes. Les Gaulois et les Germains s'en servaient surtout en guise de cosmétique, pour décolorer les cheveux. Les Romains le recherchaient pour le même usage, et ils en essayèrent la fabrication,

1. *Hist. nat.*, XXXV, 57.

2. *Jérémie*, II, 22.

3. *Hist. nat.*, XXVIII, 12.

car les fouilles de Pompéi ont mis au jour un atelier de savonnerie avec des baquets pleins encore d'un savon bien conservé¹.

D'abord simple article de toilette, le savon ne tarda pas, sans doute à raison de l'emploi du linge de table, qui date de cette époque, à être utilisé pour le blanchissage des tissus de luxe. Le médecin grec Aristée, qui vivait sous Trajan, indique à peu près l'époque de ce nouvel emploi du savon, par la qualification qu'il lui donne de « substance servant à nettoyer les impuretés des étoffes² ». Néanmoins, la fabrication et l'usage du savon, dont il est très peu question chez les écrivains du moyen âge, n'ont acquis quelque développement que dans des temps tout voisins du nôtre. La préparation du savon blanc ou marbré, fait avec de l'huile d'olive, prit naissance à Savone, en Italie, et fut introduite en France par les soins de Colbert. Cette industrie a réalisé de rapides progrès depuis que Chevreul, au commencement de ce siècle, a, par ses recherches, éclairé la théorie de la saponification. On fabrique aujourd'hui des savons avec toutes sortes de substances grasses ou oléagineuses. Les savons mous, à base de potasse, se font avec des huiles de lin, de chènevis, de colza, etc. ; les savons durs, à base de soude, avec des huiles impures, le suif, les graisses, etc. En 1894, la seule ville de Marseille a fabriqué 113 millions de kilogrammes de savon valant 50 millions de francs. Ce produit, dont les anciens ont presque ignoré l'usage, remplit dans l'économie domestique des modernes une fonction essentielle, et l'on serait fondé à dire, avec Liebig, que « la quantité de savon consommée par une nation peut servir à mesurer le degré de son opulence et de sa civilisation, car le manque de propreté est le signe le plus évident de la pauvreté et de la misère³ ».

Grâce à la transformation des mœurs qu'ont opérée l'usage devenu général du linge de corps, de table ou de toilette et le goût croissant de la propreté, le blanchissage s'est organisé en industrie spéciale dans les villes. On jugera de son importance par ce fait que, à Paris seulement, le blanchissage public a

1. E. Breton, *Pompéi*, p. 253-331.

2. *De morborum causis et curatione*.

3. *Lettre IX sur la chimie*.

passé, de 25 millions de francs en 1855, à 40 en 1870, et à près de 60 en 1882. D'après le Comité d'organisation de l'exposition du travail (1895), on admet que chaque français salit en moyenne 2^{kg},5 de linge par semaine, ce qui représente 46 500 000 quintaux métriques de linge à blanchir par an, qu'on peut porter à 60 millions avec les hôtels et restaurants. Or, le prix moyen du blanchissage revient à 10 francs le quintal, ce qui fait pour l'ensemble 600 millions de francs. On y emploie 24 millions de francs de sel de soude, 45 millions de francs de savon, 2 500 000 francs d'eau de javel, 45 millions de francs de combustible... Les diverses opérations que comprend le blanchissage (trempage à l'eau froide, lavage préalable, lessivage, savonnage, rinçage, égouttage, pliage et repassage), exigeaient autrefois un temps assez long ; elles ont été rendues expéditives par l'introduction méthodique de procédés perfectionnés. Le lessivage à la vapeur, proposé par Chaptal et rendu pratique par Curaudeau¹, accélère singulièrement le travail tout en diminuant la dépense de combustible, de sels alcalins et de savon. Les appareils de ménage, dits *lessivateurs*, construits d'après ce principe, se sont vite propagés. Le lavage à la brosse, le séchage au moyen d'*hydro-extracteurs* qui expulsent l'eau par une action centrifuge, enfin le repassage entre des cylindres ont supprimé toutes les causes de lenteur, et permettent d'exécuter le blanchissage en quelques heures, par tous les temps. Quant à la coutume d'empeser le linge pour lui donner de la tenue, bien qu'elle ait une origine immémoriale, puisque sur les plus vieux monuments iconographiques de l'Égypte et de la Chaldée, les personnages portent des vêtements à plis réguliers et tuyautés qui ne peuvent avoir été obtenus qu'au moyen d'un empesage et de fers à repasser², elle n'est guère devenue commune qu'à partir du xvi^e siècle, où la mode l'exagéra, comme on le voit par les fraises et les collets des portraits du temps de Henri III.

1. *Essai sur le blanchissage à la vapeur*, Paris, 1806.

2. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, p. 655-656 ; t. II, p. 599-600.

CHAPITRE III

TEINTURE DES TISSUS

L'art de teindre les tissus a été pratiqué en Orient dès les temps les plus anciens qu'éclaire l'histoire. L'antique Chaldée le connaissait. La confection immémoriale de broderies et de tapisseries multicolores suffirait à le prouver. L'Inde, d'où les toiles peintes nous sont venues, et la Chine, patrie de la soie, ont appliqué de tout temps des procédés de teinture. Les annalistes du Céleste Empire font remonter au règne mythique de Chin-Noung, successeur de Fo-Hi, l'attribution aux différentes classes de la population de vêtements de couleur spéciale destinés à distinguer les rangs. Le jaune, couleur du soleil, fut dès lors réservé aux membres de la famille impériale. Le *Chou-king* mentionne, sous le règne de l'empereur Yao (2205 ans avant notre ère) des soieries rouges, blanches et noires.

Les Égyptiens, qui furent les meilleurs chimistes de l'antiquité ou, pour mieux dire, les créateurs de la chimie (ainsi nommée d'un des anciens noms de l'Égypte), savaient produire des teintures variées et solides. Des peintures funéraires vieilles de quatre à cinq mille ans témoignent déjà d'un habile emploi des couleurs. Les teinturiers égyptiens n'ignoraient même pas l'artifice des *mordants* qui suppose une industrie avancée. Pline décrit et admire les effets de ce procédé que les Romains n'auraient pas été capables d'imiter : « Dans le nombre des arts merveilleux que l'on pratique en Égypte, doit, dit-il, figurer la préparation des toiles qui servent à faire des vêtements. On les peint, non en les couvrant avec des couleurs, mais en appliquant des mordants, qui d'abord ne paraissent pas dans les tis-

sus. Les toiles, plongées dans une chaudière de teinture bouillante, sont retirées un instant après colorées. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que, quoiqu'il n'y ait qu'une couleur, le tissu en reçoit de différentes, selon la qualité des mordants, et ces couleurs ne peuvent ensuite être emportées par le lavage¹. » Les Phéniciens, instruits peut-être à l'école des Égyptiens, pratiquèrent l'industrie tinctoriale avec un succès qui rendit leurs produits célèbres dans l'antiquité. Ils découvrirent de nouvelles et splendides couleurs. La Bible parle souvent des étoffes teintes de Tyr. Dans l'*Exode*, Jéhovah ordonne à Moïse d'employer à la construction du tabernacle des tissus teints en hyacinthe, en pourpre, en écarlate, des peaux de mouton teintes en rouge et en violet².

L'industrie savante de la teinture pénétra tardivement en Europe. Les Grecs, avant Alexandre, et les Romains, avant César, ne portaient que par exception des vêtements de couleur. Les courtisanes, qui, pour attirer les regards, ont toujours eu le goût, on pourrait dire professionnel, des couleurs voyantes et des toilettes tapageuses, se mirent les premières à porter des vêtements brillamment nuancés. Des lois même en firent la marque distinctive de leur condition et obligèrent les hétaires à se parer de tuniques bigarrées³, afin qu'on ne pût les confondre avec les femmes honnêtes, vouées au blanc, symbole de pureté morale. Néanmoins, les matrones, toujours disposées à imiter les artifices et les moyens de séduction qu'elles voyaient, à leur détriment, si bien réussir aux courtisanes, adoptèrent aussi les vêtements de couleur, et les vases peints les représentent souvent vêtues d'étoffes bariolées⁴. Mais une loi, citée par Lucien, défendait de paraître dans les cérémonies religieuses avec des habillements colorés, soit pour rappeler un moment les réfractaires à l'austérité des mœurs antiques, soit afin d'éviter aux yeux artistes des Grecs les disparates de couleurs juxtaposées.

1. *Hist. nat.*, XXXV, 2.

2. *Exode*, xxv, 4, 5 ; xxvi, 1.

3. Τῶς ἑταίρας ἀνθίνα φουρεῖν (v. Petit, *Leges atticæ*, titre V, p. 576, et Suidas, ἑταῖροι).

4. V. *La vie antique*, t. I, p. 236, 237.

posées et d'arriver par l'uniformité de ton à de plus puissants effets d'ensemble. La même règle est quelquefois observée par les catéchumènes ou les confréries dans les processions catholiques.

A Rome, la simplicité des mœurs empêcha longtemps les produits de la teinture de faire de sensibles progrès. Quoique, parmi les sept collèges d'artisans institués par Numa, il y eût une corporation de teinturiers¹, cette industrie ne prit d'extension qu'à partir des guerres puniques. Plaute parle d'étoffes teintées en rouge de feu, violet, jaune pâle, safran orangé...². Lorsque parurent ces brillants tissus, les courtisanes seules, comme en Grèce, osèrent d'abord les étaler. Des vêtements de couleur étaient un signe d'immodestie et de dissolution. Bientôt pourtant les matrones succombèrent à la tentation du luxe nouveau. En vain Caton, censeur morose, s'efforça de les ramener au blanc et à la pudeur ; la loi Oppia, qui interdisait aux femmes honnêtes les vêtements de couleur, ne fut pas longtemps observée, et l'universelle coquetterie se para sans honte des nuances les plus incompatibles avec la vertu. Ovide, plus indulgent, se contente de donner aux belles le sage conseil d'assortir la couleur de leurs vêtements aux convenances de leur teint ; mais, par une option opposée aux exigences du goût moderne, il recommande le blanc aux brunes et le noir aux blondes, effet de contraste plus que d'harmonie. A ce propos, il détaille les teintures variées dont l'industrie savait orner les tissus, et dont les fresques de Pompéi nous ont conservé le reflet, le pourpre, le bleu de ciel, le vert de mer, une nuance aurore et une infinité d'autres dont il compare la diversité à celle des fleurs du printemps. Sous l'empire, les hommes, rivalisant de vanité avec les femmes, se parèrent aussi de vêtements de toute couleur. Les Pères de l'Église fulminent contre ces scandaleux étalages d'étoffes teintées. Les plus modérés disent qu'on devrait laisser aux initiés des mystères bachiques les vêtements chargés de

1. Plutarque, *Numa*, 17.

2. « Caupones flammarii, violarii, carinarii, crocotarii... » (*Épidique*, 206 à 216).

3. *Artis amatorix*, III, 189-192.

fleurs qui ressemblent à un parterre, et abandonner aux histrions du cirque les broderies d'or et d'argent.

Les Gaulois nos ancêtres avaient un goût prononcé pour les couleurs vives. Virgile¹, Tacite² et, huit siècles plus tard, le moine de Saint-Gall³, parlent de leurs saies multicolores. Le dernier constate que les Francs de Charlemagne leur avaient emprunté l'usage des sayons rayés. La tradition de ces vêtements à raies de couleur se retrouve encore dans la *limousine* des paysans du centre de la France, la *cape espagnole* et le *plaid écossais*. Pline attribue expressément aux Gaulois l'invention des tissus à carreaux⁴. Les Calédoniens portaient aussi de ces étoffes quadrillées que nous appelons *écossaises*, et le terme de *tartan* qui sert à les désigner, semble dérivé du gallique *tarstin*⁵ (en travers). Chez les Highlanders, la nuance et l'entrelacement de ces carreaux avaient une signification héraldique et servaient, comme les tatouages d'autrefois, à reconnaître les clans. Pline fait l'éloge de l'habileté des teinturiers gaulois, mais avec une restriction qui en diminue beaucoup la valeur : « Les Gaulois transalpins, dit-il, reproduisent avec des herbes la pourpre tyrienne, la conchylienne et toutes les autres couleurs..., mais ces teintures ont le défaut de ne pas supporter le lavage⁶. » Il était donc difficile d'approprier des vêtements aussi peu solidement teints, et il fallait les porter jusqu'à usure complète.

Comme les populations de l'antiquité, celles du moyen âge ne purent guère, sauf une aristocratie restreinte, se permettre le luxe de la couleur et durent s'habiller uniformément des seules nuances naturelles aux lainages, le blanc, le brun et le noir. Ces teintes caractéristiques se retrouvent dans le costume traditionnel des ordres monastiques, d'où les autres couleurs sont sévèrement exclues, à titre de superfluité mondaine. L'industrie tinctoriale, déchue et presque abandonnée en Occident par suite

1. « Virgatis lucent sagulis » (*Énéide*, VIII, 660).

2. « Sagulis multicoloribus » (*Histoires*, V, 23).

3. « Variegatis lucent sagulis » (*Gestes de Charlemagne*, I, 36).

4. *Hist. nat.*, VIII, 74.

5. Michelet, *Origines du droit*, p. 209.

6. *Hist. nat.*, XXII, 3.

des invasions des Barbares, se maintint mieux en Orient et particulièrement à Byzance. C'est de là que, jusqu'au XII^e siècle, les princes et les gens d'église tirèrent les tissus somptueusement colorés dont se composaient leurs habillements d'apparat. Après les premières croisades, les riches cités italiennes, Venise, Gênes et Florence, instruites par leurs relations avec les Byzantins, firent renaître l'art de teindre et lui durent en partie la renommée de leurs manufactures de draps et de soieries. Le premier recueil connu de procédés tinctoriaux (*Marisgola del arte de gli tintori*) parut à Venise en 1429. Déjà les Flandres avaient acquis aussi de la réputation dans ce genre de travail. La France, qui devait y exceller à son tour, se mit le plus tardivement à l'œuvre. Sous François I^{er}, un Flamand nommé Gilles Gobelin étant venu fonder à Paris un établissement de teinturerie sur le modèle de ceux qui prospéraient dans les Flandres, l'entreprise parut si téméraire que son atelier fut qualifié de « Folie Gobelin¹ », et le succès dont il étonna nos aïeux ne put, selon les idées du temps, être expliqué que par un pacte avec le diable. Ce fut le point de départ d'une de nos fabriques nationales les plus renommées.

Nous ne pouvons exposer ici en détail l'histoire des couleurs sans nombre usitées dans la teinture; bornons-nous à donner quelques brèves indications sur celles qui ont joui de la plus grande célébrité.

Le rouge de pourpre fut longtemps, à raison de son éclat, la couleur la plus estimée. On en para les idoles des divinités et les personnages puissants. Le droit de porter la pourpre devint un privilège royal, consulaire, sénatorial et impérial. La robe rouge, costume des cardinaux dans le clergé catholique, continue par tradition la toge rouge des sénateurs romains. Les empereurs byzantins se réservèrent cette couleur comme un attribut de la majesté impériale, d'où les expressions « revêtir la pourpre », « né dans la pourpre » (porphyrogénète). Aux XII^e et XIII^e siècles, l'écarlate constituait en France un droit seigneur-

1. Rabelais le mentionne sous ce nom.

rial auquel seuls pouvaient prétendre les princes, les chevaliers et les dames de haut parage. Un fabliau¹ montre la cour allégorique de l'orgueil habillée de rouge, et l'on croit que le terme *roque*, qui en dérive, rappelle la fierté des personnages parés de cette teinte enviée. Une ordonnance de Henri II (1549) ne permet encore qu'aux princes et aux princesses de porter des vêtements teints en rouge cramoisi.

On sut très anciennement teindre en écarlate au moyen du kermès, petit insecte² qui vit sur le chêne du même nom. Cette brillante couleur était recherchée des Hébreux du temps de l'*Exode*³. L'Inde s'en servait aussi pour teindre le coton. Les Romains en faisaient usage, et, selon Pline, l'Espagne acquittait avec ce produit la moitié de son tribut annuel⁴. Très appréciée au moyen âge, où les seigneurs en imposaient des redevances à leurs serfs, la couleur extraite du *coccus* fournissait le *vermillon* (de *vermiculus*, petit ver, nom sous lequel l'insecte était désigné, avant que le terme arabe de *kermès* l'eût remplacé).

Les Phéniciens découvrirent une pourpre plus riche encore, qui a joui pendant vingt siècles d'une incomparable célébrité. Les rois de Perse s'en attribuèrent le monopole dans leurs États, et leur trésor en accumulait de tels approvisionnements que, lorsqu'Alexandre s'empara de Suse, il y trouva, selon Plutarque, 5000 quintaux de pourpre d'Hermione, amassés depuis 190 ans, et dont la valeur, au prix de 500 francs la livre, aurait représenté 250 millions de notre monnaie. Au 1^{er} siècle avant notre ère, la belle pourpre de Tyr coûtait 800 francs la livre⁵.

Cette royale couleur se préparait avec des coquillages appartenant aux deux genres *Rocher* (*Murex trunculus*, *M. brandaris*) et *pourpre* (*Purpura hæmastoma*, *P. lapillus*), dont on retirait une pourpre et un violet. Leur prix élevé s'explique par ce motif que les coquillages n'étaient pas très abondants et que chacun d'eux ne donnait qu'une goutte de couleur. La préparation de cette

1. *Le Chemin du paradis*.

2. *Coccus ilicis* en Asie, *Coccus Polonicus* en Europe.

3. *Exode*, xxv, 4 ; xxxv, 25.

4. *Hist. nat.*, XVI, 12.

5. Baudrillart, *Hist. du luxe*, t. II, p. 113.

teinture si célèbre a complètement cessé depuis le XII^e siècle. On en a imputé la perte aux prohibitions rigoureuses des empereurs byzantins, qui avaient interdit, sous peine de mort, l'usage de la pourpre à tous autres qu'aux membres de leur famille. La production fut ainsi réduite à une extrême insignifiance et le procédé, tenu secret, finit par se perdre, quoique des auteurs anciens l'aient assez longuement décrit¹. Peut-être aussi l'industrie fut-elle arrêtée par la difficulté croissante de se procurer des coquillages recherchés depuis tant de siècles avec une telle avidité qu'on voit encore, près de Sidon, de vastes amas composés de leurs débris.

Peu après le moment où venait de disparaître l'antique pourpre phénicienne, l'Europe fut mise en possession d'équivalents qui la font moins regretter. En 1300, un négociant de Florence, nommé Federigo, ayant appris dans le Levant la préparation de l'*orseille* (qui résulte de l'oxydation de lichens par l'ammoniaque et qu'on croit être la *pourpre d'Amorgos* ou de *Gétulie*, également très estimée des anciens), l'introduisit en Toscane et fit une si rapide fortune qu'il devint le chef d'une des plus grandes familles du pays, appelée d'abord *Oricellarii*, puis, par corruption, *Rucellarii*, *Rucellaï*. Après la conquête du Mexique par les Espagnols, l'Europe s'enrichit de la teinture de cochenille, qu'avaient découverte les Mexicains. Toutefois, on n'a su en extraire la splendide écarlate que vers le milieu du XVII^e siècle. L'Europe faisait plus communément usage de garance pour teindre en rouge.

L'admirable couleur bleue que fournit l'*indigo* avait de tout temps été exploitée dans l'Inde, d'où la tiraient les anciens à partir de l'expédition d'Alexandre. Dioscoride la mentionne et Pline dit qu'elle était la plus admirée après la pourpre². Usité en Orient au moyen âge, l'indigo fut introduit en Italie par les Juifs. Il en arrivait aussi en France, car on le trouve relaté dans un tarif de la ville de Marseille en 1228. Mais l'Europe n'en fut abondamment pourvue que lorsqu'elle put, au XVI^e siècle, le

1. V. Pline, *Hist. nat.*, IX, 60-65 ; Pollux, *Onomast.*, I, 45-49.

2. *Hist. nat.*, XXXV, 27.

demander sans intermédiaire aux lieux même de production. Néanmoins, son emploi dans la teinture ne s'établit pas sans lutte avec des préjugés économiques, les gouvernements s'appliquant à favoriser, par des règlements protecteurs, le pastel indigène contre la couleur étrangère. En Angleterre, l'usage de l'indigo, proscrit par Élisabeth, ne fut toléré que sous Charles II. En Allemagne, des arrêts sévères interdisaient la « couleur du diable », et, chaque année, les teinturiers de Nuremberg devaient s'engager par serment à ne se servir que de pastel. Un édit de Louis XIII reproche aux teinturiers de gâter les textiles par leurs « mauvaises drogues » et prend soin de leur indiquer les « bonnes et loyales teintures », comme de leur interdire les « fausses et défendues ». Le pastel était recommandé, l'indigo proscrit sous des peines qui atteignaient aussi les introducteurs et les « recéleurs ». Le pastel avait été une source de richesse pour les provinces du Midi, à tel point que la rançon de François I^{er} dut, sur la demande de Charles Quint, être cautionnée par un marchand de pastel¹. Colbert autorisa en France (1664) la teinture d'indigo, mais à condition de consommer cent fois autant de pastel. L'industrie n'eut qu'en 1737 la liberté de ses choix. En 1840, le monde civilisé recevait environ 5 500 000 kilogrammes d'indigo, valant sur place 75 millions de francs. En 1895-96 l'Inde en exportait pour 135 millions de francs².

Nous avons vu l'ancienneté de l'emploi du pastel chez les Bretons et les Celtes. Cette couleur, longtemps usitée, n'a pas pu, même avec le secours de la protection, soutenir la concurrence de l'indigo, et le pastel a presque disparu de nos cultures, comme plus récemment la garance. Mentionnons encore la gaude et le safran, employés pour la teinture en jaune dès l'époque romaine. Au xvi^e siècle, le nouveau monde fournit à l'ancien une riche série de bois colorants, le campêche, le brésil, le rocou, le bois jaune, etc.

Plus malaisée, parce qu'elle exigeait des connaissances de chimie, l'exploitation des couleurs minérales, très anciennement

1. G. d'Avenel, *Les soies*.

2. *L'industrie textile*, 15 avril 1901.

essayée, n'a pu s'organiser et prendre de l'extension que dans l'âge moderne. Les Égyptiens utilisaient le bleu de cobalt. Il est question, dans le Pentateuque, de tissus couleur d'hyacinthe¹. Aux sels de fer, dont la préparation est ancienne, la science a récemment ajouté l'arséniate de cuivre, les sulfures d'arsenic, le chromate de plomb, le protoxyde de manganèse, le bleu de Prusse, découvert à Berlin par Dirsbach (1710), mais dont la préparation ne devint publique qu'en 1724, enfin le bleu d'outremer artificiel, inventé par Guimet en 1827, et qui a abaissé le prix de l'outremer de 600 francs le kilogramme à 2 ou 3 francs.

Jusque vers le milieu du XIX^e siècle, la teinture ne faisait guère emploi que de couleurs d'origine animale ou végétale, plus ou moins difficiles et coûteuses à produire. Depuis une génération à peine, l'apparition de couleurs nouvelles, extraites du goudron de houille, opère dans cette industrie une révolution profonde. Le fonds de matière colorante peut être obtenu à très bas prix et en quantité presque inépuisable, car on évalue par centaines de mille le nombre des tonnes de goudron que livrent les usines à gaz. Dans ce résidu, dont la composition est d'une complexité très grande, les analyses des chimistes ont su distinguer une cinquantaine de corps dont plusieurs, tels que la benzine, l'acide phénique, la naphthaline et l'anthracine, modifiés par voie de synthèse, fournissent une palette merveilleuse de couleurs qui ne permet plus à la nature dépassée de lutter contre l'art humain.

En 1856, Perkins, appliquant les recherches théoriques d'Hoffman, découvre le violet d'aniline (*mauvéine*). Bientôt après (1858) parut le rouge d'aniline (*rosaniline* ou *fuchsine*), trouvé par Renard et Verguin, point de départ d'une très riche série. La *coralline* date de 1860. L'*alizarine*, obtenue par Græbe et Liebermann, et la *purpurine*, l'une et l'autre extraites de l'anthracine, sont identiques au principe colorant de la garance. De même, l'*indigotine*, découverte en 1881, est pareille à l'indigo naturel, et le remplace comme les dérivés de la pur-

1. *Nombres*, xv, 38.

purine ont éliminé la cochenille. De 135 millions de francs en 1895-96, l'exportation indienne de l'indigo est tombée en 1898-99 à 75 millions¹. En somme, on compte aujourd'hui environ 300 couleurs distinctes provenant des produits de distillation de la houille, spectre de nuances qu'un prodige de science tire d'une même substance incolore, et que de minimales réactions font évoluer en divers sens au gré de l'opérateur. La science est présentement avancée à tel point dans cet ordre de recherches que les chimistes peuvent prévoir avant expérience le résultat des combinaisons qu'ils préparent, dire par avance les propriétés tinctoriales du produit, son action sur les mordants, etc. La fabrication industrielle de ces couleurs n'a commencé qu'en 1861, à Manheim. En 1884, leur production était estimée valoir 100 millions de francs, et, en 1894, elle dépassait 150 millions pour l'Allemagne, l'Angleterre et la France réunies. En 1898, l'Allemagne seule exportait pour près de 14 millions de marks (17 290 000 francs) d'huiles d'aniline et de sels d'aniline, pour 17 millions de marks (20 995 000 francs) d'alizarine, pour 72 millions de marks (88 920 000 francs) de matières colorantes dérivées du goudron de houille, et, pour plus de 77 millions de marks (95 095 000 francs) en 1900².

En même temps, le prix, d'abord élevé, de ces couleurs artificielles, s'abaissait dans des proportions inouïes à mesure que se perfectionnaient les procédés d'extraction. En quelques années, on a vu l'aniline descendre de 150 francs à 3 ou 4 le kilogramme, la fuchsine, de 1 200 francs à 50. C'est pourquoi l'alizarine et la purpurine ont fait à la garance ainsi qu'à la cochenille une concurrence ruineuse et supprimé leur production³. L'indigotine menace l'indigo d'un sort pareil.

Au début, il est vrai, on était fondé à reprocher aux couleurs industrielles d'avoir plus d'éclat que de solidité. Mais on

1. *L'Industrie textile*, 15 avril 1901. En même temps on trouvait moyen, en Allemagne, de fabriquer l'indigo artificiel au prix de 14 marks (environ 17 fr. 30) le kilogramme. *L'Economiste français*, 24 mai 1902.

2. Arthur Raffalovich, *L'Economiste français*, 24 mai 1902.

3. La découverte de l'alizarine a fait tomber dans le département de Vaucluse les terres à garance de 10 000 francs l'hectare à 500 francs.

s'applique à les rendre stables. Une trentaine sont déjà très fixes ; on en compte un pareil nombre qui ont une fixité à peu près suffisante. La plupart des autres en sont trop dépourvues pour être d'une utilité réelle. Toutefois, de si brillants succès obtenus en quelques années autorisent à beaucoup attendre de l'avenir.

L'art savant de la teinture dispose maintenant de ressources d'une variété infinie, et il n'est aucune nuance qu'il ne puisse reproduire à volonté sur des tissus. Comme confirmation de ce fait, disons que, aux Gobelins, on tient pour indispensables au travail des tapisseries les 14420 couleurs classées par Chevreul dans ses « cercles chromatiques » et qui résultent de la dégradation par séries des trois couleurs fondamentales du spectre, le bleu, le jaune et le rouge.

Mentionnons pour terminer les procédés employés pour donner de l'adhérence aux couleurs. Ces pratiques délicates, très perfectionnées de nos jours, consistent à purifier les textiles et à les rendre sensibles à l'action de la teinture. L'industrie fait surtout usage de *mordants* qui, doués d'une double affinité pour les fibres des tissus et pour l'agent tinctorial, fixent ainsi des couleurs qui, par elles-mêmes, seraient dépourvues de pouvoir adhérent. L'alun est le plus usité de ces auxiliaires. Jusqu'à la Renaissance, l'Europe dut le tirer de l'Orient. L'Italie apprit alors à l'extraire de son sol, mais en quantités insuffisantes. L'emploi de ce mordant s'est fort étendu depuis la fin du dernier siècle où les recherches des chimistes enseignèrent à le retirer de minéraux communs et de l'alumine même, partout abondante. L'usage du chlorure d'étain, qui avive les couleurs et leur donne du brillant, est attribué à Cornélius Drebbel, dont le fils Kuster porta le procédé en Angleterre, vers 1553. Citons encore l'acétate et le sulfate, soit d'alumine, soit de fer, les sels de cuivre, la noix de galle, le tanin, etc. L'acide oxalique est précieux comme « rongeur », pour neutraliser les mordants aux places où l'on veut ménager des « réserves ».

CHAPITRE IV

IMPRESSION DES TISSUS.

Plus ingénieuse et plus décorative que la teinture, qui se borne à colorer uniformément les tissus, l'impression ajoute l'agrément du dessin au charme du coloris, fond dans une harmonieuse alliance des tons différents et produit de la sorte des effets supérieurs.

Un avocat de Lille, plaidant un procès en contrefaçon, a pu soutenir que le premier qui, par mégarde, fit sur son vêtement une tache de fruit ou de graisse, avait été l'inventeur des toiles peintes. C'était peut-être remonter un peu haut pour les besoins de quelque mauvaise cause. La découverte initiale devrait plutôt être attribuée au chercheur bien avisé qui entreprit de relever, en combinant diverses couleurs, les aspects monochromes obtenus par les opérations du blanchiment ou de la teinture. Mais l'application simultanée de plusieurs couleurs sur un même tissu était entourée de difficultés si grandes qu'elles durent paraître longtemps insurmontables. On se contenta d'abord d'exécuter à l'aiguille, sur les pièces de vêtement, des broderies multicolores imitant la peinture et retraçant un dessin, ou de mêler, dans l'étoffe même, par un artifice de tissage, des fils de différentes couleurs. Dans l'un et l'autre cas, le travail, long et dispendieux, ajoutait beaucoup au prix du tissu. Ce tissu, qui ne pouvait devenir vulgaire, provoquait d'ardentes convoitises. Dans la *Genèse*, la robe « bariolée¹ » que Jacob

1. « Tunicam polymitam » (*Genèse*, xxxvii, 3).

avait donnée à Joseph suscite la jalousie de ses frères et les détermine à comploter sa perte. Hérodote raconte de même qu'Amestris, femme de Xerxès, ayant fait cadeau à ce prince d'un vêtement superbe, de diverses couleurs, qu'elle avait tissé de ses propres mains, Xerxès le céda à Artaynte, sur la demande pressante de celui-ci, ce dont la reine irritée tira une vengeance terrible¹.

Les Égyptiens étaient parvenus, par l'emploi des mordants, à pouvoir teindre un même tissu de diverses couleurs, et les vêtements des femmes égyptiennes, dans les représentations que nous en avons, offrent parfois une ornementation analogue à celle de nos toiles peintes. Mais un artifice aussi simple ne permettait pas d'aller bien loin dans cette recherche d'effets. L'industrie des tissus peints doit plutôt être regardée comme originaire de l'Inde, où elle était pratiquée dès les temps anciens, et qui a fourni à l'Europe moderne les modèles que celle-ci a imités puis bien vite dépassés. Hérodote dit que les peuples du Caucase (dans lesquels il ne faut sans doute voir que des intermédiaires commerciaux) savaient imprimer sur leurs vêtements des figures d'animaux à l'aide de couleurs si solides qu'elles duraient autant que l'étoffe². Strabon parle aussi avec admiration de ces toiles de l'Inde, couvertes de ramages et de fleurs³ qu'étalait le luxe de son temps. L'expédition d'Alexandre les avait répandues dans le monde grec, et les hétaires s'empressèrent de s'en parer. Peu après, le monde romain ne s'en montra pas moins avide, mais bien des siècles s'écoulèrent avant que l'Europe en eût de nouveau connaissance et fût en état de les reproduire.

Les premiers tissus imprimés de l'Inde, introduits en France vers le milieu du xvii^e siècle, y furent recherchés pour leur singularité. On en trouve la mention, à titre d'objets de grand luxe, dans les *Inventaires* de Mazarin (1653) et de Fouquet (1661). Dans la comédie de Molière (1670), M. Jourdain, bourgeois gentilhomme, se fait faire un vêtement « *en indienne* »,

1. *Histoires*, IX, 109-112.

2. *Ibid.*, I, 203.

3. Συνδύνας εὐανθεῖς (*Géographie*, XV).

pour être habillé à la mode des seigneurs¹. Ces toiles étaient aussi appelées *perse*, parce que, comme du temps d'Hérodote, on les recevait de la Perse, et le nom leur en est resté.

Quand on voulut en produire de semblables, on débuta par imiter la pratique des Hindous, qui consiste à colorier les toiles au pinceau, genre de travail qui s'est continué dans la peinture en stores. Le nom de « toiles peintes » rappelle encore le procédé primitif du coloriage à la main. Les Hindous paraissent bien avoir eu très anciennement l'idée d'imprimer d'une façon expéditive les dessins à l'aide de planches ; mais cette méthode, dont l'industrie européenne devait tirer de si admirables résultats, est restée chez eux tout à fait rudimentaire. Maintenant même, ils se contentent d'indiquer ainsi le trait principal de l'ornementation, qu'ils complètent ensuite en se servant du pinceau pour les détails.

Lorsque l'Angleterre, en 1676, et peu après l'Allemagne, tentèrent la fabrication des toiles peintes, ces produits nouveaux jouirent d'une grande vogue, malgré leur imperfection et leur prix élevé. Le *Dictionnaire de Trévoux* dit qu'« une belle perse l'emporte sur une étoffe de soie ». La mode s'en répandit vers la fin du règne de Louis XIV ; mais, pendant un demi-siècle, elle fut vivement combattue par des mesures administratives. En 1709, défense est faite, sous peine de confiscation et de 3 000 livres d'amende, d'introduire des « toiles peintes ou indiennes ». Plus draconien encore, un arrêt du conseil, rendu en 1720, sous l'impression de terreur causée par la peste de Marseille, interdit, « à peine de la vie », l'importation des toiles peintes des Indes, ces marchandises étant très capables « de conserver et de répandre le mauvais air ». Ces prohibitions, édictées principalement en vue de protéger les étoffes brochées, s'étendirent aux imitations européennes des toiles de l'Inde, quoique, avec elles, on eût moins à redouter du mauvais air. « Les ordonnances sont si rigoureuses à cet égard, écrit Grimm dans sa *Correspondance littéraire*, qu'elles permettent aux gardes et aux commis des barrières d'arracher les robes de

1. *Le Bourgeois gentilhomme*, I, 2.

toile aux femmes qui oseraient en porter en public. Le trafic même des toiles peintes est puni des galères. » Néanmoins, en dépit des ordonnances, M^{me} de Pompadour se parait, en plein Versailles, du luxe interdit à Paris, et un journal du temps reproche aux ministres de rendre leurs arrêts de prohibition dans des pièces tendues de ces mêmes étoffes qu'ils proscrivaient.

Enfin, les mœurs prévalurent sur les lois, et l'engouement pour les toiles peintes fit rapporter, en 1757, ces mesures intelligentes. Profitant de la tolérance officielle, Oberkampf vint bientôt après installer (1759) à Jouy un établissement célèbre où se sont accomplis les progrès les plus importants d'une industrie encore si récente que l'*Encyclopédie* (1765-1778) n'en dit absolument rien.

On avait commencé par imprimer, à l'aide de couleurs et de mordants, des dessins assez simples, gravés sur des planches de métal, analogues à celles dont on se sert pour produire des cartes ou des estampes. Mais ce procédé était aussi défectueux que lent. Samuel Widmer, neveu et associé d'Oberkampf, imagina (1797) de substituer à ces plaques un rouleau à rotation continue, invention décisive qui accrut à la fois la perfection du travail et l'économie de main-d'œuvre. En place de dessins plaqués, inégaux et mal raccordés, on eut alors des dessins suivis, nets et d'une irréprochable régularité. De plus, le mouvement accéléré des cylindres activa la production à ce point qu'une machine put imprimer 5 000 mètres d'étoffe par jour et faire ainsi l'ouvrage de 40 imprimeurs « au bloc ». Enfin, en 1800, Widmer inventa encore la machine à graver les cylindres, qui exécute en une semaine la tâche dont un graveur habile aurait peine à s'acquitter en six mois, ce qui permet de suivre le goût public dans ses variations les plus passagères.

Au début, il n'était possible d'appliquer, sur fond uni, qu'une couleur à la fois. Il fallait donc faire autant d'impressions successives qu'on voulait obtenir de tons différents, ce qui, non seulement augmentait le travail et la dépense, mais encore multipliait les risques de défectuosité dans les raccords. Une machine anglaise, capable d'imprimer simultanément deux

couleurs, fit son apparition en 1813. Un peu plus tard, la *perrotine*, ainsi nommée de Perrot, son inventeur, fut installée à Rouen (1834) et put imprimer quatre couleurs à la fois. Une autre machine, construite par A. Kœchlin et qui figurait à l'exposition de 1855, en imprima huit. Depuis, on est arrivé jusqu'à vingt-cinq, et cela peut paraître suffisant. On est même parvenu à remplacer les teintes plates, d'un effet peu artistique, par des nuances dégradées ou fondues, dont l'application permet désormais à l'impression de rivaliser avec la peinture.

Peu d'industries ont, en moins d'un siècle, pris d'aussi prodigieux développements. L'impression a transformé l'antique procédé de la teinture et révolutionné la mise en couleur des étoffes. Cet art, on peut maintenant l'appeler ainsi, fixe sur les plus légers tissus, avec une perfection où triomphe le goût de la France, tous les caprices de la ligne et les harmonies de la couleur. Pour faire apprécier l'importance de cette branche de production, disons que, en 1870, les dix-huit établissements de l'Alsace n'imprimaient pas moins de 82 millions de mètres de tissus, savoir 78 millions de coton, et 4 de laine ou de soie. A la même date, le travail de l'impression des tissus occupait en France 30 000 ouvriers et créait une valeur annuelle de 300 millions de francs. En 1900, la France possédait 197 machines à imprimer, débitant chacune en moyenne 10 000 pièces de 100 mètres par an, soit 197 millions de mètres de tissus de coton imprimés, dont la production a plus que doublé depuis 1889. Le nombre total des machines à imprimer dans le monde entier est évalué à 2 686, dont 888 pour la Grande-Bretagne, 412 pour la Russie, 389 pour les États-Unis, 225 pour l'Autriche, etc...¹. Ces brillants produits sont, par leur bas prix, à portée de toutes les convoitises, car le mètre de toile peinte, qu'on payait 20 francs il y a un siècle, est offert aujourd'hui à 0 fr. 60, et l'impression ne figure dans cette somme que pour une part minime.

1. Maurice Prud'homme, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Matériel et procédés du blanchiment, de la teinture, etc. »

Ainsi l'art de teindre et d'imprimer les tissus a fait de la couleur et du dessin le complément de la presque totalité des étoffes destinées à l'habillement ou à l'ameublement. Il en est peu qui, avant d'entrer dans la consommation, n'aient subi une transformation de teinte ou de décor, qui ajoute singulièrement à la beauté de l'aspect. La variété des nuances qui s'étalent sur la plupart de nos tissus, la blancheur éclatante de nos toiles, la diversité des couleurs répandues sur nos lainages, nos cotonnades et nos soieries, enfin l'inépuisable fantaisie de leur ornementation égaiant sans cesse le regard, et cette richesse de coloris, partout étalée, est assurément un des traits les plus caractéristiques de l'industrie dans la civilisation moderne.

Il y a seulement lieu d'être surpris qu'au moment même où se créaient de si abondantes ressources et des produits si variés, le goût des couleurs sombres ou ternes ait, depuis un siècle, prévalu dans le costume masculin, alors que les femmes, mieux inspirées, continuaient à rechercher les séductions de la couleur. Les vêtements de nuances claires et vives, propres à l'ancienne noblesse, ont disparu avec l'aristocratie et ses privilèges, remplacés, pour les hommes, à partir de la Révolution, par des vêtements de teinte unie où le noir égalitaire domine de la plus triste façon. Les artistes s'en affligent comme d'une erreur d'esthétique. Quelques-uns même croient à l'influence, déprimante pour l'esprit, de cette livrée de deuil. « Comment pourrions-nous être gais sous des vêtements mornes, dit un spirituel humoriste? Nos pères, qui portaient des dentelles, des plumes, des habits rouges, bleus, gorge de pigeon, vert pomme et lilas tendre, devaient se sentir plus enclins à la joie en se voyant fleuris comme des parterres. Le jour où la mode nous forcerait de nous promener dans les rues en habit zinzolin, nous serions sauvés du doute et de la désespérance¹. »

1. Jules Lemaître, *Impressions de théâtre*.

LIVRE V

CONFECTION DES VÊTEMENTS

Les diverses industries dont nous venons d'esquisser l'histoire fournissaient, sous forme de peaux ou de bandes de tissus plus ou moins ornés, tous les matériaux utiles de l'habillement. Il restait à leur donner les dimensions et la disposition les plus convenables comme vêtements. Cette mise en œuvre, qu'on appelle confection, ne présentait pas de difficultés bien grandes, puisqu'il suffisait de tailler les étoffes conformément à des types déterminés, de coudre ces fragments pour faire un tout avec des parties, et d'imaginer des modes d'attache facultatifs, afin qu'on pût rendre à volonté les vêtements ajustés ou flottants, les quitter et les reprendre. Néanmoins, tout aisée qu'elle paraisse, cette dernière tâche exigeait de petites inventions dont il convient de dire quelques mots, puisque, sans elles, bien des conditions de confort ou de commodité auraient fait défaut dans le costume.

CHAPITRE PREMIER

DÉCOUPAGE ET COUTURE DES VÊTEMENTS

Pour découper et *tailler* (d'où les noms professionnels de *tailleur* et de *tailleuse*) les peaux ou les étoffes et en composer des pièces de vêtements, on dut se servir des premiers outils tranchants dont on disposa, c'est-à-dire de couteaux de silex, durant l'âge de la pierre, à partir de l'époque monstérienne¹, et, plus tard, de lames affilées de métal, bronze, fer et acier. Ces deux sortes d'outils n'ont pas cessé d'être en usage jusqu'à nous. Au Mexique et dans quelques contrées de l'Amérique du Sud, les dames tranchent encore avec des lames d'obsidienne la laine de leurs broderies². Le *tranchet*, qu'emploient les ouvriers qui travaillent le cuir, a une forme essentiellement primitive. En Perse, les tailleurs se servent, pour couper les vêtements, d'un couteau dont ils promènent le tranchant sur l'étoffe appliquée à un cylindre de bois.

Les ciseaux, ingénieux agencement de deux lames entrecroisées, paraissent avoir été inventés, dès l'âge du bronze, pour couper les toisons, les fils et les étoffes, ainsi que la barbe et les cheveux, chose auparavant assez malaisée. Bien que la découverte de cet engin soit extrêmement ancienne, sa construction, jusqu'à la Renaissance, était restée tout à fait rudimentaire. L'antiquité et le moyen âge n'ont connu que des ciseaux analogues aux *forces* dont se servent les bergers et qui

1. De Mortillet, *Le Préhistorique*, 1883, p. 253.

2. Fr. Lenormant, *Premières civilisations*, t. I, p. 165.

se composent de deux lames accouplées par une de leurs extrémités faisant ressort. Cette disposition les rendait imparfaits et peu maniables. Nos ciseaux modernes, à axe médian et munis d'anneaux où s'engagent les doigts, sont une petite invention de très grande utilité, faite, croit-on, à Venise vers la fin du xv^e siècle¹. Leur emploi qui facilite beaucoup le travail du découpage et lui donne plus de précision, s'est rapidement généralisé. Les peuples civilisés en font universellement usage.

Après avoir coupé, il fallait coudre, assembler les pièces distinctes d'un même vêtement et les rendre solidaires. Si simple que nous semble maintenant l'opération de la couture, elle a sûrement exigé au début un effort d'ingéniosité. Cet artifice n'est cependant pas au-dessus de l'instinct animal, car on connaît plusieurs espèces d'oiseaux (*Orthotomus longicaula* le *Cisticola schœnicola*, etc.) qui savent percer de trous et rejoindre par un filament les bords des feuilles où ils font leur nid². L'homme fut longtemps avant de pouvoir effectuer le même travail par la voie du raisonnement. On cite des populations qui, allant à peu près nues et se contentant de pagnes élémentaires, n'ont aucune idée de la couture. Néanmoins, la nécessité de joindre et d'unir des lambeaux de peau ou d'étoffe, pour s'en faire un vêtement, était si pressante que cet artifice dut être un des premiers imaginés. Il remonte incontestablement aux plus lointaines origines de la civilisation. Peut-être même la couture a-t-elle précédé, non seulement le tissage, mais même la filature, car, dans le principe, alors que les textiles n'étaient pas encore usités, on pouvait rattacher l'un à l'autre des fragments de peaux à l'aide de lanières, de tendons ou de boyaux desséchés. Les Esquimaux et les Samoyèdes, réduits à cette ressource, cousent ainsi les pièces de leur habillement. Chez les Grecs du cycle homérique, Hésiode conseille de coudre, à l'approche de l'hiver, des peaux de bouc avec des nerfs de bœuf, ce qui constitue, à son avis, un vêtement très

1. V. *Les forces de l'industrie*, outils, p. 53.

2. F. Houssay, *Les industries des animaux*, p. 243.

confortable pour se défendre du froid¹. La filature n'a vraisemblablement été pratiquée, dans les premiers temps, qu'en vue de la couture ; puis, lorsqu'on disposa de textiles en abondance, l'idée du tissage put être suggérée par les reprises multipliées au moyen desquelles on s'efforçait, en entre-croisant des fils, de retenir les déchirures d'un habillement de peau.

Le plus ancien outil dont on fit usage pour coudre fut sans doute une épine dure, une esquille d'os à pointe aiguë, une arête ou un éclat de silex formant poinçon. L'*alène* des cordonniers reproduit encore le type de ces engins préhistoriques au moyen desquels on perforait les peaux. Un cordon ou un fil d'écorce, introduit à la main par cette ouverture, reliait ensuite, par une série de points, les pièces qu'on voulait unir. Ce travail, facile sur des peaux nues, devenait malaisé lorsqu'on opérait sur des peaux garnies de leurs poils ou sur des tissus dont les filaments occasionnaient des obstructions et faisaient obstacle au passage du fil. On dut pourvoir alors à cet inconvénient par l'invention de l'aiguille, munie d'un crochet ou d'un œil (*chas*) pour diriger le fil après lui avoir ouvert la voie. Ce petit outil, d'une construction parfaitement raisonnée, remonte à une époque reculée de la préhistoire. Les anciens en attribuaient la découverte à une femme, et c'est là une hypothèse vraisemblable, car les inventions sont d'ordinaire faites par ceux qui, investis d'une tâche, cherchent à simplifier le travail ; mais, étant donnée la haute antiquité du fait, la tradition ne pouvait guère en avoir conservé le souvenir. Dans une foule de stations de l'époque magdalénienne, correspondant à l'âge du renne, on a trouvé des aiguilles très bien façonnées, d'os ou de corne, amincies et arrondies, appointées par un bout, pourvues à l'autre d'un crochet ou d'un chas. Quelques-unes de ces aiguilles préhistoriques sont même jugées supérieures, par la délicatesse et le fini du travail, à tout ce qu'ont connu les anciens de la période classique².

A ces aiguilles primitives, dont on retrouve l'équivalent chez

1. *Travaux et jours*.

2. De Mortillet, *Le Préhistorique*, 1883, p. 400-401.

plusieurs peuples sauvages de nos jours, mais qui avaient le double inconvénient d'être aussi malaisées à faire que faciles à briser, la civilisation a substitué, à partir de l'âge du bronze, des aiguilles de métal, plus effilées et moins fragiles. Les plus vieux peuples policés en ont connu de pareilles. On en a exhumé des nécropoles de l'Égypte, et la philologie comparée constate que, dans les langues aryennes, les termes relatifs à la couture offrent une remarquable concordance¹, signe de la généralité de l'usage avant la dispersion des tribus. Rendus irréfléchis par l'habitude, nous n'apprécions plus à sa réelle valeur l'utilité trop vulgaire de ce petit engin ; mais les peuples qui ne disposent pas encore de bonnes aiguilles de métal nous renseignent mieux sur son prix. C'est un des outils dont les populations non civilisées font le plus de cas. Barth, dans la relation de son voyage à l'intérieur de l'Afrique, dit qu'un de ses plus puissants moyens d'influence parmi les tribus nègres qu'il visita, fut la distribution d'un ballot d'aiguilles à coudre, et M^{me} Ida Pfeiffer raconte qu'elle excita souvent l'admiration des sauvages par son adresse d'Européenne à manier l'aiguille et à faire des reprises.

Le dé à coudre dut suivre de près la fabrication des aiguilles de métal, car ce moyen de protection était nécessaire pour éviter de se blesser en poussant du doigt le léger outil. L'invention en est fort ancienne. On a des dés égyptiens. Les Grecques se servaient aussi de dés (*δακτυλήθρα*), ainsi que les Romaines (*digitale*). On n'en connaît guère de mention au moyen âge avant le xiv^e siècle² ; mais, comme le dé a un nom dans toutes les langues dérivées du latin³, on ne peut guère douter de la continuité de l'usage.

La confection des aiguilles s'est longtemps faite à la main, en étirant et en façonnant le métal sous le marteau, sauf à achever l'outil sur la meule. Ainsi devaient encore opérer les

1. Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 177-178.

2. « *Det à queuldre* », dans une lettre de rémission de 1389. « *Theca, gallice deis et deaul, id est quod mulier habet in digito* » (Ducange, *Glossarium latinitatis*, v. *digitarium*).

3. Italien *ditale*, espagnol *dedal*, romagnol *didel*, berrichon *diau*...

16 *aiguilliers* que mentionne le Livre de la taille à Paris en 1292. Ce procédé, seul usité jusqu'au ^{xiv}^e siècle, donnait des produits à la fois défectueux, à cause de la grossièreté du travail, et chers par suite de sa lenteur. L'invention de la filière, qui se fit alors en Allemagne, permit de fabriquer des aiguilles avec des tronçons de fil de fer de la grosseur voulue, ce qui évitait une perte notable de temps et de peine. Dès 1370, Nuremberg se livrait, par cette méthode expéditive, à la production courante des aiguilles. Augsbourg eut, quelques années plus tard, une corporation d'aiguilletiers. Mais des aiguilles de fer étaient encore très imparfaites. La manière bien supérieure de les faire en acier fut découverte en Angleterre. Le procédé, trouvé croit-on en 1545 par un nègre qui mourut avant d'avoir divulgué son secret, fut bientôt après (1560) réinventé par Christophe Greening. Toutefois, le grand développement de cette industrie date de l'époque (1740) où se fondèrent les établissements de Redditch, aujourd'hui encore son principal centre dans la Grande-Bretagne. En 1866, l'Angleterre, avec un personnel de 5000 ouvriers, produisait 2500 millions d'aiguilles, et la Prusse 3 milliards, à plus bas prix mais de moindre qualité. L'Angleterre et l'Allemagne ont longtemps conservé le monopole de cette fabrication. La France s'y livre aussi depuis le commencement de ce siècle. Il n'y a pas d'outil dont il se fasse une aussi grande consommation et que l'industrie puisse livrer à si bas prix. Actuellement, les fabriques produisent des aiguilles de bonne qualité à raison de 1 fr. 40 le mille ou 14/100^{es} de centime pièce, et il y a lieu d'être étonné quand on sait que chacun de ces objets traverse plus de cent manipulations différentes avant d'arriver à parfait achèvement.

Ce ne sont plus maintenant les aiguilles qui manquent au travail de la couture, ce sont les mains pour les tirer. Naguère encore, cette tâche constituait une des occupations principales des femmes. « L'aiguille, dit M. Jules Simon, est l'outil féminin par excellence. Plus de la moitié des femmes qui vivent de leur travail sont armées du dé et de l'aiguille¹. » Mais,

1. *L'Ouvrière*

quoique cet emploi semble, mieux qu'aucun autre, convenir à leur faiblesse, à leurs habitudes sédentaires et à leur goût pour la disposition des chiffons, la tâche est devenue si vaste, depuis la prodigieuse extension prise par les industries textiles, qu'elles ne pouvaient plus y suffire. Il a donc fallu, comme pour la filature et le tissage, suppléer par des artifices mécaniques à l'impuissance de la main-d'œuvre. Les machines à coudre ont complété, en vue d'une production plus active, le cycle d'inventions dont, en moins d'un siècle, le métier à filer, le métier à tisser et le métier à tricoter marquent les étapes successives, logiquement déduites l'une de l'autre.

La première idée d'un appareil propre à exécuter mécaniquement la couture appartient à un français, Thimonnier, qui construisit une machine pour coudre au point de chaînette. Hunt, en 1834, trouva le moyen de rendre la couture indé cousable en ajoutant à l'aiguille mobile de Thimonnier une navette qui faisait passer un fil dans chaque broche. Enfin, les machines de Singer, combinant les deux précédentes, devinrent tout à fait pratiques. Ces appareils, dont Élias Howe se fit le promoteur, eurent aux États-Unis, où la main-d'œuvre est si chère, une vogue rapide, et le nombre des couseuses mécaniques, qui, dans l'Union américaine, était à peine de 2 529 en 1853, s'élevait, dix ans après, à plus de 200 000. En 1867, la seule maison Wheeler et Wilson avait déjà livré plus de 300 000 machines, et en écoulait 50 000 par an, du prix de 125 à 250 francs chaque, alors que les fabriques d'Europe n'arrivaient pas à 15 000¹. En 1885, on évaluait à près d'un million le débit annuel. Aujourd'hui encore, les États-Unis en exportent annuellement pour 12 millions et demi de francs². C'est un des mécanismes que l'ingéniosité des constructeurs s'est le plus appliqué à perfectionner, comme en témoigne le chiffre invraisemblable des brevets pris à ce sujet. En Amérique seulement, on n'en compte pas moins de 358, durant le court intervalle de 1850 à 1860, relatifs à des améliorations de détail. On fait

1. Michel Chevalier, *Introd. aux rapports sur l'expos. de 1867*, p. 156.

2. *L'Economiste français*, 16 novembre 1901.

aujourd'hui exécuter par ces machines toutes sortes de points, points de chaînette, à un ou deux fils, points bouclés, points liés ou points de navette... Comme une bonne machine à coudre peut piquer, sur un tissu fin, 640 points par minute et qu'on en construit même pouvant faire à la minute jusqu'à 3 000 points¹, alors qu'une ouvrière habile ne va guère au delà de 30, l'économie de leur emploi les a fait multiplier dans les ateliers de couture, et la propagation de ces appareils a le plus contribué au développement de la confection. En 1867, le seul travail des couturières dans la confection pour femmes produisait à Paris 40 millions de francs de salaires, et celui de la confection pour hommes 55, soit pour les deux 95 millions. D'après la *Statistique de l'industrie parisienne* en 1860, l'industrie du vêtement (tailleurs, lingères, modistes, etc.) faisait un chiffre annuel d'affaires de 454 millions de francs.

En 1900, on estimait que l'industrie du vêtement en France fait vivre directement un million de personnes et indirectement au moins autant. On évaluait, dans la production du seul costume féminin, l'ensemble des salaires à 160 millions de francs en moyenne par an, touchés par 400 000 ouvriers et ouvrières, et le chiffre annuel d'affaires à plus d'un milliard. L'exportation de cet article, d'origine toute parisienne, atteignait près de 100 millions de francs en 1899². L'industrie du vêtement, pour les deux sexes, était évaluée à deux milliards³.

1. Edmond Stasse, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Le matériel et les procédés de la couture. »

2. Léon Storch, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industrie de la confection et de la couture, etc. »

3. Vicomte Georges d'Avenel, *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1900.

CHAPITRE II

MODES D'ATTACHE DES VÊTEMENTS

Le besoin de donner aux diverses pièces de l'habillement une mobilité que la couture ne comporte pas a fait imaginer des modes facultatifs d'attache, afin de pouvoir rendre à volonté les parties du vêtement indépendantes ou solidaires, libres ou assujetties.

Le lien le plus simple suffisait à fixer sur le corps un vêtement élémentaire. Il était aisé de retenir un pagne autour des reins avec un fragment de liane, ou une peau de bête jetée sur les épaules, en nouant les pattes sous le cou, comme font les Australiens et les Hottentots, et c'est encore ainsi que les sculpteurs et les peintres grecs ont représenté la nébride des chasseurs. Plus tard, on dut se servir de cordons faciles à nouer et à dénouer, que perpétuent nos ceintures, nos brides, liens, brandebourgs, etc. De nos jours même, les Japonais n'emploient guère que des cordelettes pour attacher leurs vêtements¹. Autrefois, nos pères liaient par des aiguillettes le haut de chausses au pourpoint. La culotte courte fut ensuite maintenue à l'aide d'une ceinture. Puis, la mode des pantalons, à la fin du dernier siècle, fit adopter l'emploi des bretelles, dont les annonces des journaux signalent l'apparition en 1792. Cette coutume, alors nouvelle, de se mettre des lanières en croix dans le dos, au lieu de se serrer le ventre, suivant l'usage traditionnel, parais-

1. A. Humbert, *Le Japon*.

sait à M^{me} de Genlis pleine d'effroyables périls, et lui faisait pronostiquer une foule imminente de maux, l'affaissement des épaules, l'exagération de la panse, l'abâtardissement de la race, etc.

De tout temps, les chaussures ont été assujetties sur le pied par un système de liens entre-croisés dont la disposition était susceptible d'une grande variété, comme on le voit par les figurations anciennes ou modernes.

Quand vint l'âge des métaux, on imagina de petits engins d'une construction très ingénieuse pour remplacer les nœuds primitifs. Les anciens connaissaient diverses sortes de boucles à ardillon pour serrer ou relâcher à volonté les ceintures, ceinturons, courroies, sangles, etc.¹. Les Romains firent même de ces boucles des insignes honorifiques et une manière de décoration². Ce petit objet, qui semble si simple, est une des combinaisons mécaniques les mieux adaptées à leur but. On fit aussi, dès la plus haute antiquité, usage d'agrafes et de fibules pour retenir les vêtements amples et flottants. Parmi les cadeaux offerts à Pénélope par ses prétendants, figure « un manteau où vingt agrafes s'attachent à autant d'anneaux d'or³ ». Un système tout pareil d'anneaux et de crochets est encore usité dans les campagnes pour serrer au cou les capes villageoises. Les broches des dames rappellent les fibules antiques. La coutume s'établit aussi, au xviii^e siècle, de mettre des boucles aux chaussures. En 1790, les partis politiques se distinguaient puérilement par la manière de les attacher. Le parti de la cour tenait pour les boucles qu'imposait le bel usage, et le parti populaire pour les cordons, plus démocratiques. Lorsque Roland, ministre girondin, parut au Conseil avec des souliers à cordons, le roi se tint pour insulté. Comme, à la sortie du ministre, le maître des cérémonies s'exclamait sur cette énormité qui semblait annoncer la fin du monde, Dumouriez lui dit avec un sérieux ironique : « Hélas oui, monsieur, tout est perdu ! »

1. Virgile, *Énéide*, V, 313 ; XII, 274 ; V. Rich, *Dict. d'ant.*, v. fibula.

2. Tite-Live, *Annales*, XXXIX, 31.

3. *Odyssée*, XVIII.

Les épingles, cette arme de la coquetterie féminine, ont dû avoir pour premier modèle un dard arraché à quelque arbuste épineux. C'est avec des épingles de ce genre, dont ils s'approvisionnaient aux buissons que, d'après Tacite, les Germains attachaient leurs sayons de peau¹. Jusqu'à la fin du moyen âge, les femmes faisaient grand usage, dans leur toilette, de petites brochettes dont les plus communes étaient de bois, les plus soignées d'os ou d'ivoire. A partir de l'âge du bronze, les épingles de métal furent un progrès signalé. Les plus anciens tombeaux nous en ont transmis des spécimens. Nos musées en ont de provenance égyptienne, grecque, étrusque, romaine, etc., dont l'ornementation, lorsqu'elles sont d'argent ou d'or, fait de petits objets d'art. Le Louvre en possède une riche collection. Quelques-unes sont de véritables bijoux². La plupart sont surtout remarquables par leurs dimensions et ont dû servir principalement à fixer les tresses de la chevelure. C'est d'une de ces épingles à cheveux, qui ne sont pas sans analogie avec un styilet, que Fulvie, femme de Marc-Antoine, se servit pour percer la langue de Cicéron égorgé, en souvenir de ses invectives. Les contadines de certaines provinces d'Italie se parent encore de longues épingles mesurant de 20 à 25 centimètres et piquées dans le chignon, parfois disposées en forme de gloire autour de la tête. Dans les stations lacustres de la Suisse, on a trouvé des épingles de dimensions telles qu'on est induit à supposer, chez les Helvètes de l'âge du bronze, la coutume de porter des coiffures monumentales, pareilles à celles des Polynésiens.

Il arrivait souvent aux anciens de confondre, dans le langage, les épingles et les aiguilles, car le mot *acu* a les deux sens en latin³, preuve d'une spécialité longtemps assez mal établie par l'usage. La distinction des choses et de leur emploi devint plus nette au moyen âge où, par suite des exigences du costume féminin mieux ajusté, la consommation des épingles prit une importance qu'elle n'avait jamais eue chez les anciens, avec des

1. *Germanie*, 17.

2. V. *La Vie antique*, t. II, fig. 323 à 343.

3. Cicéron, *Pro Milone*, 24; Ovide, *Métamorphoses*, VI, 23.

vêtements simplement drapés. Dans les *Comptes de Geoffroi de Fleury*, argentier de Philippe le long (1316), on lit des articles comme ceux-ci : « Pour XII milliers de granz espingles pris pour Madame (la reine), XX sols... Item, pour X milliers d'autres espingles, XX sols. » Aussi Jehan de Meung se plaint-il, dans son *Testament*, de l'abus d'épingles que faisaient les dames, accusant celles-ci de piquer « plus q'ortie ne chardon ». Sous Charles VI, Eustache Deschamps parle d'« épingles dorées » comme d'un luxe que toutes les femmes de la classe bourgeoise exigeaient de leurs maris.

Avant l'invention de la tréfilerie, au xiv^e siècle, il était difficile de faire à la main, sans beaucoup de peine et de frais, des épingles façonnées une à une sous le marteau. Les plus communes devaient avoir plus d'analogie avec des clous à tête qu'avec nos produits actuels, et leur usage était forcément assez limité. On trouve mentionné, dans les *Établissements de Saint-Louis* (1270), une corporation d'*épingliers* qui, deux siècles plus tard, comptait à Paris 200 maîtres et 600 compagnons. Mais ils fabriquaient aussi des agrafes, des chaînes, etc. Du temps de Rabelais, les épingles étaient d'usage vulgaire, car il les fait chercher, avec les vieux clous, « parmy les ruisseaux des rues¹ ». Seulement, comme il les mentionne « rouillées », cela montre qu'elles étaient en fer. Nos épingles en laiton, fines et inoxydables, datent du milieu du xvi^e siècle. L'Angleterre, qui prétend les avoir inventées, avait organisé leur production en 1543. On doit à l'Américain Samuel Wright la machine pour les fabriquer expéditivement. Avec un de ces appareils, on peut achever cent milliers d'épingles par jour. En 1885, on estimait la production de l'Angleterre à 50 millions d'épingles par jour (dont 35 pour la seule ville de Birmingham), celle de la France à 20 et celle du reste de l'Europe à 10, soit, en tout 80 millions par jour, ou de 25 à 30 milliards par an. Ces petits engins, dont le nom sert de type proverbial aux objets de peu de valeur, se vendent dans les fabriques par *grosses* de 10 à 12 000, dont le prix de revient n'était guère que de 2 francs en 1850, ce qui

1. *Pantagruel*, II, 30.

donne à chaque épingle la valeur de $1/50^e$ de centime ; et il est à noter que la confection de chacune d'elles n'exige pas moins de quatorze opérations successives.

L'invention des boutons paraît si simple qu'elle doit avoir été faite de très bonne heure. Cependant, malgré la facilité de leur exécution et la commodité de leur emploi, ils ont, durant le cours de la période historique, eu de longues périodes de désuétude. On a trouvé, dans diverses stations de l'époque magdalénienne, de petites plaques discoïdales percées d'un trou médian, et qui, retenues par une cordelette au moyen d'un nœud, ont probablement servi de boutons¹. On a aussi exhumé des villes de la Chaldée et de l'Assyrie des boutons de métal, d'ivoire ou de nacre, ronds ou en losange, percés d'un trou ou munis d'une queue pour qu'on pût les attacher aux vêtements. Ce peuple, qui tenait la nudité pour une honte et n'a guère représenté l'homme que vêtu, dut plus qu'un autre recourir à de pareils artifices pour rendre le costume mieux ajusté. On a un grand nombre de boutons d'or ou d'argent, plus ou moins ornés, provenant des fabriques phéniciennes et trouvés à Chypre, en Sardaigne, etc.². Des boutons de métal, de pâte de verre ou de terre cuite étaient communs chez les Grecs de la période mycénienne. On en a exhumé des multitudes³. Les fibules sont au contraire très rares. Les vêtements étaient alors cousus et ajustés plus que flottants. Schliemann a découvert, dans les tombeaux de Mycènes, des boutons d'os recouverts de plaques d'or ouvragé en forme de losange bordé de cercles. Néanmoins, les Gréco-Romains de la période classique paraissent n'avoir fait aucun usage de boutons, car on ne les voit nulle part ni figurés ni mentionnés. Le costume ample et flottant adopté durant cet âge n'en comportait guère l'emploi, qui au contraire s'imposa lorsque les barbares, venus du Nord, firent prédominer l'usage de vêtements étroits et serrés

1. De Mortillet, *Le Préhistorique*, p. 410; Joly, *L'Homme avant les métaux*, p. 131.

2. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. III, fig. 606, 607.

3. *Ibid.*, t. VI, p. 946.

au corps. Au XIII^e siècle, les boutons étaient d'un usage vulgaire en France¹. Le *Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, mentionne une corporation de « boutonnières », qui se livraient à la fabrication des boutons de métal, d'os, d'ivoire ou de verre². Ces petits ouvrages étaient souvent façonnés avec luxe, en forme de bijoux. Le *Journal de la dépense du roi d'Angleterre* (1349) parle de « 25 boutons, chacun de quatre perles et un diamant au milieu ». Toutefois, une application générale de boutons aux pièces du costume moderne date principalement du XVII^e siècle où ils remplacèrent les attaches de cannetille, aiguillettes, cordons et rubans, avec lesquels on fixait antérieurement les habits. En Angleterre, la mode des boutons était encore récente lorsque s'établit la secte austère des *quakers*, car George Fox, son fondateur, crut devoir interdire à ses adeptes le port de boutons sur leurs vêtements, comme une nouveauté scandaleuse, contraire aux bonnes mœurs. Les Chinois, au contraire, ont fait de boutons, dont la matière et la couleur sont spéciales, un insigne qui tient lieu de décoration pour les mandarins. Chez les peuples civilisés de nos jours, ce mode d'attache, adapté à toutes les pièces de vêtement qui doivent s'ajuster sur le corps, remplit un rôle indispensable, et quiconque a inopportunément perdu un bouton nécessaire à la correction de son costume, est fixé sur le degré de leur utilité. On raconte que Kant, faisant à l'université de Königsberg son cours accoutumé, fut un jour fort troublé et réduit à interrompre sa leçon, parce qu'un auditeur malencontreux était venu s'asseoir en face de lui dans une tenue dont l'absence de quelque bouton essentiel dérangeait la symétrie. Une dérogation aussi choquante au principe de l'ordre universel et à la loi de l'impératif catégorique avait suffi à interloquer le philosophe.

L'industrie contemporaine confectionne des boutons avec les substances les plus diverses, bois, métal, corne, nacre, jais, verre, porcelaine, coroso, étoffes, etc. Cette fabrication alimente un commerce important de mercerie. En France, 30 000 ouvriers

1. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 183.

2. *Livre des métiers*, 184.

étaient naguère occupés à ce travail et, en 1900, on estimait que la production de cet article s'élevait à plus de 30 millions de francs. Le chiffre des exportations, en 1878, dépassait 16 millions et demi. Il a fléchi depuis et, en 1899, il ne s'élevait plus qu'à 8 600 000 francs environ¹. Malgré l'extrême simplicité de sa forme, ce petit objet est susceptible de modifications infinies. Michel Chevalier relève ce fait que le nombre des types fabriqués en un demi-siècle dans le seul établissement de MM. Weldon et Weil à Paris, ne se montait pas à moins de 600 000². Les brevets pris en France pendant ces vingt dernières années, dans la seule spécialité des boutons de nacre, fourniraient la matière de plusieurs volumes³.

1. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement ».

2. Michel Chevalier, *Progrès de l'industrie moderne*.

3. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement ».

LIVRE VI

HISTOIRE DU COSTUME

Ce n'était point encore assez d'avoir, par tant d'inventions ingénieuses, préparé toutes les ressources qu'exploite l'industrie de l'habillement. Une dernière tâche restait à remplir, qui seule devait donner à des produits si divers leur pleine utilité : trouver la forme de vêtements la mieux appropriée aux besoins qui les réclamaient. Quoique relativement aisée, puisqu'elle semble relever surtout de la fantaisie, cette élaboration finale ne laissait pas de soulever une multitude de petits problèmes dont la solution intéressait le confort, les convenances et l'idéal. Des raisons souvent futiles, mais parfois sérieuses et profondes, ont, par une logique secrète, porté les hommes à diversifier la disposition de leurs vêtements, selon les moyens à leur portée, les exigences du climat, la condition des mœurs et les aspirations du goût. L'étude de ces variations n'est pas sans valeur pour l'histoire, car, puisque l'homme est un animal qui s'habille, il importe, pour le bien connaître, de savoir comment il est habillé, et l'historien qui, sous prétexte de gravité, voudrait écarter ce détail comme frivole, ferait lui-même preuve de frivolité d'esprit. Par la manière de se vêtir, chaque époque révèle en effet comment elle conçoit le bien-être, l'élégance et la pudeur. L'homme extérieur est l'enveloppe et pour ainsi dire le moule de l'homme intérieur. On peut donc, dans une certaine mesure, préjuger du dedans par le dehors et conclure du costume aux mœurs, des modes à l'esthétique. Les Grecs disaient très bien, dans une de leurs locutions proverbiales : « L'habit, c'est l'homme¹ », adage que l'on peut admettre dans son sens le plus

1. Ἰμάτιον ἀνῆρ.

général, sous la prudente réserve des exceptions que motive un autre proverbe également ancien : « L'habit ne fait pas le moine ¹. »

De même que, pour le naturaliste, un mollusque se reconnaît à sa coquille, pour l'historien chaque genre de vie, chaque état de civilisation se caractérise par une manière de s'habiller qui, en rapport avec les besoins et les ressources d'un groupe déterminé, montre l'avancement de ses industries, son degré de culture comme sentiment de l'art, le niveau de sa délicatesse morale. Un sauvage coureur des bois, un arabe du désert, un paysan cultivateur, un ouvrier de fabrique, ne peuvent pas être vêtus de la même façon. De non moindres différences distinguent le soldat harnaché pour la bataille, le bourgeois habillé pour le loisir, l'homme du monde paré pour la représentation. Là même où l'on n'obéit plus à de formelles nécessités, on cède encore à des convenances de situation. Le roi sur son trône, le prêtre à l'autel, le magistrat sur son siège, le fonctionnaire officiel, veulent imposer le respect par la solennité de leur mise, et c'est là trop souvent leur meilleur titre à la considération des foules.

Les modifications que subissent les habillements de siècle en siècle, de génération en génération, parfois même d'année en année, ont la signification d'un indice, au double point de vue historique et philosophique. Ces changements s'expliquent par les développements de la production, les transformations de mœurs et les renouvellements de l'idéal. Comparez en France, durant le laps de vingt siècles, un Gaulois d'avant César, vêtu d'une saie bariolée, un Gallo-Romain drapé dans sa toge, un Franc du temps de Charlemagne, vêtu de peaux comme les barbares, un paladin des croisades, tout bardé de fer, un légiste du ^{xiv}^e siècle, en bonnet fourré et en robe longue, un courtisan de François I^{er}, dans le costume élégant et dégagé de la Renaissance, un grand seigneur du temps de Louis XIV, solennel et pompeux sous sa perruque monumentale, un roué de la régence, pimpant et poudré, un bourgeois de nos jours, en chapeau

1. Cet aphorisme satirique, qui se lit déjà dans le *Roman de la rose* (vers 11679), ne fait que traduire une épigramme latine sur les prêtres d'Isis : « *Iriacum non facit linistola* ».

rond et en paletot... Ne sont-ce pas là comme autant d'espèces d'hommes différentes, plus distinctes à coup sûr que celles dont la détermination en zoologie se fonde sur des variations de pelage ou de plumage? A considérer la diversité successive de ces types, on comprend mieux les mutations accomplies dans notre histoire, car là où apparaît une forme nouvelle de vêtement, on a le signe visible d'une transformation qui s'est opérée dans les esprits, les mœurs et les choses. « Mon avis décidé, dit en manière de boutade un historien philosophe, est que le plus grand changement de l'histoire est l'avènement du pantalon... Il marque le passage de la civilisation grecque et romaine à la moderne... Rien de plus difficile à changer qu'une habitude universelle et journalière. Pour déshabiller et rhabiller l'homme, il faut le démolir et le refondre¹ ». Sous ce paradoxe apparent, il y a plus de vérité que dans bien des philosophies de l'histoire.

Là où une même forme de vêtement se perpétue pendant des siècles, comme chez les peuples barbares, on est en droit d'affirmer que la civilisation reste stationnaire. Là au rebours où, comme en Europe, les habillements subissent de continuelles modifications, il faut y voir une preuve de large aisance et de rapides progrès. Loin d'être un témoignage d'incurable légèreté, l'inconstance de nos modes atteste une civilisation supérieure, versatile parce qu'elle est féconde et qu'elle a toute latitude pour raffiner son idéal à mesure que ses productions se diversifient. Dans son curieux traité *Du manteau*, Tertullien, expliquant pourquoi il a quitté la toge romaine pour le manteau des philosophes, allègue que rien n'est plus naturel que le changement de costume, que la nature nous donne l'exemple en revêtant des aspects variés, et il développe agréablement ce thème d'amplification oratoire². Lorsque tout change, en nous et autour de nous, faut-il s'étonner que le goût public, en situation de satisfaire ses caprices, soit toujours en quête de nouveaux habillements? Ceux des pères ne conviennent plus

1. Taine, *L'Italie et la vie italienne*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1865.

2. Tertullien, *De pallio*.

aux enfants, car les conditions ne sont déjà plus les mêmes. Les modes de l'an passé sont allées rejoindre les roses d'antan, et la mode d'aujourd'hui sera le ridicule de demain. La fantaisie humaine a pour loi de se jouer, quand elle le peut, en de perpétuelles métamorphoses. Elle affirme ainsi sa prééminence sur la condition des animaux, réduits à porter toujours la même livrée, et, par la versatilité de ses goûts, elle montre la richesse de ses conceptions esthétiques.

Ce n'est point là, du reste, comme on pourrait croire, un travers particulier à notre âge. Les anciens l'ont aussi connu, quoique avec une intensité moindre, parce que la cause qui le produit agissait avec moins de puissance. Il ne faut pas, en effet, se faire illusion sur la permanence de leurs modes d'après l'apparente uniformité des représentations de l'art. La simplicité du costume dont sont revêtues les figurations iconographiques depuis Périclès jusqu'à Constantin, n'implique nullement l'immutabilité de la mode pendant ces huit siècles. Ce n'était là qu'un modèle d'habillement idéal, un type conventionnel de haut style, adopté par les artistes comme le plus favorable à la beauté des lignes par le jet des draperies, et la même anomalie s'est perpétuée jusqu'à nous dans les représentations de l'art, quoique ce contresens viole de plus en plus outrageusement les lois de la vraisemblance historique. Non moins changeants et capricieux que nous, les Grecs et les Romains ont admis et abandonné tour à tour une foule de costumes imités de l'étranger ou imaginés sur place. Après Alexandre et César, la diversité des vêtements répondit à celle des peuples rapprochés et des mœurs confondues par la conquête. Les textes et les monuments font voir que, sous l'empire, les variations de la mode et la singularité des costumes étaient usuelles à Rome. On pouvait, sous Auguste, y rencontrer dans la rue un médecin en perruque, tenant un parapluie à la main, un marchand coiffé d'un chapeau à larges bords, un avocat en robe de chambre, un chevalier en pantalon collant, à la mode perse, des femmes avec un corset et des brodequins à talons hauts, etc.¹.

1. V. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*.

Au moyen âge, nos pères, toujours censés plus sages que nous, ont aussi donné l'exemple de la versatilité en fait de vêtements. Un auteur du XII^e siècle dit : « Il faut à cette nation (la France), dont l'humeur varie sans cesse, des habits qui annoncent sa mobilité¹. » Robert Gaguin, au XV^e siècle, reproche aux Parisiens « d'être toujours avides de nouveauté et de ne pas pouvoir conserver pendant dix ans la même forme de vêtement² ». Dix ans de constance, ç'eût été beaucoup ; mais le siècle n'allait pas vite encore. Maintenant, il nous faut au moins une mode nouvelle à chaque saison. Henri Estienne fait le conte de ce peintre qui, ayant représenté un Italien habillé à l'italienne, un Espagnol à l'espagnole, un Allemand à l'allemande, et ainsi des autres peuples, « venant aux François, fist autrement, car, prévoyant le changement de façon d'habits que le François pourroit faire le lendemain, suivant sa coutume, lui fist cet honneur de le peindre aussi nud qu'il estoit sorti du ventre de sa mère, lui mettant toutes fois une pièce de drap et des ciseaux entre les bras³ ». Cependant les autres nations ne sont pas trop en droit de nous accuser de légèreté, car la promptitude avec laquelle notre exemple est partout suivi dit assez combien le mal est contagieux et la faiblesse générale. Que le peuple qui ne s'empresse pas d'imiter nos modes nous jette la première pierre ! Il faut en prendre son parti et se résigner à l'inconstance en fait de modes comme aux variations en fait d'art et de goût. Dans son chimérique royaume d'Utopie, Thomas Morus a pu décider que les habitants porteraient une forme immuable de vêtement. Mais si un règlement de ce genre avait force de loi quelque part, les gens obligés de s'y conformer seraient plus à plaindre qu'à envier.

1. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 154.

2. *Chronique*, 1346.

3. H. Estienne, *Dialogue du langage françois italianizé*.

CHAPITRE PREMIER

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU COSTUME

Avant d'aborder le détail des parties du costume, indiquons brièvement les traits généraux de son histoire.

Au sortir de la nudité bestiale du premier âge, le vêtement dut se composer d'abord d'un simple pagne, moins pour la décence que pour la préservation des parties du corps les plus délicates, et de quelques affiquets comme objets de parure. Dans les contrées où l'on n'a pas à se défendre de l'inclémence des saisons, le costume n'a jamais pris beaucoup d'extension ; il commence à peine et finit aussitôt, comme en témoigne l'exemple d'une foule de sauvages qui vivent encore dans une presque complète nudité. Avant d'être habillées par les méthodistes anglais, chargés de la double mission d'enseigner le décorum et d'écouler des cotonnades, les Polynésiennes se tenaient pour suffisamment vêtues quand elles avaient passé un collier et deux bracelets. Sans en avoir vu le modèle, on peut croire aussi que l'habit de feuilles de figuier dont se couvrit Ève, après sa faute, dans le paradis terrestre¹, n'avait qu'une ressemblance lointaine et sommaire avec les chefs-d'œuvre de nos couturiers à la mode.

Là où le climat plus rigoureux faisait sentir le besoin de se garantir des intempéries, on utilisa les peaux de bêtes tuées à la chasse, et l'on s'enveloppa de leur dépouille comme d'un manteau dont la forme était celle de l'animal qui fournissait à

1. *Genèse*, III, 7.



la fois l'étoffe et la façon. Tel est encore le *pallium* élémentaire que les Australiens et les Hottentots jettent sur leurs épaules nues pour se défendre du soleil ou d'une averse. Ce vêtement, qui n'exige pas l'assistance du tailleur, les abrite le jour, leur tient lieu de couverture la nuit et leur sert de linceul après la mort. A l'approche de l'hiver, les Indiens de l'Amérique du Nord entraînent dans une peau d'ours ou de bison, en faisant à ce vêtement tout confectionné, quoique non coupé sur mesure, le moins de changement possible, et il semble que l'usage, chez un grand nombre de peuples, de se travestir sous des formes animales, soit la tradition de mœurs analogues lorsque, après une chasse heureuse, ceux qui avaient besoin de renouveler leur garde-robe s'habillaient de la dépouille de leurs proies, et se montraient, à l'issue d'un copieux festin, sous un aspect imprévu, occasion de mille jeux et même de surnoms patronymiques. La coutume de se déguiser en bête, conservée dans les divertissements populaires, se retrouve, prise pour ainsi dire au point de départ, dans les danses guerrières où les Peaux-Rouges des prairies s'affublent de masques empruntés à des animaux redoutables. Les nègres de l'île Maurice se déguisent en oiseaux. On pourrait rapprocher de ces usages les coiffures hiératiques des peuples de l'Orient rappelant des animaux sacrés, alors même que la symbolique n'en retient plus qu'un trait essentiel, comme les cornes de bœuf qui ornaient la tiare des monarques assyriens, et les cornes de bélier celle des rois d'Égypte. En Europe, les coiffures militaires ont longtemps affecté des formes empruntées aux fauves. Virgile donne une tête de loup pour couvre-chef à Ornytus¹. Les casques faits d'une peau de bête étaient communs chez les Germains. Nos casques à figuration, nos bonnets à poil, nos casquettes en peau de loutre, etc., sont un legs de l'immémoriale tradition.

Les peuples chasseurs ne portent guère de vêtements ajustés, car leurs membres, qui doivent rester libres pour la poursuite ou pour la lutte, ne s'accommoderaient pas d'entraves. Aussi ne sont-ils d'ordinaire qu'à demi-vêtus, sauf dans les contrées

1. *Énéide*, XI, 680.

hyperboréennes où le besoin de se défendre des froids rigoureux les fait se couvrir de vêtements de peau serrés sur le corps, le poil en dedans, pour mieux conserver la chaleur. Ainsi s'habillent les Esquimaux, les Lapons et les Samoyèdes. Le costume des Germains, tel que le décrit Tacite, laissait à découvert une grande partie du corps. Néanmoins, ils portaient parfois, outre un court manteau appelé *reno*, taillé dans une peau de cerf, des pantalons de cuir et des bottines de blaireau¹.

Les peuples pasteurs, maîtres de plus de ressources, purent se confectionner des habillements moins rudimentaires, soit avec des peaux de chèvre ou de brebis, soit avec des étoffes provenant de leurs toisons, et le progrès fut encore plus marqué lorsque la phase agricole sut produire des textiles végétaux en abondance. Un nouveau cycle d'évolution commença pour le costume quand, par la fabrication des tissus, on disposa de bandes dans lesquelles on eut toute facilité de découper des vêtements. On put alors couvrir les diverses parties du corps et suffire à de multiples exigences. Toutefois, ces inappréciables résultats des deux civilisations pastorale et agricole ne se généralisèrent qu'avec une grande lenteur. Au début de la période historique, on voit, par les représentations des plus anciens peuples de l'Orient, une aristocratie très bornée être seule bien vêtue, tandis qu'autour d'elle les foules n'ont qu'un habillement sommaire.

En général, les vêtements des anciens, dans les régions les moins froides de la zone tempérée, étaient larges et flottants, drapés plutôt qu'ajustés. La manière la plus simple de s'habiller avec une bande d'étoffe était en effet de s'en envelopper suivant quelque disposition particulière. Les Égyptiens des classes populaires s'enroulaient autour des reins un morceau de toile descendant à peine à mi-jambe, qu'on voit figuré dans toutes les scènes de travaux. Sous un climat plus variable, les Chaldéo-Assyriens s'emprisonnaient dans une sorte de gaine qui n'a ni l'aisance du costume égyptien, ni la grâce élégante du costume

1. *Germanie*, 17.

grec. C'est une tunique dont on retrouve l'équivalent dans toute l'Asie moyenne, depuis la Chine jusqu'en Europe. D'après le témoignage d'Hérodote, les Babyloniens avaient pour vêtement une chemise de lin tombant jusqu'aux pieds, sur laquelle ils mettaient une tunique de laine, recouvrant le tout d'un manteau blanc. Les prêtres égyptiens et les lévites hébreux s'habillaient de robes de lin. On manque de documents écrits et de monuments figurés sur le costume habituel des Hébreux, ce qui a permis aux artistes qui ont peint des sujets bibliques d'adopter à cet égard des conventions diverses et de prêter aux anciens Juifs tantôt le costume grec ou romain, comme ont fait Raphaël et Poussin, tantôt le costume arabe, comme font les peintres de nos jours. On peut seulement juger, par les invectives d'Isaïe contre les filles de Sion, à quel degré de luxe la toilette féminine était déjà parvenue : « En ce jour-là, dit le terrible prophète, le Seigneur leur ôtera leurs chaussures magnifiques, leurs croissants d'or, leurs colliers, leurs filets de perles, leurs bracelets, leurs coiffes, leurs rubans de cheveux, leurs jarretières, leurs chaînes d'or, leurs boîtes de parfums, leurs pendants d'oreilles, leurs bagues, leurs pierreries qui leur tombent sur le front, leurs robes magnifiques, leurs écharpes, leur beau linge, leurs poinçons de diamant, leurs miroirs, leurs chemises de grand prix, leurs bandeaux et les habillements légers qu'elles portent l'été ; et leur parfum sera changé en puanteur, leur ceinture d'or en une corde, leurs cheveux frisés en une tête nue et sans cheveux, et leurs riches corps de jupe en un cilice¹. »

Les Hellènes, peuple artiste par excellence, se firent un vêtement admirable d'élégance et de simplicité. « Le costume des Grecs, c'est le rectangle d'étoffe fabriqué par le métier à tisser. Il reste intact et d'une seule pièce. Le vêtement n'est pas fait de petits morceaux assemblés, il n'imité pas par avance la forme humaine, comme le nôtre ; le corps qu'il revêt lui donne seul une forme. C'est pourquoi il est merveilleusement souple, divers et changeant. Il se transforme à chaque mouvement, il

1. *Isaïe*, III, 16-24.

traduit les sentiments et les passions ; il est expressif comme le geste lui-même et rend le geste drapé plus éloquent que le geste nu. Passé sous le bras, rejeté sur l'épaule, attaché par une agrafe ou relevé par une ceinture..., il marque toujours les grandes lignes et les proportions essentielles du corps. Il a l'élégance sincère et superbe des choses naturelles¹. » Suivant le genre ou l'ornementation du tissu et la manière de le disposer, ce vêtement se prêtait à subir des transformations qu'on observe sur les ouvrages de sculpture et les dessins des vases. Simplement replié autour du corps, il constituait l'*himation* ou manteau ; retenu sous le cou par une broche, il prenait le nom de *chlamide* ; enfin, rattaché sur une épaule par une agrafe et sur les reins par une ceinture, c'était le *péplos* des femmes. La première complication fut de distinguer le vêtement de dessous et le vêtement de dessus². Le costume des femmes grecques comprenait le *chiton* ou chemise courte, une tunique longue et un *himation* recouvrant le tout. L'ensemble, gracieux et sévère, était excellemment propre à draper le corps et à le parer sans le mannequiner ou le cacher.

Le type classique du vêtement romain fut la *toge*, attribut et privilège des citoyens. *Romanus* et *togatus* étaient termes synonymes, car un étranger n'avait pas le droit de porter la toge et un romain devait la quitter lorsqu'il perdait le droit de cité. Ce vêtement prit sous Auguste, par l'ampleur et le jet de ses draperies, une grandeur majestueuse qui en fit le costume le plus sculptural que les hommes aient jamais porté. Mais la toge, que tant de statues gréco-romaines nous font connaître, était un habillement aristocratique, salissant par sa couleur blanche, coûteux et difficile à bien porter à raison de ses dimensions qui employaient jusqu'à six aunes d'étoffe. Elle n'était imposante que sur l'épaule des patriciens. La toge des citoyens pauvres, étriquée, sordide et de couleur sombre, compromettait souvent la dignité des maîtres du monde, et Auguste, offusqué de la

1. Heuzey, *Cours à l'école des Beaux-Arts*. Compte rendu dans *Débats*, 25 novembre 1894.

2. Ἐνδύματα, ἐπιβλήματα des Grecs, amictus et inductus des Latins.

livrée misérable que la plèbe étalait dans les rues de Rome, lui appliquait avec une cruelle et méprisante ironie, le vers de Virgile :

« Romanos rerum dominos gentemque togatam¹ ! »

La mise des esclaves, qui n'avaient pas droit à la toge, était bien plus lamentable. Caton, qui paraît avoir poussé l'esprit d'économie jusqu'à la férocité, veut qu'on leur donne à chacun, « tous les deux ans », une tunique de trois pieds de long et des saies. Et ce vieux grigou recommande encore, lorsqu'on leur distribuera de nouveaux vêtements, d'avoir soin de reprendre les anciens, « bons à faire des casaques² » !

Superbe au point de vue esthétique, mais incommode à l'usage parce qu'elle offrait une large prise au vent, traînait à terre, ramassait la poussière ou la boue et défendait mal contre le froid, la toge classique ne convenait guère comme vêtement habituel. Aussi n'était-ce qu'une sorte de costume d'apparat, un habit de cérémonie qu'on revêtait dans les occasions solennelles. On le quittait à la guerre, à table, au travail. On adoptait alors une petite tenue, plus propre à l'action. La *pænula*, sorte de tunique sans manches, fermée par derrière, avec une ouverture pour passer la tête, avait quelque analogie avec la chasuble des prêtres catholiques et le *poncho* des Américains du Sud. La *trabée*, manteau de guerre, et le *sagum* constituaient également des surtouts. On vit même, sous les empereurs, s'introduire des costumes ajustés, d'importation étrangère, et la toge ne fut plus portée que par les fonctionnaires, les candidats et les orateurs. Ceux-ci, pour lesquels la pose et l'action étaient une part de l'éloquence, s'appliquaient à draper leur toge avec art pour produire plus d'effet à la tribune, et Quintilien ne néglige pas de leur donner des instructions détaillées à ce sujet³. Les plus attentifs avaient soin de préparer dès la veille, sur des moules en bois, à l'aide d'agrafes, les plis

1. Suétone, *Auguste*, 40.

2. *De re rustica*, 59.

3. *De Institutione oratoria*,

qu'ils désiraient lui voir prendre. Hortensius mettait beaucoup de coquetterie à disposer harmonieusement les plis de sa toge, et l'on raconte qu'un jour il voulut intenter un procès à l'un de ses confrères qui, en le frôlant dans un étroit passage, avait dérangé par mégarde la savante draperie de son vêtement.

La *stola*, ample robe recouvrant la tunique de dessous, était pour les femmes l'équivalent de la toge pour les hommes. Martial en fait le vêtement même de la pudeur¹. Mais, dès avant la fin de la république, les Romains n'ignoraient pas un luxe de vêtements que, 215 ans avant notre ère, la loi *Oppia* (*De cultu mulierum*), n'avait pas réussi à réfréner, et qui était capable de faire la désolation des maris. Il faut entendre sur ce point la plaisante énumération de fournisseurs que fait défiler un personnage de Plaute : « Vous avez, dit-il, le foulon, le brodeur, le bijoutier, le lainier, toutes sortes de marchands, le fabricant de bordures pailletées, le faiseur de tuniques de dessous, les teinturiers en couleur de feu, en violet, en jaune de cire, les tailleurs de robes à manches, les parfumeurs de chaussures, les revendeurs, les lingers, les cordonniers de toute espèce, pour les souliers de ville, pour les souliers de table, pour les souliers fleurs de mauve. Il faut donner aux dégraisseurs, il faut donner aux raccommodeurs, il faut donner aux faiseurs de gorgerettes, aux couturiers. Vous croyez être quitte ; d'autres leur succèdent. Nouvelles légions de demandeurs qui assiègent votre porte : ce sont des tisserands, des bordeurs de robe, des tabletiers : vous les payez. Pour le coup vous êtes délivré. Viennent les teinturiers en safran ou quelque autre engeance maudite qui ne cesse de demander². » L'inefficacité reconnue de mesures préventives contre le luxe des femmes fit qu'il se déploya sans entraves dans les siècles qui suivirent.

Vers la fin de l'empire, la domination romaine, en s'étendant sur des contrées froides du centre de l'Europe, amena une modification du costume qui, comme celui des barbares, tendit à

1. « Pudor stolatus » (*Epigr.*, 1, 36).

2. *Aulularia*, 464-478.

devenir ajusté. La tunique grecque et romaine était sans manches pour les hommes et devait laisser le bras nu pour l'action. Seules les femmes, par modestie, portaient des manches longues, ainsi que le montre la statue de matrone dite *la Pudicité*. Les femmes germanes avaient au contraire les bras nus ; mais la sévérité des lois les protégeait contre d'indiscrètes familiarités. Un article de la *Loi salique* punit l'attouchement au bras d'une femme libre d'une amende de 35 sous d'or (3 150 francs de notre monnaie), autant que le vol d'un bœuf et deux fois plus que le viol d'une serve. Les Romains du temps d'Auguste n'auraient pas osé porter de tuniques à manches, et, dans Virgile, celles des Troyens leur sont reprochées comme un vêtement efféminé¹. Mais, sous Constantin, les hommes commencèrent à imiter les femmes, et leurs manches, d'abord ébauchées jusque vers le coude, s'allongèrent ensuite jusqu'au poignet. Le costume, en France, est alors mi-gaulois et mi-romain. La saie indigène, que représente encore notre blouse populaire et qu'adoptèrent déjà quelques Romains sous les Césars (l'empereur Antonin, pour l'avoir portée, lui dut son surnom de *Caracalla*²), la toge gallo-romaine et la tunique à manches des Francs formèrent les éléments du costume. Il semble que, sous la domination impériale, la Gaule ait joui d'une certaine aisance en fait de vêtements, car Ammien Marcellin signale comme un trait particulier que « les Gaulois sont universellement propres et soigneux de leur personne. On ne voit qui que ce soit, homme ou femme, en ce pays, en Aquitaine surtout, porter des vêtements sales ou déchirés, rencontre si commune partout ailleurs³. »

Durant tout le moyen âge, la tradition antique des habits longs se maintint avec des modifications diverses. La soutane des prêtres catholiques, la robe des moines, celle des magistrats, des gens de loi (*robins*) et des professeurs, rappellent encore les habillements communs des XII^e et XIII^e siècles. Il n'en

1. *Enéide*, IX, 616 ; v. aussi Anlu-Gelle, VII, 12 ; Cicéron, *Catil.*, II, 10 ; Suétone, *Caligula*, 52.

2. Aurélius Victor, *Vit. Cæs.*, 21.

3. *Rerum gestarum*, XV, 12

reste guère, comme vêtement d'intérieur, que nos robes de chambre. Déjà pourtant, sous l'influence des croisades, le costume occidental, dans la classe aristocratique, s'était modifié par l'imitation des modes orientales, par le goût nouveau des soieries et des couleurs éclatantes. Il s'efforça d'être original et ne réussit qu'à être souvent bizarre. Aux XIII^e et XIV^e siècles, une ostentation de magnificence fit exagérer les dimensions des vêtements bien au delà de ce qu'aurait exigé la commodité. « Les nobles, dit Saint-Foix, imaginèrent qu'en y faisant faire une longue queue, ils auraient un prétexte pour avoir à leur suite un homme chargé de la porter, et que l'avilissement de cet homme donnerait un relief et un air de distinction au maître¹. » Ce sot usage s'est continué jusqu'à nous dans les manteaux de cour et les robes à traîne des femmes. Au XVI^e siècle, ces robes avaient une longueur proportionnée au rang des personnes. Lors de l'entrée à Paris d'Élisabeth d'Autriche, en 1571, les princesses de sa suite avaient des queues, soutenues par des écuyers, de 5 à 7 aunes de long et celle de la jeune princesse ne mesurait pas moins de 20 aunes².

Les sermonnaires du moyen âge ont prodigué leurs objurgations contre le luxe des vêtements. Déjà, au IX^e siècle, le moine Abbon, racontant le *Siège de Paris par les Normands*, attribuait cette épreuve à la colère divine, provoquée par le luxe désordonné des Parisiennes³. Le rédacteur de la *Chronique de Saint-Denis* donne plus tard une explication analogue à la défaite de Crécy, qui est, selon lui, une punition infligée par le ciel pour la « deshonesteté des habits qui couraient par le royaume, car les uns avaient robes si courtes qu'elles ne leur venaient que aux fesses, et, quand ils se baissaient pour servir un seigneur, ils montraient leurs braies à ceux qui étaient derrière eux. Et pareillement, elles étaient si étroites qu'il leur fallait aide pour les vestir et les despouiller, et semblait que on

1. P. de Saint-Foix, *Essais historiques*.

2. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 406.

3. « Propter vitium triplexque piaculum
Quippe supercilium, veneris quoque fœda venustas,
Ac vestis pretiosæ elatio, te tibi tollunt. »

les escorchait quand on les despouillait... Et pour ce n'est merveille si Dieu voulut corriger les excès des François par son fléau le roi d'Angleterre. »

Enfin, à la Renaissance, par l'effet du changement profond qui s'opère dans les mœurs, les occupations et le genre de vie, on voit s'arrêter les traits essentiels du costume moderne, qui, plus dégagé, mieux adapté au corps, en épouse la forme sans gêner ses mouvements. Alors que la draperie caractérisait le vêtement des anciens, elle n'a plus dans le nôtre qu'un rôle restreint, et l'on n'en trouve un équivalent que dans la cape des Espagnols, le burnous des Arabes, le plaid des Écossais et naguère le châle des dames. Les habits longs du moyen âge, abandonnés un moment sous Louis XI, puis repris sous Louis XII, furent rejetés sans retour à partir de François I^{er}. En même temps, une augmentation rapide de richesse facilita l'étalage d'un luxe supérieur à celui des âges précédents. La recherche devint extrême en fait de vêtements, et les hommes rivalisèrent avec les femmes en ruineuses prodigalités. A l'entrevue du Camp du Drap d'Or (1520), entre François I^{er} et Henri VIII, Martin du Bellay, qui en décrit la pompe, dit que « maints seigneurs y portèrent leurs moulin, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules ¹ ». — « Un homme de cour n'est pas estimé riche, écrivait un peu plus tard un ambassadeur vénitien, s'il n'a pas vingt-cinq à trente habillements de différentes façons, et il doit en changer tous les jours ². » Certains de ces vêtements revenaient à des prix inouïs. Bassompierre parle d'habits brodés de perles qui coûtaient à de jeunes seigneurs jusqu'à 40 000 livres ³. La reine Élisabeth, vieille et libertine coquette, que Shakespeare appelle une « vestale assise sur le trône de l'Occident », ne possédait pas moins de 3 000 robes, dont beaucoup étaient d'une royale somptuosité ⁴. Lors de l'entrée solen-

1. Plaute disait de même des élégantes de son temps qui ruinaient leurs maris, qu'elles étaient « *fundis exornatæ* » (*Epidicus*).

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, 1577, t. II, p. 555.

3. *Mémoires*, 1606.

4. Green, *Histoire du peuple anglais*.

nelle que fit à Rome, le 21 décembre 1655, la reine Christine de Suède, la congrégation des rites décida que les grandes dames romaines faisant partie du cortège auraient des costumes valant chacun de 5 à 600 000 écus et seraient suivies chacune de 36 personnes dont l'habit vaudrait de 5 à 600 écus chaque².

Quoiqu'on oppose souvent, avec plus de morosité que d'exactitude, la sagesse des ancêtres à la folie des contemporains, notre âge a, depuis un siècle, comme simplicité générale du costume, réalisé d'incontestables progrès. L'unification est telle, du moins pour les hommes, que, dans une foule, les loqueteux seuls mis à part, il serait parfois malaisé, à la seule inspection de l'habillement, de dire quels sont les riches, l'opulence ne différenciant de la plus modeste aisance que par un degré de finesse dans les étoffes et d'élégance dans la coupe, indice très significatif du nivellement démocratique opéré.

1. Archenholtz, *Mémoires concernant Christine*, t. I.

CHAPITRE II

HISTOIRE SPÉCIALE DU COSTUME MODERNE

L'habillement actuel des peuples civilisés comprend : pour les deux sexes la chemise et les bas ; pour les hommes, l'habit (frac, redingote ou jaquette), le gilet et le pantalon ; pour les femmes, des dessous plus ou moins compliqués et une robe recouvrant le tout. Quoique la plupart de ces vêtements aient une origine très ancienne, ils ont dû, par suite de la transformation accomplie dans le costume au xvi^e siècle, subir des modifications plus ou moins profondes pour s'adapter à des mœurs nouvelles. Indiquons brièvement leur histoire.

L'usage de porter du linge de corps, générale maintenant, est plus récente que celle des habits et répond à d'autres besoins. C'est comme un vêtement intérieur, plus intime, qui double le vêtement extérieur et satisfait mieux aux exigences d'hygiène ou de propreté, parce que, en contact avec la peau, il en absorbe les sécrétions et peut être souvent renouvelé après avoir été blanchi. Nous avons vu que, sauf les Égyptiens, qui étaient vêtus de lin, et les Indiens de coton, les peuples de notre antiquité classique, hors d'état de produire des textiles végétaux avec quelque abondance, n'avaient pu faire des toiles qu'un usage des plus bornés. Ils s'habillaient presque entièrement de laine, non sans de graves incommodités, dont ils s'efforçaient de prévenir ou de pallier les effets par des bains fréquents et la recherche de violents parfums. Réduites aussi en grande partie à la ressource des lainages comme vêtements, les populations du

moyen âge subirent les mêmes conséquences aggravées encore par un état presque général de misère et d'incurie. Le linge de corps n'est guère devenu d'usage commun que depuis la Renaissance, et s'est surtout répandu depuis un siècle, grâce au bas prix du coton.

Si l'emploi vulgaire des chemises est nouveau, leur origine première ne remonte pas moins à une très haute antiquité. Au témoignage d'Hérodote, les Babyloniens portaient, sous un vêtement de laine, des tuniques en toile de lin. Les Hébreux, depuis leur séjour en Égypte, se servaient aussi de tuniques de lin, mais plutôt comme vêtement apparent que comme linge caché. Les Athéniennes connaissaient, sous le nom de *cyparisses*, des sortes de chemises dont elles faisaient surtout usage pour le bain. Plus tard, les Romaines, à leur exemple, les adoptèrent sous les désignations diverses de *supparus*, *byssissa*, enfin de *camicia*, terme de basse latinité d'où provient celui de *chemise*¹. Toutefois, la mode de ces chemises de toile qu'on tirait à grands frais d'Espagne, d'Égypte ou de Syrie, fut toujours très limitée, car les auteurs latins ne les mentionnent que par circonstance. Lampride, parlant de la manière dont s'habillait l'empereur Alexandre-Sévère, dit qu'il aimait beaucoup le beau linge² et le voulait sans aspérité. Vopiscus rapporte que, par un acte inouï de munificence, Aurélien fit distribuer au peuple des tuniques de pur lin, d'Afrique et d'Égypte³.

Durant les premiers siècles du moyen âge, on voit quelques princes, continuant les somptuosités de l'époque impériale, porter des tuniques de lin, mais à titre de luxe exceptionnel, dont les historiens relatent l'étalage comme un fait digne de mémoire. Les annalistes du VIII^e siècle nous apprennent que sainte Sosigène avait une chemise et des vêtements de toile⁴. Charlemagne en portait aussi, d'après la description que le moine de

1. On le croit emprunté au cymrique *camse*. L'arabe *qamiç* n'a pas d'étymologie sémitique et paraît de provenance aryenne (Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 300).

2. *Histoire Auguste*, Alexandre-Sévère, 39.

3. *Ibid.*, Aurélien, 47.

4. « Linteum indusium, tunica interior linteae. »

Saint-Gall donne de son costume : « Enfin venait une chemise de toile très fine. » Un *Compte de la maison du roi* mentionne que, en 1202, la toile pour faire les chemises des plus hautes dames coûtait 1 sou 8 deniers¹. Ces tuniques de dessous, dont l'agrément devait surtout être apprécié dans les climats chauds, furent en vogue dans le Midi de la France, plusieurs siècles avant de l'être dans le Nord. On lit dans la *Chronique* de Geoffroi du Vigeois, à la date de 1178, ce détail caractéristique : « En cette année, la disette de lin se fit fortement sentir. Une chemise qu'on payait ordinairement 9 deniers, se vendait 2 sous 4 deniers. » Commune dès le XII^e siècle dans les pays de langue et de civilisation romanes, la chemise (*chainse*) se répandit peu après dans les provinces de langue française. Un fabliau du XIII^e siècle, *Saint Pierre et le Jongleur*, fait jouer et perdre par celui-ci, après les âmes confiées à sa garde, jusqu'à la chemise qu'il a sur le corps, et, pour qu'un jongleur eût une chemise, il fallait que presque personne n'en fût dépourvu. Mais ces chemises étaient rarement de lin. Les écrivains de la langue d'oïl ne parlent ordinairement que de chemises de serge. Isabeau de Bavière, femme dissolue, trouvant ces cilices trop durs, se fit faire deux chemises en toile fine, faste scandaleux que les historiens du temps ne manquent pas de lui reprocher.

Dans le principe, et tant que les chemises furent un vêtement de prix, on voulait s'en parer plus que les couvrir. On les quittait la nuit pour se mettre au lit, car les miniatures du XIV^e siècle montrent généralement nus les personnages couchés. Ceux qui les portaient comme vêtement de jour les mettaient souvent, pour qu'on les vît mieux, non pas sous, mais sur les autres habits, coutume que rappellent encore les *aubes* et les *surplis* des prêtres catholiques. L'auteur du roman de *Perceforest* fait, dans un tournoi, distribuer par les dames, en guise de faveurs aux chevaliers, tous leurs ornements de toilette et jusqu'à leurs chemises : « Les dames étaient si dénuées de leurs atours, à la fin du tournoi, qu'elles étaient en pur chef (nu-tête) et leurs cottes sans manches, car tout avaient donné aux cheva-

1. Velly, *Hist. de France*, t. VII, p. 70.

liers pour eux parer, et guimpes et chaperons, manteaux et *camices*, manches et habits ». Quelque enthousiasme que de beaux coups de lance pussent inspirer aux dames du XIII^e siècle, elles auraient peut-être éprouvé un peu d'embarras à ôter et offrir ainsi leurs chemises en public si on les avait alors portées comme nous faisons maintenant. Lorsque, ensuite, l'usage prévalut d'en faire un vêtement de dessous, on eut soin, afin de ne pas les cacher entièrement, de ménager dans la cotte des ouvertures par où il était possible de les apercevoir, comme nous laissons encore à découvert nos *plastrons*. D'autres femmes, plus hardies, firent fendre la chemise même, afin qu'on pût entrevoir, outre la blancheur de la toile, celle de la peau. Les prédicateurs du temps, qui tonnent contre ces lacunes indiscretes du vêtement, étaient fondés à les appeler des « fenêtres de l'enfer¹ ».

A la fin du XVI^e siècle, l'usage de porter des chemises était assez répandu, mais non général, car Montaigne nous dit qu'il s'en passerait « malaisément² », ce qui semble indiquer qu'elles ne paraissaient pas aussi indispensables à tous. En 1594, Henri IV, occupé à conquérir son royaume, se trouvait, rapporte l'Estoile, réduit à une douzaine de chemises, dont plusieurs déchirées³. Le luxe des chemises devait être moins commun encore en Angleterre à la même époque, au témoignage de Shakspeare, car, dans son drame de *Henri IV*, Falstaff, chargé de lever une compagnie de recrues, ne constata, à leur inspection, qu'« une chemise et demie » pour cent cinquante hommes. « Encore, ajoute-t-il, la moitié de chemise se compose de deux serviettes cousues ensemble, sans manches, et jetées sur les épaules comme le pourpoint d'un héraut d'armes. Quant à la chemise entière, elle paraît être le produit d'un vol⁴. »

L'usage des chemises est devenu si général parmi les peuples civilisés, dans toutes les classes, que le fait de n'en pas porter marque maintenant le plus bas degré de la misère. Mais, pour les non civilisés, ce vêtement est encore un objet de grand luxe.

1. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 185.

2. *Essais*, III, 13.

3. *Journal de l'Estoile*, 6 février 1594.

4. *Henri IV*, 1^{re} partie, A. IV, sc. 2.

Dans la relation de son voyage au Nyanza, Livingstone dit que les nègres vendent leurs enfants, leur sœur et leur mère pour une chemise. Les chefs de l'intérieur font de ce vêtement rare et de si haute distinction un symbole de la royauté. Habillé d'une chemise, le sauvage, jusque-là nu, a conscience de s'être élevé sur l'échelle du progrès. En vue de ce cadeau qui le tente, il se laisse volontiers catéchiser et baptiser, tout prêt à renouveler le sacrement autant de fois qu'il en trouve l'occasion.

En 1900, on estimait à plus de 200 millions de francs la confection des articles de chemiserie et de lingerie en France, dont 40 millions pour l'exportation¹. Mais cette somme est loin de représenter un total exact, parce que la plupart de ces articles, de fabrication courante, sont faits par des ouvrières à la journée ou même en ménage.

L'usage commun des bas est aussi de date récente. Les anciens, comme de nos jours les Arabes, avaient en général les jambes nues, et la coutume était de les laver fréquemment. Cependant, on les couvrait quelquefois. Cicéron² et Lampride³ parlent d'une pièce de vêtement qui enveloppait le pied et qu'on portait avec des souliers. Le premier l'attribue plus spécialement aux femmes⁴. Une peinture de Pompéi représente une femme chaussée d'un tissu parfaitement adapté et en apparence à mailles⁵. Dans le *Digeste*, il est question de bas sous le nom de *fascia pedulis*⁶, terme en partie conservé dans l'italien *pedule*, ce qui semble indiquer une transmission continue. Dès le commencement du moyen âge, l'habitude se perdit pour les voyageurs de se laver les pieds après une longue marche, et l'usage s'établit, dans les pays froids, de couvrir le bas des jambes de *tibiales* ou de *caliges* en tissu de laine ou de lin. La religieuse Bandovine, écrivant la vie de sainte Radegonde, dit que la pieuse reine se fit un

1. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement. »

2. Fragment dans Nonnius, v. Calantica.

3. *Alexandre-Sévère*, 40.

4. *Ad Atticum*, II, 3.

5. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. Fascia.

6. *Ulpien*, XXXIV, 2, § 25.

jour, par esprit d'humilité, des manchettes avec ses caliges. On conserve, dans l'église de Délémont, un bas en toile de saint Germain, qui date du VII^e siècle ¹.

Néanmoins, jusqu'à la Renaissance, on ne connut que des *chausses* taillées et cousues, en drap ou en serge, confectionnées par les *chaussetiers* et qui servaient à couvrir le bas des jambes. Rabelais, décrivant dans son abbaye de Thélème le costume idéal des hommes de classe supérieure, ne fait encore aucune mention de bas tricotés. La pratique du tricot qui, ainsi que nous l'avons vu, se répandit au XVI^e siècle, fit remplacer les chausses d'étoffe par des bas, chaussettes et chaussons à mailles, dont on apprécia vite les avantages parce que, élastiques et sans couture, ils prenaient exactement la forme du pied et n'incommodaient pas dans la chaussure. Ces vêtements furent d'abord un grand luxe. On les faisait en soie, afin que la richesse de la matière fût digne de la rareté du travail. Les historiens notent leur apparition à titre de fait curieux et mémorable. On voit alors les princes s'envoyer en cadeau des paires de bas et les étaler dans des fêtes. Henri III se para, le premier en France, de bas de soie aux noces de sa sœur. En Angleterre, la reine Élisabeth n'en mettait que les jours de grande cérémonie. Les annalistes espagnols racontent que la femme de Lopez de Padilla, voulant faire un présent agréable à Philippe II, alors dans les Flandres, lui envoya une paire de bas de soie. Un demi-siècle plus tard, Laffemas n'évaluait pas à moins de 50 000 les personnes qui, en France seulement, portaient des bas de soie ². Ces bas, plus somptueux que confortables, ne tenaient pas chaud l'hiver. Les frileux en mettaient plusieurs paires l'une sur l'autre. Il arrivait à Malherbe, poète un peu refroidi, d'en superposer un si grand nombre que, pour ne pas en mettre à une jambe plus qu'à une autre, il dut, sur le conseil de Racan, faire marquer ses paires de bas aux diverses lettres de l'alphabet, afin de les chausser dans l'ordre indiqué. Le lendemain, il dit à Racan : « J'en ai dans l'*L* », soit onze paires ³.

1. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 98, 99.

2. Leber, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 298.

3. V. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 460.

A mesure que se répandit le goût du tricot, d'abord parmi les femmes de la bourgeoisie, puis parmi celles de la campagne, on prit l'habitude de porter des bas de laine pendant la saison froide. Les métiers à bas procurèrent ensuite des facilités nouvelles. D'après le rapport de l'intendant Bouteville, Orléans ne comptait pas moins de 400 de ces métiers à la fin du xvii^e siècle. Les bas de coton, maintenant les plus communs, et les plus agréables en été, n'ont été mis en usage qu'à partir de 1685, sous le nom de *bas de Barbarie*. Depuis que l'abondance des textiles et leur élaboration mécanique ont beaucoup abaissé les prix, les bas font partie intégrante du costume, et bien peu sont dans l'impuissance d'en porter.

On serait tenté de croire que l'usage des jarretières a dû être postérieur à celui des bas. Il n'en est rien, et, comme la coquetterie est souvent en avance sur le besoin, il se trouve au contraire qu'elles l'ont précédé. Isaïe reproche aux Juives de son temps, qui ne portaient point de bas, les riches jarretières dont elles se paraient¹. Les femmes grecques et romaines, pour qui ce n'était pas non plus la coutume de vêtir cette partie du corps, ne laissaient pas d'y attacher des jarretières (*periscelis*), destinées à faire valoir la beauté des jambes comme le bracelet celle des bras. C'étaient des sortes de bijoux, et les objets de parure ayant pour unique fonction d'être étalés, il est permis de supposer que les dames de l'antiquité mettaient autant de complaisance à montrer leurs jarretières que les modernes de modestie à cacher les leurs.

Quoique les principales pièces du costume masculin soient anciennes par leur origine, elles ont subi dans le cours des siècles, et spécialement dans l'âge moderne, des modifications qui suffisent à les particulariser.

Les Kymris portaient une veste ouverte que les Bretons ont conservée et dont on peut suivre la filiation dans le *justaucorps* et le *pourpoint* de nos aïeux, l'*habit* de nos pères et la *jaquette* ou le *veston* de nos jours. Le même vêtement, plus

1. *Isaïe*, III, 20.

ample et plus long, s'est transformé en *paletot*, qu'on trouve usité dès le xv^e siècle. La *redingote*, de provenance britannique, comme son nom (*riding-coat*, habit de cheval), fut introduite en France, au début de l'anglomanie, vers 1735. Le *gilet* est encore plus récent. Ce terme n'est ni dans le *Dictionnaire* de Furetière, ni dans celui de Richelet, et le *Dictionnaire de l'Académie* ne lui a donné droit d'usage dans la langue qu'en 1762. On attribue la vogue de ce vêtement incomplet à un bouffon populaire, nommé Gilles, qui jouait avec une veste sans manches les rôles de niais d'une plaisante façon.

Les Grecs ne paraissent avoir jamais fait usage de *pantalons*, et les Romains n'en ont porté des équivalents que par exception. Mais ce vêtement était usuel chez plusieurs peuples anciens. Hérodote parle des *anasyrides* des Perses, qui leur couvraient les jambes depuis la ceinture et descendaient jusqu'à la cheville¹. Elles sont représentées dans la bataille d'Issus reproduite en mosaïque à Pompéi, où l'on voit les soldats perses vêtus de chausses collantes. Le même vêtement était habituel chez les Mèdes et les Scythes, à raison de la rigueur du climat. Strabon le mentionne aussi chez les Belges² et Diodore de Sicile chez les Gaulois³. Le nom de *bracca* que lui donnaient ces derniers passa dans le latin, et se retrouve dans le breton *bragon*, le vieux français *braies*, l'anglais *breeches* et l'écossais *breeks*. Sous la domination romaine, la Gaule se partageait en *Gallia braccata* et *Gallia togata*, selon que ses habitants avaient conservé le vêtement national ou acquis le privilège de revêtir la toge des citoyens. Lorsque César eut accordé à des Gaulois le titre de sénateur, et avec lui le droit de porter le *laticlave*, on chantait ironiquement dans les rues de Rome :

« Gallos Cæsar in triumphum ducit, idem in curiam.
Galli braccas deposuerunt, latum clavum sumpserunt⁴. »

Cette qualification de « Gaule culottée », appliquée aux

1. *Histoires*, III, 87.

2. *Géographie*, IV, 4, § 3.

3. *Biblioth. histor.*, V, 30.

4. Suétone, *Cæsar*, 80.

provinces restées fidèles à la tradition celtique, autorise à croire, comme Fabre d'Églantine en faisait agréablement la remarque dans un rapport à la Convention, que le reste du pays n'était peuplé que de sans-culottes¹.

On voit sur plusieurs statues antiques, telles que le Tiridate du musée du Louvre et les esclaves prisonniers de l'arc de Constantin, à Rome, empruntés à un monument de Trajan, la forme de ces pantalons usités chez les peuples barbares, dans les rudes contrées du Nord. Lorsque l'extension de leurs conquêtes y conduisit les Romains, ils prirent aussi l'habitude de vêtir le bas du corps. Auguste vieilli portait en hiver, dit Suétone, des sortes de caleçons ou de culottes courtes (*femoralia*), attachées à la ceinture et descendant jusqu'au dessous du genou². Sous les Antonins, ce vêtement fut adopté par les soldats qui faisaient campagne en Germanie, ainsi qu'on le voit sur la colonne Trajane. Enfin, les braies elles-mêmes furent admises à partir d'Alexandre-Sévère³, et les légionnaires en sont revêtus sur l'arc de Constantin⁴.

Ainsi en usage chez la plupart des barbares qui envahirent le monde romain, puis vulgarisé par les soldats appelés à les combattre, le pantalon prévalut à mesure que la toge tombait en désuétude, et, sous le nom de *chausses*, il devint d'un emploi général au moyen âge. Mais les chausses de nos aïeux, qui, dans le principe, couvraient toute la partie inférieure du corps, comme nos pantalons à pied, furent ensuite divisées, pour plus de commodité, en deux parties, le *bas-de-chausses* ou simplement par abréviation *bas*, et le *haut-de-chausses* qui, après avoir constitué la *culotte courte* de nos pères, est devenu le moderne *pantalon*. Celui-ci paraît provenir des Vénitiens, qui mirent à la mode une forme allongée de cet antique vêtement, et qui étaient désignés en Italie par le sobriquet de *Pantalon*, du nom de saint Pantaléon, particulièrement honoré chez eux. Sous François I^{er} et à sa cour, il est fait mention d'un vêtement semblable à

1. *Rapport sur le calendrier républicain et les sans-culottides.*

2. Suétone, *Auguste*, 82 ; Isidore, *Origines*, XIX, 22, 29.

3. Lampride, *Alexandre-Sévère*, 40.

4. V. Rich, *Dictionn. d'antiquités*, v. miles braccatus.

celui des Pantalons, où la culotte ne faisait qu'un avec le bas¹. Au siècle suivant, le pantalon, popularisé par un des acteurs de la comédie italienne, qui faisait personnage de *Pantalon*, était porté comme costume de fantaisie dans les ballets, et les Mémoires nous montrent le cardinal de Richelieu dansant, en pantalon de velours vert, avec des sonnettes d'argent aux genoux, une sarabande en présence d'Anne d'Autriche². Néanmoins, le pantalon actuel, tombant jusque sur le pied, au lieu de s'arrêter au genou, comme la culotte de l'ancien régime, est une importation américaine due à Franklin. En 1783, l'envoyé des États-Unis osa paraître à Versailles dans sa tenue de planteur, et l'engouement dont il fut l'objet devint l'occasion d'un changement de modes rendu d'ailleurs inévitable par l'imminence d'une révolution qui, bouleversant toutes choses, devait renouveler aussi la forme des vêtements.

De nos jours, l'usage des pantalons est de rigueur chez tous les peuples civilisés. Seuls, en Europe, les Écossais se sont montrés longtemps réfractaires. Par politique autant que par pruderie, la pudibonde Angleterre essaya bien de les ranger d'autorité à une tenue exigée par les convenances ; on cite, en date de 1745, un édit de Georges II, qui, pour mater les rebelles highlanders, leur intimait, sous peine d'amende, l'obligation de porter l'indispensable vêtement pour lequel la langue anglaise a créé de vagues circonlocutions (« *inexprimables* » ; le mot propre, imprudemment prononcé, ferait évanouir une anglaise). Les moins récalcitrants des montagnards se résignèrent bien, dit l'histoire, à *porter*, selon la lettre de l'édit, le vêtement imposé, mais ce fut sur l'épaule, au bout d'un bâton. Plus récemment, même aventure est arrivée au Mexique où les porteurs de pantalons, qui seuls ont droit à la qualification de *gente decente*, jouissent de quelques avantages refusés aux sans-culottes. Dans l'intérêt de la décence publique, de l'égalité civile et des magasins de confection, plusieurs États ont voulu exiger des Indiens le port du vêtement privilégié. Mais tous n'ont pas le moyen

1. Poullain de Saint-Foix, *Essais sur Paris*, Œuvres, t. IV, p. 114.

2. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 480.

d'acheter un objet de luxe dont ils ne sentent guère le besoin et dont ils ne demanderaient qu'à se passer. Ceux qui peuvent en faire la dépense veulent du moins qu'il dure autant qu'eux. Ils le portent plié avec soin sous le bras et ne le mettent qu'en entrant à la ville, pour éviter un procès-verbal¹. On a bien tenté aussi d'enseigner aux Polynésiens à chausser des pantalons ; mais c'est là pour eux un costume fort gênant qu'ils ne revêtent que par circonstance, dans leurs rapports de cérémonie avec les Européens. « Rentrés chez eux, dit un voyageur, le D^r Brassac, les visiteurs se hâtent de quitter leur pantalon pour se mettre à l'aise, absolument comme nous ôtons nos gants. »

La préparation des vêtements pour hommes (habits divers, pantalons et gilets) est une grande industrie qui a pris une importance nouvelle depuis l'invention des machines à coudre et l'établissement des magasins de confection. Comme élément de comparaison entre les prix d'il y a cinq siècles et ceux d'aujourd'hui, disons qu'une ordonnance de janvier 1350 fixait à « cinq sols » la façon d'un habit avec grandes manches pendantes, chaperon compris.

Le costume des femmes a moins varié que celui des hommes, par suite de leurs habitudes sédentaires, de l'uniformité de leurs occupations, et de la modestie dont tous les âges leur ont fait une vertu. Il se compose toujours de vêtements longs, drapés ou demi flottants. Il y a moins loin de l'ample chemise des Égyptiennes aux temps pharaoniques ou de la tunique des Athéniennes que sculptait Phidias à la robe des dames de nos jours, que de la toge romaine à nos habillements ajustés. Depuis peu seulement, quelques indépendantes, qui rêvent le complet affranchissement de leur sexe, ont proposé d'abolir la jupe, symbole de servitude domestique, et de modifier, en le rendant plus libre et plus dégagé, le costume féminin, fait pour la vie intérieure, en vue de le rapprocher du costume masculin, fait pour l'action au dehors. Grâce aux connivences de la mode, elles ont bien pu

1. Claudio Janet, *La Société au Mexique*, *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1893.

revêtir déjà nos jaquettes et nos gilets ; mais l'essentiel et le difficile serait d'arborer aussi le pantalon ou, comme disaient nos pères, de « porter culotte », en signe d'égalité, sinon de suprématie. Cette réforme, qui marquerait dans la condition et les mœurs des femmes une révolution plus profonde qu'aucune de celles du passé, n'a guère chance de s'opérer avant qu'elles aient conquis l'égalité civile et politique revendiquée par d'ardentes novatrices. Toutefois si, jusqu'à nous, les femmes ont été, à raison de leur sujétion, réduites à porter un costume dont les traits généraux sont assez constants, elles se sont dédommagées de la simplicité du fond par la diversité des accessoires, et leur fantaisie s'est exercée sur le détail de l'ajustement. Gérard de Nerval définit la femme un composé d'étoffes de soie, de velours, de rubans, de dentelles, de plumes, de fanfreluches et de bijoux. « On ne sait pas trop, ajoute-t-il, ce qu'il y a au milieu de tout cela, mais c'est si bien arrangé ! »

En France, depuis l'établissement des corporations, les femmes étaient, comme les hommes, habillées par celle des « maîtres tailleurs » qui, jalouse de ses privilèges, ne souffrait pas d'empiètements sur ses attributions. En 1675, un édit de Louis XIV, « considérant qu'il était dans la bienséance et convenable à la pudeur et à la modestie des femmes et filles, de leur permettre de se faire habiller par des personnes de leur sexe... », autorise les couturières à faire des vêtements de femmes. Néanmoins, les élégantes de nos jours, passant par dessus la bienséance, la pudeur et la modestie, reviennent aux couturiers, rendant ainsi un hommage involontaire à la supériorité du goût viril, même en matière d'affiquets.

On doit faire remonter aux femmes de l'antiquité la fâcheuse invention des corsets. Les Grecques, pour se maintenir la taille, se servaient de minces planchettes de tilleul, les Romaines de bandes d'étoffe enroulées et serrées autour du buste. Les jeunes filles, qui auraient eu le moins besoin de cet artifice, y recourraient pour se faire une taille fine et mériter d'être appelées *junceæ puellæ*. Un passage de Térence montre que cette mode sévissait déjà du temps des Scipions : « Ce n'est pas, dit un amoureux de sa maîtresse, une fille comme les nôtres, à qui les

mères abaissent les épaules et serrent la poitrine pour qu'elles aient la taille élancée. Quelqu'une a-t-elle un peu d'embonpoint, on lui coupe les vivres. La constitution a beau être solide, à force de régime on en fait de véritables fuseaux. On les aime ainsi¹. » Sous les Césars, les femmes faisaient usage d'un corset perfectionné appelé *mamillare*². Une autre forme, le *capitium*, était analogue au corset que portent encore les femmes de la campagne romaine³. Cette mode funeste, inconnue en France au moyen âge, fut introduite par Catherine de Médicis, et s'est maintenue depuis lors, malgré les protestations des artistes et des médecins. La princesse palatine raconte, d'après sa tante, la duchesse de Hanovre, que, lorsque le czar Pierre I^{er} et les princes qui l'escortaient dansaient, ils prenaient les corsets des dames pour leurs os, « et le czar, à ce qu'on raconte, aurait dit : — Diable ! comme les dames allemandes ont les os durs » (Lettre du 25 août 1697). L'usage du corset n'avait pas encore pénétré en Russie. Le rapporteur de l'exposition de 1855 qualifie le corset « d'instrument de gêne et de mensonge ». Mais les femmes passent volontiers sur la gêne et ne répugnent pas au mensonge si elles croient ajouter ainsi à leur beauté ou en masquer les ravages.

L'usage de se voiler la figure est aussi ancien que la pudeur ou la coquetterie des femmes, et peut-être que la jalousie des maris. « Lycurgue, rapporte Plutarque, avait décidé que les filles sortiraient le visage découvert et les femmes voilées, afin que les filles trouvent un mari et que les femmes gardent celui qu'elles ont⁴. » La première de ces raisons n'a pas touché les Arabes, chez qui les filles, à partir de la fin de l'enfance, sont scrupuleusement voilées, et le mari qui les prend, obligé de se fier à des rapports de matrones, ne connaît le visage de sa femme qu'après la cérémonie, ce qui coupe court à tous les romans. La coutume de paraître en public voilées semble avoir pris naissance dans les mœurs polygamiques de l'Orient. Elle

1. *L'Eunuque*, II, 4.

2. Catulle, LXII, 65 ; Martial, XIV, 66.

3. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. *capitium*.

4. *Du mariage*, p. 206.

existait dans l'Inde dès une haute antiquité. Suivant ce que racontent les *Soutras* bouddhiques, la belle Gopâ, après avoir épousé le futur Bouddha, prit la résolution de ne pas se voiler le visage, malgré la coutume. « Les femmes, dit-elle, qui maîtrisent leurs pensées et domptent leurs sens, satisfaites de leur mari, ne pensent jamais à un autre, et peuvent paraître sans voile, comme le soleil et la lune. Les dieux connaissent ma pensée, mes mœurs, ma retenue et ma modestie. Pourquoi donc me voilerais-je le visage ¹ ? »

Les femmes israélites se voilaient. Dans la Genèse, Rébecca se couvre le visage en apercevant Isaac ², et Thamar quand elle veut tenter Juda ³. Chez les Grecs, le voile était l'emblème de la femme mariée. Hélène paraît devant l'assemblée des Troyens « la tête couverte d'un voile plus blanc que le neige ⁴, » et Pénélope se présente voilée devant ses prétendants ⁵. L'un d'eux lui offre un voile magnifique, rattaché par douze anneaux d'or à autant d'agrafes ⁶. Dans la *Théogonie* d'Hésiode, Minerve complète par un beau voile la toilette de Pandore. La *calyptra* des femmes grecques était un voile qui leur enveloppait le visage en ne laissant à découvert que les yeux ⁷, selon l'usage qui s'est conservé pour la plupart des femmes de l'Orient. Des statuettes de Tanagra représentent des Grecques voilées de la sorte. Les Romaines se couvraient aussi parfois le visage, comme le montre la statue de matrone dite *la Pudicité*. Mais, lorsqu'elles jouirent d'une liberté plus grande, elles firent simplement du voile une sorte de coiffure, dont les analogues subsistent encore de nos jours dans le *mezzaro* des Génoises et la *mantille* des Espagnoles. Tacite dit de Poppée : « Elle paraissait rarement en public, et toujours le visage à demi-voilé, soit pour irriter la curiosité, soit qu'elle en fût plus belle ⁸. » A Rome, le cérémonial des mariages

1. Barthélémy Saint-Hilaire, *Le Bouddha et sa religion*, p. 9.

2. *Genèse*, xxiv, 65.

3. *Ibid.*, xxxviii, 14, 15.

4. *Iliade*, III.

5. *Odyssée*, I.

6. *Ibid.*, XVIII.

7. Euripide, *Iphigénie en Tauride*, v. 372.

8. *Annales*, XIII, 45.

patriciens exigeait que la jeune fille eût la tête couverte d'un voile, et telle serait, selon Festus, la signification du mot *noces* (*nuptiæ a nubere*)¹, formalité dont le symbole s'est perpétué jusqu'à nous.

Le christianisme naissant fit du voile une obligation de modestie pour les femmes. « Toute femme qui prie, dit saint Paul, sans avoir la tête couverte d'un voile, déshonore sa tête². » Tertullien, non moins sévère, déclare que « toute vierge qui se montre s'expose à ne l'être plus; elle a cessé d'être vierge³ ». A l'époque carlovingienne, les règlements des conciles imposaient aux femmes l'obligation de ne se présenter à la communion et même de n'entrer dans les églises que voilées. Maintenant encore, à Rome, pendant les cérémonies de la semaine sainte, les femmes ne sont admises dans la chapelle Sixtine que la tête couverte d'un voile. Le catholicisme a maintenu pour les religieuses cloîtrées l'obligation de cacher leurs traits, car, en prononçant des vœux, elles étaient censées devenir les épouses du Seigneur, et l'expression « prendre le voile » est devenue pour elles synonyme d'entrer dans la vie monastique.

Le voile ou plutôt la voilette n'est plus guère qu'un ornement pour les femmes de nos jours, émancipées par la civilisation; mais, dans les pays musulmans, la tyrannie des mœurs polygames continue d'imposer avec rigueur l'obligation de ne sortir que voilées. Les Turques de Constantinople, perverties par l'exemple des chrétiennes et désireuses de jouir des mêmes franchises, ont bien eu récemment la velléité de rejeter la gêne du voile; mais un arrêté du gouvernement les a rappelées aux convenances avec ces considérants : « Attendu que, de par la loi du *Chéri*, le voile est imposé aux femmes musulmanes et que l'obligation de le porter est absolue; — attendu néanmoins que bon nombre de femmes n'observent pas cette prescription dans leurs courses en ville et à travers les bazars, ainsi que dans les lieux de promenade; — attendu qu'il a été constaté qu'elles se

1. Festus, v. *nuptiæ*.

2. *Corinthiens*, I, XI, 5.

3. Tertullien, *Sur le voile des vierges*.

promèment dans des accoutrements incompatibles avec la morale, la pudeur, les usages du pays et la chasteté islamique ; attendu que ces exhibitions scandaleuses sont vues avec dégoût par les gens honnêtes et vertueux..., un ordre spécial de sa majesté le Sultan prescrit de punir, conformément à la loi, toute femme qui serait vue dans une mise ou une manière d'être contraire aux prescriptions du *Chéri* et de la morale¹. »

Mais partout où les mœurs ont imposé l'usage du voile, les femmes, non moins désireuses de laisser entrevoir leur beauté que soucieuses d'observer les convenances, ont su, par un compromis adroit, concilier la modestie officielle et l'invincible coquetterie, en adoptant, pour se couvrir le visage, les tissus les plus fins et, quand elles ont pu, les plus transparents. De nos jours, les dentelles, blondes, tulles et mousselines qu'elles recherchent de préférence pour cet emploi, rendent tout à fait illusoire l'institution moralisatrice des voiles, et ceux que les dames daignent encore se mettre parfois sur la figure, sont bien plutôt une parure hypocrite propre à irriter les regards des hommes qu'un obstacle capable de les arrêter. Mentionnons, comme singularité unique, la coutume bizarre des Touaregs du Sahara de se couvrir la figure d'un voile noir, usage qui, pour des hommes, ne peut guère avoir la coquetterie comme cause et doit s'expliquer par le désir d'éviter les atteintes du simoun, d'amortir la lumière trop crue du désert, peut-être d'assurer les avantages de l'incognito à des pillards. Quelques Anglais ont bien essayé d'ajuster des voilettes au chapeau ; mais la mode n'a pas encore pris. Cela pourra venir.

L'emploi des ceintures doit être aussi ancien que celui de vêtements flottants, afin de les retenir autour du corps et de livrer moins de prise au vent. Chez les peuples de l'antiquité, les hommes usaient de ceintures pour fixer à mi-corps les larges plis d'habillements non ajustés. Les Juifs devaient être ceints quand ils célébraient la Pâque². La plupart des Orientaux ont

1. Julien Vinson, *Les Religions actuelles*, p. 348.

2. *Exode*, XII, 2.

conservé l'habitude de s'entourer le corps d'une bande d'étoffe serrant la taille. Les Grecs et les Romains portaient aussi des ceintures, et la manière de l'attacher avait la valeur d'un indice psychologique, car, suivant qu'elle était serrée ou relâchée, elle donnait à la tenue un air correct ou débraillé. Sylla, bon observateur et tyran soupçonneux, se méfiait avec raison de la négligence affectée du jeune César qui portait sa ceinture lâche. La ceinture devint aussi, sous le nom de *ceinturon* (*cinctorium* des légionnaires romains), une pièce de l'équipement des soldats. Chez les Gaulois, la « ceinture d'agilité » constituait une épreuve que les guerriers devaient subir chaque année, à l'appel du printemps, et ceux dont l'obésité, contraire à l'ordonnance, n'était pas contenue dans la mesure réglementaire, devaient payer l'amende, comme moins propres au service.

Plus artistes, les femmes surent faire de bonne heure un ajustement de la ceinture. Homère a célébré celle de Vénus, que Junon lui emprunte pour se rendre irrésistible près de Jupiter¹. Chez les Romains, la ceinture des jeunes filles (*zona*), symbole de leur virginité, était attachée autour des hanches et ne devait être dénouée que par l'époux, d'où l'expression « dénouer la ceinture » (*zonam solvere*), était synonyme d'inaugurer la vie conjugale. La ceinture des femmes mariées (*cingulum*) se plaçait au contraire sous les seins, mais elles devaient la quitter lorsqu'elles étaient en état de grossesse, ce dont témoigne encore le terme d'*enceinte* (*in cincta*) qui sert à les qualifier et signifie « sans ceinture ». En France, au XIII^e siècle, la mode s'établit de porter des ceintures dorées. Malgré les prohibitions de saint Louis, les courtisanes voulurent aussi s'en parer. Plutôt que de les partager avec elles, les honnêtes femmes aimèrent mieux y renoncer, et se consolèrent en formulant le beau proverbe : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. »

Pour les anciens, comme pour les Orientaux de nos jours, la ceinture servait de récipient universel, car leur costume, aux draperies larges et mobiles, ne comportait pas de poches dont l'adjonction aurait été plus incommode qu'utile. Aucun auteur

1. *Iliade*, XXIV.

ancien ne mentionne ces petits sacs mis à portée de la main sur nos vêtements ajustés. Hérodote raconte que Crésus, voulant récompenser Alcméon de ses services, lui permit de prendre dans le trésor royal autant d'or qu'il en pourrait emporter en une fois. Celui-ci, usant d'artifice, revêtit un habillement des plus amples et des brodequins avantageux, puis il remplit de pièces d'or les plis de sa tunique et sa chaussure, en mettant jusque dans sa bouche et dans ses cheveux, au grand divertissement de Crésus¹. Si Alcméon avait eu l'esprit imaginaire, ç'eût été là une excellente occasion pour inventer des poches. Faut de cette ressource, les anciens mettaient dans leur ceinture tout ce qu'ils voulaient porter sur eux, notamment des armes légères. Les Orientaux y suspendent encore de véritables panoplies. C'est aussi dans un pli de la ceinture que les Gréco-Romains mettaient leur bourse, d'où l'expression de « coupeurs de ceinture » appliquée aux filous du temps, qu'on ne pouvait pas encore appeler *pik-pockets*. Quelques-uns, pour plus de sûreté, gardaient leur monnaie dans la bouche, usage dont témoigne un passage d'Aristophane² et auquel on rattache la coutume de placer une obole dans la bouche des morts pour payer à Charon le passage du Styx³. Les Juifs en Orient et le menu peuple en Italie déposent volontiers leur recette du jour dans cette bourse naturelle et sûre, sorte de coffre-fort indécrochetable.

Les tailleurs du moyen âge, encore peu ingénieux, s'avisèrent assez tard de coudre des poches aux vêtements. On les remplaçait par des escarcelles, aumônières, bourses, gibecières et autres petits sacs portatifs où l'on enfermait différents objets. Les dames suspendaient à leur ceinture, comme font les soldats leurs armes, de petits miroirs, des clefs et diverses bagatelles. Les plus anciennes poches connues se voient sur un *bliand* du XI^e siècle conservé au musée de Munich. Mais aucun texte du moyen âge ne les mentionne⁴ avant le XIV^e siècle où Littré en cite plusieurs exemples. Toutefois, leur emploi commun ne

1. *Histoires*, VI, 125.

2. *Nuées*, v. 609.

3. Lucien, *Dial. des morts*, 22.

4. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 139.

remonte pas au delà du xvi^e siècle. L'usage s'étant alors établi de porter des chausses bouffantes, on y mit naturellement des poches pour en occuper le vide et l'on y logea une foule de choses. Mais, comme, dans ces temps troublés, on cachait parfois ainsi des poignards ou des pistolets, une ordonnance de 1563 interdit expressément, crainte de surprise, de mettre des poches aux chausses. Puis l'ordonnance tomba en désuétude et les poches restèrent¹. Il nous paraîtrait maintenant difficile de nous en passer. Les Chinois pourtant les ignorent et utilisent leurs bottes en guise de poches.

Disons, pour terminer, un mot des *cravates*. La mode en est assez récente. Sous les Césars, les soldats romains appelés à guerroyer dans le Nord portaient parfois autour du cou une bande d'étoffe appelée *focale* parce qu'elle préservait la gorge du froid². Horace en mentionne l'usage³, qui devint fréquent dans les armées sous les règnes de Trajan et de Marc-Aurèle. Mais, pendant tout le moyen âge, la coutume antique prévalut de tenir le cou nu. Au xvi^e siècle, une ébauche de cravate appelée *cornette*, et composée d'une bande de soie, fut attribuée par privilège aux docteurs en droit⁴ et aux professeurs du collège royal établi par François I^{er} (aujourd'hui le collège de France). Rabelais parle d'une cornette moins honorifique (une corde de chanvre) qu'on décernait aux pendus⁵. Toutefois, la coutume de porter des cravates ne date en France que de la fin du règne de Louis XIII. Ménage nous renseigne avec précision sur ce petit détail : « Cravate, dit-il, on appelle ainsi ce linge blanc qu'on entortille à l'entour du cou, dont les deux bouts pendent par devant ; lequel linge tient lieu de collet. Et on l'appelle ainsi à cause que nous avons emprunté cette sorte d'ornement des Croates, qu'on appelle ordinairement *Cravates*. Et ce fut en 1636 que nous prîmes cette sorte de collet des Cravates par le commerce que nous usmes en ce temps-là en

1. Quicherat, *ibid.*, p. 400-402.

2. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. fauces.

3. *Satires*, II, 3, 255.

4. Régnier, *Satire* IV.

5. *Pantagruel*, III, 51.

Allemagne, au sujet de la guerre que nous avons avec l'empereur. » Voilà un point important de l'histoire dûment élucidé. — En 1867, l'industrie française produisait pour environ 30 millions de francs de cravates et de cols¹. En 1900, on estimait la production de cette industrie à plus de 40 millions, dont la moitié pour l'exportation².

1. *Rapports du jury internat. sur l'expos. de 1867*, t. IV, p. 304.

2. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement. »

CHAPITRE III

COIFFURES

La nature n'avait coiffé l'homme que de cheveux. Il se contenta longtemps de ce couvre-chef qui avait sur les autres plus tard inventés l'avantage de ne rien coûter et qui se prêtait à une multitude d'arrangements. Le nombre est petit des sauvages qui laissent croître leurs cheveux en liberté sans en prendre soin. Cette négligence ne se rencontre qu'au plus bas degré d'inculture, chez des populations voisines de l'animalité native, telles que les Fuégiens, les Boschimans et les Australiens. La plupart des peuples non civilisés sont au contraire soigneux de leur chevelure et en tirent parfois leur principal motif d'ornementation. Les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord se contentaient de relever leur cheveux en touffe au sommet de la tête, comme faisaient les Germains. Le goût des coiffures bizarres est surtout commun en Afrique. Chez les tribus nègres, les cheveux sont disposés de la façon la plus capricieuse, suivant les usages locaux ou la fantaisie des individus. On en fait des tresses, des bourrelets, des cornes, des boucles, des nœuds, des cordons, des papillotes ; on les arrange en forme de casques, de toupets, d'aigrettes, d'auréole, etc.¹. Les coiffures de quelques Polynésiens sont extrêmement compliquées. Aux îles Viti, les chefs ont leurs coiffeurs attitrés qui, chaque jour, passent plusieurs heures à leur attifer des chevelures monumentales mesurant jusqu'à trois et même cinq pieds anglais (1^m,65) de circonférence.

1. Hartmann, *Les Peuples d'Afrique*, p. 97, 98.

Comme ces édifices capillaires exigent une préparation très longue, le patient, pour ne pas les déranger, s'astreint à coucher le cou appuyé sur un croissant de bois.

Avant la connaissance des métaux et la confection de quelques outils tranchants, rasoirs ou forces en bronze, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'immense période de la pierre, éclatée ou polie, on dut laisser aux cheveux toute leur longueur, faute d'avoir le moyen de les couper. Mais l'emploi des peignes pour les démêler et les arranger doit être antérieur, car nombre de sauvages, sans pratique de métallurgie, n'ignorent pas l'usage de cet engin. On a des peignes égyptiens d'une haute antiquité. Pourtant, on discute sur la question de savoir si les Hébreux s'en servaient, la *Bible* n'en faisant aucune mention. Un érudit allemand, auteur d'un gros livre *Sur l'usage des peignes chez les femmes juives*, termine ainsi son ouvrage : « Tout bien considéré, je crois que les femmes juives ne se peignaient qu'avec leurs doigts. » Au dire de Rabelais, telle était aussi la coutume des Allemands qui n'auraient jamais usé, pour débrouiller leurs fauves tignasses, que des quatre doigts et du pouce. Les Romains avaient des peignes de buis¹ ou d'ivoire². Ils distinguaient même le démêloir³ et le peigne fin⁴. Nous faisons les nôtres de substances et de formes très variées. En France, il se fabrique annuellement pour 10 à 12 millions de francs de peignes ornés, destinés à la coiffure des femmes.

L'usage de porter les cheveux longs a persisté chez les peuples civilisés longtemps après qu'on eut des instruments pour les couper, et la coutume de les tenir courts pourrait marquer l'époque où l'usage s'établit de mettre sur la tête des coiffures artificielles. Beaucoup de peuples anciens ont regardé de longs cheveux comme ajoutant à la beauté du visage humain. « Lycurgue, raconte Plutarque, avait coutume de dire qu'une longue chevelure donnait plus de grâce aux beaux hommes et

1. Martial, *Epigr.*, XIV, 25.

2. Claudien, *Nupt. Honor. et Mar.*, 102.

3. « Rarus pecten » (Plaute, *Captifs*, II, 2, 18).

4. « Denso dente » (Tibulle, I, 9, 68).

rendait les laids plus terribles¹. » Le *Lévitique* interdit aux prêtres de se raser la tête et la barbe², ce qui serait afficher le mépris des dons du Seigneur. La force surhumaine de Samson réside dans ses cheveux³, et il la perd quand Dalila les lui a traîtreusement coupés. Les princes hébreux se gardaient de sacrifier un si noble ornement, et l'on sait le triste sort d'Absalon qui resta pendu par les cheveux aux branches d'un chêne⁴.

Les Grecs des temps héroïques portaient les cheveux flottants. Homère parle des Achéens « aux belles boucles⁵ », et un vers de l'*Iliade* indique qu'ils se servaient de spirales pour les maintenir⁶. Plusieurs statues grecques ont, comme l'*Apollon du Belvédère*, les cheveux rattachés en nœud sur le front et tombant en boucles sur les côtés. Hérodote montre, la veille du combat des Thermopyles, les Spartiates prenant soin d'orner leurs chevelures pour se préparer à la mort⁷. Le même historien dit que les Perses se coupaient les cheveux en signe de deuil⁸. Cet usage existait aussi en Grèce, et Alexandre s'y conforma à la mort d'Éphestion. Partout le fait de s'arracher les cheveux a constitué un signe du plus violent désespoir.

En Chaldée, de très anciennes sculptures représentent des personnages à têtes rasées. L'usage de porter les cheveux et la barbe tressés, frisés et bouclés, qui est général sur les bas-reliefs d'une époque postérieure, ne paraît dater que de la domination assyrienne⁹. Les Égyptiens avaient aussi coutume de se raser la tête, par raison de propreté, et ils sont toujours figurés ainsi sur les monuments. Hérodote attribue à cette cause un effet assez singulier. Il raconte avoir vu, sur le champ de bataille où Cambyse vainquit l'armée de Psammétik, « une chose fort surprenante. Les ossements de ceux qui périrent dans cette

1. Plutarque, *Lycurgue*.

2. *Lévitique*, XXI, 5.

3. *Juges*, XVI, 17-19.

4. *Rois*, II, XVIII, 9.

5. Καρη κομωωντες.

6. *Iliade*, XVIII, 5.

7. *Histoires*, VII, 208, 209.

8. Hérodote, *Hist.*, IX, 24.

9. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. II, p. 595, 596.

journée forment deux monceaux séparés : ceux des Égyptiens d'un côté, ceux des Perses de l'autre. Les têtes des Perses sont si tendres qu'on peut les percer en les frappant avec un simple caillou ; celles des Égyptiens, au contraire, sont si dures qu'à peine peut-on les briser à coups de pierres. Les Égyptiens, en effet, commencent dès leur jeune âge à se raser la tête, de sorte que leur crâne durcit au soleil : les Perses, au rebours, ont le crâne faible parce que, dès leur jeunesse, ils ont toujours la tête couverte¹. »

Au rapport de Varron, les Romains, jusque vers 300 avant notre ère, avaient porté la barbe et les cheveux longs. Alors vinrent de Sicile, amenés comme esclaves, les premiers barbiers grecs (*tonsores*). Scipion l'Africain donna l'exemple de porter les cheveux courts. Les Gaulois et les Germains étaient fiers de leurs longues chevelures. Au rapport de Strabon, les premiers laissaient leurs cheveux flotter sur les épaules dans leur abondance naturelle², et Tacite rapporte que les seconds les ramenaient en aigrette au sommet de la tête³, coutume que Sidoine Apollinaire signale encore chez les guerriers francs. On sait que la Gaule proprement dite, celle que soumit César, était appelée « chevelue » par les Romains (*Gallia comata*), par opposition à la Gaule italienne, qui était tondu⁴. En se pliant aux mœurs romaines, les Gaulois perdirent cette marque de leur liberté nationale. Mais les Francs rétablirent la mode des longs cheveux. Sous les Mérovingiens, il suffisait, pour dégrader les princes déchus, de les dépouiller de ce royal appendice. Lorsque Childebert et Clotaire voulurent s'emparer de l'héritage des fils de Clodomir, ils députèrent à leur aïeule Clotilde un envoyé qui lui offrit de choisir entre des ciseaux et une épée nue, et, la reine ayant déclaré qu'elle aimait mieux voir ses petits-fils morts que tondus, ils furent égorgés par leurs oncles⁵. Au moyen âge, on portait généralement les cheveux longs, tom-

1. *Histoires*, III, 12.

2. *Géographie*, IV, 4, § 3.

3. *Germania*, 38, et Diodore de Sicile, V, 28.

4. Suétone, *César*, 22.

5. Grégoire de Tours, *Hist. ecclés. des Francs*, III, 18.

bant sur le cou. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ayant eu, pendant une maladie, les cheveux rasés par les médecins, et honteux d'être accoutré seul de la sorte, ordonna par édit à tous les nobles de ses États de se faire couper ras les cheveux ; mais il n'obtint qu'à grand peine ce pénible sacrifice et fut obligé de nommer des commissaires pour faire tondre d'autorité les récalcitrants¹.

L'étrange coutume qu'ont les Chinois de se raser la tête, sauf une longue queue tressée qui leur tombe dans le dos, ne date que du commencement du xvii^e siècle. Les habitants du Céleste Empire, hommes et femmes, avaient de tout temps laissé croître leurs cheveux, comme font encore les Annamites, et portaient, entre autres désignations honorifiques, celle de « peuple aux cheveux noirs ». Mais, après la conquête tartare, l'empereur Hi-Tsoug (1621-1627) ordonna par édit à tous les Chinois de se raser la tête, sous peine de mort, et de ne plus porter qu'une tresse, selon l'usage manchou. Il y eut des révoltes terribles, les Célestes tenant plus encore à leurs cheveux qu'à leur indépendance et même qu'à la vie. Pourtant les Tartares triomphèrent de leur résistance et l'édit fut exécuté, non sans effusion de sang². Deux siècles et demi ont si bien invétéré cette mode que, si maintenant quelque réformateur voulait contraindre les Chinois à couper leurs queues grotesques, on verrait sûrement éclater de nouvelles insurrections.

Les Hindous et les musulmans, habitués à porter autour de la tête de longues bandes d'étoffe enroulées en turban, ont en général les cheveux ras. Au rebours des Chinois, les prêtres catholiques laissent croître leurs cheveux, sauf au sommet postérieur de la tête où ils ont une tonsure à la même place où est réservée la queue des Célestes. Calvin explique l'usage de la tonsure par cette considération : « Les clercs, en tondant un touppet de cheveux, monstrent qu'ils se sont desmis de l'abondance des biens terriens³. » Mais cette preuve gagnerait quel-

1. Quicherat, *Hist. du cost. en Fr.*, p. 299.

2. Pauthier, *Chine*, p. 416, 427.

3. *Institution chrétienne*, 1181.

quefois à être confirmée par d'autres. Selon l'ancienne coutume, les popes du culte grec portent les cheveux longs et flottants, de même que la plupart des juifs.

Les femmes ont, plus généralement que les hommes, conservé la coutume primitive de garder intacte leur chevelure. Par le soin qu'elles en prennent, elles en font le complément de leur beauté et en tirent des motifs d'ajustement susceptibles de varier à l'infini. « La coiffure, remarque Apulée, est un ornement si avantageux que, malgré l'or, les vêtements superbes, les diamants et toutes les autres séductions de la coquetterie dont une femme se sera parée, si la chevelure est mal soignée, elle ne pourra espérer d'entendre louer sa toilette ¹ ». Les Romaines connaissaient l'artifice du fer chaud (*calamistrum*) pour opérer des frisures. Ovide consacre une élégie à déplorer le malheur de sa maîtresse à qui un coup de fer, donné par de maladroitesses mains, avait brûlé les cheveux ². Ailleurs, le galant poète recommande aux femmes d'adopter un genre de coiffure en harmonie avec la coupe de leur visage, et de porter, selon l'occurrence, les cheveux en boucles détachées, en nœuds relevés sur le front ou en spirales tombant sur les épaules ³; et il ajoute : « Comme on ne saurait compter les glands d'un chêne touffu, ni les abeilles du mont Hybla, ni les fauves des Alpes, ainsi je ne puis décrire toutes les manières d'arranger les cheveux. Chaque jour amène une mode nouvelle. » Sous l'empire, cette diversité des coiffures féminines devint extrême. On distinguait par des termes spéciaux le *tutulus* en forme de cône, l'*annulus* en torsades circulaires, le *gradus* en boucles étagées, le *cincinnus* en franges, le *torus* en grosses tresses, etc. « Que dire des coiffures des impératrices ? Ce ne sont que bandeaux gonflés et relevés, échafaudages compliqués de crépons tuyautés qui se dressent sur le front et s'épanouissent en éventail, des frisures qui bouillonnent comme des éponges, poèmes capillaires

1. *L'âne d'or*, II.

2. *Amorum*, I, 14.

3. *Art d'aimer*, III, 133-154.

d'un goût saugrenu et ridicule ¹. » Les bustes et les médailles de cette époque nous offrent les spécimens d'une foule de manières d'arranger les cheveux ². La mode changeait si vite que l'usage s'établit parmi les sculpteurs de mettre aux bustes des femmes des coiffures mobiles en marbre afin qu'elles pussent, même en effigie, suivre les variations de la mode et ne pas trop paraître dater. Pendant les 19 ans du règne de Marc-Aurèle, l'impératrice Faustine est représentée, sur ses médailles, coiffée de quatre façons différentes.

Chez les Germains, on rasait la tête de la femme convaincue d'adultère ³ afin de la punir dans ce qui lui était le plus cher. Les docteurs chrétiens, d'accord avec saint Paul, qui juge « ignominieux de soigner sa chevelure ⁴ », auraient voulu décider les femmes à en faire le douloureux sacrifice. « Quel profit, leur demande Tertullien, croyez-vous tirer pour votre salut de tant de soins prodigués à votre coiffure ? A quoi bon ce tourment perpétuel infligé à vos cheveux que vous tirez en bas, que vous tirez en haut, que vous couchez à plat ? Tandis que les unes se plaisent à en former des frisures, les autres les lâchent avec une négligence affectée pour qu'ils se promènent sur le cou et voltigent au vent ⁵. » Saint Jérôme qualifie brutalement de « nids à vermine » la chevelure des femmes et les engage à les couper ⁶. Mais la dévotion pouvait difficilement se hausser jusqu'à ce degré d'héroïsme.

Du moment où les cheveux furent tenus pour un élément de beauté, les femmes crurent n'en avoir jamais assez et s'efforcèrent d'ajouter à cet avantage en se parant de cheveux d'emprunt. Cet artifice est fort ancien, et l'on usa de bonne heure de fausses tresses pour renforcer une chevelure toujours insuffisante au gré des coquettes. Les Romaines se coiffaient volontiers

1. J. Martha, *Archéologie étrusque et romaine*, p. 216.

2. Duruy, *Hist. des Romains*, t. V, p. 619.

3. Tacite, *Germanie*, 19.

4. Saint Paul, *Corinthiens*, I, xi, 14.

5. *De cultu feminarum*.

6. *Epist.*, 93.

de cheveux qui ne tenaient pas à leur tête, ainsi que le constate Ovide :

Femina procedit densissima crinibus emptis ¹.

Juvénal fait cacher par Messaline ses cheveux noirs sous une perruque blonde lorsqu'elle allait dans les lupanars de Rome assouvir ses fureurs lubriques ². Les Romaines tiraient ces cheveux postiches de la Germanie, et leurs fournisseurs allaient s'en approvisionner jusque dans l'Inde. Le *Digeste* mentionne les *capilli indici* parmi les articles soumis aux droits de douane ³.

Les moralistes chrétiens des premiers siècles fulminent contre de pareils subterfuges. Tertullien reproche aux suivantes du Christ leurs faux cheveux : « Il y a encore ces énormités que je ne sais de quel nom appeler, ces ouvrages cousus ou tissés en forme de chevelure, qui, tantôt se mettent comme un couvercle sur le crâne, tantôt se rejettent en arrière pour couvrir la nuque ⁴ », et il cherche à faire rougir les orgueilleuses patriennes de se parer ainsi des dépouilles de leurs esclaves. Pour saint Clément d'Alexandrie, le fait de porter de faux cheveux constitue un péché des plus graves parce qu'ils « égarent la bénédiction du prêtre, qui, tombant sur des cheveux morts, détachés d'une autre tête, ne sait où se poser ⁵ ». D'autres objectent que ces cheveux, de provenance suspecte, ont peut-être appartenu à des personnes qui maintenant sont en enfer... Rien n'y fit, et, malgré de si graves motifs de méfiance, les chrétiennes, au risque de compromettre leur salut, continuèrent de rechercher ces périlleux ornements.

La mode des faux cheveux reprit faveur à la Renaissance. Brantôme dit de Marguerite de Navarre, femme de Henri IV : « Je l'ay veue aussy s'habiller quelquefois avec ses cheveux naturels, sans y ajouter aucun artifice de perruque... » ; mais, le plus souvent, elle se plaisait à porter « des perruques gentiment

1. *Artis amat.*, III, 165.

2. *Satires*, VI, 120.

3. *Digeste*, XXXIX, 4, 16, § 7.

4. *De cultu feminarum*.

5. *Pédagogue*, III, XI, 106.

façonnées ». Les dames de nos jours n'ont point laissé perdre ces traditions. L'industrie des coiffeurs utilise en France, chaque année, environ 130 000 kilogrammes de cheveux qui proviennent, soit de pauvres filles amenées par le besoin à vendre leur chevelure, soit de femmes mortes à l'hôpital, auxquelles on les coupe, soit même de rebuts de toilette ramassés par les chiffonniers, et qui figurent pour 19 000 kilogrammes dans le total. Enfin, on a mis en réquisition jusqu'aux queues des Chinois, « la chose la plus dégoûtante qui soit au monde », dit un voyageur. En 1881, les relevés de douane constataient l'entrée de 24 948 kilogrammes de queues de Chinois exportées de Shang-Haï (au prix de 3 francs le kilogramme) pour servir de parure aux élégantes d'Europe. Cette importation a sensiblement diminué. La Chine et le Japon ne nous fournissent plus aujourd'hui qu'une quantité de cheveux qui, suivant les années et les modes, peut varier de 8 000 à 16 000 kilogrammes¹. Ces cheveux de toute origine sont transformés en chignons, tresses, nattes, bandeaux et perruques. Il résulte de l'enquête, faite en 1860 sur les industries de Paris, que les coiffeurs vendaient alors pour 10 millions de postiches².

Non moins portés que les femmes à des expédients de toilette, les hommes ont aussi fait usage de perruques, comme coiffure décorative, lorsque la coutume était de se raser la tête, ou pour dissimuler une fâcheuse calvitie là où l'on portait communément des cheveux. En Égypte, les hommes de la classe supérieure mettaient, pour se défendre du soleil, des perruques qu'on voit déjà figurées sur des statues de l'ancien empire, et qu'on trouve, par tradition, reproduites sur les caisses des momies. On a exhumé des hypogées des spécimens de ces perruques habilement travaillées, et nos musées d'Europe en possèdent des collections³. Xénophon mentionne la perruque portée, selon la coutume des Mèdes, par le vieil Astyage et qui

1. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement. »

2. Baudrillart, *Hist. du luxe*, t. IV, p. 653-654.

3. Champollion, *Égypte*, p. 179. Fr. Lenormant, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, 1881, t. II, p. 423.

provoque l'admiration de Cyrus enfant¹. L'histoire note encore celles d'Annibal, « qui en avait de rechange pour toutes les circonstances et tous les déguisements² ». Mais cet artifice n'était pas sans doute admis à Rome du temps de César, car ce coquet grand homme, passé à l'état de vieux beau, n'aurait pas manqué d'y recourir. « Il était, raconte l'indiscret Suétone, très soigneux de sa personne... Il souffrait impatiemment le désagrément d'être chauve qui l'exposa maintes fois aux railleries de ses ennemis. Aussi ramenait-il habituellement sur son front ses rares cheveux de derrière, et, de tous les honneurs que lui décernèrent le peuple et le Sénat, aucun ne lui fut plus agréable que le droit de porter toujours une couronne de laurier³. » Peut-être, si l'emploi des perruques avait alors été reçu, bien du sang aurait-il été épargné au monde, car cette couronne de laurier, tout incommode qu'elle fût comme coiffure, avait été chèrement achetée. Un siècle après César, Othon pouvait porter perruque. « Il était, dit encore Suétone, curieux de sa toilette presque autant qu'une femme... Il portait sur sa tête, à peu près chauve, de faux cheveux arrangés et fixés avec tant d'art que personne ne s'en apercevait⁴. »

Le moyen âge, moins raffiné dans ses élégances, laissa tomber en oubli la confection des perruques. On ne les voit reparaitre qu'aux approches de la Renaissance. Divers auteurs du xv^e siècle en font mention. Eustache Deschamps parle de chevelures artificielles qu'on changeait selon les jours de l'année. Le prédicateur Maillart en fait un texte de récriminations contre la corruption des mœurs du temps, et Guillaume Coquillart dit, dans son *Monologue des perruques* :

De la queue d'un cheval peinte
Quand leurs cheveux sont trop petits,
Ils ont une perruque feinte.

Des perruques de crin témoignent d'un art encore dans

1. *Cyropédie*, I, 3.

2. L'abbé Thiers, *Hist. des perruques*.

3. Suétone, *César*, 45.

4. Suétone, *Othon*, 12.

l'enfance. Coquillart se moque aussi, mais avec moins de raison, des perruques de laine que portaient les Italiens de son temps. Au xvi^e siècle, les vieilles gens dont le chef commençait à se dégarnir se couvraient la tête de petites calottes d'étoffe qu'autorise encore le costume ecclésiastique. Sous Louis XIII, on s'avisa de border ces calottes de cheveux afin de faire un peu illusion. Puis on les en recouvrit entièrement, et la mode des perruques fut, selon les termes de leur historien, remise en honneur « par les chauves et les teigneux ¹ ». Il nous décrit même le chanoine *perruquet* prêchant, avec un tour de cheveux d'emprunt, contre le luxe des perruques. L'artifice de ces pièces montées, dont l'ordre et l'arrangement dépassaient les effets de nature, parut admirable, et les élégants en voulurent porter, alors même qu'ils auraient pu s'en passer. Le goût majestueusement ridicule de Louis XIV pour cette pompeuse coiffure a déteint sur tout son règne et le gâta un peu. En 1656, il avait été créé 48 charges de « perruquiers suivant la cour », et 200 pour le service du public. Mais ce nombre devint bientôt insuffisant, et, en 1673, il fallut le doubler. L'ordonnance publiée à ce sujet dit avec une gravité comique : « L'usage des perruques ne contribuant pas moins à l'ornement de l'homme qu'à sa santé, nous avons créé des lettres de maîtrise dans toutes les villes du royaume, afin que le public fût mieux servi ². » On lit dans les *Mémoires* du marquis de Sourches le récit des inquiétudes qu'eut à subir un ambassadeur vénitien envoyé à Versailles. Le malheureux, qui était chauve et devait se présenter en grand apparat dans une cour où tout le monde était coiffé d'amples perruques, aurait eu un double motif pour s'affubler de ce couvre-chef. Mais il se trouvait que son père, qui ne pouvait souffrir une mode aussi saugrenue, avait, par un testament en forme, déshérité son fils si jamais il se mettait une perruque sur la tête. Le cas était fait pour embarrasser, et le Sénat de Venise eut à délibérer sur cette affaire épineuse. Comme la diplomatie est ingénieuse et la jurisprudence pleine de

1. Thiers, *Hist. des perruques*.

2. *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XX, p. 484.

ressources, on décida que l'ambassadeur serait autorisé à porter perruque, sans encourir l'exhérédation, quand il mettrait le pied sur la terre de France, mais astreint à s'en dépouiller à la sortie¹.

Les perruques solennelles du grand siècle, appelées *binettes*, du nom de Binet, fournisseur attitré de Louis XIV, étaient trop incommodes pour rester longtemps en usage. Le xviii^e siècle les réduisit à des dimensions moins extravagantes et leur donna des formes variées. D'après l'*Encyclopédie perruquière* de Beaumont (1757), on distinguait par des désignations spéciales quarante-sept sortes de perruques (la chancelière, la financière, la perruque d'abbé, la perruque à marteau, la moutonne, etc.). On y avait ajouté, dès la fin du règne de Louis XIV, la mode non moins singulière de la poudre. L'abus prit de telles proportions que, sous Louis XVI, on accusait ce gaspillage de faire hausser le prix des farines. La corporation très importante des perruquiers ne comptait pas alors à Paris moins de 850 membres, et la plus inutile des industries représentait, comme valeur, le sixième de toute l'industrie française. Lorsque Turgot voulut abolir sans indemnité les corporations de métiers, il fut obligé d'excepter celle des perruquiers, à cause du prix élevé des maîtrises ; et quand, ensuite, l'Assemblée nationale décréta la mesure, mais en accordant des indemnités, les perruquiers eurent pour leur part 22 millions de francs sur 120 à répartir entre toutes les corporations². Quel jour jettent de pareils chiffres sur l'état économique de l'ancienne France ! Il n'a pas fallu moins qu'une révolution sociale pour faire disparaître l'absurde coutume de se raser la tête afin de porter, enfarinés, les cheveux d'autrui, et pour ramener la mode, depuis générale, des cheveux courts. On est ainsi revenu à la nature et au sens commun. « L'abbé Galiani, écrivait Grimm, prétend qu'il n'est pas bien sûr qu'on puisse avoir du génie en portant une perruque ou en frisant ses cheveux et en les enfermant dans une

1. *Mémoires du marquis de Sourches*, 7 décembre 1694.

2. Baudrillart, *Hist. du luxe*, t. IV, p. 483.

bourse, et il attribue à ces usages notre infériorité à l'égard des anciens¹. »

Une conséquence notable de la mode des perruques est l'usage auquel nous sommes restés fidèles, d'avoir la tête nue en société. Auparavant, on gardait son chapeau chez le monde et en mangeant. Même à la table de Louis XIV, ceux qui avaient l'honneur d'y être admis restaient coiffés. « A ces repas, dit Saint-Simon, tout le monde était couvert; ç'eût été un manque de respect, dont on vous aurait averti sur-le-champ, de n'avoir pas son chapeau sur sa tête. Monseigneur même l'avait; le roi seul était découvert. On se découvrait quand le roi vous parlait ou pour parler à lui². » Le duc de Luynes remarque dans ses *Mémoires* qu'il n'en était plus ainsi à la cour de Louis XV³. La coutume nouvelle de rester la tête découverte et de porter le tricorne à la main ou sous le bras s'établit par suite de l'inconvénient qu'il y aurait eu, avec des perruques poudrées, à se coiffer et à se décoiffer sans cesse en répandant autour de soi des nuages de farine.

Les usages relatifs à la barbe ont été plus variables encore que ceux qui concernent la chevelure, parce qu'au lieu de jouer un rôle utile, cet appendice viril ne remplit qu'une fonction décorative qui relève de la seule fantaisie. Avant l'invention des rasoirs, qui date de l'âge du bronze, les hommes devaient porter la barbe entière; mais peut-être l'avaient-ils courte et peu fournie, comme la plupart des sauvages de nos jours, car c'est surtout l'habitude de la couper qui lui a fait prendre des dimensions. Les premiers peuples qui jouirent de cet ornement en firent grand cas. On représentait les dieux et les héros avec de longues barbes pour leur donner l'air plus vénérable. « L'homme sans barbe, fait dire Ovide au cyclope Polyphème, est aussi laid qu'un arbre sans feuilles, un cheval sans crinière, un oiseau sans plumes ou une brebis sans toison. » Suivant Hésychius,

1. Grimm, *Correspondance littéraire*, 15 avril 1769.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, t. VIII, ch. XIV, p. 182.

3. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 564.

patriarche de Jérusalem, « les marques extérieures de notre perfection sont une longue barbe et de longs cheveux ». — « La barbe, dit aussi saint Clément d'Alexandrie, est la fleur de la virilité. Dieu y attache tant d'importance qu'il la fait paraître chez l'homme en même temps que la raison, » et il veut qu'au rebours des femmes qui n'ont pas de barbe et portent les cheveux longs, les hommes aient les cheveux courts et une grande barbe, afin de donner à leur visage « une gravité majestueuse¹ ». Tertullien considère la coutume de se raser comme un mensonge et une tentative impie pour corriger l'œuvre divine. Tel était aussi l'avis de Diogène lorsque, voyant un homme rasé, il lui dit qu'« il avait sans doute voulu reprendre la nature de l'avoir fait homme et non femme ».

L'usage de se raser le menton ne prévalut par exception que chez quelques peuples anciens. Les Égyptiens, des premiers, l'adoptèrent et toutes les représentations les montrent sans barbe. Quelques pharaons seulement, comme le Chéfren du musée de Giseh, sont ornés d'une sorte de barbiche appelée « barbe osiriaque ». Au rebours des vieux Chaldéens, également rasés, les Assyriens et les Perses gardaient la barbe entière. Sa longueur paraît même avoir servi de marque de dignité chez ces peuples, car sur les bas-reliefs de Persépolis, les gens de service la portent plus courte que les chefs². Le soin avec lequel les barbes des Assyriens sont tressées et bouclées a fait supposer qu'ils se mettaient des barbes postiches. Chez les Hébreux, la loi religieuse interdisait de se raser : « Vous ne raserez point votre barbe », dit Jéhovah³, prescription que l'on croit inspirée par le désir de détourner les Juifs des pratiques des Gentils, qui consacraient aux dieux leur première barbe. En Grèce, suivant Athénée, l'usage, jusqu'à l'époque d'Alexandre, était de porter la barbe, et le novateur qui, dans Athènes, s'avisa de la couper, s'attira le sobriquet de « tondu » (κόρσης). Mais Alexandre ordonna que ses soldats fussent rasés, de peur, selon Plutarque,

1. *Pédagogue*.

2. R. Ménard, *Vie privée des anciens*, t. I, p. 149.

3. *Lévitique*, XIX, 27.

que les ennemis, en combattant corps à corps, ne les saisissent par la barbe¹. Aristote rapporte qu'à Sparte, lorsque les éphores entraient en charge, ils faisaient aux citoyens, par la voix du héraut, la double recommandation « de couper leurs moustaches et d'obéir aux lois ». Pour les philosophes, la barbe était une sorte d'insigne professionnel et, pour ainsi dire, une part de leur philosophie. Lucien rappelle, dans ses *Dialogues*, le mot de Dioclès disant qu'« il est indispensable à un philosophe d'avoir..., chose essentielle, une longue barbe qui puisse inspirer confiance à ses disciples » ; à quoi l'eunuque Bagoas, dont on raille le menton glabre, répond : « S'il faut juger des philosophes par la barbe, le bouc a des droits supérieurs à tous les autres² ». Un de nos vieux auteurs a mis en épigramme cette piquante réplique :

Si porter grand barbe au menton
 Nous fait philosophes paroistre,
 Un bouc barbousé pourroit estre
 Par ce moyen quelque Platon.

Jusqu'au temps des guerres puniques, les Romains laissèrent croître leur barbe, méritant, lorsqu'elle était de remarque, le surnom de *Barbatus* donné à plusieurs personnages illustres³. Ils avaient même une telle aversion contre les rasoirs qu'ils en interdisaient l'usage aux femmes, condamnées, en dépit de leur sexe, à garder ce fâcheux ornement quand l'âge ou la nature le leur infligeait. Un fragment de la loi des *XII tables*, cité par Cicéron, défendait expressément aux matrones de se raser : « *Mulieres ne radunto.* » Qu'auraient pensé ces rigides législateurs de l'emploi original et pittoresque de « barbier de l'infante » dont il est question dans les *Mémoires de Grammont* ? — D'après le témoignage de Varron⁴ et de Pline⁵, les Romains ne commencèrent à se raser que lorsque Ticinius Messa leur eut

1. *Vie d'Alexandre.*

2. *L'Eunuque.*

3. Pline, *Hist. nat.*, VII, 59.

4. *De re rustica*, II, 11.

5. Pline, *ibid.*, VII, 58.

recruté en Sicile un personnel de barbiers grecs, ramenés comme esclaves (300 avant notre ère). Scipion l'Africain, quoique descendant du vieux *Barbatus*, accrédita par son exemple cette mode qui, ensuite, se maintint pendant quatre siècles, comme on le voit par les statues iconographiques et par les médailles. Durant cette période, on ne laissait pousser sa barbe qu'en signe de deuil¹. Ce fut Hadrien qui remit en honneur le port de la barbe, à cause, dit son biographe, de plaies qu'il avait au visage et qu'il désirait cacher². La mode fit alors prévaloir une barbe taillée et arrangée avec art (*bene barbatus*).

Au rapport de Diodore de Sicile, « les nobles gaulois se rasiaient les joues, mais laissaient pousser les moustaches, de manière qu'elles leur couvraient la bouche. Aussi leur arrivait-il, en mangeant, que les aliments s'y embarrassaient, et que, lorsqu'ils buvaient, la boisson y passait comme à travers un filtre³ ». Les Barbares qui, au iv^e siècle, envahirent les provinces de l'empire, laissaient croître leur barbe et lui devaient en partie leur aspect farouche. Seuls, les Francs, adoptant la mode gauloise, avaient le visage rasé, à l'exception de longues moustaches effilées et tombantes⁴. Chez les Anglo-Saxons, le *Wergild*, ou taux des amendes pour les blessures, fixait à 20 schellings le préjudice causé par la perte de la barbe, tandis que le prix à payer pour une cuisse cassée n'était que de 12. Il faut en tout de la proportion. A la Renaissance, une belle barbe était plus prisée encore. Paul Jove raconte qu'une dispute acharnée s'étant élevée entre deux hellénistes sur la valeur d'une diphtongue grecque, ils engagèrent réciproquement leur barbe comme enjeu du débat. Le procès vidé par des arbitres, le perdant voulut en vain racheter la sienne. Le vainqueur impitoyable (il n'est pire vanité que celle d'érudit) fit raser court son adversaire qui, plus honteux de son menton déshonoré que de

1. Duruy, *Hist. des Romains*, t. III, p. 225.

2. Spartien, *Vie d'Hadrien*, 24.

3. *Biblioth. histor.*, V, 28.

4. « Ac vultibus undique rasis

Pro barba tenues perarantur pectine cristæ. »

(Sidoine Apollinaire, *Carmen in paneg. Majoriani*.)

son ignorance reconnue, s'exila pour cacher sa déchéance. De là viendrait la locution universitaire « faire la barbe » à quelqu'un, bien qu'elle n'ait plus guère cours que parmi des écoliers imberbes.

En France, au commencement du xvi^e siècle, l'usage était de porter les cheveux longs et la barbe rase. François I^{er}, ayant, dans une orgie de carnaval, reçu à la tête un tison enflammé, fut obligé de se faire couper les cheveux et les conserva courts tout le restant de sa vie. Par manière de compensation, il laissa croître sa barbe, selon l'usage italien. L'exemple du maître fut promptement suivi ; mais alors ce prince, non moins cupide que prodigue, vit dans cette mode nouvelle une excellente occasion de lever des taxes somptuaires, et soumit à un impôt le droit de porter la barbe. Il n'y eut de franchise que pour les nobles. Bourgeois et vilains durent acheter le plaisir d'être parés de cet ornement naturel. Une ordonnance de 1533 envoyait ramer sur les galères de l'État ceux qui prétendaient ne payer ni des barbiers, ni le trésor. L'usage de porter la barbe entière se maintint un siècle, de François I^{er} à Henri IV. L'Église, malgré l'exemple de Jules II¹, et les Parlements, ennemis de toute « nouvelleté », opposèrent seuls de la résistance. Lorsque Guillaume Duprat, porteur d'une des plus belles barbes du temps, fut nommé évêque de Clermont et voulut, en 1535, prendre possession de son siège, il trouva les portes de sa cathédrale fermées, et le chapitre, au lieu de l'y recevoir, lui présenta une paire de ciseaux sur un plat d'argent, ainsi que le livre des statuts de l'Église, ouvert au titre *De barbibus radendis*. Il fallut s'exécuter, si pénible que pût être le sacrifice². De même, François Olivier ne fut admis au parlement de Paris, en 1536, qu'à condition de se faire préalablement raser.

Le xvii^e et le xviii^e siècles renoncèrent à l'habitude de porter la barbe qui n'aurait été compatible ni avec les grandes per-

1. La barbe de Jules II scandalisa la chrétienté, qui n'avait connu jusqu'alors (depuis le iii^e siècle) que des papes scrupuleusement rasés. Aussi, à sa mort, le concile de Latran s'empessa de rétablir pour le clergé l'obligation canonique du rasoir.

2. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 369.

ruques du temps de Louis XIV, ni avec les perruques poudrées qui leur succédèrent. Un visage barbu aurait en effet paru trop embroussaillé avec les premières et disparate avec les secondes. La mode des *favoris* et des *royales*, qui caractérise l'époque de Richelieu, est due à un divertissement singulier du morose Louis XIII. Quand ce triste prince, qui aimait à exercer tous les métiers, hors celui de roi, était las de faire des confitures ou de larder des fricandeaux¹, il prenait plaisir à raser ses favoris de ses propres mains. Parfois, en manière de jeu, il s'amusait à leur couper la barbe d'une façon grotesque, comme on fait aux caniches, en forme de parterre mal ratissé². Ce n'était pas un mince honneur que d'avoir été accoutré de la sorte par un merlan couronné, et les courtisans s'empressèrent d'imiter ces heureux chiens, chacun voulant paraître avoir le roi pour barbier. Cette mode baroque, éclosée dans le cerveau d'un hypochondriaque, a persisté jusqu'à nous.

Après son premier voyage dans l'Occident de l'Europe, Pierre le Grand, voulant, comme il le disait, contraindre « son troupeau de bêtes à prendre figure d'hommes », et sous prétexte que « la barbe est un ornement inutile », en interdit le port aux Russes, qui l'avaient portée longue jusque-là. Le privilège de la conserver ne fut accordé qu'à ceux qui paieraient une redevance assez élevée. Un ukase de 1705 taxait ce droit à 100 roubles (400 francs) pour les fonctionnaires et les marchands, 60 pour les boyards, 30 pour les habitants de Moscou. Les réfractaires à l'impôt étaient rasés d'autorité. Cette persécution contre les barbes dura soixante ans et fit des martyrs, car plusieurs, tenant à cette liberté plus qu'à aucune autre, émigrèrent plutôt que de se résigner à voir leur menton si cruellement dévasté. Catherine II abolit enfin cette cause de tyrannie et rétablit le libre port de la barbe. De nos jours, chacun coupe, taille ou laisse croître sa barbe à son gré, et toutes les fantaisies sont tolérées, même les plus ridicules.

Nous aurions à nous excuser d'avoir aussi longuement insisté

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 75.

2. *Id.*, *ibid.*

sur un sujet d'apparence un peu frivole, s'il y avait rien de futile pour l'histoire, même dans les caprices de l'esprit humain, et si nous ne pouvions invoquer, d'une part l'intérêt de la question pour la vanité masculine qui, conformément à l'adage bien connu, fait de la barbe un symbole de suprématie sur le sexe imberbe, de l'autre, l'attention complaisante qu'ont mise les érudits à scruter ces particularités. Il existe en effet toute une bibliographie sur la matière : l'*Épénopogonérithrée*, in-4°, 1580, par P. l'Éguillard ; une *Pogonologie* par Régnault d'Orléans ; une autre *Pogonologie ou Histoire philosophique de la barbe*, par Dulaure, 1786 ; un *Mémoire historique* du P. Oudin, jésuite, etc.

La chevelure, ornement naturel plus que moyen de protection, garantissait mal la tête, soit contre l'ardeur du soleil, soit contre les intempéries, soit enfin contre les coups qu'on était exposé à recevoir dans une rencontre hostile. Il fallut donc chercher le moyen de parer à ces divers inconvénients, et l'on inventa les coiffures artificielles qui sont, pour ainsi dire, le couronnement ou la toiture de l'édifice.

Les premières dont on ait usé semblent n'avoir rempli qu'une fonction honorifique ou décorative, comme on le voit par l'exemple des peuples sauvages, qui, coiffés d'ordinaire de leurs cheveux seulement, se parent à l'occasion de diadèmes de plumes ou d'autres ornements destinés à faire briller la vanité plus qu'à satisfaire des exigences de confort. Les représentations égyptiennes et assyriennes ne montrent aussi que des coiffures ornementales, à l'usage des rois ou des prêtres, diadèmes, tiars, mitres, couronnes, bandeaux... Tels étaient, pour les Pharaons, la *couronne blanche*, qui symbolisait la domination sur l'Égypte du Sud, la *couronne rouge*, qui avait le même sens pour l'Égypte du Nord, et le *pschent*, qui les unissait en les combinant¹. Le diadème était une sorte de bandeau bleu et blanc, porté par les monarques d'Asie autour de la tiare². Plusieurs peuples en fai-

1. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, p. 16.

2. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 3, 13.

saient l'emblème du pouvoir royal¹, d'où l'expression consacrée « ceindre le diadème », synonyme de monter sur le trône.

Après les coiffures décoratives, les plus anciennes, à consulter les monuments et les textes, seraient les coiffures militaires servant à la défense personnelle. Cette pièce de l'équipement, dont le casque est le type, dut être imaginée dès qu'il y eut des professionnels de la guerre, afin d'éviter les risques de combats corps à corps. C'est la première forme de couvre-chef qui paraisse sur les médailles. On a fait ces coiffures protectrices en peaux épaisses, en métal, en cuir bouilli, même en écorce de liège². Mais on a dû les abandonner dans l'âge moderne, à mesure que se répandaient les armes à longue portée, et les peuples qui coiffent encore leurs soldats de casques, avec ou sans pointe, ont moins en vue la préservation que le pittoresque.

Enfin, les coiffures civiles, dont l'emploi, beaucoup plus philosophique, est devenu général, ont été mises les dernières en usage, quoique répondant seules à une utilité commune. Elles ne peuvent guère avoir précédé la connaissance du bronze, car, aussi longtemps que l'homme, faute de pouvoir tailler ses cheveux, dut les laisser croître dans leur abondance naturelle, cette coiffure parut suffisante et il aurait été malaisé d'en porter une autre. Mais lorsque des outils de métal permirent de raccourcir les cheveux à volonté, on jugea plus commode de remplacer leur superfluité parfois gênante par une coiffure mieux adaptée qu'on pouvait disposer, mettre ou quitter à son gré. Toutefois, l'usage habituel de cette pièce de vêtement paraît s'être tardivement établi. Au début de l'âge historique, les plus anciens peuples de l'Orient semblent l'avoir ignoré. Les Égyptiens des classes populaires qui figurent dans les représentations de scènes domestiques sont toujours nu-tête, et il en est de même des Assyriens dans leurs bas-reliefs. Les Hébreux ne portaient pas non plus de coiffures. Aucune mention n'en est faite dans les livres du *Pentateuque*, et l'hébreu ancien manque de termes pour exprimer

1. Juvénal, *Satires*, XIII, 105.

2. Virgile en parle :

« Tegmina quis capitum raptus de subere cortex. »

(*Énéide*, VII, 742.)

l'idée de bonnet ou de chapeau. Parfois seulement ils se couvraient la tête d'une pièce d'étoffe analogue au *keffieh* des Syriens de nos jours et retenue par une cordelette serrée autour de la tête. Cette coiffure est représentée dans une sculpture sur le mur du temple d'Ammon, à Karnak¹.

Les peuples d'Asie qui, comme les Hindous, les Arabes et la plupart des musulmans, ont conservé l'habitude de se raser la tête, se coiffent de longues bandes d'étoffe enroulées en forme de turban, où l'on reconnaît une combinaison du bonnet et du bandeau. Cette coiffure se prête à des arrangements très variés, et, dans l'Inde, chaque caste se distingue par une manière spéciale de disposer les plis du tissu.

Les Grecs en tenue de ville allaient habituellement nu-tête ; mais, en voyage, en chasse ou occupés au travail des champs, ils portaient diverses sortes de coiffures, dont les principales étaient la *κυνή*, le *πίλος* et le *πέτασος*. La première consistait en une sorte de calotte faite en peau de bœuf, de chèvre², de belette, etc. Un passage des *Nuées* d'Aristophane montre que des contemporains de Périclès portaient dans Athènes des casquettes en peau de chien, ce qui dérange un peu l'idée que nous nous faisons de leur suprême élégance. Le *pilos* était une calotte hémisphérique ou ovale, en feutre, sans rebords ou munie d'un petit rebord et analogue au petit bonnet qui est resté la coiffure populaire des matelots grecs ou italiens. Le *béret* basque et béarnais, qui se trouve figuré sur des bronzes sardes³, en est une modification. Enfin, le *pétasos* était un chapeau avec des bords qui offre quelque ressemblance avec le chapeau de nos charbonniers et des forts de la halle. Plusieurs cavaliers en sont coiffés dans la frise du Parthénon.

Pendant plusieurs siècles, les Romains hors de chez eux se contentèrent de ramener sur la tête un pan de leur toge pour se garantir de la pluie ou du soleil. Plus tard, ils adoptèrent l'usage et les dénominations des coiffures grecques. Le *pileus*

1. Rosellini, *Monumenti reali*, pl. CXLVIII.

2. *Κυνή αἰγείη* (Homère).

3. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. IV, p. 71, 74.

était un bonnet de feutre, de forme variable¹. Son diminutif, le *pileolus*, sorte de calotte en laine feutrée², avait de l'analogie avec la calotte que portent encore les prêtres catholiques. Le *petasus* était un vrai chapeau, comparable par sa forme à celui qui sert d'insigne aux cardinaux. Une fois l'usage des coiffures établi, les maîtres voulurent seuls en être parés, et les esclaves restèrent dans leur dénûment antérieur. Par suite, le droit d'avoir la tête couverte devint le privilège des hommes libres. L'accorder à un esclave équivalait à le libérer de la servitude. La formule latine de l'affranchissement était en effet « appeler l'esclave au bonnet³ ». De là dérivent la signification symbolique des « bonnets de liberté », dont la Révolution française a popularisé l'image, et, d'une manière plus générale, la tradition des bonnets de docteur en médecine, de maître ès arts, etc., indiquant la condition nouvelle d'élèves affranchis de la dépendance des maîtres et devenus maîtres à leur tour. On peut encore rattacher au même usage les toques honorifiques de la magistrature ou du barreau, et le droit conféré à la grandesse espagnole de rester couverte en présence du souverain. Peut-être même faut-il expliquer ainsi la coutume, maintenant commune à tous les peuples de civilisation européenne, de se découvrir pour saluer. Dans le principe, cet acte devait être un signe d'humilité, la reconnaissance polie d'une sorte de servage à l'égard de la personne qu'on voulait honorer, de même que, par une formule obséquieuse, on dit ou l'on écrit : « votre serviteur ». Pline témoigne que, chez les Romains, on devait avoir la tête découverte devant les images des dieux ou en présence du magistrat⁴.

Dans les fresques de Pompéi, on voit des matelots vêtus de capes à capuchon dont le nom latin (*bardocucullus*) atteste l'origine gauloise⁵. Ce vêtement s'est conservé, comme coiffure, dans la *cagoule* des moines et la *capeline* des Pyrénées. Au

1. V. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. pileus.

2. Horace, *Epîtres*, I, 13, 15.

3. « Vocare servum ad pileum » (Sénèque, *Epist.*, 6).

4. *Hist. nat.*, XXVIII, 6.

5. Martial, *Épigr.*, I, 54 ; XIV, 128 ; Juvénal, *Satire* VIII, 145.

moyen âge, les vêtements à capuchon étaient d'usage commun. Ceux des nobles, richement ornés de franges, affectaient sur la tête la forme d'une crête ou *huppe*, dont les dimensions étaient proportionnées au rang des porteurs. La langue populaire a retenu cette métaphore de *huppé*, synonyme de puissant, de riche ou simplement d'élevé. Le *capuchon*, détaché et mis à demeure sur la tête, devint d'abord la *coiffe*, portée par les deux sexes, puis, à partir du XII^e siècle, le *chaperon* ou *mortier*, bonnet de drap de forme diverse qui constitua la coiffure la plus ordinaire des hommes jusqu'à la Renaissance. Il n'en est resté que notre vulgaire casquette, réduction bourgeoise du casque, qui a perdu toute signification militaire, sauf dans le moderne képi des soldats français.

On a souvent redit, mais à tort, d'après l'auteur de l'article *chapeau* dans la grande *Encyclopédie*, que les chapeaux de feutre, usités depuis le XV^e siècle, dataient en France de Charles VII et avaient fait leur première apparition dans l'histoire lors de l'entrée de ce prince à Rouen, en 1449. Ils sont en réalité plus anciens, car on les trouve mentionnés sous saint Louis, dans le *Livre des métiers*, d'Étienne Boileau¹, et même, entre 1097 et 1105, dans la *Geste de Tancrède*². Mais ils ne se répandirent que vers le milieu du XV^e siècle. Portés d'abord dans les campagnes, ils furent ensuite adoptés dans les villes. Ce genre de coiffure devint général à partir de François I^{er} qui, par son exemple, le mit en vogue. Il est ainsi représenté dans le portrait du Titien, au musée du Louvre. Rabelais atteste que, de son temps, la fabrication des chapeaux était très variée. Le jeune Gargantua qui, à l'occasion, en faisait un tout autre usage que de s'en couvrir la tête, dit : « Et notez que, des chappeaulx, les ungs sont raz, les aultres à poil, les aultres veloutez, les aultres taffetassez, les aultres satinisez...³. » La forme des chapeaux a souvent varié depuis, et ces modes changeantes sont en général d'un mauvais goût dont on n'aperçoit le

1. « Quiconque veut estre chapelier de feutre à Paris, estre le peut franchement. »

2. « Chapel de feutre » (*Geste de Tancrède*).

3. *Gargantua*, 13.

ridicule que lorsqu'elles sont abandonnées. Au chapeau rond à petits bords du temps de la Ligue, succéda l'ample chapeau à larges bords de Louis XIII et de Louis XIV, puis le tricorne Louis XV. Le dernier modèle imposé depuis un siècle, le chapeau à haute forme, doit à Franklin sa déplorable importation. Le type était pourtant ancien, car un chapeau de ce genre est figuré dans *le Mariage de la Vierge*, d'Albert Durer, et même, durant la haute antiquité, sur une stèle royale de Biredjik, qui est au musée britannique, où l'on voit un personnage hétéen coiffé d'une sorte de tiare qui a une ressemblance frappante avec notre haut de forme¹, tant il est difficile d'innover, même dans le grotesque.

Les chapeaux d'hommes se font avec diverses matières dont la plus commune est le feutre en poil de lapin. Cette fabrication a surtout pris de l'importance depuis l'emploi des machines à feutrer, inventées par Laville, à Paris, en 1855. La fouleuse Laville qui, sous la direction de deux ouvriers et de deux enfants, produit de 150 à 200 chapeaux par jour, a révolutionné la chapellerie et décuplé la production². Les chapeaux en peluche de soie, fabriqués d'abord à Florence, en 1770, ne l'ont été, en France, qu'à partir de 1825. Enfin, on fait en paille, joncs, bois et diverses sortes de chaumes ou de feuilles, des chapeaux légers, très usités dans les régions ou les saisons chaudes. — La production de la chapellerie française, qui était estimée 25 millions de francs en 1840, s'élevait à près de 80 en 1867. Celle de la Grande-Bretagne atteignait 62 millions de francs en 1858, et celle de l'Italie, en chapeaux de paille, 25.

Au rebours des coiffures d'hommes qui remplissent une fonction d'utilité, par suite de l'usage d'avoir les cheveux taillés, les coiffures des femmes, dont la chevelure reste généralement intacte, visent à satisfaire la coquetterie plus que le besoin. A titre de simple objet de parure, où l'accessoire prévaut sur le principal, elles affectent les dispositions les plus diverses, où se joue une inépuisable fantaisie. « En tout pays, dit un grave

1. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. IV, p. 551.

2. Michel Chevalier, *Introd. aux rapports sur l'expos. de 1867*.

historien, les femmes, qui sont d'ingénieuses artistes, s'appliquent à orner leur tête, et elles ont raison : c'est la place d'armes d'où partent les traits redoutables¹ ». Ce que nous appelons chapeaux de dames a été complètement inconnu des femmes grecques, d'un goût trop pur pour s'affubler de disgracieux couvre-chefs. Elles se paraient seulement de leurs cheveux, de bandeaux et de couronnes de fleurs. Les Romaines se coiffaient d'un voile, d'une mitre, d'un réseau, quelquefois même d'une vessie². La coiffe (*cusea*) date des premiers siècles du moyen âge. Le poète Fortunat raconte que la reine, sainte Radegonde, voyageant un jour en grande pompe et s'étant arrêtée dans une église, y déposa ses fines tuniques (*camisas*), ses manchettes (*manicas*) et ses coiffes (*cuseas*), tous objets enrichis d'or et de pierreries³. La *Taille de Paris en 1292* compte 47 chapeliers de fleurs, de coton et de paon (modistes et fleuristes, bonnetiers, fabricants de chapeaux à plumes). De nos jours, la variété des coiffures de femmes est extrême et changeante comme le caprice. Naguère, chaque pays en Europe, chaque province, presque chaque canton avait ses types spéciaux, maintenus par la tradition. Quelques-uns, legs d'un passé plus ou moins lointain, offraient un intérêt historique. Ainsi le bonnet des Cauchoises rappelait le *hennin* des dames du *xiv^e* siècle ; le petit chapeau des Niçoises reproduisait la coiffure dite « à la Thessalienne » chez les Grecs, et l'antique bonnet phrygien se retrouve encore sur la tête des Arlésiennes. Mais l'uniformité des mœurs et le tyrannique empire des modes parisiennes tendent à effacer l'incroyable multiplicité des coiffures féminines, sauf à mettre dans le temps, par la courte durée de chaque forme nouvelle, la variabilité qui, avant, était dans l'espace. D'après l'enquête faite en 1860 sur les industries de Paris, enquête qui, depuis, n'a pas été renouvelée, les modistes confectionnaient pour 35 millions de francs de coiffures convoitées par les élégantes de tous les pays, mais dont la vogue ne s'étend pas au delà d'une saison.

1. Duruy, *Hist. des Grecs*, t. II, p. 347.

2. V. *La Vie antique*, t. II, ch. XI.

3. Quicherat, *Hist. du cost. en Fr.*, p. 96.

Il convient de rattacher à la coiffure des femmes l'industrie des fleurs artificielles, car c'est là leur emploi le plus commun. Cette fabrication est ancienne en Chine. Les Romains s'y étaient essayés, comme Pline en témoigne. On faisait, dit-il, avec des raclures de corne, teintes de diverses couleurs, des couronnes destinées à remplacer pendant l'hiver les fleurs que la terre ne produisait plus. On les fit ensuite avec de la soie. « On est allé demander à l'Inde et au delà de l'Inde la matière des couronnes cousues. Aujourd'hui, il est de grand ton de les donner... faites de diverses couleurs, avec des étoffes de soie parfumées. C'est le dernier terme auquel en est le luxe des femmes¹. »

Mais, pour rivaliser avec la nature dans ce qu'elle crée de plus délicat, il fallait disposer de tissus presque aussi fins que les pétales ou les corolles des fleurs et aussi richement nuancés. Or, ce sont là des ressources propres à l'âge moderne, aussi la confection des fleurs artificielles est-elle de date récente. Elle a pris naissance en Italie. Au xvii^e siècle, les Hollandais étaient renommés pour leur habileté à imiter les fleurs avec de la soie, de manière à tromper même les connaisseurs². Ces produits jouirent alors d'une grande vogue, parce que le peu de perfection des cultures et l'absence de serres faisaient, plus que de nos jours, sentir la privation de fleurs pendant une longue saison. *L'inventaire des meubles de la couronne* dressé en 1673 mentionne, dans les palais royaux de France, « 3 039 bouquets de fleurs, de diverses sortes de couleurs, faits de gaze de soye plissée, avec leurs tiges de soye, de quelques petits filets d'or d'herbe », et de « 171 autres bouquets de diverses sortes de fleurs de la Chine, faits d'un seul enroulement de cordons de soye³ ». Cette fabrication se perfectionna au xviii^e siècle, lorsque Séguin l'eut introduite d'Italie à Paris en 1738. Grâce au goût artiste de la France, cette industrie, capable d'imiter toutes les élégances de la nature et de les dépasser même par la réussite de l'effet, a pris un notable développement. Elle occupe, à Paris seulement, plus de

1. *Hist. nat.*, XXI, 3 et 8.

2. Ferrari, *De florum cultura*, Romæ, 1633.

3. H. Havard, *Dictionn. de l'ameublement*, art. fleurs artificielles.

10 000 ouvrières et près de 3 000 ouvriers qui se partagent chaque année une somme de 11 millions de francs, représentant le prix de la main-d'œuvre, et qui produisent annuellement pour 33 millions et demi de francs de fleurs artificielles¹ consacrées, non plus comme jadis, à la décoration des appartements, où des fleurs naturelles les remplacent avec avantage, mais presque en totalité à la parure des dames.

1. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement. »

CHAPITRE IV

CHAUSSURES ET GANTS

Outre le tronc, la tête et les membres, il importait aussi de couvrir les extrémités du corps ; mais ce complément de costume était d'une nécessité moins urgente que les vêtements proprement dits, car les pieds et les mains avaient le plus souvent avantage à rester libres pour l'action. Aussi ne s'est-on avisé de les vêtir que durant une phase ultérieure. Cependant, l'invention d'artifices spéciaux en vue de protéger les organes de sustentation ou de préhension remonte à une très haute antiquité. Examinons d'abord les chaussures, dont l'emploi est de beaucoup le plus général ; nous étudierons ensuite la manière de vêtir les mains.

Pendant tout un premier âge qui correspond à l'état de nature et à celui de sauvagerie, l'homme ne peut faire autrement que d'aller nu-pieds. Si même, ainsi qu'il y a lieu de le supposer, il était arboricole au début, comme toutes les familles de singes, il devait se servir des pieds et des mains pour grimper aux arbres, afin d'en cueillir les fruits et d'y chercher la nuit un refuge contre l'agression des fauves. Même quand il eut pris l'habitude de passer sa vie à terre et d'y quêter sa subsistance, il manqua longtemps de ressources et d'industrie pour se faire des chaussures. De nos jours encore, beaucoup de peuples sauvages, surtout dans les pays chauds, sont dépourvus de ce genre de vêtement. La plupart des populations africaines, américaines et polynésiennes vont nu-pieds. Cette coutume a

persisté, à toutes les phases de l'histoire, chez une foule de nations relativement civilisées, du moins dans les classes inférieures. On voit, par les représentations égyptiennes et assyriennes, que les rois et les prêtres étaient seuls chaussés. Durant la période gréco-romaine, les citoyens portaient en général des chaussures ; mais les esclaves, le plus souvent, étaient réduits par l'avarice de leurs maîtres à marcher sur leurs plantes. Pour faire honte à la corruption du siècle, ou plutôt par une autre sorte de faste, le faste philosophique, Phocion et Caton d'Utique affectaient d'aller nu-pieds. Toutefois, cet exemple donné par l'orgueil ne fut suivi que par la misère. Les Juifs dans l'affliction marchaient nu-pieds en signe de deuil. Ils se déchaussaient aussi par respect et humilité, quand ils entraient dans le temple, afin de n'en pas souiller le parvis de poussière ou de boue. Dans l'*Exode*, Jéhovah ordonne à Moïse « d'ôter les souliers de ses pieds parce que le lieu où il se trouve est un lieu sacré¹ ». Les musulmans observent des prescriptions analogues et quittent dévotement leurs babouches à la porte des mosquées. Les processions nu-pieds étaient fréquentes chez les Romains, et le catholicisme n'a pas laissé perdre cette coutume, à laquelle se conforment les confréries de *pénitents*. Au rapport de Virgile, les magiciennes faisaient leurs incantations un pied chaussé et l'autre nu². Naguère encore, à l'île de la Réunion et dans l'Inde, le droit de porter chaussure était le privilège des hommes libres. Les esclaves des deux sexes allaient toujours nu-pieds, et une paire de souliers avait pour eux le même sens symbolique que le bonnet de liberté pour les affranchis d'autrefois. En Europe, surtout parmi les populations méridionales, nombre de gens se passent encore de chaussures par défaut d'aisance ou esprit d'économie.

Quel fut l'inventeur de la chaussure ? demande Voltaire. Sans doute quelqu'un d'avisé qui, s'étant déchiré le pied au piquant d'une ronce ou au tranchant d'un caillou, voulut éviter le retour d'un pareil accident. Il est à croire qu'il se contenta

1. *Exode*, III, 5-19.

2. *Enéide*, IV, 518.

d'abord d'envelopper ses pieds dans des poches dont la dépouille d'une de ses proies lui fournit la matière. Tels sont encore les *mocassins* des Peaux-Rouges. Cette chaussure primitive est restée en usage chez les anciens jusqu'à l'époque romaine¹. Elle consistait en une pièce de peau de bœuf non tannée, dont les bords étaient relevés sur le pied et maintenus par des liens entre-croisés. Sous une forme aussi simple, elle est encore portée par les pâtres d'Espagne et d'Italie, par les Kabyles en Algérie, etc.

Malgré leur apparente diversité, dont témoignent, pour les temps anciens, les représentations de l'art, et pour l'âge moderne, des collections comme celle du musée de Cluny, les chaussures se ramènent à trois types principaux qui sont la sandale, le soulier fermé et la bottine. Tous les trois sont connus depuis une très haute antiquité.

La sandale, forme la plus élémentaire, se réduisait à une semelle de la dimension du pied et taillée dans un morceau de cuir fort ou faite de chaumes tressés. Des cordons la retenaient sur le pied. Les Égyptiens avaient communément pour chaussure des sandales en feuilles de palmier appelées *tabtebs*². Les prêtres devaient porter des sandales de papyrus³. Dans les bas-reliefs assyriens, la chaussure des rois consiste en une semelle fixée à l'orteil par un anneau et assujettie au talon par des liens noués sur le cou-de-pied. Pythagore recommandait à ses disciples de se faire des sandales d'écorce d'arbre. Les Romains en employaient de pareilles, tressées avec des fibres ou des bandes d'écorce de saule⁴. L'*ὑπόδημα* et le *σάνδαλον* des Grecs se composaient, comme la *solea* des Latins, d'une semelle attachée par des cordons. Le moyen âge en conserva la tradition, et les ordres mendiants, qui reproduisent le costume populaire du XIII^e siècle, l'ont perpétuée jusqu'à nous. L'*alpargata* espagnole, qui vient du plus lointain passé, continue d'être portée par les troupes lorsqu'elles ont à évoluer dans les contrées montagneuses.

1. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. *carbatinae*.

2. Champollion, *Egypte*, p. 179.

3. Hérodote, *Histoires*, II, 37.

4. Isidore, *Origines*, XIX, 34, § 6 et 13.

L'*espadrille*, à semelle de chanvre tressé, est en usage durant l'été dans tout le Midi de la France. Enfin, le terme de *sandale*, commun au persan (sandal, soulier), au grec (σάνδαλον), au latin (*sandalium*) et aux langues modernes, atteste l'immense extension et la longue durée de cette forme de chaussure.

Sous le climat pluvieux de l'Europe, on dut imaginer de bonne heure des chaussures en bois, ou sabots (κρουπέζαι des Grecs, *sculponeæ* des Latins). Chez les Romains, les ouvriers des champs portaient des sortes de sandales à semelles de bois. Plaute les mentionne¹, et Caton veut qu'on en distribue à chaque esclave « une paire tous les deux ans². » Dans plusieurs contrées de l'Europe, et en France même, où le sol est fréquemment détrempe par la pluie, les paysans ne portent guère, d'habitude, que cette chaussure, sinon confortable, du moins économique et salubre. Vauban dit de la population du Vézelay : « Les trois quarts ne sont vêtus, hiver comme été, que de toile à demi pourrie et déchirée, et chaussés de sabots dans lesquels ils ont les pieds nus toute l'année³. » Les *galoches*, d'origine gauloise comme l'indique leur nom (*gallicæ*), étaient une sorte de soulier à semelle de bois qui se répandit à Rome du temps de Cicéron⁴. Un édit de Dioclétien atteste que, trois siècles plus tard, elle était usuelle dans tout l'empire⁵. Charlemagne en portait sous le nom de *galliculæ* que leur donne le moine de Saint-Gall.

L'usage, très ancien en Orient, de laver les pieds des voyageurs après une longue étape, s'explique par l'imperfection des chaussures qui laissaient le pied à découvert. Dans les mœurs bibliques, l'offre de cette ablution opportune était la première politesse de l'hospitalité. Abraham fait laver les pieds des trois anges qui viennent descendre chez lui⁶ ; on lave ceux d'Éliézer à son arrivée chez Laban⁷ et ceux des fils de Jacob quand ils se pré-

1. *Casina*. A. III, sc. 8, v. 59.

2. *De re rustica*, 59.

3. Vauban, *Description géographique de l'élection de Vézelay*.

4. *Phil.*, II, 30.

5. V. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. *gallicæ*.

6. *Genèse*, XVIII, 4.

7. *Ibid.*, XXIV, 32.

sentent au festin où Joseph les a conviés¹. Job dit qu'avant ses épreuves il se lavait les pieds « dans de la crème de beurre² », ce qui, pour un patriarche, était d'un sybaritisme singulièrement raffiné. Enfin, dans l'*Évangile*, Jésus lave les pieds des douze apôtres³, et, pour imiter cet acte d'humilité, le pape à Rome, l'empereur d'Autriche à Vienne, lavent, durant les cérémonies de la semaine sainte, les pieds de douze mendiants, mais après qu'on a eu soin de les décrasser au préalable.

Le soulier couvert, qui enveloppe le pied pour mieux le protéger et le maintenir pendant la marche, a une origine très ancienne ; toutefois il est resté longtemps un luxe aristocratique. Cette forme de chaussure, dont l'usage est maintenant le plus général, fut une des moins communes dans l'antiquité. Il est souvent question, dans la Bible, de souliers d'hommes et de femmes⁴ ; mais, en Égypte, l'emploi de cette chaussure ne date que de l'époque des Ptolémées. Les Grecs ont eu de nombreuses sortes de souliers. Pollux n'en compte pas, pour les femmes seulement, moins de 22, dont quelques-unes, entourant le pied, ressemblaient à plusieurs de celles qui sont usitées de nos jours. Après s'être, pendant des siècles, contentés de sandales de jonc ou de genêt, analogues, suivant Pline, à celles des bergers espagnols, les Romains adoptèrent des chaussures moins rustiques, le *calceus*, qu'on mettait pour le dehors (de ce mot dérivent nos expressions générales de *chausser* et de *chaussure*), et la *solea* (radical du mot *soulier*), qui était plutôt une chaussure d'intérieur. Le premier, lacé sur le pied, avec semelle et talon, ressemblait tout à fait à notre soulier actuel⁵. Il devait s'adapter séparément à chaque pied. Une superstition romaine faisait regarder comme un accident de mauvais augure de changer par mégarde les souliers de pied. Lorsqu'il arrivait à Auguste de commettre cette méprise, la crainte d'un pronostic aussi

1. *Ibid.*, XLIII, 24.

2. *Job*, XXIX, 6.

3. *Saint Jean*, XIII, 5.

4. *Genèse*, XIV, 23 ; *Exode*, XIV, 6, 7 ; *Lévitique*, XV, 9.

5. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. *calceus*, *calceolus*.

néfaste lui faisait, dit Suétone, perdre contenance¹. Les Romains n'ignoraient pas l'artifice des talons hauts, à l'usage des petits hommes désireux de faire paraître leur taille moins exigüe. Auguste, rapporte encore Suétone, avait recours à cette supercherie². On avait aussi coutume, comme de nos jours, de garnir de clous les semelles épaisses des souliers forts, afin d'en prolonger la durée³. On en a trouvé la preuve sur des briques romaines où leur empreinte est restée gravée. Les chaussures militaires étaient ainsi munies de clous, et Juvénal plaint le malheureux sur le pied duquel un soldat a maladroitement posé son soulier ferré⁴. Selon les lois de Lycurgue, les jeunes Spartiates, élevés pieds nus, ne devaient prendre de chaussures que lorsqu'ils étaient en état de porter les armes ; mais la semelle de plomb que le législateur ordonnait d'y ajouter, afin d'endurcir les marcheurs à la fatigue, n'était pas pour mettre les cordonniers en vogue. A Rome, on vit pourtant de sots vaniteux, prenant exemple sur les mules de l'impératrice Poppée, s'assujettir à traîner, comme le boulet de l'opulence, des semelles d'or et d'argent. Parfois les chaussures de luxe étaient ornées de pierres précieuses et de riches broderies. Saint Jean-Chrysostome déclame avec véhémence contre cette mode des souliers brodés. Il reproche aux femmes leurs souliers « noirs, luisants, terminés en pointe », sans dire comment il aurait désiré qu'ils fussent pour leur trouver un aspect honnête.

Au xvi^e siècle, nos pères qui, comme les Anglais de nos jours, faisaient cas des pieds « utiles », en estimaient surtout la longueur. A raison de cet avantage dont elle était largement douée, la reine Berthe « aux grands pieds », femme du roi Robert, a joui dans l'histoire d'une célébrité légendaire que ne lui envient guère nos modernes élégantes, dont la prétention est d'avoir des extrémités d'une petitesse impossible. A l'époque où de longs pieds passaient pour une beauté, on fut naturellement conduit à exagérer cet agrément par artifice, et l'on fit

1. Suétone, *Auguste*, 90, 91, 92 ; Pline, *Hist. nat.*, II, 7.

2. Suétone, *ibid.*, 73.

3. V. Festus, v. *clavata* ; Rich, v. *clavatus*.

4. Juvénal, *Sat.* III, 247, et XVI, 24.

des souliers dits « à la poulaine », de dimensions si exagérées que leur extrémité devait se rattacher au genou. La manie de réglementation propre aux sociétés aristocratiques, jalouses des plus puérils privilèges, fit déterminer la longueur que pourraient avoir les chaussures, d'après l'importance des gens. Les simples chevaliers ne devaient pas excéder un pied et demi ; les grands barons pouvaient aller jusqu'à deux pieds ; les princes seuls avaient droit d'atteindre deux pieds et demi. Les roturiers étaient tenus de se chauffer à la mesure de leur pied et du sens commun. De là vient notre locution proverbiale « vivre sur un grand pied ¹ ». Quand on fut las de cette mode extravagante, une ordonnance de Charles le Sage, en date du 10 octobre 1368, la déclara « une difformité imaginée en dérision de Dieu et de sa sainte église ² ». Toutefois, il est si difficile à la bizarrerie humaine d'être originale et d'innover réellement, qu'on a, dans les temps anciens, des exemples de souliers longs et recourbés par la pointe, tels qu'étaient ceux dont nous venons de parler. L'archéologie en signale d'analogues à Rome ³, chez les Étrusques et jusqu'en Égypte. — Mentionnons, comme plus extraordinaire encore, la coutume chinoise de mettre, par une compression systématique, les pieds des femmes à la torture pour en exagérer la petitesse, même au prix d'une difformité voulue qui empêche de marcher. Mais peut-être ce que nous prenons pour une recherche de fausse esthétique n'a-t-il été, dans le principe, qu'un calcul de maris jaloux.

Le troisième type de chaussure, en forme de soulier plus haut et couvrant le bas de la jambe, est la *botte* ou *bottine*, dont le nom dérive du celtique *bot*, pied. Cette forme, également ancienne, convenait mieux que le soulier découvert pour des usages spéciaux. Le *cothurne* et le *brodequin* des Grecs étaient des sortes de bottines ⁴. Le premier avait été primitivement une chaussure de chasseurs qui, exposés à marcher dans les halliers,

1. Saint-Foix, *Etudes historiques*.

2. Quicherat, *Hist. du cost.*, p. 236.

3. Rich, *Dict. d'antiq.*, v. calceus repandus.

4. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. cothurnus.

avaient besoin de se défendre des ronces et des épines. Plus tard, les acteurs tragiques chaussèrent le cothurne, comme les comiques le brodequin, et, pour hausser leur taille, on mettait souvent au cothurne une épaisse semelle de liège¹. Porté comme chaussure usuelle, le cothurne était assez large pour aller indistinctement à l'un ou à l'autre pied ou même à différentes sortes de pieds. C'est pourquoi Thérémène, un des trente tyrans d'Athènes, avait reçu, à cause de sa versatilité politique, le sobriquet de *Cothurne*, qui conviendrait aux politiciens de tous les temps agités. La bottine devint une chaussure militaire, utile pour faciliter la marche et servir de protection au besoin. Les Grecs du temps d'Homère portaient au-devant de la jambe une sorte d'armure défensive en bronze, qui leur fait donner par le poète, dans l'Iliade, la qualification d'« Achéens aux belles *cnémides* », que Voltaire traduit un peu librement « Grecs bien bottés ». Les Grecs de l'âge suivant portaient, d'ailleurs, de vraies bottes, appelées ἐνδρῶν ἰδέεζ. Les Gaulois faisaient usage de bottines (*caligæ*), que les Romains adoptèrent sous les Césars pour en chausser les soldats des légions. L'empereur Caius, qui avait l'habitude de porter cette forme de chaussure, lui dut son surnom de *Caligula*. Il est aussi fait mention de bottes chez les Romains. A l'exemple des Germains de Tacite, les Barbares des iv^e et vi^e siècles avaient des bottines de cuir fort, dont l'usage s'est perpétué dans les mœurs militaires à travers tout le moyen âge.

La coutume de cirer les chaussures ou de les teindre de diverses couleurs est ancienne. A Rome, les souliers des femmes étaient blancs, ceux des sénateurs, noirs et d'un modèle particulier (*calceus patricius*), d'où l'expression « changer de souliers » (*calceos mutare*), pour « devenir sénateur », qui se lit dans Cicéron². Ceux des patriciens qui avaient exercé de grandes magistratures, étaient admis à porter des souliers honorifiques de couleur rouge (*mulleus*), d'où provient la *mule* du pape³. Mais

1. Juvénal, *Satires*, VI, 633.

2. *Philippiques*, XIII, 13.

3. Isidore, *Orig.*, XIX, 34, § 10.

ces distinctions se perdirent ensuite, par l'effet des empiétements de la vanité, et Aurélien, voulant rétablir un peu d'ordre dans l'État, interdit à tous les hommes l'usage des souliers blancs, rouges, jaunes ou verts, ne permettant qu'aux femmes ces couleurs de fantaisie¹. Au moyen âge, on se contentait, même chez les princes, d'oindre les chaussures avec du suif, afin de les assouplir et de les rendre moins perméables à l'eau, comme font encore les chasseurs. Sous Louis XI, le *Registre de la Chambre des comptes* mentionne un article de quinze deniers « pour graisser les bottes du roi notre sire ». Plus tard, on prépara avec de la *cire* et du noir de fumée divers *cirages* destinés à donner du lustre aux chaussures. Au cirage à *l'œuf*, le plus usité il y a un demi-siècle, et qui se composait de blancs d'œufs noircis, a succédé le *cirage anglais* où entrent du noir animal, de l'acide sulfurique, de la gomme, de la mélasse et de l'huile. Enfin, l'industrie des cuirs vernis a donné le moyen d'avoir des chaussures toujours brillantes et propres.

Il se confectionne de nos jours une immense variété de chaussures, adaptées à tous les usages et à tous les goûts, depuis le sabot de bois des paysans jusqu'à la bottine de chevreau des citadins, depuis la pantoufle casanière jusqu'au soulier de marche ou de chasse, depuis la botte de gendarme jusqu'à la mule de satin. Quelques chiffres feront juger de l'importance de cette fabrication. En 1878, on évaluait à 100 millions de paires les souliers fabriqués en France, et à 300 millions de francs les salaires des ouvriers cordonniers. En 1900, on estimait à 300 000 le nombre des ouvriers cordonniers des deux sexes et à 700 millions de francs le chiffre de la consommation des chaussures en France². Cette production s'est surtout développée depuis que les ateliers de confection font concurrence aux

1. Vopisque, *Aurélien*, 48.

2. Yves Guyot et Raffalovich, *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque*. M. Georges d'Avenel, estimant à 20 francs la dépense moyenne annuelle de chaque Français pour la chaussure, porte la valeur de la production nationale à « 800 millions de francs, auxquels il faut ajouter 100 millions d'exportation, soit 900 millions, dont le tiers est absorbé par la main-d'œuvre ». *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1900.

ouvriers sur mesure. L'invention des chaussures vissées ou clouées, qui date de 1844, a même permis de les fabriquer à la mécanique, mais dans des conditions de confort qui laissent à désirer.

Par suite des progrès de l'aisance et du bon marché des chaussures, l'usage s'en est répandu dans toutes les classes. Le temps n'est pas loin, pourtant, où beaucoup des habitants de l'Europe avaient, comme un personnage de Shakspeare, « plus de pieds que de souliers ¹ ». Au dernier siècle, Adam Smith constatait encore qu'en France les classes populaires ne portaient pas de souliers, tandis qu'en Angleterre elles étaient communément chaussées, et il voyait dans ce fait, à part la question de climat, l'indice d'une notable infériorité de richesse et de bien-être. Maintenant, du moins dans les pays civilisés, tout le monde, ou à peu près, peut aller chaussé, et, tandis qu'à l'origine le genre humain ne se composait que de *va-nu-pieds*, on n'en rencontre plus que par exception, au plus bas degré de la misère.

Les mains sont la dernière partie du corps que l'on ait songé à vêtir, parce qu'il était nécessaire de garder libres de contrainte ces organes presque toujours en action. Aussi les gants que, par une expression un peu dépourvue d'élégance, les Allemands appellent « des souliers pour les mains » (*Hand-schuhe*), ne sont-ils entrés en usage que bien après les chaussures, et leur emploi n'aura jamais chance, étant données les exigences du travail, de se généraliser au même degré. Pourtant, le besoin de se garantir soit de contacts douloureux, soit du froid en hiver, fit imaginer les gants comme moyen de protection, et la mode s'en est ensuite répandue comme signe d'aristocratique oisiveté.

Les peuples de notre antiquité classique n'ont pas ignoré les gants, bien qu'il n'en aient fait qu'un usage des plus restreints et sous une forme rudimentaire. Chez les Grecs et chez les Romains, les ouvriers des champs se servaient de gants grossiers pour certains travaux et surtout pour arracher des épines. Dans l'*Odyssée*, le roi Laërte, occupé à extirper les ronces de son jar-

1. Shakspeare, *La méchante femme mise à la raison*, prologue, sc. 2.

din, est muni de gants de cuir¹. Columelle en mentionne de pareils en usage dans les fermes². Quelques personnes délicates employaient des gants de laine pour se préserver du froid aux mains. Cicéron en parle³. Les sybarites prirent l'habitude de porter des mitaines en hiver. Sous Tibère, le philosophe Musonius critiquait cette coutume qu'il taxait d'efféminée⁴. On voit néanmoins, par une lettre de Pline le Jeune, que les scribes écrivaient parfois les mains ainsi recouvertes, lorsque le froid se faisait sentir⁵.

Mais c'étaient là des emplois spéciaux et très circonscrits. Jamais les Égyptiens, les Hébreux (sauf le cas tout particulier de Jacob⁶), ni les Gréco-Romains ne firent, comme nous, un usage habituel de gants et ne les tinrent pour le complément d'une tenue habillée. La coutume de vêtir les mains dut s'établir d'abord chez les habitants des climats froids. Les hyperboréens (Esquimaux, Lapons, Samoyèdes, etc.), portent généralement des gants de fourrure en forme de poche, car, sans cet expédient, ils seraient souvent exposés à avoir les mains gelées. Même dans la zone tempérée, là où le froid se fait vivement sentir en hiver, des gants étaient utiles par circonstance. Xénophon constate que les Perses en portaient : « Pendant l'hiver, dit-il, ils ne se contentent pas de se couvrir la tête, les pieds et de s'envelopper tout le corps ; ils ont des mitaines fourrées ou des gants⁷. » Il distingue en effet, d'une manière explicite, les mitaines (*χειρίδες*) et les gants complets à doigts séparés (*δουκτωλήθρα*). Les Celtes et les Allemands se couvraient aussi les mains. On en a pour preuve l'étymologie des mots *mitaine* (du celtique *mittain*) et *gants* (de l'allemand *want*). Sur la *Colonne Trajane*, les Sarmates sont représentés gantés⁸.

En Gaule, dès le vi^e siècle, les gants, appelés *ouants* ou

1. *Odyssée*, XXIV, 230.

2. « *Manicæ, manicatæ pelles* » (*De re rustica*, I, 8 ; XI, 1).

3. *Philip.*, XI, 11.

4. Dans Stobée, I.

5. *Epist.*, III, 5.

6. *Genèse*, xxvii, 16.

7. *Cyropédie*, VIII, 8, 17.

8. Rich, *Dictionn. d'antiq.*, v. digitale.

wants, faisaient partie d'une toilette somptueuse. Cet objet pouvait exciter des convoitises ; un article de la *Loi Salique* en prévoit le vol et fixe l'amende. Les princes mettaient des gants comme complément d'un costume de cérémonie, et les prêtres pour officier. Sous les Carlovingiens, ils devinrent usuels dans la haute classe, et ne tardèrent pas, en conséquence, à prendre une signification symbolique. Une charte de 1205 mentionne la coutume de donner à son seigneur un gant en signe d'hommage et reconnaissance de suzeraineté. C'est pourquoi, dans la *Chanson de Roland*, lorsque le héros est près d'expirer, il offre à Dieu son gant, voulant indiquer par là qu'il se donne tout à lui :

Sum destre guant en ad vers Deu tendut,

et les anges du ciel descendent pour le recevoir¹. La remise d'un gant par un supérieur exprima l'investiture d'une charge ou d'une mission². Dans le même ordre d'idées, les cartels pour combat singulier se déclarèrent en « jetant le gant », forme outrageante de défi, et s'acceptèrent en « relevant le gant », formules qui s'emploient encore, mais dans un sens devenu purement métaphorique. Comme les gants étaient une redevance habituelle des vassaux, le don gracieux d'une paire de gants se faisait aux personnes qui apportaient une bonne nouvelle et dont on se reconnaissait l'obligé. De là proviennent les locutions « en avoir » ou « n'en avoir pas les gants » qui se lisent dans le *Roman de la rose* :

Viens-je, dit-elle, à temps aux gants
Si je vous dis bonne nouvelle ?

Le terme espagnol de *paraguante*, synonyme de gratification, se rapporte au même usage, et l'on peut y rattacher la tradition persistante des cadeaux de gants qui se font encore à l'occasion des baptêmes.

La *Taille de Paris en 1292*, publiée par M. Géraud, y

1. *Chanson de Roland*, éd. d'Avril, p. 121, 122.

2. *Ibid.*, p. 14 ; *Fierabras*, p. 10.

dénombré 21 gantiers. Un fabliau du XIII^e siècle, le *Det du mercier*, lui fait offrir aux dames diverses sortes de gants :

J'ai beax ganz a damoiselètes,
J'ai ganz forrez, doubles et sangles...

On voit, par une phrase de Montaigne, que les gants, au XVI^e siècle, étaient d'un usage habituel dans la classe aristocratique, car il déclare qu' « il se passeroit aussi malaysement de ses gants que de sa chemise ¹ ». Sous le règne de Henri II, parurent les gants de soie, tricotés. La mode s'en répandit parmi les femmes. Henri III, qui avait des goûts efféminés, mettait des gants, non seulement le jour, mais même la nuit, comme il dormait avec un masque, afin de conserver la finesse et la blancheur de son teint. Les gants de peau furent inaugurés à Versailles, sous le règne de Louis XIV. Il n'y eut d'abord que les dames qui en portèrent. Vers la fin du XVIII^e siècle, les Anglais se mirent à les imiter, et les Français, bientôt après, suivirent leur exemple. Des gants sont maintenant de rigueur, dans les classes aisées, et les soldats même en ont d'ordonnance. Naguère, le comte d'Orsay, un des rois de la fashion britannique, prétendait qu'un élégant ne peut pas se contenter de moins de six paires de gants par jour. Si cet aphorisme de haute vie prenait jamais force de loi, la partie la plus inutile du costume moderne deviendrait une des plus dispendieuses.

Nos gants actuels, en peau d'agneau, de chevreau, de daim, de castor ou même de chien et de rat, les gants de laine, de soie, de lin ou de coton répondent à tous les besoins et même aux exigences d'une superfluité raffinée. Il y a loin des gants velus que Rebecca taille à Jacob dans la peau de deux chevreaux qu'elle vient d'écorcher, des gants de cuir du roi Laërte en tenue de jardinier, ou des gantelets de fer dont s'armaient les chevaliers du moyen âge, aux gants de peau glacée où le luxe moderne emprisonne nos paresseuses mains.

Par suite d'une consommation aussi étendue, la fabrication des gants a, comme industrie spéciale, pris de l'importance

1. *Essais*, III, 13.

économique. Au commencement du xviii^e siècle, la ganterie produisait à peine en France pour 1 500 000 à 2 millions de francs de gants. Le progrès a été surtout rapide de nos jours, à raison du développement de l'aisance. En 1840, on estimait que cette branche de production occupait chez nous 25 000 ouvriers et livrait au commerce 1 200 000 douzaines de paires de gants, dont 680 000 pour la consommation intérieure et 520 000 pour l'exportation. En 1884, la ganterie occupait 80 000 ouvriers et ouvrières et produisait 25 millions de paires, valant près de 90 millions de francs. En 1900, la production annuelle de la ganterie française était évaluée à 93 millions¹. En outre, l'Écosse et la France tissent, chaque année, environ 50 millions de paires de gants de coton, de laine, de fil ou de soie.

1. J. Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement. »

CHAPITRE V

ACCESSOIRES DU COSTUME

Nous avons encore à dire quelques mots de divers accessoires qui, sans remplir, au sens propre du mot, la fonction de vêtements, jouent néanmoins, à l'occasion, un rôle utile, et qu'on ne saurait omettre sans laisser une lacune dans l'histoire du costume. Tels sont les mouchoirs de poche, les éventails, les parasols et les parapluies.

Les anciens ne se servaient pas comme nous de mouchoirs de poche, et il serait plus exact de dire qu'ils n'ont connu ni poches ni mouchoirs. Xénophon rapporte que « les Perses regardaient comme une honte de cracher ou de se moucher¹ », parce que cette surabondance d'humeurs était censée provenir d'un manque de sobriété. Les Anglais de nos jours tiennent aussi pour malséant de se moucher, et, pour eux, c'est presque une inconvenance que d'être enrhumé. Cependant, comme il y a là une petite infirmité naturelle assez fréquente et un besoin fâcheux, force a été d'y pourvoir.

Aristophane nous apprend, avec sa mordante ironie, comment les Grecs, en plein siècle de Périclès, pouvaient se passer de mouchoirs. Dans sa comédie des *Chevaliers*, Cléon et le charcutier, faisant assaut de bassesse pour capter la faveur de l'imbécile Dêmos, qui personnifie le peuple d'Athènes, disent à l'envi : « Quand tu te moucheras, ô Dêmos, essuie tes doigts

1. *Cyropédie*, I, 2.

à mes cheveux! — Aux miens! — Aux miens! » Sous les Césars, Martial confirme le fait que la coutume générale était de se moucher avec les doigts¹. Cette pratique persista pendant tout le moyen âge, jusqu'au plus beau temps de la Renaissance. Rois, princes, seigneurs et manants se conformaient, ainsi que les dames, à l'universel usage, et les idéalistes souffriront d'être obligés d'admettre que, malgré leur suavité de madones poétiques, la Béatrix de Dante et la Laure de Pétrarque se mouchaient probablement avec leurs doigts. Ce geste réaliste ne paraissait même pas indigne d'être reproduit par les sculpteurs du xv^e siècle : parmi les chevaliers « plourans » qui, dans le tombeau de Philippe le Hardi à Dijon (1404-1439), symbolisent la douleur, un d'eux, faute de mouchoir, se mouche avec un pan de son manteau, tandis qu'un autre se sert de ses doigts. Cela dura jusque vers le milieu du xvi^e siècle. Érasme, composant un traité de savoir-vivre pour la bonne société, formule des règles précises à cet égard². Un siècle plus tard, les manuels de civilité, donnés pour code des bienséances, recommandent encore de se moucher avec les doigts, mais particulièrement avec ceux de la main gauche, en évitant d'employer à cette fonction la main droite, « celle qui prend la viande », l'usage des fourchettes à table n'ayant prévalu que plus tard.

On pourrait trouver pourtant une origine très ancienne à nos mouchoirs, mais avec d'autres attributions. Dans les bas-reliefs assyriens et persans, le roi est d'ordinaire suivi d'un officier qui tient à la main un chasse-mouches et une bandelette d'étoffe qu'on suppose avoir été destinée à servir de mouchoir³. Toutefois, comme cet objet de toilette ne figure dans ces représentations qu'à titre d'insigne du pouvoir suprême, on doit présumer que l'usage en était exceptionnel.

A Rome, vers les derniers temps de la République, la mode s'établit de porter une petite pièce de toile de lin (*linteolum*) qui pouvait, par circonstance, servir de serviette ou de mou-

1. *Epigr.*, VII, 37.

2. « Si quid in solum dejectum est emuncto duobus digitis naso, mox pede proterendum est » (*De civilitate morum puerilium*).

3. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. II, pl. 237.

choir¹. On l'employait aussi pour s'essuyer le visage, et ce linge portait alors le nom de *sudarium*². Catulle se plaint aigrement du larcin qu'on lui a fait d'un *sudarium* de Sætabis, ville d'Espagne renommée pour la finesse de ses toiles³. C'est à un *sudarium* de ce genre que se rapporte la légende apocryphe du *saint suaire*. Faute de poches que la toge ne comportait pas, on tenait à la main ces objets de luxe, comme les dames de nos jours portent leurs mouchoirs brodés, pour la montre plus que pour l'usage. Aux jeux de l'amphithéâtre, le public avait coutume d'agiter ces bandes de lin pour exprimer sa satisfaction, en signe d'encouragement ou de faveur implorée, ce qui les faisait, en ce cas, appeler *orarium*. On lit dans l'*Histoire Auguste* que Gallien, voulant apaiser Claude, lui envoya « quatre *oraria* de Saraptis⁴ ». Parfois même, les empereurs en faisaient des libéralités au peuple, pour applaudir durant les jeux, ainsi que Vopisque le rapporte d'Aurélien⁵. Mais c'étaient là des usages spéciaux, oubliés d'ailleurs pendant le moyen âge, et qui n'avaient qu'une lointaine analogie avec l'emploi le plus ordinaire de nos mouchoirs.

Ceux-ci paraissent avoir fait leur apparition au commencement du xvi^e siècle, en même temps que les poches, et, au début, sous forme de chasse-mouches que semble rappeler leur nom. Rabelais les appelle *esmouchoirs* ou *mouschenez*⁶, ce qui indique, à cette date, que les deux fonctions étaient encore confondues. Le mouchoir de poche, mis à la mode à Venise, vers 1540, sous le nom de *Fazzoletto*, se répandit en France sous les Valois, à partir de Henri II, puis en Allemagne, vers 1580, sous le nom de *fazillettein* qui rappelle son origine italienne. C'était d'abord un objet de luxe, réservé aux personnes de haute condition. Un édit somptuaire, publié à Dresde en 1595, en interdisait l'usage aux gens du peuple. A la fin du xvi^e siècle,

1. Plaute, *Epidicus*, II, 2, v. 48 ; Pline, *Hist. nat.*, IX, 45.

2. Catulle, *Carm.*, 12, 14 ; Suétone, *Néron*, 48.

3. Catulle, *ibid.*, 25.

4. Trebellius Pollion, *Claude*, 17.

5. Vopisque, *Aurélien*, 47.

6. *Gargantua*, 13.

l'emploi des mouchoirs de poche était assez commun dans la bonne compagnie pour que Montaigne déclare « très ennemie de notre usage » la coutume de se moucher avec les doigts, et cite comme singulière, quoique selon lui philosophique, la répugnance d'un gentilhomme de ses amis à suivre l'usage nouveau¹. En 1594, Henri IV, plus habitué aux privations de la vie des camps qu'à la délicatesse des cours, n'avait, dit l'Estoile, que cinq mouchoirs² et s'en passait au besoin. La princesse palatine écrit de Saint-Cloud, le 27 juin 1697 : « Il faut que ce soit la grande mode à Moscou de se moucher avec les doigts, car le *csaar* (Pierre le Grand) le fait également ; cela économise des mouchoirs. » Cette singularité était remarquée, même en Allemagne, lors du premier voyage du czar Pierre en Europe. Cet accessoire, tenu maintenant pour indispensable, s'est généralisé dans toutes les classes de la population ; mais les pays étrangers à la civilisation européenne continuent d'en ignorer l'usage. Les Japonais se munissent, en place de mouchoirs, de petits carrés de papier soyeux, tenus enroulés dans un pli du vêtement, et qu'on jette à mesure qu'on s'en est servi³.

Dans les régions où l'ardeur de l'atmosphère fait sentir l'agrément d'une brise rafraîchissante, on a eu recours, de temps immémorial, à des éventails plus ou moins rudimentaires. Les peuples sauvages savent très bien utiliser dans ce but un rameau d'arbre, une feuille large ou plus simplement la main. Plus tard, on imagina de petits objets qui remplirent la même fonction d'une manière plus efficace. En Chine, l'emploi d'éventails est constaté par les annalistes sous le règne de Wou-Wang, fondateur de la dynastie des Tchéou, en 1134 avant notre ère. Les figurations égyptiennes, les bas-reliefs égyptiens et les vases italo-grecs nous montrent des modèles variés d'éventails. Dans ces représentations, les rois paraissent rarement sans être accompagnés d'un suivant qui porte l'indispensable *flabellum* ou la

1. *Essais*, I, 22.

2. *Journal de l'Estoile*, 6 février 1594.

3. A. Humbert, *Le Japon*.

bande d'étoffe qui en tenait lieu. Chez les Romains, au temps des guerres puniques, des esclaves étaient chargés d'éventer leurs maîtres et de chasser autour d'eux les mouches¹. Le cérémonial de la cour pontificale a conservé ces vieux usages, et, lorsque le pape se montre en grand apparat, sur la *sella gestatoria*, il est, comme un monarque oriental, escorté de *flabellaires* agitant autour de lui des éventails de plumes au bout d'un long manche.

Les éventails à main, de dimensions exigües, dont les Grecques et les Romaines se servaient dans leur intérieur, affectaient des dispositions variées en forme de touffes, de disques ou de petits drapeaux, comme ceux des Mauresques en Algérie². On les faisait avec des plumes de paon³, des feuilles de lotus ou de toute autre matière, enjolivée et teinte de brillantes couleurs⁴. Des éventails de ce genre, importés d'Orient, à l'époque des croisades, sous le nom d'*esmouchoirs* ou *esmouchaulx*, sont figurés dans les miniatures des XIII^e et XIV^e siècles. Rabelais les appelle *esventoirs* et Brantôme *esventails*. Lorsque les Espagnols arrivèrent au Mexique, ils y virent des objets pareils en usage parmi les chefs, et, au nombre des présents offerts à Cortez par Montézuma, figuraient deux éventails de plumes ornés d'une lune et d'un soleil d'or. Au XVI^e siècle, Catherine de Médicis mit à la mode en France les éventails en touffes de plume dont se servaient les Italiennes. Ces petits articles, dont on n'avait longtemps fait emploi que dans les appartements, devinrent, à partir du règne de François I^{er}, partie intégrante de la toilette des femmes⁵, qui les portèrent à la promenade, en soirée ou au théâtre. Du moment aussi qu'on voulut en être paré au dehors, on les orna davantage, on les décora de peintures, et l'on en fit des bijoux, parfois même des œuvres d'art.

L'éventail plissé, qui se déploie en demi-cercle et se ferme

1. Plaute, *Trinummus*, I, 29; Térence, *L'Eunuque*, III, 5, 50.

2. V. Rich. *Dictionn. d'antiqu.*, v. flabellum; et *La Vie antique*, t. I, p. 259.

3. Properce, II, 24, 50.

4. Martial, II, 24, 11.

5. Quicherat, *Hist. du cost. en France*, p. 358.

pour occuper moins de place, le seul dont on fasse maintenant usage dans les pays civilisés, nous est venu de l'extrême Asie. Sa disposition reproduit celle des feuilles d'un palmier de l'Inde, appelé *talipot* ou *palmier à éventail*, parce qu'on les emploie souvent à cette fin. Les Japonais paraissent avoir les premiers fabriqué des éventails sur ce modèle, bien supérieur aux types dont, depuis l'antiquité, on avait fait usage dans le monde occidental. La même forme était adoptée en Chine au x^e siècle de notre ère. Peut-être les Arabes, vers la fin du moyen âge, en avaient-ils introduit quelques spécimens en Europe, car, dans l'inventaire de Charles V (1380), on trouve mentionné « un esmouchouer ront qui se ploye, en yvère, à un manche d'ybénus¹ », qui semble avoir dû être disposé comme les nôtres. Mais ce furent surtout les Portugais qui firent connaître en Europe cette forme des éventails chinois ou japonais, et, comme à un attrait exotique, elle unissait la commodité de son emploi, la mode s'en répandit d'abord en Espagne, puis en Italie et en France. Arthur Thomas, le satirique auteur de la *Description de l'isle des Hermaphrodites*, met entre les mains de Henri III « un instrument qui s'estendoit et se replioit en y donnant seulement un coup de doigt, que nous appelons ici un esventail; il estoit d'un velin aussi délicatement découpé qu'il estoit possible, avec de la dentelle à l'entour de pareille étoffe. Il estoit assez grand, car cela devoit servir comme d'un parasol, pour se conserver du hâle et pour donner quelque rafraîchissement à un teint délicat ». Les Espagnols ont disséminé l'éventail dans toutes leurs colonies d'Amérique, et partout la manœuvre du coquet engin constitue la principale occupation des *señoras* des deux mondes.

Depuis le commencement du xviii^e siècle, l'art s'est uni à l'industrie pour faire de ces objets de toilette des chefs-d'œuvre d'ornementation et de goût. De grands artistes n'ont pas dédaigné d'illustrer des éventails de gracieuses peintures. Paris, qui a presque le monopole de cette élégante production, livrait, en 1867, pour environ 10 millions de francs d'éventails, dont

1. H. Havard, *Dictionn. de l'ameublement*, art. éventail.

les trois quarts pour l'exportation. Malgré la crise subie par cette industrie depuis quelques années, on estimait, en 1900, que le chiffre d'affaires annuel n'était pas inférieur à 6 millions de francs¹.

Dans les contrées et durant les saisons chaudes, le besoin de se protéger contre l'ardeur souvent incommode, parfois même dangereuse, des rayons du soleil, dut faire imaginer de bonne heure des abris portatifs. Il suffit sans doute d'abord de tenir avec la main sur la tête un rameau d'arbre feuillu ou une de ces larges feuilles à pétiole résistant comme en fournissent nombre de plantes des régions intertropicales. On en fait encore usage en certains pays. Pline dit que là où croissaient les palmiers, on en utilisait les feuilles pour confectionner des parasols à la fois économiques et légers².

On fabriqua plus tard, à l'imitation de ceux-ci, des parasols moins élémentaires, composés d'une étoffe riche tendue sur une armature de bois et munis d'un manche. Mais ces constructions, sortes de petites tentes mobiles, étaient assez lourdes à l'origine, et, pour en avoir l'agrément sans éprouver de fatigue, on en chargea des porteurs. C'est dire qu'elles étaient à l'usage exclusif des personnages de marque, et elles prirent, en conséquence, une signification honorifique. Le parasol figure, comme attribut de la royauté, sur de très anciens bas-reliefs de l'Égypte (à Beitoualli, en Nubie) et de l'Assyrie (à Kouïoundjik). Dans un de ceux-ci, qui est au Louvre, on voit Assurbanipal sur son char, abrité par un parasol³. La tradition a maintenu le sens de cet emblème dans quelques pays musulmans, et, lors de la guerre avec le Maroc, un parasol fut, à Isly, le trophée de la victoire du maréchal Bugeaud. On fait remonter à l'antique usage de considérer un parasol comme un privilège royal, l'origine des dais sous lesquels s'asseoient les rois, le pape, les évêques, et même de ceux qu'on tient au-dessus de l'officiant dans les pro-

1. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement. »

2. *Hist. nat.*, XIII, 7.

3. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. II, pl. 10.

cessions catholiques. A la Chine et dans l'Inde, le port d'un parasol est encore tenu pour un signe de haute distinction. Aussi les Anglais ne s'en séparent-ils guère, dans l'intérêt de leur prestige autant que pour leur commodité.

Réservé aux chefs dans les états despotiques d'Asie, l'emploi des parasols s'est démocratisé en Europe. Au retour de chaque printemps, les Athéniens célébraient une « fête des parasols » (*sciadophorie*) dont Phidias a sculpté le détail sur la frise du Parthénon. Elle se faisait en l'honneur de Minerve, comme si l'on avait voulu charger la déesse même de la sagesse de recommander, aux approches de l'été, les avantages de cet abri préservateur. L'ombrelle (*σκιάδιον*) dont se servaient les Grecques de l'antiquité, était disposée comme la nôtre pour s'ouvrir ou se fermer à volonté. Les femmes d'un rang élevé les faisaient tenir par une suivante, ainsi qu'on le voit souvent sur les vases. Les *sciadophores* des Panathénées les portent fermées.

A l'exemple des Grecs, les Romains de l'époque impériale adoptèrent les ombrelles. Une épigramme de Martial montre que, durant les représentations de l'amphithéâtre, les spectateurs du côté du soleil recouraient à des parasols pour se défendre de l'ardeur de ses rayons :

Accipe quæ nimios vincant umbracula soles ¹.

Les Italiens conservèrent l'usage des ombrelles, que Montaigne constate sans l'approuver, car il le juge plus incommode qu'utile : « Les ombrelles, de quoi, depuis les anciens Romains, l'Italie se sert, chargent plus la main qu'ils ne déchargent la tête ². » L'opinion du voyageur philosophe n'a pas prévalu, surtout depuis qu'on a su faire les ombrelles assez légères pour ne pas charger le bras, et la coutume d'en porter s'est répandue en Europe. Les grandes dames, en France, se mirent, au commencement du xvii^e siècle, à user de parasols ; mais comme ils ne fermaient pas, ils auraient été gênants, et elles les faisaient tenir par un page. Plus tard, vers 1760, on y adapta une mon-

1. *Epigr.*, XIV, 28,

2. *Essais*, III, 9.

ture qui permit de rabattre l'ombrelle le long du manche et la rendit plus portative¹. Depuis peu, les hommes font, comme les femmes, un emploi habituel des parasols.

Le parapluie, qu'on a pittoresquement qualifié de « bouclier météorologique² » est, quoique plus nécessaire et maintenant d'un usage plus général que le parasol, moins ancien en Europe, quoique, dans l'extrême Asie, son origine semble remonter presque aussi haut. L'Inde et la Chine adaptèrent de bonne heure le parasol à cette nouvelle fonction, car il n'importait pas moins de se défendre de la pluie que du soleil, et le même appareil pouvait servir à deux fins. Le parapluie a un nom en sanscrit (*kavari*), et ce nom signifie « Quel bon couvert³ ! » Comme les Aryas de l'Inde, les habitants de la Tartarie et de la Perse en ont fait anciennement usage. Les peuples d'Europe, à qui les intempéries d'un climat pluvieux auraient dû faire sentir le besoin d'un artifice pareil, n'en ont connu le bienfait qu'à une époque tardive. Il aurait été naturel d'employer à l'occasion les parasols pour s'abriter d'une averse, et un passage de Juvénal fait allusion à ce changement d'attribution⁴; mais un parapluie, pour rendre des services efficaces, devait avoir plus d'ampleur que l'ombrelle, ce qui revenait à l'alourdir, et ni la laine, ni le lin, ne convenaient pour le couvrir. Or, les anciens ne disposaient pas du coton, et la soie coûtait trop cher pour qu'on pût l'employer à un usage si vulgaire. Par les mauvais temps, d'ailleurs, les gens riches se faisaient porter en litière par leurs esclaves, et, à raison de la simplicité des vêtements, les gens de petite condition appréhendaient moins que nous de se mouiller.

Un inventaire de la couronne de France, dressé en 1673, mentionne, outre « onze parasols de taffetas de différentes couleurs, trois parasols de *toile cirée* garnis de franges d'or et d'argent », dont l'usage était manifestement de garantir contre

1. Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 577.

2. A. Piche, art. météorologie dans *Pau et les Basses-Pyrénées*, p. 191.

3. Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 226.

4. *Satires*, IX, 51.

la pluie. L'*Énéide travestie*, publiée en 1648, contient la plus ancienne mention du parapluie. Un de ses quatrains dit :

Tous les biens par les Grecs volés
Étaient confusément mêlés :
Des parasols, des parapluies,
Item quatre mille chapeaux...

Il faut arriver à la fin du xvii^e siècle pour voir le parapluie se spécialiser et devenir usuel. Il semble nous être venu de la Chine où il constitue encore un insigne du mandarinat. Les Anglais, après l'avoir perfectionné (*patented*), l'ont importé dans l'Inde, et, comme on rencontre rarement un Anglais sans parapluie, le port habituel de cet objet honorifique fait croire aux Orientaux qu'ils appartiennent tous à une caste supérieure¹. Introduit en France vers 1680, le parapluie n'a reçu que vers 1728 sa désignation actuelle, signe d'usage commun. D'abord, les femmes, déjà en possession du parasol, osèrent seules se munir d'un parapluie. Mais les hommes suivirent bientôt leur exemple. En 1768, Caraccioli écrivait que les Parisiens portaient des parapluies six mois de l'année, alors même qu'ils ne s'en servaient qu'une dizaine de jours. Depuis, l'emploi de cet engin préservateur s'est répandu dans toutes les classes de la population, sauf celle des militaires qui, obligés par profession d'être braves, se font un point d'honneur de ne pas paraître redouter la pluie. Les soldats chinois n'ont pas de pareils scrupules, et naguère, à Port-Arthur (1894), ils combattaient les Japonais en s'abritant sous des parapluies de papier huilé. Il ne faudrait pas davantage pour expliquer leur défaite. La promptitude avec laquelle l'usage des parapluies s'est généralisé dans les pays de civilisation européenne témoigne d'un notable progrès dans la richesse des vêtements, car on craint surtout les averses pour sa toilette, et, plus la mise est soignée, plus on tient à la garantir.

Les premiers parapluies dont on ait essayé de se servir en Europe se composaient d'une toile cirée tendue sur une charpente de baguettes, et avaient, sous de moindres dimensions,

1. E. Guimet, *Tour du monde*, 1885, t. I, p. 270.

un air de famille avec les abris-tentes des revendeuses de la halle. Le parapluie perfectionné que nous employons aujourd'hui, presque aussi léger qu'une canne, est fait d'une armature de baleine ou de tiges d'acier que recouvrent, sans l'alourdir, de fins tissus de soie ou une cotonnade économique. Cette utile création date du milieu du XVIII^e siècle. En France, la fabrication des ombrelles et des parapluies, qui atteignait à peine une valeur annuelle de production de 7 millions de francs en 1827, s'élevait à 35 ou 40 millions en 1867. On estimait, en 1900, qu'elle dépassait 50 millions¹.

1. Julien Hayem et A. Mortier, *Rapport du jury international de l'exposition universelle de 1900*. « Industries diverses du vêtement. »

CHAPITRE VI

BIJOUX

Il nous reste à parler d'objets de parure qui, sans contribuer en rien au bien-être, parfois même à son détriment, remplissent dans le costume un rôle décoratif. Ce sont les bijoux, si recherchés de tout temps. La vanité humaine, éprise de ce qui brille, a toujours aimé à étaler ce qu'elle croyait pouvoir lui donner du relief et de l'éclat. Quoique très limités en ressources ornementales, les peuples les plus sauvages se parent, faute de mieux, de fleurs, de plumes d'oiseaux, de dents, de griffes de fauves, de coquillages, de fruits durs vivement colorés, de rondelles d'os ou de bois, de grains de terre cuite, de perles de pierre, de fétiches sans nombre, en un mot de tout ce qu'ils peuvent attacher ou suspendre à leur personne afin d'être plus remarqués. L'archéologie préhistorique et l'ethnographie contemporaine montrent quelle diversité d'articles de parure ont su se faire en ce genre les populations les moins civilisées.

Beaucoup même n'hésitent pas à s'infliger des perforations douloureuses et un assujettissement pénible, pour pouvoir porter de prétendus ornements à travers le nez, les lèvres ou les joues. Plusieurs se percent la cloison médiane ou les ailes du nez pour y passer de petits dards, comme cette tribu d'Indiens qui, aux États-Unis, portait le nom significatif de *Nez-Percés*. D'autres attachent à leurs lèvres mutilées de hideux enjolivements. Ainsi faisaient les Aztèques, et la coutume des *botoques* introduites dans l'épaisseur des lèvres existe parmi les *Botocudos*. Améric Vespuce dit des indigènes de l'Amérique du Sud : « Ils s'enlai-

dissent à plaisir par un procédé incroyable : ils percent leur visage de tous côtés, les joues, les mâchoires, le nez, les lèvres et les oreilles ; ils ne se contentent pas de faire un seul trou peu visible ; ils s'en font plusieurs et de très grands. J'en ai vu quelquefois dont le visage était percé de sept trous, chacun capable de contenir une grosse prune. Quand ils ont enlevé la chair, ils remplissent les cavités de petites pierres, de couleur bleue, de marbre, avec du cristal, de très bel albâtre, ou avec de l'ivoire, ou avec des os très blancs, et tous ces objets sont travaillés avec assez d'art... Aux oreilles, ils portent des ornements plus précieux, des anneaux ou des perles¹. » On trouve pareil usage chez des peuples d'Afrique. Sur les bords du Zambèze, toutes les femmes portent à la lèvre supérieure un anneau ou un disque, appelé *pélélé*, qui la projette à six ou sept centimètres en avant et lui donne l'apparence d'un bec de canard. Quand on demande la raison de cet horrible usage, on vous répond : « *Kodi!* » (« C'est la mode ! ») Il n'y a rien à dire à cela. Si néanmoins on s'étonne encore qu'une mode si gênante ait pu s'établir : « L'homme a de la barbe, explique un chef ; les femmes n'en ont pas ; que serait une femme sans *pélélé*? Une créature ayant la bouche d'un homme et pas de moustache : Ah ! Ah ! Ah² ! »

Les Australiens se passent un ornement de pierre ou de bois à travers la cloison du nez et le remplacent à l'occasion par une pipe, ce qui est à la fois commode et décoratif.

Quand vint l'âge des métaux, l'universelle coquetterie trouva en eux des ressources de parure bien vite appréciées et utilisées. Les métaux natifs, l'or, l'argent et le cuivre, furent, aussitôt connus, consacrés à cet usage. On peut même dire que la confection des bijoux a été leur plus ancien emploi, et pour les deux premiers, les plus propres à remplir une fonction décorative, telle est encore, après la fabrication de la monnaie, leur application principale. D'autres métaux, le bronze, le fer, l'acier et divers alliages ont été aussi employés à cette fin.

1. A. Vespuce, *Relation de son voyage sur les côtes du Brésil* (1501-1502).

2. Livingstone, *Le Zambèze et ses affluents*, dans *Tour du monde*, 1866, t. I, p. 138.

L'apparition d'ornements d'or succédant aux colifichets naïfs des peuples sauvages marque un niveau supérieur d'industrie et inaugure l'ère de la civilisation. Des ouvrages pareils ont été trouvés dans des tombeaux du dernier âge de la pierre polie.

Durant la phase historique, tous les peuples policés ont eu pour les bijoux d'or ou d'argent un goût des plus vifs. Les Égyptiens nous en ont transmis d'admirables, et les fouilles de Schliemann dans la Troade et l'Hellade en ont exhumé qui datent des temps protohistoriques de la Grèce. Homère fait offrir à Pénélope, par ses prétendants, des colliers, des agrafes, des pendeloques en or ou en électron.

Ni Homère, ni Hérodote ne mentionnent les perles. On ne les trouve citées qu'à partir d'Alexandre et de la conquête de l'Orient où elles avaient été plus anciennement usitées. On sait par Pline l'histoire des deux perles de Cléopâtre, évaluées 10 millions de sesterces (2 millions de francs).

Les premières perles parurent à Rome du temps de Sylla, et, lors du triomphe de Pompée, on montra son portrait retracé avec des perles, présage menaçant de la colère des Dieux, au dire de Pline. César interdit les parures de perles aux femmes âgées de moins de cinquante-cinq ans et qui n'avaient ni mari ni enfants. La vogue des perles sévit aussi à la Renaissance¹.

Mêmes usages chez les Hébreux. Isaïe, apostrophant les filles de Sion, leur reproche leur coquetterie et les menace de se voir enlever par le Seigneur les bijoux qui les rendent fières, « leurs croissants d'or, leurs colliers, leurs filets de perles, leurs bracelets de bras et de jambes, leurs chaînes d'or, leurs pendants d'oreilles, leurs bagues, leurs pierreries qui pendent sur le front, leurs poinçons de diamants, leurs miroirs, leurs ceintures d'or²... » Les Étrusques raffolaient de bijoux. Hommes et femmes s'en paraient à l'envi. Diadèmes, pendeloques, colliers, chaînes, ceintures, bracelets, anneaux, fibules, il y en a de toute sorte et de toute matière. Les bijoutiers toscans avaient découvert le *filigrane*, dont le procédé s'est conservé en Italie, et le

1. V. Berthelot, *Science et morale*, Les perles, p. 342-349.

2. *Isaïe*, III, 18-24.

granulé, obtenu par eux dans des conditions de finesse telle que MM. Castellani, les maîtres de la bijouterie romaine, après de longues recherches poursuivies avec toutes les ressources de l'industrie moderne, avouent n'être pas parvenus à l'égal¹. Tous les peuples de nos jours, et les barbares non moins que les civilisés, recherchent les bijoux, vrais ou faux, mais en général les femmes plus encore que les hommes.

A l'éclat propre des métaux, l'artifice de la sertissure permit d'ajouter celui d'une foule de substances brillantes qu'il n'aurait guère été possible de porter autrement et qui servirent à composer des bijoux plus riches, pierres transparentes ou de couleurs vives, gemmes irisées ou chatoyantes, émeraudes, grenats, diamants, améthistes, opales, saphirs, turquoises, jayet, perles, corail, ambre, etc. Comme exemple du luxe des Romains en bijoux montés, il suffit de rappeler, d'après Pline, que Lollia Paulina, femme de Caligula, portait à un simple dîner de fiançailles pour 40 millions de sesterces (8 400 000 francs) de perles et d'émeraudes qu'elle tenait de son aïeul². Tertullien reproche aux femmes « de porter en un petit fil autour du cou des patrimoines entiers³. » Mais les moralistes et les sermonnaires ont toujours perdu leur temps à protester contre le luxe des femmes et la mode des bijoux. Bayle en donne la raison : « L'attachement à la braverie est une pièce de si grande conséquence qu'il n'y a rien qui fasse plus réfléchir les traits des prédicateurs. »

Afin de pouvoir adapter les bijoux aux parties du corps où il était le plus commode de les suspendre et le plus avantageux de les mettre en vue, on les a généralement disposés suivant un certain nombre de types, partout reproduits, tels que couronnes, colliers, bracelets, anneaux, pendeloques, chaînes, etc.

Des couronnes, faites en métal précieux et richement ornées, furent, à raison de leur somptuosité même, le privilège des chefs et devinrent le symbole, l'insigne de la royauté, comme en

1. Martha, *L'Art étrusque*, p. 562.

2. *Hist. nat.*, IX, 58.

3. *De ornatu mulierum*.

témoignent les formules usuelles « ceindre la couronne » pour être investi du pouvoir suprême, et de « têtes couronnées », synonyme de rois. L'usage s'en est conservé dans les pays monarchiques, dont les trésors gardent des couronnes historiques exhibées par les titulaires en fonction dans des fêtes solennelles, et spécialement dans la cérémonie du *couronnement* qui parfois équivaut pour eux à une intronisation. La statuaire du moyen âge représente d'ordinaire les rois et les reines couronne en tête, et les miniatures les montrent même figurant ainsi dans les festins. A l'exemple des Pharaons qui portaient deux couronnes, l'une blanche, symbole de la Haute-Égypte, l'autre rouge, symbole de la Basse Égypte, unies dans le *pschent*, les papes superposent, dans leur tiare, trois couronnes qui symbolisent l'Église militante, l'Église souffrante et l'Église triomphante, la première instituée par le pape Hormisdas, la seconde par Boniface VIII, la troisième par Jean XXII. Le régime féodal adopta les couronnes comme signe héraldique et assigna dans le blason des types spéciaux aux titres de duc, de comte, de marquis et de baron. Des couronnes, symboles de primauté, furent décernées, en Grèce, aux vainqueurs des jeux olympiques, à Rome, aux triomphateurs. De ces antiques usages proviennent les couronnes qui se distribuent encore aux lycéens et les couronnes métaphoriques décernées aux lauréats par les académies. Ces traditions et les formes de langage qui s'y rattachent attestent l'importance du rôle symbolique des couronnes.

Outre les couronnes honorifiques, d'un emploi très circonscrit, il convient de mentionner les couronnes purement ornementales dont on usait plus librement. Chez les Grecs, les convives se couronnaient de fleurs dans les festins. Mais l'usage des coiffures a fait tomber en désuétude pour les hommes tout autre ornement de la tête. Les femmes, qui gardent intacte leur chevelure, ont mieux conservé le goût de bijoux divers qui s'y fixent aisément. Nos musées possèdent d'admirables spécimens de couronnes portées par des femmes et déposées avec elles dans des nécropoles égyptiennes, grecques ou étrusques. Les femmes de nos jours ornent encore leur tête de croissants, de diadèmes, d'aigrettes, d'épingles, de peignes, de torsades, etc. Aussi la

bonne reine Marie Leczinska disait-elle fort sensément qu'aux hommes on regarde ce qu'ils ont dans la tête, et aux femmes ce qu'elles ont autour de la tête.

Les colliers datent aussi de la plus haute antiquité. Des sauvages presque nus savent se confectionner des parures de ce genre avec toutes sortes d'objets, dents de fauves portées comme souvenir et trophée de chasse, coquilles perforées, venues de loin par voie d'échange, rondelles d'ossements qui servent de fétiches, etc. On en a trouvé de pareilles dans des sépultures préhistoriques. Lorsque, ensuite, l'or fut connu, on en composa des colliers où l'habileté du travail put rivaliser avec la richesse de la matière. Les Égyptiens paraissent avoir les premiers excellé dans cette fabrication, comme en témoignent les bijoux de la reine Aah-Hotep, une des gloires du musée de Giseh¹, ceux de Kham-nas, fils de Rhamsès II, qui sont au Louvre², et ceux que M. de Morgan a exhumés (1894) de la pyramide de Dashour. Ces colliers, longtemps à l'usage exclusif des chefs, eurent en Égypte le sens d'insignes honorifiques. Dans la *Genèse*, le pharaon met un collier d'or autour du cou de Joseph lorsqu'il l'investit de fonctions d'État³. Les Étrusques et les Gaulois firent du collier une décoration militaire. Après la bataille de Télamon, où il écrasa les Gaulois, le consul Lucius Émilius rapporta dans Rome de pleins tombereaux de *torques* pris sur les cadavres des chefs. Pline rapporte que le tribun Siccius Dentatus, le plus brave des Romains, après avoir servi quarante ans la république et figuré dans cent vingt combats, avait reçu, entre autres récompenses de ses exploits, 83 colliers, 160 bracelets et 26 couronnes, glorieux trophées conquis sur les ennemis de Rome⁴. Les soldats perses, qu'Hérodote dépeint comme « tout éclatants d'or⁵ », portaient, selon Quinte-Curce, des colliers et divers ornements d'or⁶. Mais les anciens avaient aussi des colliers dont la signifi-

1. Mariette, *Notice du Musée de Boulaq*, 810 à 839.

2. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. I, p. 831 à 835.

3. *Genèse*, xli, 42.

4. *Hist. nat.*, VII, 29.

5. *Histoires*, VII, 83.

6. *Vie d'Alexandre*, III, 3.

cation et le port n'étaient rien moins qu'honorifiques. A Rome, on rivait au cou des esclaves soupçonnés de vouloir s'enfuir, un collier de fer analogue à ceux de nos chiens, sur lequel était inscrit le nom du maître, avec prière de ramener le fugitif en cas d'évasion.

Le collier fut de bonne heure un ornement pour les femmes, et cela conduisit à plus de délicatesse dans le travail. On y enchâssa dans l'or des pierres précieuses, des perles, de l'ambre, etc.

L'origine des bracelets est immémoriale. On en a de l'âge du bronze faits de ce métal. Les hommes en portaient autrefois comme les femmes. Dans la *Genèse*, Juda donne son bracelet en gage à Thamar¹. Cet ornement avait même une valeur d'insigne chez les Hébreux. Au livre des *Rois*, lorsque Saül est tué, on le dépouille de son diadème et de son bracelet². Les monarques assyriens sont souvent représentés avec des bracelets aux poignets. Les guerriers étrusques et sabins se paraient aussi de bracelets, comme on le voit par les prix décernés à Dentatus, et, dans Tite-Live, par l'histoire de Tarpéïa qui ouvre en trahison les portes de Rome pour avoir un des bracelets d'or que les Sabins portaient au bras gauche³. — Les femmes grecques et romaines s'ornaient de riches bracelets. Elles en avaient pour les bras et pour l'avant-bras (ψέλιξ, ὄφεις); elles en attachaient même à leurs jambes nues (πέδαί, χρυσῆ, περισκελίδες). Ces bijoux affectaient souvent la forme d'un serpent enroulé, ce qui explique leur nom d'ὄφεις. Une épigramme de l'*Anthologie* fait offrir à Vénus par la jeune Aristotélie « le beau serpent entortillé dont elle parait le bas de sa jambe⁴ ». Dans le *Satyricon* de Pétrone, Scintilla fait montre de ses anneaux de jambe en même temps que de ses bracelets⁵. Une signification particulière s'attachait parfois à ce genre de bijoux. Hérodote parle d'une peuplade voisine de l'Égypte, les Guidanes, dont les femmes portaient autour de la cheville du pied « autant d'anneaux de cuir

1. *Genèse*, xxxviii, 18.

2. *Rois*, II, II, 10.

3. Tite-Live, *Hist. rom.*, I, 11.

4. *Epigrammes votives*, 207.

5. *Satyricon*, 67.

qu'elles avaient eu d'amants, celle qui en avait le plus étant la plus admirée comme ayant été aimée d'un plus grand nombre d'hommes¹. » C'était une sorte de décoration militaire à l'usage des héroïnes de la galanterie. Chez les Kabyles et nombre de tribus nègres, les femmes portent aux jambes de lourdes pièces de métal, qui ont plus d'analogie avec des fragments d'armures gothiques qu'avec des objets de toilette. Les femmes Bongos traînent avec elles de ces boulets de pieds qui pèsent jusqu'à 25 kilogrammes.

Les anneaux, inconnus des peuples sauvages, ne peuvent dater que de la connaissance des métaux. L'habitude de porter ces bijoux au doigt était immémoriale dans tout l'Orient, en Chaldée, en Égypte, en Phénicie, en Assyrie, en Perse... Dans la *Genèse*, le pharaon met son anneau au doigt de Joseph en signe d'investiture², et il ressort de l'épisode de Thamar que les patriarches hébreux portaient des anneaux³. Cette coutume ne paraît s'être répandue en Grèce que postérieurement à l'âge héroïque, car Homère qui décrit de riches parures et mentionne diverses sortes de bijoux⁴, ne parle nulle part d'anneaux. Mais, quelques siècles plus tard, l'anneau magique de Gygès devint célèbre dans les légendes helléniques. Chez la plupart des peuples anciens, les anneaux étaient façonnés avec des chatons portant gravés des emblèmes, des figures, des lettres ou des signes, de manière à pouvoir servir de cachets. Avant l'invention des serrures, on employait souvent ces cachets, toujours disponibles, pour mettre sous scellés, au moyen d'empreintes sur cire, les provisions de ménage et tous les objets qu'on voulait tenir à l'abri des déprédations des esclaves.

A Rome, le droit de porter l'anneau fut, dans le principe, un privilège aristocratique. Celui des chevaliers était en fer. Les historiens latins disent qu'après les batailles de Trasimène et de Cannes, Annibal reconnut l'importance de ses victoires à la quantité des anneaux recueillis sur les morts. Auguste, voulant

1. *Histoires*, II.

2. *Genèse*, xli, 42.

3. *Ibid.*, xxxviii, 18.

4. *Odyssée*, xviii.

se concilier les soldats, leur accorda le droit de porter l'anneau. Tibère, plus libéral encore d'une faveur qui ne coûtait guère, l'étendit à tout citoyen dont le père jouissait de 400 sesterces de revenu. Enfin Justinien permit à tous les citoyens sans distinction de s'en passer la fantaisie. A mesure que les anneaux perdirent leur valeur honorifique et devinrent de simples bijoux, on les voulut plus riches et plus ornés. Dès la fin de la République, on les fit en métaux précieux. D'ordinaire, on n'en portait qu'à un seul doigt, celui que, par tradition, nous appelons l'*annulaire*. Cette longue attribution est due à un préjugé des anatomistes anciens qui croyaient ce doigt en correspondance directe par un nerf avec le cœur¹. C'est pourquoi l'on y passe encore les alliances de mariage. Quant à l'origine de celles-ci, elle ne paraît pas très ancienne. Étrangers aux mœurs hébraïques, les anneaux de mariage ne sont mentionnés ni dans l'*Ancien*, ni dans le *Nouveau Testament*. « C'est tout simplement une coutume païenne, dit Max Müller ; si elle est d'origine romaine ou teutonique, c'est une question que nous n'essaierons pas de trancher ; mais, primitivement, elle représentait la chaîne par laquelle la femme était liée à son mari. En Angleterre, c'est la femme seule qui porte la chaîne dorée, tandis que, dans toute l'Allemagne, le lien est mutuel : le mari et la femme portent tous les deux le symbole qui leur rappelle la perte de leur liberté². » On prodigua davantage les bagues quand on ne les considéra plus que comme un ornement de la main. Martial nous apprend que, sous les Césars, les Romaines portaient des bagues à tous les doigts, et en mettaient même plusieurs à chaque doigt³. En Algérie, les Arabes se cerclent le pouce d'un anneau en corne de buffle.

L'habitude de se passer un anneau dans une des ailes du nez est ancienne en Orient et s'y est perpétuée en Syrie⁴, dans l'Inde, etc. Les femmes juives en portaient dès le temps de la *Genèse* : « J'ai mis le *nezem* à son nez », dit Éliézer de Rebecca⁵.

1. Aulu-Gelle, *Nuits attiq.*, X, 10.

2. *Essais de mythologie comparée*, p. 334.

3. *Epigr.*, v, 61 ; xi, 59.

4. Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, p. 586.

5. *Genèse*, xxiv, 47.

Isaïe et Ézéchiël reprochent cet ornement aux filles d'Israël¹, et l'auteur des proverbes y fait allusion quand il compare « la beauté d'une femme sans sagesse à un anneau d'or placé au museau d'une truie². »

L'emploi des pendeloques attachées aux oreilles est extrêmement répandu et presque universel. Des sauvages tels que les insulaires de la Polynésie et des tribus américaines, notamment celle des *Oreillons*, arrivent, par une dilatation progressive du lobe de l'oreille, à pouvoir y suspendre de larges rondelles de bois léger. L'usage de pendants d'oreille en forme de bijoux ornés est à peu près général chez les peuples qui ont su façonner les métaux. Tous les anciens l'ont connu. Dans la *Genèse*, Éliézer offre à Rébecca des pendants d'oreilles en or qui pèsent deux sicles³. Homère montre Junon se parant de pendeloques de diamants quand elle veut apaiser la colère de Jupiter⁴. Les poursuivants de Pénélope lui font cadeau de pendants d'oreille enrichis de pierres précieuses⁵. Les bijoux de ce genre furent l'ornement favori des femmes grecques et romaines. Nos musées en possèdent des modèles très variés. Sénèque reproche aux élégantes de son temps de porter suspendue à leurs oreilles la valeur de plusieurs patrimoines, et Pline atteste qu'aucune autre partie du corps n'occasionnait aux femmes autant de dépense⁶. Aussi, dans le *Satyricon* de Pétrone, un mari, qui se dit ruiné par les pendeloques de sa femme, déclare-t-il que, s'il avait une fille, il lui ferait couper les oreilles, par mesure de précaution⁷. Les femmes modernes, qui ont hérité de ce goût ruineux, encourraient parfois les mêmes reproches. En Espagne, au xvii^e siècle, les dames suspendaient à leurs oreilles tout ce qui leur semblait joli, jusqu'à des montres et des sonnettes⁸.

Chez plusieurs peuples anciens, les deux sexes portaient égale-

1. *Isaïe*, III, 21 ; *Ezéchiël*, XVI, 12.

2. *Proverbes*, XI, 22.

3. *Genèse*, XXIV, 22.

4. *Iliade*, XIV, 182.

5. *Odyssée*, XVIII.

6. *Hist. nat.*, XI, 50.

7. *Satyricon*, 67.

8. Baudrillart, *Hist. du luxe*, t. IV, p 223.

ment des pendants d'oreille. Les Perses, les Assyriens, les Lydiens, s'en paraient comme leurs femmes. Sur les bas-reliefs assyriens, les rois, les dignitaires et les eunuques sont ornés d'anneaux d'oreille¹. Ceux des rois, proportionnés à leur grandeur, forment comme un petit collier de perles². Dans l'*Exode*, Aaron fabrique le veau d'or avec « les pendants d'oreille des femmes, des fils et des filles des Hébreux³ ». Au livre des *Juges*, Gédéon, vainqueur des Amalécites, se fait remettre « les pendants d'oreille qu'ils avaient coutume de porter », et en trouve un poids de 1700 sicles d'or⁴. Chez les Grecs, suivant Isidore⁵, les jeunes gens seuls portaient une pendeloque, et rien qu'à une oreille, tandis que les jeunes filles en avaient aux deux. En France, au xvi^e siècle, l'efféminé Henri III essaya de remettre à la mode, parmi les hommes, l'usage des pendants d'oreille ; mais ce sot exemple ne fut pas suivi, et, de nos jours, la coutume de mettre des anneaux d'or aux oreilles ne subsiste plus que chez quelques hommes du peuple.

Inépuisable en inventions quand il s'agit de parures, la vanité a fait imaginer toutes sortes de bijoux, dont la matière, la forme, la disposition et le but varient à l'infini, comme le caprice, épingles, broches, boucles, boutons, agrafes, fibules, chaînes, croix, breloques, amulettes, porte-bonheur, flacons, tabatières, montres, etc. Les filles juives, à l'exemple du grand-prêtre, attachaient au bas de leurs robes des sonnettes ou plutôt des grelots⁶, coutume que l'on retrouve en Chine, où elle paraît constituer un expédient de police conjugale.

De nos jours, avec le progrès général de l'aisance et l'abondance des métaux précieux ou la facilité de les imiter au moyen d'alliages, la fabrication des bijoux est une industrie importante par le chiffre élevé que représente la valeur de ses produits. D'après la statistique de Paris dressée en 1860, cette seule ville

1. V. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, t. II, passim.

2. Portrait d'Assurbanipal, au *British Museum*.

3. *Exode*, xxxii, 2.

4. *Juges*, viii, 24, 26.

5. *Origines*, xviii, 31.

6. *Isaïe*, iii, 18.

occupait alors à la confection des articles de bijouterie 16 000 ouvriers, et la valeur annuelle de cette production était estimée 135 millions de francs. En 1900, on l'estimait, joaillerie comprise, à 150 millions environ¹.

Ces inutilités, parfois charmantes, mais trop souvent d'un goût douteux, tiennent dans le costume paré des modernes une telle place qu'on pourrait accuser les femmes d'en faire abus. Elles remplacent volontiers l'élégance par le faste et cherchent, à force de clinquant, à dissimuler le manque d'art véritable. Comme le disait Apelle à un rival mal inspiré, elles font leur Vénus riche ne pouvant la faire belle.

1. Yves Guyot et Raffalovich, *Dictionnaire de l'industrie, du commerce et de la banque*.

CONCLUSION

Si maintenant, pour embrasser d'un regard l'ensemble des progrès réalisés par la grande industrie de l'habillement, nous considérons le point de départ, l'état actuel et le chemin parcouru, il apparaît clairement que toutes les phases de la civilisation se sont appliquées, avec un succès croissant, à créer de plus abondantes ressources, à les mettre plus habilement en œuvre et à satisfaire, dans sa plénitude, le besoin si étendu de vêtements.

A l'origine, et tant que dura l'état de nature ou une condition de sauvagerie qui n'en différait guère, les êtres humains vécurent dans leur nudité native, inhabiles, faute de ressources et d'industrie, à se faire aucune sorte d'habillement. Quelques tribus misérables ont pu persister jusqu'à nous dans ce dénûment bestial, image et conséquence de leur dénûment d'esprit. Mais, dès que la raison s'éveilla dans l'homme, il s'ingénia pour se couvrir. En s'élevant, par l'invention d'armes et d'engins de chasse, du régime de la quête au régime de la chasse, il put vaincre de grands animaux, s'approprier leurs dépouilles et se faire un vêtement sommaire de la peau des proies qui l'avaient nourri. A cette ressource, le régime pastoral ajouta celle des toisons avec lesquelles on apprit à tisser des étoffes bien préférables aux dépouilles d'animaux sauvages. Le cycle agricole compléta plus tard cet inestimable gain par la production des textiles végétaux, lin, chanvre, coton, .. et par la soie des insectes fileurs. Enfin, durant la phase industrielle et commerciale où nous sommes parvenus, la civilisation sait obtenir, avec une abondance facultative, les diverses matières propres à la confec-

tion des vêtements, les élabore par des procédés expéditifs, de moins en moins dispendieux, les convertit en articles de consommation, et finalement les répand à profusion partout où le besoin s'en fait sentir.

L'histoire de cette industrie résume donc celle de la civilisation, et le progrès s'accélère à chacun des âges de l'humanité. A ne considérer même que la courte durée de la période historique, l'amélioration est frappante de l'antiquité à nos jours. Les peuples que nous font le mieux connaître les littératures et les monuments figurés, surtout les Grecs et les Romains, s'habillaient en général de grossiers tissus de laine. Les toiles de lin n'étaient usitées que par exception, la soie et le coton très rares ou inconnus. Sauf une élite en situation de pouvoir étaler un certain luxe de vêtements, les classes populaires, et particulièrement l'immense foule des esclaves, présentaient, dans leur costume, l'aspect sordide qu'offrent encore le menu peuple en Orient et, en Europe même, les habitants des cantons les plus misérables. Le moyen âge vit se continuer cette affligeante condition, et, il y a deux siècles et demi à peine, Callot pouvait encore dessiner sur nature les haillons pittoresques mais lamentables de ses gueux et de ses mendiants. A la fin même du XVIII^e siècle, Adam Smith, cherchant à évaluer le « salaire nécessaire » d'un ouvrier français, n'y comprenait ni chemises, ni souliers. C'étaient là des superfluités dont la masse trouvait le moyen de se passer.

Depuis quelques générations, de prodigieux changements se sont accomplis, et la partie des populations civilisées qui s'est élevée même à la plus modeste aisance, peut s'habiller dans des conditions presque suffisantes de confort, de bas prix, d'élégance même et de goût. Par suite d'une production rapidement accrue des peaux, des toisons et des textiles végétaux, surtout de la laine et du coton, inestimables ressources, grâce aussi à la transformation mécanique qu'ont subie, en moins d'un siècle, les antiques procédés de la filature, du tissage et de la couture à la main, des produits autrefois dispendieux et rares, réservés conséquemment à une minorité riche, devenus maintenant communs et à bon marché, sont abordables pour tous. La quantité

des matières premières, l'économie et la diversité de leur élaboration, la fantaisie de l'ornementation, la disposition même raisonnée des pièces du costume, tout concourt à ce résultat que les populations actuelles sont incontestablement les mieux vêtues qui aient jamais été. Le linge de corps, les chaussures de cuir sont usuels dans toutes les classes. Les tissus de laine, les cotonnades peintes, des soieries même font partie des toilettes les plus simples. Une révolution égalitaire, indice d'un état social nouveau, fait peu à peu disparaître l'odieux contraste entre les loques populaires et les somptueux costumes d'une aristocratie privilégiée. Plus de simplicité d'une part, moins de misère de l'autre, tendent à rapprocher ces extrêmes et à les confondre dans la jouissance d'un commun bien-être, au point qu'entre un prince ou un millionnaire, un bourgeois riche et un artisan endimanché, la différence est moins dans la matière des vêtements et leur confortable réel que dans leur coupe et la manière de les porter.

Au point de vue de son importance économique, à raison de l'étendue des besoins qu'elle s'applique à satisfaire, l'industrie du vêtement occupe le second rang dans la production des choses utiles. C'est elle qui, après l'industrie alimentaire, d'une nécessité plus pressante encore, emploie le plus de bras et crée le plus de valeurs. Si l'on réunit dans un même groupe la production des matières premières, leur mise en œuvre si variée et leur conversion finale en articles de consommation, l'on arrive, même pour un seul pays comme l'Angleterre ou la France, à des chiffres d'une éloquente grandeur.

En 1900, sur un total d'environ 6 millions 300 000 ouvriers travaillant en France à des industries diverses, on évaluait à plus de 2 millions et demi le nombre des ouvriers consacrés à celle du vêtement. Les industries textiles en occupaient, à elles seules, plus de 900 000 qui, grâce au concours des machines pour filer, tisser, imprimer ou coudre, en représenteraient un nombre imposant de dizaines de millions¹. A la même date, l'industrie des tissus et du vêtement employait en France, en

1. *Statistique générale de la France. Annuaire statistique, 1900.*

appareils à vapeur, une force de 408 241 chevaux-vapeur, sur un total de 1 791 354, quote-part supérieure à la force utilisée dans toute autre branche d'industrie¹. Enfin, l'industrie française livre annuellement pour environ 3 milliards de francs de tissus, et l'on estime à 12 milliards le produit total de l'Europe. Si l'on y joignait les valeurs des produits créés par les corps d'état qui travaillent le cuir et les peaux, qui s'adonnent à la teinture ou à l'impression, à la couture ou à la confection des vêtements, à la parure, bijouterie, joaillerie, etc. ; si enfin on pouvait établir un total pour le globe entier, on arriverait sûrement à une somme imposante...

Le résultat de tant d'efforts, continués sans interruption pendant toutes les phases de l'histoire, a été de pourvoir l'homme de ressources suffisantes pour s'habiller au gré de ses convenances et jouir d'un large bien-être. La nature, en le faisant naître nu, semblait l'avoir condamné à l'être toujours ; mais, par une exploitation intelligente des ressources que le monde pouvait offrir, le plus dénué des animaux a fini par devenir le mieux habillé de la création. Libre de s'entourer d'une double ou triple enveloppe, il se couvre et se découvre à son gré, selon les exigences des climats et des saisons, se façonne des étoffes souples et moelleuses, plus chaudes que le duvet le plus fin ou le pelage le mieux fourré, les pare de couleurs dont l'éclat rivalise avec celui des plus brillants plumages, et s'abrite au besoin sous des armures plus impénétrables que celles des reptiles les mieux cuirassés. Carlyle a pu définir l'homme « un animal vêtu² ». Le fait de s'habiller à sa convenance devait être en effet le privilège d'un être capable de raisonner, et cela le distingue de tous les êtres animés. L'habitude d'être constamment vêtus nous fait un peu oublier la valeur de cet élément de bien-être. Pour en comprendre le prix, il faut

1. *Ibid.*, 1901. La force motrice utilisée actuellement par l'industrie textile en Italie représente environ 930 000 chevaux-vapeur. Dans l'espace de 30 ans environ, la force motrice a sextuplé et le nombre des ouvriers a doublé ; il est aujourd'hui de 135 000 (*Moniteur des fils et tissus*, 16 septembre 1902).

2. *Sartor resartus*.

nous en supposer un moment privés, comme aux premiers jours, grelottant sous la bise, trempés par la pluie, en proie à la froidure de la neige, aux rayons ardents du soleil, aux piquûres des insectes, sans moyen de couvrir une nudité honteuse et souffrante.

L'effet le plus général du progrès de l'habillement a été de soustraire l'homme à l'influence hostile des variations de température et de lui permettre de vivre sous toutes les latitudes, de s'adapter aux conditions climatériques les plus diverses. Par suite, il a pu se répandre à la surface du globe et l'occuper tout entière. Sans cette ressource, son habitat aurait été circonscrit, comme pour les nombreuses tribus de singes, au régions très limitées qui n'avaient à redouter ni froids mortels, ni chaleurs torrides. Le cosmopolitisme universel de l'espèce humaine se trouvait en partie dépendre des progrès de l'habillement.

Par suite de l'interdépendance de nos besoins et de leurs satisfactions, les développements de cette industrie ont eu, pour une foule d'autres, des conséquences heureuses. Ainsi, le confort en matière de vêtements influe sur l'alimentation et contribue à diminuer ses exigences dans les pays froids, car une partie de nos aliments est consacrée à produire de la chaleur, et quand on préserve celle du corps par des vêtements appropriés, cela équivaut à une économie de nourriture. Il nous faudrait consommer davantage si nous manquions de vêtements chauds. De même encore en ce qui concerne le confort domiciliaire. Les étoffes imaginées pour nous habiller se prêtent à remplir dans l'ameublement les fonctions les plus diverses, et le rôle des tissus y est si grand que, sans eux, il serait difficile d'établir ou même de concevoir une installation confortable, selon les exigences modernes (tentures, tapis, couvertures de meubles, articles de literie, linge de table, de toilette, etc.) — Mentionnons enfin, à titre d'industries servant à la culture des esprits, la fabrication des parchemins, si importante au moyen âge, et dérivée du travail des peaux, et celle du papier, qui se lie à la production des toiles.

Au point de vue des manifestations du goût, le costume, par le haut prix qu'on a de tout temps attaché à la parure, a presque

l'importance d'une branche des beaux-arts. Il complète l'idéal physique, lui donne la marque d'une époque et d'un groupe, caractérise la personne humaine, et la particularise souvent mieux que ses traits individuels par un cachet de physionomie propre. Il permet à chacun de réaliser par le vêtement son idéal sur sa personne, affaire de si grande conséquence qu'elle constitue la principale occupation des femmes et le meilleur de leur esthétique. L'habillement fournit ainsi des modèles à l'art dont, sauf un nombre limité d'œuvres consacrées à l'expression du nu, toutes les représentations montrent l'homme vêtu. Le costume, enveloppe et complément de la figure humaine, est le trait qui, avec l'expression du visage et la signification du geste, contribue le mieux à caractériser la personne, car il indique le plus sûrement le milieu social, l'état de civilisation, la condition de richesse ou de dénuement, le niveau de l'industrie, les tendances du goût, les habitudes et les mœurs. Si, trop souvent, l'art véritable est fondé à protester contre les caprices et les bizarreries de la mode, l'absence de costume serait plus choquante encore, tant la laideur de la plupart de nos corps, déformés par le travail, la misère, l'âge ou les maladies, blesserait la vue si nous n'avions pas soin de les couvrir, et, si laid que soit un costume, il est encore préférable aux laideurs qu'il cache.

Enfin, l'habitude d'aller vêtu a exercé une influence profonde sur les sentiments de moralité, sur la dignité des êtres humains. En dissimulant ce qui nous est commun avec les animaux, le costume laisse dans l'ombre les parties bestiales de l'organisme, et ne découvre que le visage, où brille la supériorité de la raison. Il crée la pudeur, impose la décence, sentiment devenu si fort qu'il peut l'emporter sur l'amour même de la vie. On sait en outre l'influence morale du costume sur les soldats, les prêtres, etc. Le caractère se modèle à la longue sur la tenue...

Toutefois, si grands que soient les résultats obtenus dans le passé, ils ne doivent pas faire illusion, et il reste beaucoup à faire pour réaliser l'idéal : fournir à tous les êtres humains, au moindre prix possible, des vêtements confortables et de bon goût. Les populations insuffisamment vêtues sont encore en majorité dans le monde. En Europe même, où les ressources

abondent le plus, les foules sont loin d'être toutes pourvues d'habillements convenables. Ceux de nos classes laborieuses laissent trop souvent à désirer soit quant aux exigences du climat, soit à celles d'une raisonnable élégance. Bien des miséreux, autour de nous, sont réduits, dans la saison froide, à s'envelopper de minces étoffes qui les couvrent sans les tenir chauds. Beaucoup n'arrivent, malgré leurs soins, qu'à mal dissimuler une pauvreté réelle sous des dehors décents, et ne peuvent prétendre au luxe de la propreté, le premier de tous. C'est de ce côté que doivent désormais porter les efforts. Il y va pour la civilisation de son honneur de faire disparaître ces loques et ces haillons, qui l'offensent comme un vestige de l'antique barbarie. Il faut développer sans relâche la production des textiles, la fabrication des tissus, améliorer leur qualité, accroître leur beauté, diminuer leur prix, offrir enfin à tous les nécessiteux dans le monde, aux meilleures conditions possibles, des vêtements capables de satisfaire aux exigences de l'hygiène et même à ce que réclame, dans une mesure de bon goût, le besoin d'être paré.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION.	I
LIVRE I. — <u>MATIÈRES PREMIÈRES DE L'HABILLEMENT.</u>	9
CHAPITRE I. — Emploi des peaux dans l'habillement.. . . .	11
CHAPITRE II. — Textiles animaux.. . . .	19
CHAPITRE III. — Textiles végétaux.	33
CHAPITRE IV. — Substances diverses utilisées pour l'habillement.. . . .	49
LIVRE II. — APPROPRIATION DES MATIÈRES VESTIMENTAIRES.	55
CHAPITRE I. — Appropriation des peaux.	56
CHAPITRE II. — Appropriation des textiles.	61
CHAPITRE III. — Filature des textiles.	66
LIVRE III. — <u>MODES DE CONFECTION DES TISSUS.</u>	77
CHAPITRE I. — Histoire du métier à tisser.. . . .	79
CHAPITRE II. — Types généraux des tissus.	86
CHAPITRE III. — Types spéciaux de tissus.	101
CHAPITRE IV. — Apprêts des tissus.	119
LIVRE IV. — <u>APPLICATION DES COULEURS A L'HABILLEMENT.</u>	123
CHAPITRE I. — Coloriages, tatouages, fards, teintures.	124
CHAPITRE II. — Blanchiment et blanchissage des tissus.	148
CHAPITRE III. — Teinture des tissus.	160
CHAPITRE IV. — Impression des tissus.. . . .	171
LIVRE V. — <u>CONFECTION DES VÊTEMENTS.</u>	177
CHAPITRE I. — Découpage et couture des vêtements.. . . .	178
CHAPITRE II. — Modes d'attache des vêtements.. . . .	185

LIVRE VI. — <u>HISTOIRE DU COSTUME.</u>	193
CHAPITRE I. — <u>Évolution</u> générale du costume.	198
CHAPITRE II. — Histoire spéciale du costume moderne.	209
CHAPITRE III. — <u>Coiffures.</u>	229
CHAPITRE IV. — Chaussures et gants.	256
CHAPITRE V. — <u>Accessoires</u> du costume, mouchoirs, éventails, parasols et parapluies.	270
CHAPITRE VI. — Des <u>bijoux.</u>	281
CONCLUSION.	293

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Volumes in-8 cartonnés à l'anglaise

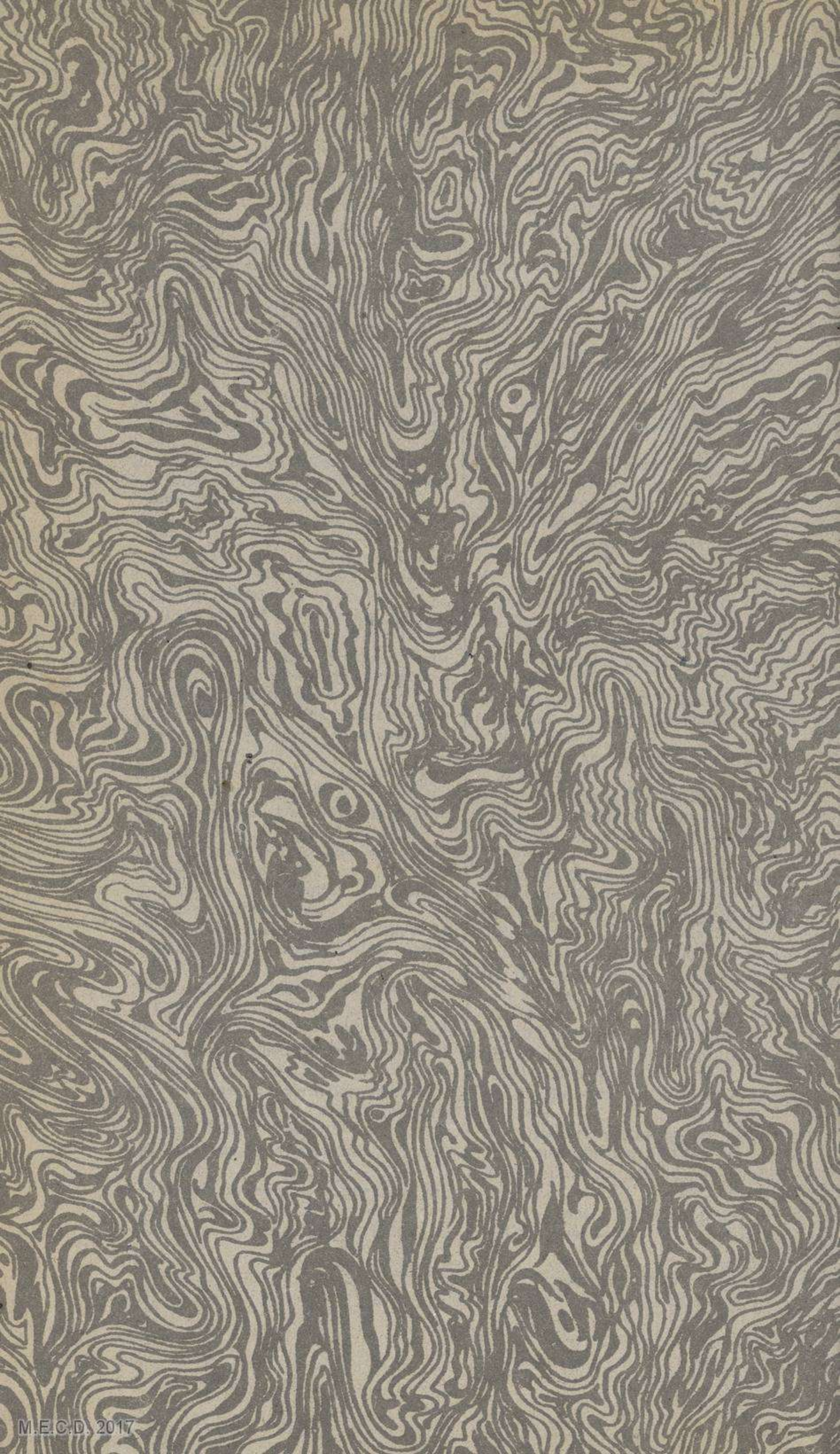
LISTE DES 101 VOLUMES PUBLIÉS

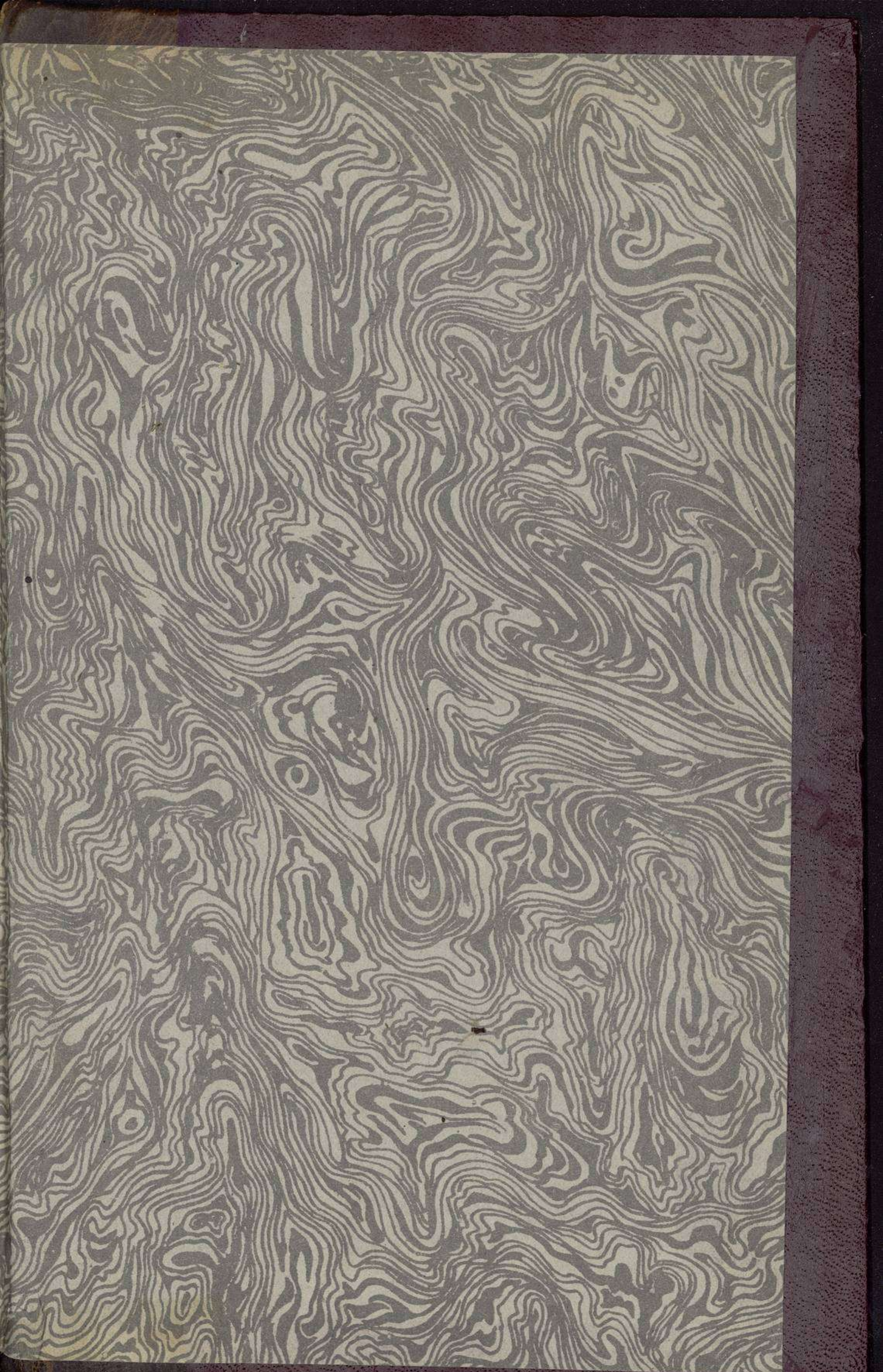
Chaque volume se vend 6 fr., sauf le n^o 99 qui est à 9 fr.

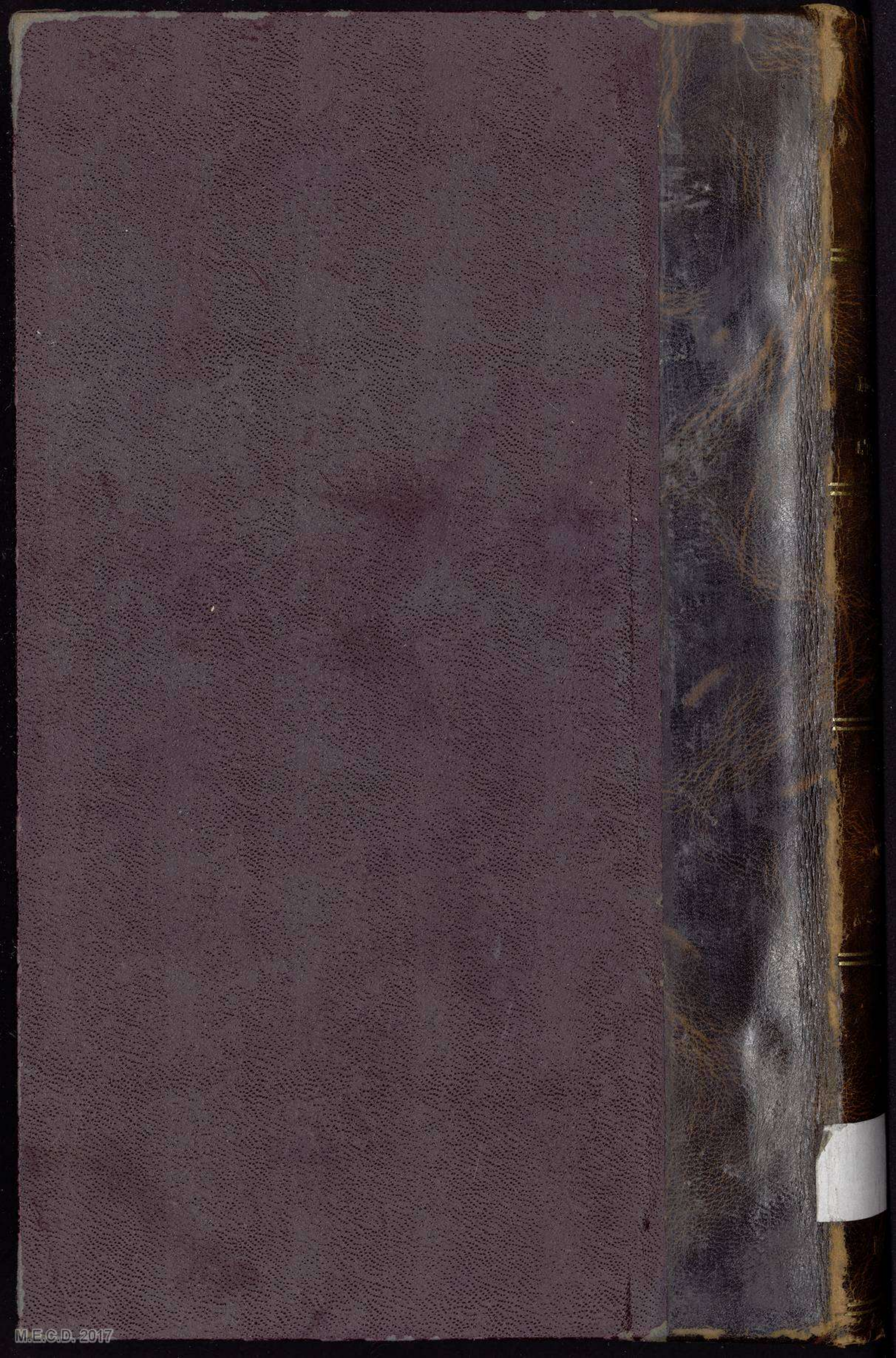
1. TYNDALL. Les Glaciers et les transformations de l'eau. 6^e éd. . . . 6 fr.
2. BAGEHOT. Lois scientifiques du développement des nations. 6^e éd.
3. MAREY. La machine animale, *illustré*, 6^e éd. 6 fr.
4. BAIN. L'Esprit et le Corps. 6^e éd.
5. PETITGREW. La Locomotion chez les animaux, *illustré*. 2^e éd.
6. H. SPENCER. La science sociale. 12^e éd.
7. SCHMIDT. Descendance et Darwinisme, *illustré*. 6^e éd.
8. MAUDSLEY. Le Crime et la Folie. 6^e éd.
9. VAN BENEDEN. Les Commensaux et les Parasites du règne animal, *illustré*, 6^e éd.
10. B. STEWART. Conservation de l'énergie, *illustré*, 6^e éd.
11. DRAPER. Les Conflits de la science et de la religion. 9^e éd.
12. LÉON DUMONT. Théorie scientifique de la sensibilité. 4^e éd.
13. SCHUTZENBERGER. Les Fermentations, *illustré*. 6^e éd. refondue.
14. WHITNEY. La vie du langage. 4^e éd.
15. COOKE et BERKELEY. Les Champignons, *illustré*. 4^e éd.
16. BERNSTEIN. Les Sens, *illustré*. 5^e éd.
17. BERTHELOT. La Synthèse chimique. 8^e éd.
18. NIEWENGLOWSKI. La Photographie et la Photochimie, *illustré*.
19. LUYSS. Le Cerveau et ses Fonctions, *illustré*, 7^e éd.
20. STANLEY JEVONS. La Monnaie et le Mécanisme de l'échange. 5^e éd.
21. FUCHS. Volcans et Tremblements de terre, *illustré*, 6^e éd.
22. BRIALMONT (le général). La Défense des Etats et les camps retranchés, *illustré*. (Epuisé).
23. DE QUATREFAGES. L'espèce humaine. 12^e éd.
24. P. BLASERNA et M. HELMHOLTZ. Le Son et la musique, *illustré*. 5^e éd.
25. ROSENTHAL. Les Nerfs et les Muscles, *illustré*, 3^e éd. (Epuisé).
26. BRUCKE et HELMHOLTZ. Principes scientifiques des Beaux-Arts, *illustré*. 4^e éd.
27. WURTZ. La théorie atomique, 8^e éd.
- 28-29. SECCHI (le Père). Les Etoiles, 2 vol. *illustrés*. 3^e éd.
30. JOLY. L'Homme avant les métaux, *illustré* (Epuisé).
31. A. BAIN. La Science de l'éducation, 7^e éd.
- 32-33. THURSTON. Histoire de la machine à vapeur, 2 vol. *illustrés*. 3^e éd.
34. HARTMANN. Les Peuples de l'Afrique. *illustré*. 2^e éd. (Epuisé).
35. HERBERT SPENCER. Les Bases de la morale évolutionniste. 6^e éd.
36. HUXLEY. L'Écrevisse (Introduction à la zoologie), *illustré*. 2^e éd.
37. DE ROBERTY. La Sociologie. 3^e éd.
38. ROOD. Théorie scientif. des couleurs, *illustré*. 2^e éd.
39. DE SAPORTA et MARION. Evolution du règne végétal (Phanérogames). 2 vol. *illustrés*.
- 40-41. CHARLTON BASTIAN. Le Cerveau

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE OU VALEUR SUR PARIS

- et la Pensée chez l'homme et les animaux, 2 vol. *illustrés*, 2^e éd.
42. JAMES SULLY. Les Illusions des sens et de l'esprit, *illustré*, 2^e éd.
43. YOUNG. Le soleil, *illustré*.
44. DE CANDOLLE. Origine des plantes cultivées, 4^e éd.
- 45-46. LUBBOCK. Fourmis, Abeilles et Guêpes, 2 vol. *illustrés* (*Epuisé*).
47. PERRIER. La Philosophie zoologique avant Darwin, 3^e éd.
48. STALLO. Matière et Physique moderne, 3^e éd.
49. MANTEGAZZA. La Physionomie et l'Expression des sentiments, *illustré*, 3^e éd.
50. DE MEYER. Les Organes de la parole et leur emploi pour la formation des sons du langage, *illustré*.
51. DE LANESSAN. Le Sapin, *illustré*, 2^e éd.
- 52-53. DE SAPORTA et MARION. L'Évolution du règne végétal (les Cryptogames), *illustré*.
54. TROUËSSART. Les Microbes, les Ferments et les Moisissures, *illustré*, 2^e éd.
55. HARTMANN. Les Singes anthropoïdes, leur organisation comparée à celle de l'homme, *illustré*.
56. SCHMIDT. Les Mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques, *illustré*.
57. BINET et FÉRÉ. Le Magnétisme animal, *illustré*, 4^e éd.
- 58-59. ROMANES. L'intelligence des animaux, 2 vol. *illustrés*, 3^e éd.
60. LAGRANGE. Physiologie des exercices du corps, 7^e éd.
61. DREYFUS. L'Évolution des mondes et des sociétés, 3^e éd.
62. DAUBRÉE. Les Régions invisibles du globe et des espaces célestes, *illustré*, 2^e éd.
- 63-64. LUBBOCK. L'homme préhistorique, 2 vol. *illustrés*, 4^e éd.
65. RICHET. La chaleur animale, *illustré*.
66. FALSAN. La période glaciaire, *illustré*, (*Epuisé*).
67. BEAUNIS. Les Sensations internes.
68. CARTAILHAC. La France préhistorique, *illustré*, 2^e éd.
69. BERTHELOT. La Révolution chimique.
70. LUBBOCK. Sens et instincts des animaux, *illustré*.
71. STARCKE. La Famille primitive.
72. ARLOING. Les Virus, *illustré*.
73. TOPINARD. L'homme dans la Nature, *illustré*.
74. BINET (Alf.). Les Altérations de la personnalité.
75. DE QUATREFAGES. Darwin et ses précurseurs français, 2^e éd.
76. ANDRÉ LEFÈVRE. Les Races et les Langues.
- 77-78. DE QUATREFAGES. Les Emules de Darwin.
79. BRUNACHE. Le Centre de l'Afrique, *illustré*.
80. ANGOT. Les Aurores polaires, *illustré*.
81. JACCARD. Le Pétrole, l'Asphalte et le Bitume, *illustré*.
82. STANISLAS MEUNIER. La Géologie comparée, *illustré*.
83. LE DANTEC. Théorie nouvelle de la vie, *illustré*, 3^e éd.
84. DE LANESSAN. Principes de colonisation.
85. DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE. L'Évolution régressive, *illustré*.
86. DE MORTILLET. Formation de la nation française, *illustré*, 2^e éd.
87. G. ROCHE. La Culture des mers, *illustré*.
88. COSTANTIN. Les Végétaux et les milieux cosmiques (adaptation, évolution), *illustré*.
89. LE DANTEC. L'évolution individuelle et l'hérédité.
90. E. GUIGNET et E. GARNIER. La Céramique ancienne et moderne, *illustré*.
91. E. GELLÉ. L'audition et ses organes, *illustré*.
92. STAN MEUNIER. La Géologie expérimentale, *illustré*, 2^e éd.
93. COSTANTIN. La Nature tropicale, *illustré*.
94. GROSSE. Les Débuts de l'art, *illustré*.
95. GRASSET. Maladies de l'orientation et de l'équilibre, *illustré*.
96. DEMENY. Bases scient. de l'éducation physique, *illustré*, 2^e éd.
97. MALMÉJAC. L'eau dans l'alimentation, *illustré*.
98. St. MEUNIER. La géologie générale, *illustré*.
99. DEMENY. Mécanisme et éducation des mouvements, *illustré*. . . 9 fr.
100. BOURDEAU. Histoire de l'habillement.
101. A. Mosso. L'Esprit dispos et le Corps robuste.







L. BOURDEAU

HISTOIRE
DE
L'HABILLEMENT

88

B

10299

M. P. E.